



Nations Unies

**Programme des Nations Unies
pour le développement**

Rapports financier et états financiers vérifiés

**de l'exercice biennal
clos le 31 décembre 2005 et**

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante et unième session
Supplément n° 5A (A/61/5/Add.1)**

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante et unième session
Supplément n° 5A (A/61/5/Add.1)

**Programme des Nations Unies
pour le développement**

**Rapport financier
et états financiers vérifiés**

**De l'exercice biennal
clos le 31 décembre 2005 et**

**Rapport du Comité
des commissaires aux comptes**



Nations Unies • New York, 2006

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi et certification	vii
I. Rapport financier pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005	1
Changements apportés durant l'exercice aux conventions et pratiques comptables	2
Ressources ordinaires	5
Activités dont le coût est imputé aux autres ressources	7
Contrôle des dépenses au titre des programmes	8
Fonds d'affectation spéciale constitués par le PNUD	9
Contrats de services de gestion	14
Volontaires des Nations Unies	14
Programme de formation d'administrateurs auxiliaires	16
Réserve au titre des bureaux et logements hors siège	16
Fonds constitués par l'Assemblée générale et administrés par le PNUD	16
II. Rapport du Comité des commissaires aux comptes	19
Résumé	19
A. Introduction	25
1. Recommandations antérieures n'ayant pas été intégralement mises en œuvre	26
2. Principales recommandations	27
B. Conclusions détaillées et recommandations	30
1. Aperçu de la situation financière	30
2. Normes comptables du système des Nations Unies	31
3. Présentation et teneur des états financiers	32
4. Comptes bancaires et trésorerie	32
5. Soldes interfonds	34
6. Contributions	39
7. Fonds d'équipement des Nations Unies	41
8. Fonds d'affectation spéciale	43

9.	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	44
10.	Passation de pertes de numéraire, de sommes à recevoir et de biens par profits et pertes	45
11.	Versements à titre gracieux	45
12.	Mise en service du progiciel de gestion intégré	45
13.	Dépenses afférentes aux programmes	56
14.	Gestion des programmes et des projets	65
15.	Coordination interorganisations	69
16.	Secours après le tsunami de l'océan Indien	91
17.	Passation de marchés et gestion des contrats	101
18.	Contrôle interne	109
19.	Gestion des ressources humaines	114
20.	Gestion de la trésorerie	116
21.	Gestion des équipements	123
22.	Fraudes avérées et présumées	124
C.	Remerciements	129
	Annexe	
	Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003	130
III.	Opinion des commissaires aux comptes	133
IV.	États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005	135
	Abréviations	136
	Vue d'ensemble	139
	Recettes, dépenses et soldes des fonds au 31 décembre 2005	139
	Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2005	141
	Variation des soldes de ressources pour l'exercice clos le 31 décembre 2005	145
	État des flux de trésorerie au 31 décembre 2005	146
État I.	Recettes, dépenses et soldes de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005	148
	I.1 Activités financées sur les ressources ordinaires	148
	I.2 Activités financées sur les autres ressources	149
État II.	Actif, passif, réserves et soldes au 31 décembre 2005	151
	II.1 Activités financées sur les ressources ordinaires	151
	II.2 Activités financées sur les autres ressources	154

État III. État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2005	157
III.1 Activités financées sur les ressources ordinaires	157
III.2 Activités financées sur les autres ressources	159
État IV. Variation des soldes de ressources pour l'exercice clos le 31 décembre 2005	161
IV.1 Activités financées sur les ressources ordinaires	161
IV.2 Activités financées sur les autres ressources	162
Tableau 1. Ressources ordinaires : recettes et dépenses diverses de l'exercice clos le 31 décembre 2005	163
Tableau 2. Dépenses au titre des programmes, par agent d'exécution et par source de fonds ..	164
Tableau 3. Budget d'appui biennal de l'exercice clos le 31 décembre 2005 : activités d'appui aux programmes; dépenses de gestion et d'administration; appui aux activités opérationnelles du système des Nations Unies	166
Tableau 4. Ressources ordinaires : budget d'appui biennal (montant brut) et dépenses financées sur le budget d'appui biennal (montant brut par grande catégorie de dépenses) pour l'exercice clos le 31 décembre 2005	167
Tableau 5. Fonds d'affectation spéciale constitués par le PNUD : recettes, dépenses et soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005	168
5.1 État des fonds d'affectation ponctuelle constitués par le PNUD : recettes, dépenses et soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005 ...	249
5.2 Sélection de fonds d'affectation spéciale constitués par le PNUD : état des comptes de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005	280
Tableau 6. Services d'appui remboursables et activités accessoires : recettes, dépenses et soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005	286
6.1 Programme de formation d'administrateurs auxiliaires : état des fonds de l'exercice clos le 31 décembre 2005	291
6.2 Réserve pour les bureaux et logements hors siège : recettes, dépenses et soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005 et actif, passif, réserves et solde des fonds au 31 décembre 2005	293
6.3 Services d'appui remboursables : recettes, dépenses et soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005 et actif, passif, réserves et solde des fonds au 31 décembre 2005	295
6.4 Activités spéciales : recettes, dépenses et soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005 et actif, passif et solde des fonds au 31 décembre 2005 ..	297
6.5 Bureau des services d'achats interorganisations : recettes, dépenses et soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005	299
6.6 Programme des Volontaires des Nations Unies : état des comptes pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005	300
6.7 État des fonds d'affectation ponctuelle constitués par le PNUD : recettes, dépenses et soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005 ...	303

6.8	Volontaires des Nations Unies – VNU : récapitulatif des projets financés intégralement par des gouvernements et institutions	308
	Tableau 7. Fonds constitués par l'Assemblée générale et administrés par le PNUD : état des comptes de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005	310
7.1	État des fonds d'affectation ponctuelle et des fonds constitués par l'Assemblée générale et administrés par le PNUD : recettes, dépenses et soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005	313
7.2	Fonds constitués par l'Assemblée générale et administrés par le PNUD : budget d'appui biennal pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005	319
	Tableau 8. Placements au 31 décembre 2005	320
	Notes afférentes aux états financiers	323

Lettres d'envoi et certification

Le 28 avril 2006

Conformément à l'article 26.01 du Règlement financier, nous avons l'honneur de soumettre les états financiers du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005, que nous approuvons par la présente lettre.

Des exemplaires de ces états financiers sont communiqués au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Nous, soussignés, déclarons ce qui suit :

L'administration se porte garante de l'intégrité et de l'objectivité des renseignements financiers figurant dans les présents états.

Les états financiers ont été établis en conformité avec les normes comptables du système des Nations Unies et comprennent des montants qui reposent sur les meilleures estimations et l'opinion mûrement réfléchie de l'administration.

Les procédures comptables et les systèmes connexes de contrôle interne en vigueur donnent l'assurance raisonnable que les actifs sont préservés, que les livres et les écritures reflètent dûment toutes les opérations et que, dans l'ensemble, les principes et procédures sont appliqués sur la base d'une répartition appropriée des tâches. Les vérificateurs internes des comptes du PNUD revoient régulièrement les systèmes de comptabilité et de contrôle. De nouvelles améliorations sont en cours dans certains domaines.

L'administration a pris les dispositions voulues pour que les commissaires aux comptes des Nations Unies et les vérificateurs internes du PNUD aient pleinement et librement accès à toutes les écritures comptables et à toutes les données financières.

Monsieur le Président
du Comité des commissaires aux comptes
Organisation des Nations Unies
New York

L'administration étudie les recommandations du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies et des vérificateurs internes des comptes du PNUD. Les procédures de contrôle ont été révisées ou sont en cours de révision, selon les cas, comme suite à ces recommandations.

Nous certifions que, à notre connaissance, toutes les opérations significatives ont été dûment comptabilisées et sont correctement consignées dans les états financiers joints.

L'Administrateur
(*Signé*) Kemal **Dervis**

La fonctionnaire chargée du Bureau
des services financiers et administratifs
(*Signé*) Joceline **Bazile-Finley**

Le 28 juillet 2006

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers du Programme des Nations Unies pour le développement pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005.

Le Président de la Commission
de vérification des comptes des Philippines et
Président du Comité des commissaires
aux comptes des Nations Unies
(*Signé*) Guillermo **Carague**

Monsieur le Président
de l'Assemblée générale des Nations Unies
New York

Chapitre premier

Rapport financier pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005

1. L'Administrateur a l'honneur de présenter ci-après son rapport financier ainsi que les états financiers vérifiés du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005. Ces rapports et ces comptes sont présentés conformément au Règlement financier du PNUD. Les états financiers se composent d'états et de tableaux, auxquels sont jointes des notes, qui en font partie intégrante; ils portent sur tous les fonds d'affectation spéciale constitués par l'Administrateur ou constitués par l'Assemblée générale des Nations Unies et administrés par le PNUD.

2. Les chiffres figurant dans les états financiers ont été calculés d'après les données relatives aux dépenses fournies par les agents d'exécution. Dans la mesure du possible, ces données ont été tirées des états financiers vérifiés de ces agents ou, lorsque ces états n'étaient pas disponibles à la date de clôture des comptes du PNUD, des états présentés par les agents pour vérification ou de leurs états non vérifiés.

3. À la date d'établissement des présents états financiers, les agents d'exécution ci-après avaient communiqué leurs états financiers soumis pour vérification ou leurs états non vérifiés :

- Banque asiatique de développement
- Département des affaires économiques et sociales (Secrétariat de l'ONU)
- Commission économique pour l'Afrique (CEA)
- Commission économique pour l'Europe (CEE)
- Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)
- Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)
- Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
- Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)
- Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)
- Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)
- Société financière internationale (SFI)
- Organisation internationale du Travail (OIT)
- Organisation maritime internationale (OMI)
- Fonds monétaire international (FMI)
- Union internationale des télécommunications (UIT)
- Centre CNUCED/OMC du commerce international
- Centre des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)

Union postale universelle (UPU)

Organisation mondiale de la santé (OMS)

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)

Organisation météorologique mondiale (OMM)

Organisation mondiale du tourisme (OMT)

Changements apportés durant l'exercice aux conventions et pratiques comptables

Conventions comptables

4. Les principales conventions comptables appliquées pour l'établissement des états financiers sont récapitulées dans la note 2 afférente à ceux-ci. Ces conventions sont essentiellement les mêmes que celles qui avaient été retenues pour l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2003. Les modifications de détail qui y ont été apportées sont indiquées dans la note 2.

Présentation des comptes

5. La présentation des états financiers du PNUD tient compte des recommandations du Comité administratif de coordination (devenu à présent le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination) concernant l'application de normes comptables communes et l'harmonisation de la présentation des états financiers.

6. En outre, conformément à la décision 97/6 du Conseil d'administration relative à l'harmonisation de la présentation des budgets du PNUD, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), les états financiers font le départ entre les ressources ordinaires du PNUD, ses autres ressources (participation aux coûts, contributions de contrepartie en espèces des gouvernements, fonds d'affectation spéciale constitués par le PNUD, remboursements pour services d'appui et paiements pour activités diverses) et les activités financées par les fonds constitués par l'Assemblée générale et administrés par le PNUD [Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)].

7. Au terme de l'exercice 2004-2005, le PNUD avait mobilisé 8,9 milliards de dollars de contributions au total, dont 19,7 % pour la reconstitution des ressources ordinaires, 47,2 % pour les activités financées selon la formule de la participation aux coûts, 26,6 % pour alimenter les fonds d'affectation spéciale, 4,9 % pour les services d'appui remboursables et les activités diverses et 1,6 % pour alimenter les fonds constitués par l'Assemblée générale et administrés par le PNUD.

8. Les dépenses totales de l'exercice se sont élevées à 7,9 milliards de dollars, dont 83,8 % (6,7 milliards de dollars) de dépenses afférentes aux activités relevant des programmes et des projets et aux dépenses d'appui remboursées aux agents d'exécution, 13,9 % (1,1 milliard de dollars) de dépenses imputées au budget d'appui biennal, 1,1 % (83,5 millions de dollars) de dépenses relevant des arrangements en matière de programmation et 1,3 % (99,7 millions de dollars) de dépenses diverses. Ces dernières comprennent un montant de 54 millions de dollars pour le provisionnement de l'assurance maladie après cessation de service, comme il est expliqué plus en détail à l'alinéa c) de la note 17 relative aux états financiers. Les dépenses comprennent le coût de la mise au point et l'installation du nouveau progiciel de gestion intégré (42,1 millions de dollars), ainsi que le coût des améliorations ultérieurement apportées durant la phase II (3 millions de dollars). (Pour l'exercice biennal 2002-2003 les coûts correspondants s'élevaient à 23,8 millions de dollars.) Le nouveau progiciel, dénommé Atlas, a été mis en service le 1^{er} janvier 2004.

9. La figure I.1 et le tableau I.1 présentent une récapitulation des recettes et dépenses de l'exercice.

Figure I.1

Recettes et dépenses de l'exercice clos le 31 décembre 2005

(En millions de dollars des États-Unis)

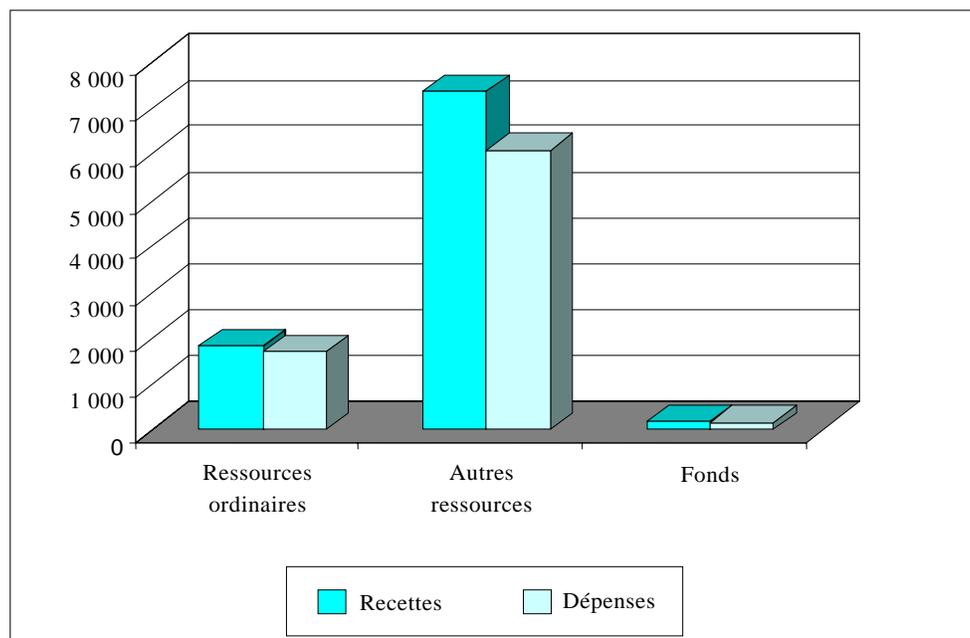


Tableau I.1
Récapitulatif des recettes et dépenses des exercices clos le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2003

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Autres ressources^a</i>		<i>Fonds^b</i>		<i>Total^c</i>	
	2005	2003	2005	2003	2005	2003	2005	2003
Recettes								
Contributions (montant net)	1 747,9	1 425,6	6 979,4	4 532,2	146,0	132,0	8 873,3	6 089,8
Intérêts créditeurs	27,2	34,1	115,8	59,3	4,5	2,7	147,5	96,1
Recettes diverses (montant net)	44,1	57,1	284,6	219,8	10,9	6,8	339,6	283,7
Total	1 819,2	1 516,8	7 379,8	4 811,3	161,3	141,5	9 360,4	6 469,6
Dépenses								
Au titre des programmes (y compris le remboursement des dépenses d'appui des programmes, agents de réalisation)	959,2	754,7	5 581,6	4 016,1	115,7	102,1	6 656,5	4 872,8
Budget d'appui biennal	566,8	496,4	502,3	368,6	29,9	29,8	1 099,0	894,8
Appui aux coordonnateurs résidents	27,9	12,3	17,2	17,3			45,1	29,6
Services d'appui au développement	9,4	7,8	7,6				17,0	7,8
Programme de déploiement d'économistes	21,5	8,1					21,5	8,1
Dépenses diverses	99,6	131,9		4,3	0,2	0,1	99,8	136,3
Total	1 684,4	1 411,2	6 108,6	4 406,3	145,8	131,9	7 938,9	5 949,4
Excédent (déficit) de recettes par rapport aux dépenses	134,8	105,6	1 271,2	405,0	15,5	9,6	1 421,5	520,2
Excédent (déficit) net de recettes par rapport aux dépenses	134,8	105,6	1 271,2	405,0	15,5	9,6	1 421,5	520,2
Ressources inutilisées								
Solde d'ouverture	153,8	45,3	1 892,4	1 541,1	68,2	45,2	2 114,4	1 631,6
Virements, remboursements et économies	(51,1)	2,9	(49,2)	(53,7)	(0,3)	13,4	(100,6)	(37,4)
Solde de clôture	237,5	153,8	3 114,3	1 892,4	83,5	68,2	3 435,3	2 114,4

^a Aux fins de comparaison, les chiffres de l'exercice 2002-2003 compte tenu de ce que les dépenses afférentes au Programme des Volontaires des Nations Unies, précédemment inscrites dans le Fonds, sont désormais imputées aux « Autres ressources ».

^b Deux fonds liquidés le 31 décembre 2003 ne sont pas inclus dans les chiffres de l'exercice 2004-2005 (il s'agit du Fonds autorenewable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles et du Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement).

^c Montants globaux seulement, chiffres non consolidés.

Ressources ordinaires

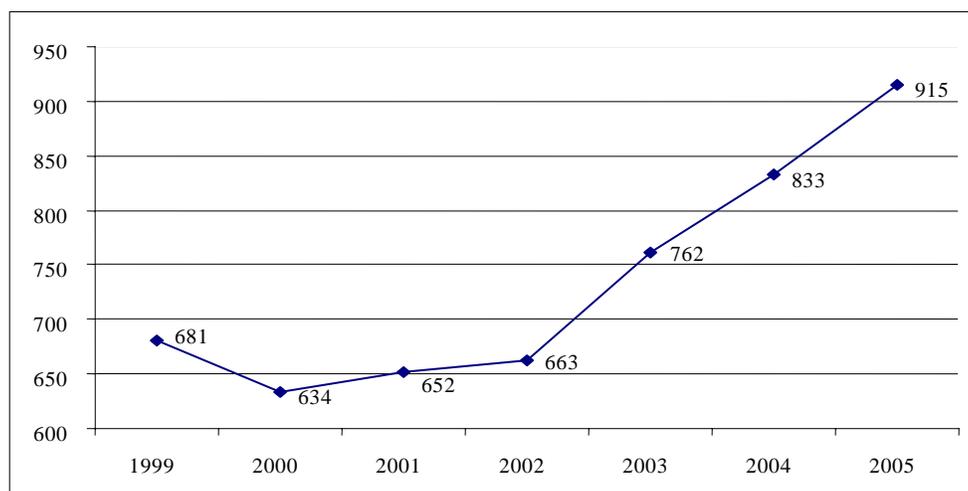
Recettes

10. Les contributions volontaires ont augmenté de 22,6 % (soit 325,4 millions de dollars) par rapport à l'exercice précédent.

11. Les intérêts créditeurs correspondent à un rendement moyen d'environ 2,6 % (1,5 % pour l'exercice 2002-2003). Les autres recettes consistent essentiellement en gains et nets de change.

Figure I.2

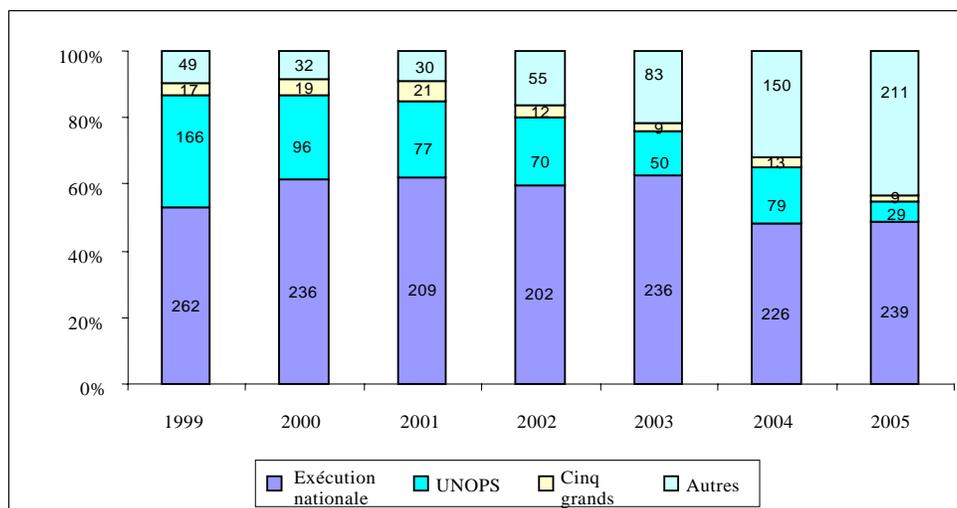
Mouvement des contributions virées aux ressources ordinaires, 1999-2005



Dépenses

12. De 2002-2003 à 2004-2005, les dépenses au titre des programmes sont passées de 755 à 959 millions de dollars, soit une augmentation de 204 millions de dollars. Conformément à la politique du PNUD, l'exécution nationale demeure la formule la plus employée pour les projets. Pour l'exercice 2004-2005, les dépenses consacrées aux projets exécutés par les pays bénéficiaires se sont chiffrées à 465 millions de dollars, soit 49 % des dépenses afférentes aux programmes imputées aux ressources ordinaires, contre 438 millions de dollars (61 %) pour 2002-2003.

Figure I.3
Répartition des dépenses, selon la formule d'exécution, par année civile



Abréviations : UNOPS = Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;
« Cinq grands » = Secrétariat de l'ONU, ONUDI, FAO, UNESCO et OIT.

13. La part du système des Nations Unies dans les dépenses afférentes aux programmes, y compris les dépenses d'appui, a sensiblement augmenté, passant de 159,3 millions de dollars en 2002-2003 à 383,8 millions en 2004-2005.

14. En ce qui concerne le budget d'appui biennal, les dépenses brutes de l'exercice 2004-2005 (623 millions de dollars) dépassent de 72 millions de dollars celles de l'exercice précédent; leur montant net ressort à 567 millions de dollars, soit 8 millions de moins que celui du budget approuvé pour l'exercice 2005, soit une économie globale de 1,4 %. Ventilées par grandes catégories, ces dépenses ont été consacrées pour 58 % (contre 59 % en 2002-2003), aux programmes, 20 % à la gestion et l'administration (au lieu de 21 % en 2002-2003) et 22 % aux activités opérationnelles du système des Nations Unies (20 % en 2002-2003). La part des bureaux de pays a été de 63 %, les 37 % restants se rattachant aux activités gérées depuis les villes sièges, y compris le Programme des Volontaires des Nations Unies et les activités du Bureau des services d'achats interorganisations.

Ressources inutilisées

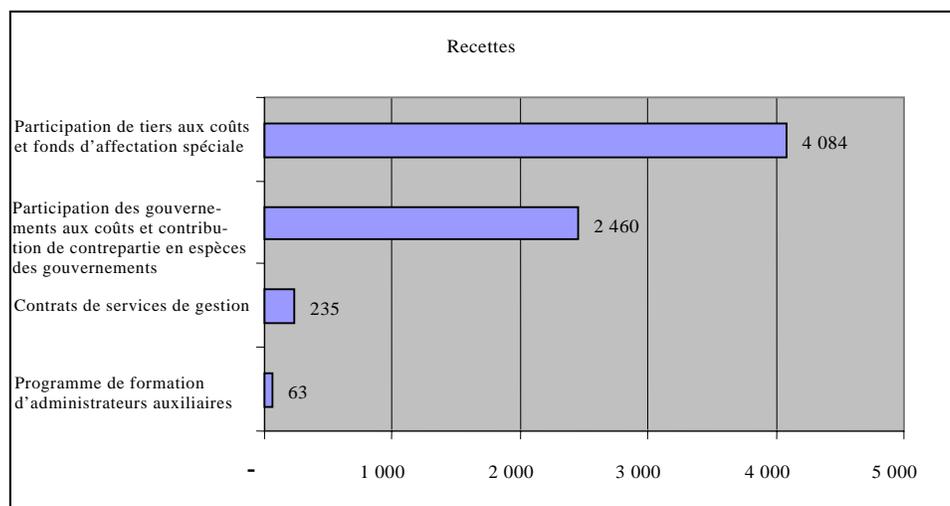
15. Le solde des ressources ordinaires inutilisées a beaucoup augmenté, pour atteindre, au 31 décembre 2005, 237,5 millions de dollars, soit environ 3,5 mois de dépenses, contre 153,8 millions de dollars à la clôture de l'exercice précédent, soit environ 2,6 mois de dépenses. Sur les 241,8 millions de dollars inutilisés, un montant de 2,2 millions a été mis de côté pour des mesures de sécurité.

Activités dont le coût est imputé aux autres ressources

Figure I.4

Recettes virées aux autres ressources pour l'exercice clos le 31 décembre 2005

(En millions de dollars des États-Unis)



16. Globalement, les recettes virées aux autres ressources ont augmenté de 2 568 millions de dollars, soit 53,3 %. Les contributions aux fonds d'affectation spéciale se sont accrues de 921,2 millions de dollars (soit 62,3 %) et les contributions au titre de la participation aux coûts, de 1 564 millions (soit 58,3 %).

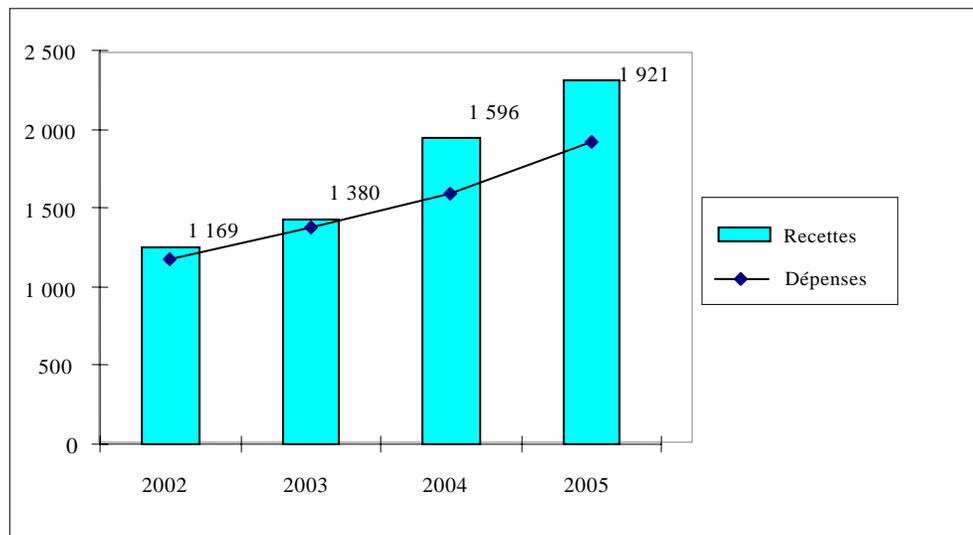
Participation aux coûts

17. La participation aux coûts est restée pour le PNUD la principale formule de financement. Le montant total de 4 milliards 180 millions de dollars reçu en 2004-2005 comprend 1 milliard 720 millions de dollars (contre 119 millions en 2002-2003) de contributions de tiers et 2 milliards 460 millions de dollars de contributions des gouvernements (2 milliards 530 millions en 2002-2003).

18. En 2004-2005, les dépenses au titre des programmes et les dépenses d'appui remboursées aux agents de réalisation et d'exécution ont augmenté de 1 milliard 50 millions de dollars pour atteindre 3 milliards 520 millions de dollars (2 milliards 470 millions en 2002-2003).

Figure I.5
**Évolution des recettes et dépenses au titre de la participation
 aux coûts, 2002-2005**

(En millions de dollars des États-Unis)



Contrôle des dépenses au titre des programmes

19. Comme indiqué à l'alinéa d) de la note 2 afférente aux états financiers, les fonds versés par le PNUD aux agents d'exécution sont comptabilisés comme avances et les dépenses au titre des programmes qui seront à financer sont enregistrées au reçu des rapports certifiés sur les dépenses (rapports sur l'exécution des projets et rapports financiers) établis par les agents d'exécution.

20. Le PNUD contrôle ces dépenses pour vérifier qu'elles ont été effectuées conformément aux descriptifs de projet et aux plans de travail annuels. Les activités de contrôle comprennent des tournées d'inspection, le rapprochement des rapports sur les dépenses et des descriptifs et des plans de travail annuels, le suivi des progrès accomplis par rapport aux produits et résultats visés, et des audits annuels. Le PNUD contrôle également le solde des avances versées aux gouvernements et aux organisations non gouvernementales pour s'assurer que les rapports financiers sont reçus à temps.

21. Lorsque ses contrôles mettent en lumière des questions préoccupantes, le PNUD a le choix entre plusieurs options : renforcer le contrôle, changer de formule d'exécution, suspendre l'exécution du projet, voire exiger le remboursement des fonds dépensés à mauvais escient.

22. L'un des principaux moyens de contrôle des dépenses engagées par les gouvernements et les organisations non gouvernementales est la vérification annuelle des dépenses engagées au titre de l'exécution nationale ou par des ONG, opération qui est coordonnée par le Bureau de l'audit et des études de performance du PNUD. Dans la perspective d'appliquer les principes de gestion des risques pour renforcer le contrôle de la qualité du suivi des dépenses afférentes aux projets

exécutés par des entités nationales ou par des ONG, le Bureau a adopté en 2005 une nouvelle stratégie d'évaluation qui élargit l'étendue, le contrôle et l'analyse des rapports d'audit; cela permettra de se rapprocher du modèle d'évaluation des risques envisagé.

23. Les opérations d'examen, d'analyse et de contrôle de la qualité sont perfectibles et le modèle dont elles relèvent devra être continuellement affiné pour en faire un outil qui permette d'obtenir l'assurance que les ressources affectées aux projets réalisés par des ONG ou par des entités nationales sont utilisées de manière rationnelle et efficace. À ce stade, ces opérations ne donnent que des résultats indicatifs. Selon la nouvelle stratégie d'évaluation, trois éléments ont été évalués : a) les résultats de chaque audit, b) l'adéquation du champ de l'audit, et c) l'administration de l'audit; une note a été attribuée à chaque élément (satisfaisant, partiellement satisfaisant ou insuffisant).

24. Lors de l'examen par le PNUD des résultats des audits de 2004, les vérificateurs des projets ont exprimé des réserves sur la régularité d'opérations portant au total sur 156,5 millions de dollars. L'impact de ces opérations sur la situation financière a finalement été chiffré à 33,5 millions de dollars. Un examen approfondi des audits de 2005 est en cours.

25. La plupart des rapports d'audit soumis par les bureaux de pays font état de l'opinion favorable des vérificateurs. Toutefois, les rapports d'audit reçus de 17 bureaux sont systématiquement assortis de réserves des vérificateurs. Le PNUD suit la question avec ces bureaux et, après une analyse plus poussée des observations, déterminera les mesures à prendre. Treize de ces bureaux ont présenté des plans d'action qui indiquent pour la plupart que des mesures ont été prises ou sont en voie de l'être pour donner suite aux conclusions des audits des projets. À la fin du mois de juin 2006, les quatre autres bureaux n'avaient pas encore soumis de plan d'action. Le PNUD évaluera la validité des plans d'action des 17 bureaux et envisagera, s'il y a lieu, un changement de formule d'exécution.

26. En application des modalités harmonisées de traitement des avances, le PNUD utilisera les rapports d'audit des dépenses afférentes à l'exécution nationale pour définir des degrés de risque et adapter en conséquence ses formules d'exécution et ses méthodes de contrôle. Il pourra ainsi porter son attention en priorité sur les domaines jugés à haut risque.

27. Pour plus de précisions sur les résultats de l'audit des dépenses engagées au titre de l'exécution nationale ou par des ONG, on se reportera au rapport annuel sur les services d'audit et de contrôle internes soumis au Conseil d'administration à sa session annuelle en juin 2006.

Fonds d'affectation spéciale constitués par le PNUD

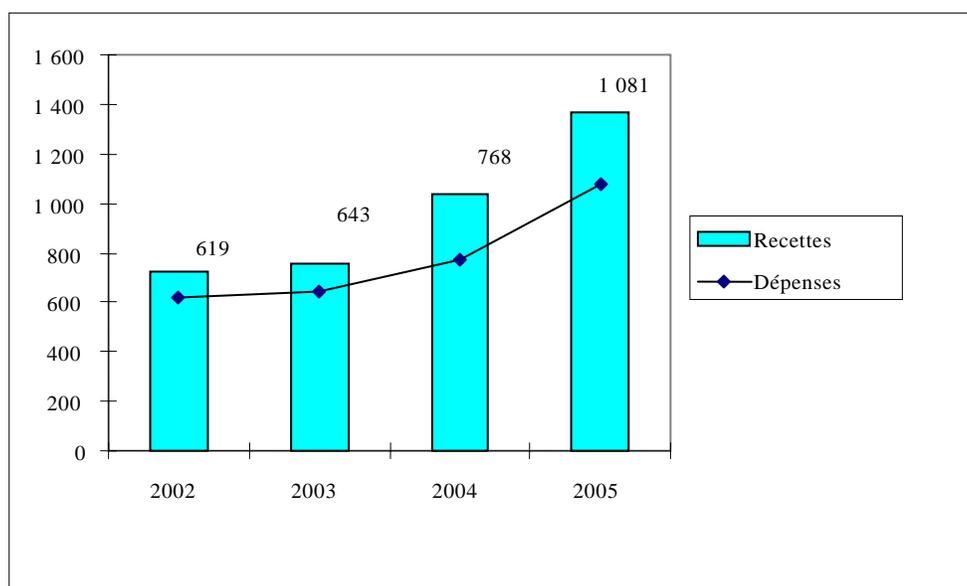
28. Les résultats financiers des fonds d'affectation spéciale sont présentés en détail dans les tableaux 5 à 5.2 des états financiers. Durant l'exercice 2004-2005, 117 fonds d'affectation spéciale et 5 fonds d'affectation ponctuelle ont été constitués, et 24 fonds d'affectation spéciale et 8 fonds d'affectation ponctuelle clôturés. Au 31 décembre 2005, il existait un total de 468 fonds d'affectation (contre 315 au 31 décembre 2003) et 255 fonds d'affectation ponctuelle (contre 258).

29. Dans le secteur de l'environnement, les contributions au Fonds pour l'environnement mondial (FEM), au Fonds multilatéral pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal, au Fonds d'affectation spéciale « Capacités 21 » et au Fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre la sécheresse et la désertification ont totalisé en 2004-2005 511 millions de dollars, soit 21,6 % des contributions à tous les fonds d'affectation spéciale. Le FEM a reçu à lui seul 418 millions de dollars. D'importantes contributions ont aussi été versées aux fonds destinés aux pays et territoires qui relèvent d'un conflit, tels l'Iraq, l'Afghanistan, le Rwanda, l'Angola et le territoire palestinien, ont ainsi occupé une place importante dans ces contributions. Ainsi, le Fonds d'affectation spéciale pour l'aide à la reconstruction en Iraq a recueilli 245 millions de dollars en 2004-2005.

Figure I.6

Évolution des recettes et dépenses des fonds d'affectation spéciale, 2002-2005

(En millions de dollars des États-Unis)



Fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre la sécheresse et la désertification

30. Le Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse (UNSO) du PNUD prête son concours technique et financier à plusieurs pays pour les aider à élaborer leur programme de mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Son aide porte aussi sur l'élaboration de programmes d'action sous-régionaux en Afrique et en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi que sur la constitution de partenariats et le renforcement des capacités en Afrique, en vue de la mobilisation des ressources du continent. Le PNUD apporte en outre un soutien technique et une aide pour la définition d'orientations stratégiques et le renforcement des capacités afin de favoriser l'intégration de la problématique des terres arides aux plans nationaux de

développement et autres cadres macroéconomiques, ainsi que l'enrichissement et l'élargissement de la base de connaissances sur ces questions.

31. La mise en valeur des terres arides sont un volet essentiel de la lutte contre la pauvreté et la faim. Ces terres couvrent 40 % de la surface terrestre et abritent la moitié des pauvres du monde. Au début de 2002, le PNUD a créé, à Nairobi, le Centre de développement des terres arides, qui est l'un des trois centres thématiques du Bureau des politiques de développement. Ce nouveau centre intègre l'UNSO au réseau décentralisé de conseillers du Bureau et, dans la logique de la réforme de la gestion au PNUD, il donne à présent des orientations et fournit un appui aux programmes par l'intermédiaire des bureaux de pays.

32. Le PNUD est conscient que le développement rural et la réduction de la pauvreté dans les zones arides exigent une action sur plusieurs fronts – législation, renforcement des capacités, gestion des ressources en eau, inégalités entre les sexes, services de santé, éducation, etc. La vraie difficulté est de faire en sorte que la politique et la législation soient favorables aux populations des terres arides et aident à mettre un terme à leur exclusion économique et sociale. En même temps, il faut agir sur le terrain pour permettre aux agriculteurs et aux éleveurs d'accroître leurs productions et de commencer ainsi à sortir de la pauvreté.

33. Le Centre de développement des terres arides héberge actuellement un forum de discussion sur les moyens de progresser vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le forum s'appuie sur un inventaire des problèmes établi par le Centre.

34. Il faut signaler que le Centre de développement des terres arides n'a reçu en 2004-2005 que 17 000 dollars de contributions volontaires, contributions dont il est tributaire pour la couverture de ses dépenses de fonctionnement. Les dépenses financées par le Fonds au titre des programmes ont diminué, passant de 5,1 millions de dollars en 2002-2003 à 1,5 million de dollars en 2004-2005, et les ressources inutilisées ont dans le même temps augmenté de 19 %, pour passer de 3,6 à 4,3 millions de dollars.

Fonds pour l'environnement mondial

35. Le Conseil du FEM a tenu quatre sessions, au printemps et à l'automne de 2004 et de 2005, au cours desquelles il a examiné et approuvé pour les exercices 2005 et 2006 les plans stratégiques et les budgets administratifs du Fonds, ainsi que les objectifs d'affectation des ressources aux programmes de travail et les redevances de réalisation. En outre, il a tenu quatre réunions intersessions, en été et en hiver, qui ont porté uniquement sur l'affectation des ressources et les redevances. En 2004 et 2005, le secrétariat du FEM a procédé avec le PNUD/FEM à une évaluation de l'exécution de tous les projets, de grande et moyenne envergure, financés par le Fonds, qui étaient en cours.

36. Pour l'exercice biennal 2004-2005, les dépenses relevant des programmes de travail et des budgets administratifs approuvés du FEM et les redevances versées aux agents de réalisation ont totalisé 421,6 millions de dollars, soit 6,5 % de plus que pour 2002-2003 (395,8 millions de dollars). Les dépenses totales au titre des programmes se sont chiffrées à 335,5 millions de dollars, contre 252,7 millions en 2002-2003, soit une augmentation de 32,8 %.

37. Les contributions périodiques versées au FEM en 2004-2005 par son dépositaire, la Banque mondiale, se sont élevées à 407 millions de dollars, contre 376 millions en 2002-2003. Le FEM a en outre recueilli 10,8 millions de dollars de recettes diverses (participation aux coûts, sommes provenant de fonds d'affectation ponctuelle, etc.); ces recettes s'étaient chiffrées à 12 millions de dollars en 2002-2003.

Fonds multilatéral pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal

38. Le Fonds multilatéral pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal a été créé en 1991 pour financer des programmes nationaux visant à éliminer progressivement les chlorofluorocarbones, les halons et autres substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Quatre agents de réalisation ont été désignés : le PNUD, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'ONUDI et la Banque mondiale.

39. Le concours du PNUD porte principalement sur les activités suivantes :

- a) Formulation de programmes nationaux pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal;
- b) Établissement d'études et de plans nationaux et sectoriels (programmes pluriannuels axés sur l'efficacité);
- c) Formation technique et projets de démonstration;
- d) Développement des institutions et renforcement des capacités nationales;
- e) Projets d'investissement avec transfert de technologie.

40. Les contributions reçues pour l'exercice 2004-2005 se sont montées à 91 millions de dollars, contre 62 millions en 2002-2003. Les dépenses au titre des programmes ont atteint au total 59 millions de dollars en 2004-2005, contre 51 millions en 2002-2003.

Fonds d'affectation spéciale « Capacités 21 »

41. Une équipe de consultants a procédé en 2001 à une évaluation mondiale de la phase pilote de « Capacités 21 » (1992-2003), d'où elle a conclu que tout en étant un succès, celui-ci n'avait pas touché suffisamment de pays ou de communautés et devrait être étendu avec un mandat plus large. À l'issue de concertations au sein de la direction du PNUD, il a été décidé que « Capacités 2015 » succéderait à Capacités 21. Capacités 2015 relève d'une démarche plus large à l'échelon local, qui n'est pas limitée au programme Action 21, mais tend à faire jouer des synergies avec d'autres initiatives de renforcement des capacités, en particulier les stratégies de réduction de la pauvreté, les accords multilatéraux sur l'environnement et les stratégies de développement durable. Capacités 2015 remplacera le fonds d'affectation spéciale « Capacités 21 » après la clôture de ce dernier le 31 décembre 2006.

42. En 2004-2005, les dépenses totales au titre des programmes se sont chiffrées à 10,2 millions de dollars, contre 13,2 millions en 2002-2003, dont une baisse de 23 %.

Compte de l'énergie

43. Les activités financées par le Compte de l'énergie, qui est alimenté par des ressources extrabudgétaires, relèvent principalement du programme FINESSE (financement de services énergétiques pour petits usagers), qui a pour but de favoriser la concertation sur la politique énergétique, le renforcement des institutions, la mise en place d'un cadre réglementaire et le développement des capacités afin d'offrir des solutions techniquement et économiquement viables pour l'adoption de sources d'énergie renouvelables et l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les habitations, le commerce et l'industrie. Elles sont conçues en vue de créer les conditions et les mécanismes voulus pour que les organismes de crédit consentent des prêts aux petits usagers. Le programme de financement de services énergétiques à leur intention s'inscrit dans le droit fil de l'Initiative du PNUD pour les sources d'énergie durables, qui procède de la constatation que les approches traditionnelles de l'énergie en font un obstacle au développement socioéconomique et ne sont pas viables. Il se traduit actuellement, dans certains pays d'Asie, par des activités menées conjointement avec la Banque mondiale. Celles auxquelles il a donné lieu dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe ont été menées à bien et feront bientôt l'objet d'un suivi auquel la Banque africaine de développement sera associée. En 2004-2005, le Compte de l'énergie a reçu 650 000 dollars de contributions et autres ressources (contre 800 000 dollars en 2002-2003), et ses dépenses se sont élevées à 1 million de dollars (1,6 million de dollars en 2002-2003).

Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Programme d'aide au peuple palestinien

44. La gestion du Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Programme d'aide au peuple palestinien répond à un double objectif :

- a) Utiliser les ressources limitées du Fonds comme catalyseur pour mettre en route des programmes hautement prioritaires de renforcement des capacités qui seront ensuite poursuivis et développés grâce en grande partie à des contributions volontaires de donateurs bilatéraux;
- b) Assurer la viabilité de ces programmes en mettant en place des structures d'exécution conjointe, et en veillant à la stabilité et à la responsabilisation des homologues palestiniens intervenant au niveau local.

45. Les recettes totales du Fonds se sont chiffrées en 2004-2005 à 120 millions de dollars, contre 59 millions en 2002-2003, soit une augmentation de 103 %. Les dépenses au titre des programmes se sont chiffrées à 110 millions de dollars (contre 70 millions en 2002-2003), faisant du PNUD l'un des principaux organismes qui réalisent des projets financés par des donateurs dans le territoire palestinien occupé. Conformément aux stratégies et initiatives définies dans son programme-cadre, le Fonds a continué, pendant l'exercice, à privilégier son rôle de champion du développement humain durable en finançant des activités portant sur des thèmes tels que l'élimination de la pauvreté, la mise en place de moyens de subsistance durables, la participation des femmes au développement et la gestion de l'environnement, ainsi qu'un certain nombre d'activités d'équipement.

46. En 2004-2005, le Fonds a continué de financer des activités destinées à renforcer la gouvernance dans les branches locales, municipales et centrales de

l'Autorité palestinienne en tirant pleinement parti des compétences considérables disponibles sur place.

Fonds d'affectation spéciale pour le Rwanda

47. Le PNUD a créé le Fonds d'affectation spéciale pour le Rwanda en avril 1995, en vue de renforcer les activités destinées à appuyer le programme de réconciliation nationale, de réinsertion, de redressement socioéconomique et de relèvement mis sur pied par le Gouvernement rwandais.

48. En 2004-2005, le Fonds a recueilli 400 000 dollars de contributions, contre 3 millions en 2002-2003, et les dépenses au titre des programmes qu'il a servi à financer se sont élevées à 200 000 dollars (11 millions de dollars en 2002-2003).

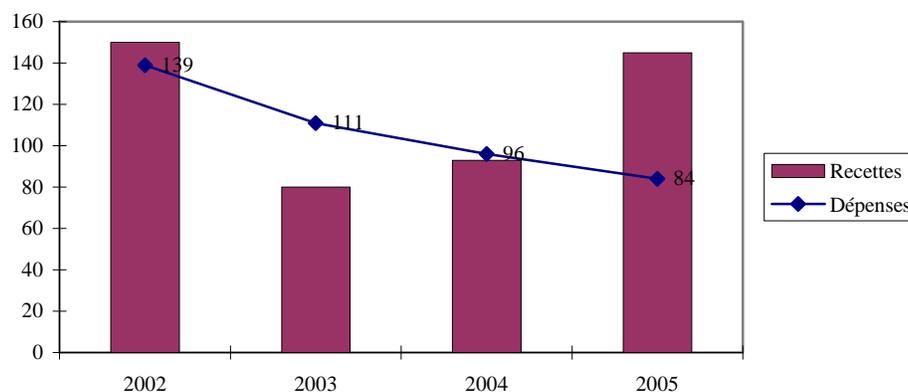
Contrats de services de gestion

49. Les contrats de services de gestion que le PNUD a passés avec divers donateurs (voir le tableau 6.1 des états financiers) sont exécutés pour son compte par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS). Durant l'exercice considéré, 41 nouveaux contrats ont été conclus, 21 ont été liquidés financièrement et 18 menés à bien sur le plan opérationnel. En 2004-2005, les recettes totales ont augmenté de 2,2 %, atteignant 237 millions de dollars (232 millions en 2002-2003), cependant que les dépenses totales diminuaient de 27,9 % pour revenir de 249 à 180 millions de dollars.

Figure I.7

Évolution des recettes et dépenses au titre des contrats de services de gestion, 2002-2005

(En millions de dollars des États-Unis)



Volontaires des Nations Unies

50. L'exercice 2004-2005 a été marqué par une croissance toujours aussi forte de l'ensemble des activités de l'unité responsable du Programme des Volontaires des

Nations Unies (VNU), notamment les affectations de volontaires. Ses trois principaux domaines d'activité – mobilisation de volontaires pour le développement et la paix, intégration du volontariat à la programmation du développement et transposition à plus grande échelle des efforts de sensibilisation internationale – sont à présent pleinement pris en compte dans un cadre de résultats aligné sur le plan de financement pluriannuel du PNUD.

51. Représentant quelque 170 nationalités, les milliers d'hommes et de femmes professionnellement qualifiés, expérimentés et dévoués à leur tâche qui participent chaque année comme volontaires aux programmes et projets appuyés par le système des Nations Unies dans plus de 140 pays continuent de donner au Programme son image de marque. Durant l'exercice considéré, le nombre de missions a augmenté de 45 %, pour atteindre 8 470 en 2005, tandis que le nombre de volontaires augmentait de 44 %, passant à 8 122.

52. Les contributions du Programme continuent de mettre à profit la complémentarité des volontaires nationaux et internationaux. Les VNU qui interviennent dans leur propre pays contribuent au renforcement des capacités nationales et leur nombre a augmenté atteignant quelque 3 250 en 2005, ce qui maintient aux alentours de 40 % leur part du nombre total de volontaires, tandis que 72 % des volontaires internationaux étaient originaires de pays en développement et travaillaient dans d'autres pays en développement. Les VNU continuent donc d'apporter une importante contribution à la coopération Sud-Sud.

53. De plus en plus, le Programme des VNU est mis à contribution pour aider les pays de programme à développer le volontariat local, en créant des centres et des réseaux nationaux de volontaires, des programmes de volontariat pour les jeunes et les étudiants, et des programmes d'échanges de volontaires à l'échelon national et entre pays.

54. Pour l'exercice 2004-2005, le total des fonds mobilisés dans le cadre du Programme s'est chiffré à 311,2 millions de dollars, soit 42 % de plus qu'en 2002-2003. Les dépenses financées par des contributions directes (Fonds bénévole spécial, participation aux coûts, fonds d'affectation spéciale, dispositifs de financement intégral et contributions directes pour les activités de maintien de la paix se sont chiffrées à 70 millions de dollars. Le solde (241,2 millions de dollars) représente la valeur des missions de volontaires directement à la charge de l'ONU et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, y compris le PNUD.

55. Les recettes afférentes au Fonds bénévole spécial, à la participation aux coûts, aux fonds d'affectation spéciale, aux dispositifs de financement intégral et aux coentreprises des Nations Unies se sont élevées à 61,6 millions de dollars en 2004-2005, soit 14,1 millions de plus que pour l'exercice précédent. Les dispositifs de financement intégral s'appliquent aux missions de VNU financées directement par des gouvernements donateurs et la formule des coentreprises des Nations Unies est employée pour couvrir le coût de la participation de Volontaires aux missions des Nations Unies.

56. En 2004-2005, le montant total des dépenses financées par des contributions directes s'est chiffré à 70 millions de dollars, soit 11 % de plus que pour l'exercice précédent. Les dépenses imputées au Fonds bénévole spécial (11,2 millions de dollars) se sont maintenues à peu près au niveau de l'exercice 2002-2003, pour

lequel le total (14,7 millions de dollars) comprenait 3,3 millions de dollars de coûts externes.

Programme de formation d'administrateurs auxiliaires

57. Vingt-trois gouvernements et une organisation intergouvernementale ont conclu des accords avec le PNUD pour la fourniture d'administrateurs auxiliaires. Tous les États membres ont parrainé des administrateurs auxiliaires en 2005, à l'exception de l'Australie et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Au 31 décembre 2005, le programme intéressait 266 administrateurs auxiliaires et assistants spéciaux de coordonnateur résident, soit le même nombre qu'au 31 décembre 2003, dont 201 travaillaient au PNUD et dans les organismes apparentés (32 à New York et dans d'autres villes sièges). Les administrateurs auxiliaires affectés au FNUAP et à l'UNOPS étaient au nombre de 48 et 5 respectivement.

58. Les contributions versées au titre de ce programme se sont élevées à 63 millions de dollars pour l'exercice 2004-2005, contre 58,6 millions en 2002-2003. Les dépenses totales ont augmenté, passant de 54,2 millions de dollars en 2002-2003 à 57,9 millions de dollars.

Réserve au titre des bureaux et logements hors siège

59. Avec l'appui du Conseil d'administration, le PNUD s'apprête à liquider des logements et bureaux qu'il avait acquis hors siège et a déjà constitué des provisions pour couvrir les montants à passer éventuellement par profits et pertes.

60. Pour l'exercice 2004-2005, les recettes de la réserve au titre des bureaux et logements hors siège, constituées presque intégralement de loyers, se sont maintenues au même niveau qu'en 2002-2003, soit 2,3 millions de dollars, et son solde se chiffre à 1,5 million de dollars d'excédent (1,2 million de dollars au 31 décembre 2003).

Fonds constitués par l'Assemblée générale et administrés par le PNUD

61. Les fonds constitués par l'Assemblée générale sont le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM). Leurs résultats financiers sont exposés en détail dans les tableaux 7 et 7.2 des états financiers.

Fonds d'équipement des Nations Unies

62. Le FENU a pour but d'aider à réduire la pauvreté, avant tout dans les pays les moins avancés, et de contribuer ainsi à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Suivant la décision 99/22 du Conseil d'administration, il concentre ses activités sur deux domaines, la gouvernance locale et le microfinancement. À travers ses programmes, le Fonds entend renforcer les capacités de production et l'autonomie économique des communautés pauvres en développant les équipements et services locaux essentiels et en faisant en sorte que

les établissements de crédit soient accessibles à tous et répondent aux besoins des groupes sociaux à faible revenu.

63. Le FENU évalue chaque année les résultats de plusieurs projets en fonction de critères précis. Les évaluations sont effectuées par des experts indépendants à mi-parcours de la période d'exécution, à la fin du projet et quelques années après son achèvement. Elles portent sur la conception, l'exécution et l'impact du projet. Les buts et objectifs sont évalués, en déterminant par exemple si le projet tient compte des besoins locaux, s'il vise les groupes sociaux les plus défavorisés et si la conception et l'exécution répondent aux besoins des femmes. Si les objectifs ne sont pas atteints, les difficultés et les lacunes sont examinées de près, ce qui permet de tirer d'importantes leçons pour la conception de projets futurs.

64. Durant l'exercice 2004-2005, les contributions volontaires au FENU ont diminué de 45,5 %, tombant de 49 millions de dollars en 2002-2003 à 26,7 millions de dollars. Les dépenses au titre des programmes ont totalisé 42,7 millions de dollars, contre 46 millions en 2002-2003. En fin d'exercice, le FENU disposait d'un solde de 25 millions de dollars de ressources ordinaires, en sus des 22,6 millions de la réserve opérationnelle.

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

65. UNIFEM est le fonds des Nations Unies consacré aux femmes. Il fournit une assistance technique et financière pour promouvoir, grâce à des stratégies et programmes novateurs, l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes. La protection des droits fondamentaux des femmes étant au cœur de l'action menée par UNIFEM, ses activités portent sur quatre secteurs stratégiques : 1) réduction de la vulnérabilité des femmes à la pauvreté, 2) élimination de la violence à l'égard des femmes, 3) arrêt de la propagation du VIH/sida chez les femmes et les filles, et 4) instauration de l'égalité des sexes dans la gouvernance démocratique en temps de paix comme en temps de guerre.

66. Les contributions à UNIFEM ont augmenté au total de 34,1 millions de dollars, soit 50 %, passant de 68,7 millions de dollars en 2002-2003, à 102,8 millions de dollars en 2004-2005. Les contributions volontaires ont augmenté de 3,4 millions de dollars, les apports au titre de la participation aux coûts, de 29,4 millions et les contributions aux fonds d'affectation ponctuelle de 1,3 million.

67. Les dépenses au titre des programmes ont augmenté de 16,8 millions de dollars, soit 30 %, passant de 56,2 millions de dollars en 2002-2003 à 73 millions de dollars pour l'exercice 2004-2005. Celles qui sont imputées aux ressources ordinaires sont passées de 34,6 à 28,9 millions de dollars, soit une diminution de 5,7 millions de dollars, ou 16 %. Les dépenses au titre de la participation aux coûts ont progressé de 17,3 millions de dollars, passant de 14,7 millions de dollars en 2002-2003 à 32 millions en 2004-2005. Enfin, les dépenses financées par les fonds d'affectation ponctuelle ont enregistré une hausse de 5,2 millions de dollars (75 %), passant de 6,9 millions de dollars en 2002-2003 à 12,1 millions de dollars en 2004-2005.

68. Au 31 décembre 2005, le solde inutilisé d'UNIFEM s'élevait à 46 millions de dollars, soit 20,9 millions de plus qu'au 31 décembre 2003. Le niveau de la réserve opérationnelle, qui était de 8,1 millions de dollars au 31 décembre 2003, a été

ramené à 7,7 millions de dollars au 31 décembre 2005, conformément à la décision 97/4 prise en janvier 1997, par le Conseil d'administration.

Chapitre II

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes a examiné les activités du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et vérifié ses états financiers pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005. En 2004 et 2005, il a procédé à des audits dans 12 bureaux de pays : Brésil, Bulgarie, Cambodge, Égypte, Équateur, Érythrée, Fédération de Russie, Indonésie, Panama, Pérou, Rwanda et Yémen. Il a aussi effectué des missions au Bureau des services d'achats interorganisations et au Groupe mondial des états de paie à Copenhague, ainsi qu'au Programme des volontaires des Nations Unies.

Sans pour autant assortir de réserves ses opinions sur les états financiers et sur le respect des décisions des organes délibérants, le Comité a modifié son rapport d'audit succinct du chapitre III pour y faire ressortir les préoccupations suivantes :

a) Les dépenses soumises à audit effectuées par les gouvernements et les organisations non gouvernementales dans le cadre de l'exécution nationale de projets se sont élevées à 3,2 milliards pour l'exercice biennal 2004-2005. Pour l'année 2004, les auditeurs ont émis des refus de certifier (10,5 millions de dollars), des opinions défavorables (10 millions de dollars) et des opinions assorties de réserves (13 millions de dollars). L'ampleur des réserves émises pour l'année 2005 suite à des audits de projet n'a pas pu être déterminée car le PNUD ne les avait pas encore analysées en juin 2006. En outre, l'efficacité des procédures et mécanismes de contrôle des dépenses exécutées à l'échelon national peut être encore améliorée;

b) Le PNUD avait au total 615 comptes bancaires, dont 56 gérés au siège, 536 dans les bureaux de pays, ainsi que 6 comptes bancaires pour les salaires gérés par le Secrétariat de l'ONU et 17 comptes bancaires, gérés pour le compte d'autres organismes du système des Nations Unies, dont le solde total s'élevait à 134 millions de dollars au 31 décembre 2005. Le PNUD a bien effectué en décembre 2005 le rapprochement final de tous les comptes bancaires, mais les rapprochements mensuels, eux, n'ont été effectués ni pour le siège ni pour les bureaux de pays au cours de l'exercice biennal 2004-2005. Le fait que cette importante opération de contrôle n'ait pas été effectuée pendant tout l'exercice biennal aurait pu permettre que des cas de fraude et des erreurs passent inaperçus;

c) En janvier 2004, le PNUD a mis en place un nouveau progiciel de gestion intégré à l'échelle de l'organisation. Des carences ont été décelées au niveau du système de contrôle interne pendant l'exercice biennal 2004-2005, notamment le fait que les fonctions n'étaient pas bien séparées, que le module du grand livre concernant les rapprochements bancaires n'avait pas servi pendant la plus grande partie de l'année 2004 et qu'aucun rapprochement automatisé des comptes bancaires du grand livre général et du grand livre auxiliaire n'avait été effectué.

Suite donnée aux recommandations antérieures du Comité

Le Comité a fait le point de l'application des recommandations qu'il avait précédemment formulées et qui n'avaient pas encore été intégralement mises en œuvre, comme le lui a demandé le Comité consultatif pour les questions

administratives et budgétaires (voir A/59/736, par. 8, et A/60/387, par. 12 et 20). Les exercices budgétaires au cours desquels ces recommandations ont été faites pour la première fois sont indiqués dans l'annexe du chapitre II. Sur un total de 78 recommandations, 48 (61 %) avaient été appliquées, 28 (36 %) étaient en cours d'application et 2 (3 %) n'avaient pas été suivies d'effet. Sur les 30 recommandations qui n'avaient pas encore été complètement appliquées, 19 (63 %) remontaient à l'exercice biennal 2002-2003, 8 (27 %) à l'exercice 2000-2001, 2 (7 %) à l'exercice 1998-1999 et 1 (3 %) à l'exercice 1996-1997. On trouvera dans d'autres parties du présent rapport des commentaires plus détaillés du Comité sur ces recommandations en souffrance.

Aperçu de la situation financière (2004-2005)

Au cours de l'exercice 2004-2005, les recettes ont atteint 9,4 milliards de dollars; elles provenaient principalement des contributions dont le montant s'est élevé à 8,9 milliards de dollars (95 %). Sur ces contributions, un montant de 1,7 milliard de dollars (20 %) se rapportait aux activités financées sur les ressources ordinaires, un montant de 4,2 milliards de dollars (49 %) à la participation aux coûts, un montant de 2,4 milliards (27 %) aux fonds d'affectation spéciale et un montant de 0,4 milliard (4 %) aux services d'appui remboursables et aux activités diverses.

Les dépenses se sont élevées au total à 7,9 milliards de dollars, dont 6,7 milliards (84 %) ont servi à couvrir le coût des activités de programme et de projet et les montants versés à d'autres organismes des Nations Unies au titre des dépenses d'appui, tandis que 1,1 milliard de dollars (14 %) étaient consacrés au budget d'appui biennal, 83,6 millions de dollars (1 %) aux dépenses autorisées au titre d'arrangements en matière de programmation, et les 99,7 millions restants (1 %) à des dépenses diverses.

En ce qui concerne les activités financées par les ressources ordinaires, l'excédent net s'est établi à 134,9 millions de dollars pour l'exercice 2004-2005, portant le solde à 237,5 millions de dollars au 31 décembre 2005. Pour les activités financées par d'autres ressources, il s'est établi à 1,3 milliard de dollars, portant le solde à 3,1 milliards de dollars au 31 décembre 2005.

Les principales constatations du Comité se présentent comme suit :

Comptes bancaires et trésorerie

Il n'a pas été procédé au rapprochement mensuel des comptes gérés par le siège et par les bureaux de pays au cours de l'exercice biennal 2004-2005. Les lacunes du progiciel Atlas, notamment l'absence de module du grand livre général et la désactivation de la fonction de rapprochement, ont empêché le PNUD de disposer d'un système fiable et rationnel de rapprochement des comptes bancaires.

Soldes interfonds

Il n'y a pas eu de rapprochement systématique des soldes interfonds du PNUD avec divers autres organismes des Nations Unies, ce qui a imposé de faire de complexes opérations et d'apporter de nombreux éléments de rapprochement en fin d'exercice biennal. La clôture de l'exercice suppose en effet de rapprocher manuellement les montants relatifs aux soldes interfonds et d'effectuer les redressements nécessaires aux fins de l'établissement des états financiers.

Fonds d'affectation spéciale déficitaires

Les soldes des fonds d'affectation spéciale étaient déficitaires de 37,7 millions de dollars au 31 décembre 2005. Le nombre des fonds déficitaires est passé de 22 à la clôture de l'exercice biennal précédent à 83 en 2004-2005.

Mise en service du progiciel de gestion intégré Atlas

Il n'a pas été suffisamment remédié aux lacunes des mécanismes de contrôle d'Atlas signalées dans le rapport précédent du Comité. Les plus notables de ces lacunes étaient une insuffisante séparation des tâches; le fait que le module du grand livre n'ait pas été opérationnel pendant une grande partie de 2004; et, bien que le rapprochement entre les relevés de compte bancaire et les grands livres auxiliaires soit automatisé, le fait que le rapprochement entre le grand livre général et les grands livres auxiliaires était toujours fait manuellement.

Pendant tout l'exercice biennal 2004-2005, il n'y a pas eu de rapprochement mensuel des états de paie mondiaux avec le progiciel Atlas. Ce rapprochement a cependant été effectué en mai 2006.

Le bureau de pays du PNUD au Brésil n'avait toujours pas mis en service le progiciel Atlas et utilisait encore SAP. La balance préliminaire (de vérification) de ce bureau n'a pas fait l'objet de rapprochements mensuels avec Atlas pendant tout l'exercice 2004-2005.

Dépenses afférentes aux programmes

Les dépenses afférentes aux programmes se sont élevées à 6,5 milliards de dollars, dont 2 milliards 834 millions de dollars ont été exécutées par des gouvernements et des organisations non gouvernementales, 229 millions de dollars par d'autres organismes des Nations Unies et 1 milliard par le PNUD lui-même. Or, celui-ci n'a pas encore lancé son modèle d'évaluation fondée sur les risques qui doit servir aux audits des dépenses effectuées dans le cadre des projets d'exécution nationale. Les rapports d'audit des projets d'exécution nationale n'ont pas été reçus dans les délais prévus, voire pas reçus du tout, ce qui a retardé d'autant leur examen et l'élaboration des plans d'action visant à leur donner suite. Ceux de ces rapports qui ont pu être analysés par le Bureau de l'audit et des études de performance ont signalé des lacunes notables au niveau des contrôles dans la gestion financière des projets d'exécution nationale.

Le PNUD n'a pris aucune mesure particulière à l'égard des bureaux de pays qui avaient reçu des rapports de vérification assortis de réserves pour tous leurs projets d'exécution nationale.

Un nombre élevé de plans d'action des bureaux de pays pour le suivi des audits de projets d'exécution nationale n'a pas été soumis.

Coordination interorganisations

Le Comité a examiné l'action menée en matière de coordination interorganisations en 2005, en axant ses efforts sur les aspects suivants : l'établissement des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement; le système des coordonnateurs résidents; l'initiative relative aux bureaux conjoints; le Bureau des services d'achats interorganisations; et les locaux et services communs. Le Comité entend continuer à se pencher sur ces

questions et d'autres questions connexes lors de ses audits futurs dans le contexte de l'étude menée par le groupe spécial de haut niveau créé par le Secrétaire général et d'autres initiatives entreprises par le Groupe des Nations Unies pour le développement en vue d'améliorer l'harmonisation des pratiques.

Dans un échantillon de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement examinés, les priorités nationales du pays concerné n'étaient pas liées ou rapportées à des objectifs du Millénaire pour le développement spécifiques.

Dans le cadre de la réforme de l'ONU, le PNUD a créé des postes de directeur de pays pour accroître l'efficacité du système des coordonnateurs résidents. Or, l'évaluation du comportement professionnel des coordonnateurs résidents n'indique pas comment les résultats de cette évaluation déboucheront sur des actions de formation dans les domaines où l'évaluation a fait apparaître un besoin de perfectionnement.

Comme la responsabilité du financement, de la planification, de la budgétisation et de l'établissement des rapports relève encore de chaque organisme, faire la synthèse des informations au niveau de l'ONU serait impossible ou exigerait une intervention manuelle à grande échelle.

Le projet pilote de bureau conjoint a commencé au Cap-Vert le 1^{er} janvier 2006.

Il n'existe pas de procédure ou directive officielle clairement définie pour faire en sorte que la coordination et la coopération interorganisations entre bureaux de pays soient élargies aux achats. Or, des synergies dans ce domaine pourraient engendrer d'importantes économies ainsi que des gains d'efficacité.

L'aptitude limitée des organismes des Nations Unies à établir correctement le coût du traitement de leurs achats fait obstacle à la collaboration interorganisations, alors que le Bureau des services d'achats interorganisations est en mesure d'établir ses coûts au moyen d'une méthode de calcul axée sur les activités.

Le PNUD n'avait pas rassemblé d'informations permettant de décider dans quels pays les Maisons des Nations Unies étaient une option envisageable et il n'avait pas fixé de date limite pour mettre les Maisons en place.

Secours après le tsunami de l'océan Indien

Le PNUD a reçu un montant de 158,2 millions de dollars pour les activités de secours après le tsunami de l'océan Indien, sur lequel un montant de 76,2 millions a été dépensé au cours de l'exercice biennal 2004-2005. Cependant, aucun rapprochement n'avait été effectué en ce qui concerne les dépenses engagées par le PNUD au lendemain du tsunami qui apparaissaient dans la base de données sur l'aide au développement et le système de suivi électronique du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Le PNUD ne s'était pas doté d'un plan d'urgence comportant des procédures particulières pour réagir à une urgence complexe telle que celle résultant du tsunami de 2004. Il n'avait pas non plus défini de normes pour les délais d'approvisionnement dans les situations d'urgence.

La stratégie de prévention des fraudes actuellement mise en œuvre ne prévoyait pas la situation particulière des secours d'urgence organisés à la suite de catastrophes à grande échelle.

Le PNUD n'avait pas constitué de fichier d'experts des activités de secours et de gestion des catastrophes en vue de faciliter le recrutement du personnel pouvant être déployé sans délai en cas de situation d'urgence complexe, telle celle résultant du tsunami de 2004.

Passation de marchés et gestion des contrats

Le Bureau des services d'achats interorganisations n'avait pas arrêté de stratégie officielle pour accroître la diversification géographique de ses sources d'approvisionnement.

Le PNUD n'avait mis en place aucune procédure permettant de déceler le fractionnement éventuel des commandes.

Le PNUD n'ayant pas l'obligation d'établir un plan d'achats global, le Bureau des services d'achats interorganisations ne disposait d'aucune base pour procéder à la planification globale des achats.

Il y avait lieu d'améliorer la qualité et la fiabilité des contrats soumis au Comité consultatif des achats, afin de garantir l'approbation des marchés en temps voulu.

Il n'y avait aucun contrôle de la séparation des fonctions de création et d'approbation des bons de commande et des fonctions de saisie et d'approbation des fournisseurs dans Atlas.

Contrôle interne

Le Comité consultatif pour les questions d'audit avait remplacé l'ancien Comité d'examen et de contrôle de la gestion.

La stratégie globale de gestion des risques, dont le Comité avait recommandé l'adoption, n'avait toujours pas été mise au point.

L'étendue de l'audit interne des bureaux de pays restait limitée.

Les délais de présentation des rapports d'audit interne étaient restés excessifs au cours de l'exercice biennal 2004-2005.

Gestion des ressources humaines

Le Comité n'a pas pu vérifier l'exactitude des soldes de jours de congé en raison de plusieurs lacunes dans le contrôle de la gestion des congés.

Gestion de la trésorerie

Le PNUD n'a pas réussi à mettre en marche un tableur de suivi de la situation de trésorerie intégré au mode de gestion de la trésorerie du système Atlas en raison de difficultés techniques, de la méthode comptable utilisée et de la difficulté de prévoir les paiements effectués par les organismes des Nations Unies.

Fraudes avérées et présumées

Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, le PNUD a signalé 25 cas de fraude avérée ou présumée, dont 24 avaient entraîné des pertes financières d'un montant s'élevant à 1 566 786 dollars. Un montant de 679 999 dollars avait été recouvré à la fin de l'exercice. Le PNUD s'employait à recouvrer le solde, qui correspondait à 18 cas. Il a signalé une perte éventuelle d'un montant de 19 007 dollars dans l'une des affaires qui n'avait pas encore été réglée.

Les fraudes présumées avaient été décelées dans le bureau du PNUD en Fédération de Russie et signalées à celui-ci pour vérifications supplémentaires. Le Bureau de l'audit et des études de performance a procédé à une enquête et publié son rapport le 6 décembre 2005. Dans sa conclusion, il indiquait un versement frauduleux de 190 000 dollars. D'autres paiements susceptibles d'être frauduleux faisaient l'objet d'enquêtes. Deux anciens fonctionnaires avaient été mis en cause (l'ancien représentant résident assistant pour les opérations, qui a démissionné le 20 avril 2005, et un ancien assistant administrateur de projet, qui a démissionné le 1^{er} novembre 2004). L'Administrateur du PNUD a saisi les autorités russes de ces affaires le 15 septembre 2005, afin qu'elles y donnent suite.

Recommandations

Les principales recommandations du Comité sont récapitulées au paragraphe 11.

A. Introduction

1. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion du Programme des Nations Unies pour le développement pour l'exercice biennal 2004-2005, en application des résolutions 74 (I), 47/211 et 49/233 A de l'Assemblée générale en date du 7 décembre 1946, du 23 décembre 1992 et du 23 décembre 1994, respectivement. Il a conduit son contrôle conformément à l'article VII et à l'annexe du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies (voir ST/SGB/2003/7), ainsi qu'aux normes communes de vérification adoptées par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique et qu'aux normes internationales d'audit. Ces normes exigent que les contrôles effectués par le Comité soient organisés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude importante.

2. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière du Programme des Nations Unies pour le développement au 31 décembre 2005 ainsi que les résultats des activités et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies. Les vérificateurs ont notamment cherché à savoir si les dépenses figurant dans les états financiers de l'exercice biennal 2004-2005 avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs, et si les recettes et les dépenses avaient été convenablement classées et comptabilisées, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière. Ils ont également effectué un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne et procédé à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure qu'ils ont jugée nécessaire pour formuler une opinion sur les états financiers.

3. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a procédé à différents examens en application de l'article 7.5 du Règlement financier. Ces examens ont porté principalement sur l'efficacité des procédures financières, sur les contrôles financiers internes et, en général, sur l'administration et la gestion du PNUD. Le contrôle a été effectué au siège et dans 12 bureaux de pays (Rwanda, Érythrée, Égypte, Yémen, Panama, Équateur, Indonésie, Cambodge, Brésil, Pérou, Fédération de Russie et Bulgarie). Le Comité a également effectué des vérifications au Bureau des services d'achats interorganisations et au Groupe mondial de traitement des états de paie, à Copenhague, ainsi qu'au Bureau des Volontaires des Nations Unies à Bonn.

4. Le Comité a modifié son rapport (chap. III, Opinion des commissaires aux comptes) de façon à mettre en avant ses préoccupations, qui se résument comme suit :

a) Les dépenses soumises à audit effectuées par les gouvernements et les organisations non gouvernementales dans le cadre de l'exécution nationale de projets se sont élevées à 3,2 milliards pour l'exercice biennal 2004-2005. Pour l'année 2004, les auditeurs ont émis des refus de certifier (10,5 millions de dollars), des opinions défavorables (10 millions de dollars) et des opinions assorties de réserves (13 millions de dollars). L'ampleur des réserves émises pour l'année 2005

suite à des audits de projet n'a pas pu être déterminée car le PNUD ne les avait pas encore analysées en juin 2006. En outre, l'efficacité des procédures et mécanismes de contrôle des dépenses exécutées à l'échelon national peut être encore améliorée;

b) Le PNUD avait au total 615 comptes bancaires, dont 56 gérés au siège, 536 dans les bureaux de pays, ainsi que 6 comptes bancaires pour les salaires gérés par le Secrétariat de l'ONU et 17 comptes bancaires, gérés pour le compte d'autres organismes du système des Nations Unies, dont le solde total s'élevait à 134 millions de dollars au 31 décembre 2005. Le PNUD a bien effectué en décembre 2005 le rapprochement final de tous les comptes bancaires, les rapprochements mensuels, eux, n'ont été effectués ni pour le siège ni pour les bureaux de pays au cours de l'exercice biennal 2004-2005. Le fait que cette importante opération de contrôle n'ait pas été effectuée pendant tout l'exercice biennal aurait pu permettre que des cas de fraude et des erreurs passent inaperçus;

c) En janvier 2004, le PNUD a mis en place un nouveau progiciel de gestion intégrée à l'échelle de l'organisation. Des carences ont été décelées au niveau du système de contrôle interne pendant l'exercice biennal 2004-2005, notamment le fait que les fonctions n'étaient pas bien séparées, que le module du grand livre concernant les rapprochements bancaires n'avait pas servi pendant la plus grande partie de l'année 2004 et qu'aucun rapprochement automatisé des comptes bancaires du grand livre général et du grand livre auxiliaire n'avait été effectué.

5. Le Comité a continué de faire part au PNUD des résultats de ses différents contrôles dans des lettres d'observations détaillant ses conclusions et recommandations. Cette pratique a permis des échanges suivis avec le PNUD.

6. Tout au long de l'exercice biennal 2004-2005, le Comité a eu des échanges avec le Bureau de l'audit et des études de performance afin de faciliter la coordination des travaux de vérification et des déplacements dans les bureaux de pays et, de ce fait, éviter les chevauchements d'activités et favoriser l'élargissement du champ de l'audit en conjuguant contrôle interne et vérification externe.

7. Le présent rapport aborde des questions qui, de l'avis du Comité, méritent d'être portées à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations et conclusions du Comité ont fait l'objet d'une discussion avec l'Administration, dont les vues sont présentées autant que nécessaire dans le rapport.

1. Recommandations antérieures n'ayant pas été intégralement mises en œuvre

Exercice biennal clos le 31 décembre 2003

8. Conformément aux résolutions 48/216 B et 59/264 A de l'Assemblée, en date respectivement du 23 décembre 1993 et du 23 décembre 2005, le Comité a passé en revue les mesures prises par l'Administration pour mettre en œuvre les recommandations qu'il avait faites dans son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003. Les mesures adoptées et les observations du Comité à ce sujet sont exposées dans le présent rapport; un état récapitulatif figure en annexe au présent chapitre. Sur un total de 78 recommandations, 48 (61 %) avaient été appliquées, 28 (36 %) étaient en cours d'application et 2 (3 %) n'avaient pas été suivies d'effet.

Suite donnée aux recommandations antérieures

9. Le Comité a fait le point de l'application des recommandations qu'il avait précédemment formulées et qui n'avaient pas encore été intégralement mises en œuvre, comme le lui a demandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir A/59/736, par. 8, et A/60/387, par. 12 et 20). Les exercices budgétaires au cours desquels ces recommandations ont été faites pour la première fois sont indiqués dans l'annexe au présent chapitre.

10. Sur les 30 recommandations qui n'avaient pas encore été complètement appliquées, 19 (63 %) remontaient à l'exercice biennal 2002-2003, 8 (27 %) à l'exercice 2000-2001, 2 (7 %) à l'exercice 1998-1999 et 1 (3 %) à l'exercice 1996-1997. On trouvera dans d'autres parties du présent rapport des commentaires plus détaillés du Comité sur ces recommandations.

2. Principales recommandations

11. Le Comité recommande ce qui suit :

Comptes bancaires et trésorerie

a) **Que le PNUD procède, à titre prioritaire, au rapprochement mensuel de tous les comptes bancaires gérés par le siège et les bureaux de pays (par. 26);**

b) **Qu'il revoie les procédures établies pour effectuer le rapprochement des comptes bancaires gérés par les bureaux de pays afin de faciliter le rapprochement avec les comptes du module du grand livre général, et qu'il décentralise également, autant que possible, l'ensemble du processus de rapprochement bancaire (par. 28);**

Soldes interfonds

c) **Que le PNUD : i) évalue si les comptes d'Atlas pourraient être modifiés afin de simplifier le reclassement des soldes interfonds en fin d'année; ii) procède aux rapprochements interfonds sur une base régulière pour faciliter la réalisation de ceux à effectuer en fin d'exercice biennal; iii) vérifie les écarts qui pourraient provenir de problèmes inhérents à Atlas et prenne les mesures nécessaires pour remédier aux éventuelles lacunes du système (par. 43);**

Fonds d'affectation spéciale

d) **Que le PNUD suive la situation de tous les fonds d'affectation spéciale déficitaires en vue de recouvrer, auprès des donateurs, les montants correspondant à l'écart entre les dépenses et les recettes (par. 74);**

Mise en service du progiciel de gestion intégrée (Atlas)

e) **Que le PNUD continue à remédier aux insuffisances relevées dans le rapport du consultant concernant les contrôles du système Atlas et d'appliquer des mesures de contrôle propres à atténuer les risques qui pourraient subsister dans l'intervalle (par. 117);**

f) **Qu'il effectue des rapprochements mensuels entre les états de paie mondiaux et Atlas et maintienne la pratique qui consiste à enregistrer tous les mois les opérations de paie (par. 112);**

g) Qu'il accélère la mise en œuvre du système Atlas au bureau de pays du Brésil (par. 125);

h) Que son bureau au Brésil corrige les écarts entre la balance des comptes et les soldes des journaux de trésorerie relevés dans le système lors du rapprochement bancaire de fin d'exercice, et prenne des mesures pour éviter que ces écarts ne réapparaissent à l'avenir (par. 129);

Dépenses afférentes aux programmes

i) Que le PNUD redouble d'efforts pour mettre au point une base de données globale devant faciliter l'application d'un modèle d'évaluation fondée sur les risques dans les audits de projets (par. 158);

j) i) Que l'étendue de la vérification des dépenses afférentes à l'exécution nationale des projets soit conforme aux plans établis par le PNUD sur la base des critères énoncés dans les directives pertinentes; ii) que le PNUD continue de déterminer les raisons pour lesquelles les dépenses afférentes à certains de ces projets ne sont pas vérifiées par les bureaux de pays comme le prévoient les directives en vigueur (par. 161);

k) Que le PNUD continue de veiller à ce que les rapports d'audit des projets exécutés par des entités nationales soient présentés à temps pour faciliter leur examen et l'élaboration des plans d'action visant à leur donner suite (par. 165);

l) Qu'il suive de très près les bureaux de pays dont tous les rapports de vérification des dépenses afférentes à l'exécution nationale de projets faisaient l'objet d'opinions assorties de réserves en adoptant des décisions et des mesures spéciales conformément aux directives données par le Groupe des Nations Unies pour le développement dans le contexte de la simplification et de l'harmonisation des modalités de transfert des ressources (par. 173);

m) Qu'il continue à accorder une attention particulière aux bureaux de pays qui ne présentent pas de plan d'action et d'obtenir d'eux les raisons de cette omission pour en déterminer le bien-fondé, et qu'il veille également, en particulier, à obtenir les plans d'action des bureaux de pays où tous les rapports de vérification des dépenses d'exécution nationale des projets contenaient des réserves (par. 176);

Gestion des programmes et des projets

n) Que le PNUD : i) donne aux bureaux de pays des directives qui l'aident à suivre la corrélation entre les dépenses indiquées et le degré d'avancement des projets; ii) suive l'exécution technique des projets parallèlement à l'exécution financière, à l'aide d'indicateurs de résultats ou en utilisant un taux moyen pondéré d'exécution technique, en se fondant sur une étude de faisabilité (par. 190);

Coordination interorganisations

o) Que le PNUD veille, en consultation avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, à ce que les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement soient élaborés conformément aux directives établies

afin de permettre une évaluation cohérente des performances du système des Nations Unies au niveau national (par. 210);

p) Qu'il envisage, en consultation avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, d'harmoniser les procédures des organismes en matière de financement, de planification, de budgétisation et d'établissement de rapports au niveau des pays (par. 243);

q) Que le Bureau des services d'achats interorganisations du PNUD évalue les mesures à prendre pour prêter activement concours aux coordonnateurs résidents s'agissant de la collaboration interorganisations au niveau des bureaux dans le domaine des achats (par. 266);

r) Que le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement mette en place une base de données à jour sur tous les pays en indiquant ceux où il serait possible d'établir une Maison des Nations Unies et une date butoir pour son établissement (par. 286);

Secours après le tsunami de l'océan Indien

s) Que le PNUD mette au point, avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et d'autres organismes des Nations Unies, un plan d'urgence des Nations Unies (par. 322);

t) Qu'il établisse des valeurs de référence pour les délais d'approvisionnement, dans les situations d'urgence et dans les situations normales, de façon qu'il puisse mesurer et évaluer l'efficacité des procédures de passation de marchés (par. 333);

u) Qu'il mette au point, en consultation avec ses bureaux extérieurs et d'autres organismes des Nations Unies, une base de données donnant la liste des spécialistes du relèvement et de la réduction des catastrophes, au PNUD même, susceptibles d'être déployés sur le terrain à très bref délai pour concourir au relèvement après une urgence complexe ou une crise humanitaire (par. 337);

Passation de marchés et gestion des contrats

v) Que le Bureau des services d'achats interorganisations mette en œuvre une stratégie visant à diversifier davantage ses sources d'approvisionnement, conformément à ses objectifs secondaires (par. 361);

w) Que le PNUD : i) examine attentivement toutes les commandes passées le même jour à un même fournisseur, afin de recenser celles qui pourraient avoir été fractionnées de manière à contourner les obligations concernant les seuils fixés dans les directives relatives aux achats; ii) contrôle le fractionnement éventuel des commandes (par. 365);

x) Qu'il modifie son Manuel des achats, pour qu'il devienne obligatoire de compiler et rapprocher les plans d'achats, et de soumettre ces plans au Bureau des services d'achats interorganisations afin que celui-ci puisse évaluer les besoins globaux du PNUD (par. 374);

y) **Qu'il prenne des mesures pour contrôler la séparation des tâches concernant particulièrement les fonctions de saisie et d'approbation dans Atlas (par. 387);**

Contrôle interne

z) **Que le PNUD accélère l'évaluation et la mise en œuvre de sa stratégie de gestion des risques (par. 415);**

aa) **Qu'il mobilise suffisamment de ressources pour maintenir et améliorer l'étendue des vérifications effectuées en 2005 dans les bureaux de pays, dans le cadre d'une stratégie axée sur le risque (par. 425);**

Gestion des ressources humaines

bb) **Que le PNUD : i) instaure des contrôles relatifs à la procédure de gestion des congés en instituant officiellement des pratiques standard en la matière dans l'ensemble de l'organisation; ii) contrôle le respect de ces pratiques afin de veiller à l'exactitude des soldes de jours de congé; iii) procède à un audit interne de la gestion des congés afin de garantir l'exactitude des soldes de jours de congé (par. 449);**

Gestion de la trésorerie

cc) **Que le PNUD : i) continue de contrôler les encaisses mensuelles moyennes au regard de l'encaisse optimale; ii) prenne des mesures afin que l'encaisse des bureaux de pays ne dépasse pas un seuil acceptable (par. 471);**

dd) **Que le bureau du PNUD en Fédération de Russie continue d'examiner et d'appliquer des mesures correctives pour éviter de nouvelles défaillances des contrôles qui donneraient lieu à de nouvelles opérations frauduleuses (par. 505).**

12. Les autres recommandations du Comité figurent aux paragraphes 31, 36, 39, 42, 46, 52, 55, 60, 65, 71, 85, 95, 101, 104, 107, 110, 120, 134, 137, 144, 150, 154, 171, 179, 182, 185, 187, 197, 202, 215, 217, 222, 225, 236, 238, 240, 248, 258, 268, 276, 279, 284, 290, 292, 294, 300, 303, 308, 310, 325, 330, 340, 344, 348, 354, 357, 368, 371, 377, 383, 385, 390, 395, 398, 402, 406, 419, 423, 429, 433, 437, 439, 442, 445, 458, 463, 474, 476, 478, 480, 484, 487, 490, 500 et 503 du présent rapport.

B. Conclusions détaillées et recommandations

1. Aperçu de la situation financière

13. Les états financiers du PNUD portent sur les ressources ordinaires (non affectées), les autres ressources (affectées) et les fonds qu'il administre [Volontaires des Nations Unies (VNU), Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)]. Le tableau II.1 ci-après présente certains indicateurs financiers essentiels, qui rendent compte de la situation financière au 31 décembre 2005. Si la situation financière est bonne dans l'ensemble, le Comité a constaté que les liquidités disponibles pour régler les engagements au titre des ressources ordinaires demeuraient faibles au 31 décembre 2005.

Tableau II.1
Principaux ratios financiers

Numérateur/dénominateur du ratio	Ressources ordinaires			Autres ressources			Fonds d'affectation spéciale administrés par le PNUD		
	2001	2003	2005	Exercice biennal clos le 31 décembre			2001	2003	2005
				2001	2003	2005			
Avance/actif ^a	0,034	0,040	0,012	0,102	0,074	0,036	0,029	0,009	0,003
Disponibilités/actif ^b	0,150	0,188	0,187	0,114	0,123	0,113	0,648	0,673	0,898
Actif/engagements à régler ^c	1,120	1,152	1,129	5,050	7,097	8,042	8,263	11,005	6,778
Disponibilités/engagements à régler ^d	0,168	0,217	0,211	0,574	0,876	0,906	5,355	7,411	6,085

^a Mesure la santé financière.

^b Mesure la santé financière.

^c Mesure la solvabilité.

^d Mesure la capacité de régler les dettes au moyen des disponibilités.

14. Au cours de l'exercice 2004-2005, les recettes ont atteint 9,4 milliards de dollars; elles provenaient principalement des contributions dont le montant s'est élevé à 8,9 milliards de dollars (95 %). Sur ces contributions, un montant de 1,7 milliard de dollars (20 %) se rapportait aux activités financées sur les ressources ordinaires, un montant de 4,2 milliards de dollars (49 %) à la participation aux coûts, un montant de 2,4 milliards (27 %) aux fonds d'affectation spéciale et un montant de 0,4 milliard (4 %) aux services d'appui remboursables et aux activités diverses.

15. Les dépenses se sont élevées au total à 7,9 milliards de dollars, dont 6,7 milliards (84 %) ont servi à couvrir le coût des activités de programme et de projet et les montants versés à d'autres organismes des Nations Unies au titre des dépenses d'appui tandis que 1,1 milliard de dollars (14 %) étaient consacrés au budget d'appui biennal, 83,6 millions de dollars (1 %) aux dépenses autorisées au titre d'arrangements en matière de programmation, et les 99,7 millions restants (1 %) aux dépenses diverses.

16. En ce qui concerne les activités financées par les ressources ordinaires, l'excédent net s'est établi à 134,9 millions de dollars pour l'exercice 2004-2005, portant le solde à 237,5 millions de dollars au 31 décembre 2005. Pour les activités financées par d'autres ressources, il s'est établi à 1,3 milliard de dollars, portant le solde à 3,1 milliards de dollars au 31 décembre 2005.

2. Normes comptables du système des Nations Unies

17. Le Comité a vérifié si les états financiers du PNUD pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 étaient conformes aux normes comptables du système des Nations Unies. Il a confirmé que c'était le cas.

3. Présentation et teneur des états financiers

18. Le Comité avait recommandé¹ que l'Administration envisage de donner dans le rapport financier des informations sur les différents éléments considérés sous l'angle des meilleurs principes de gouvernance en matière de contrôle, de rapports sur l'exécution des programmes, de comptabilité sociale, de gestion des risques, de continuité de l'activité et de contrôle interne.

19. Le PNUD a informé le Comité qu'afin d'harmoniser les normes de l'Organisation des Nations Unies concernant la présentation de l'information financière, l'examen de cette question s'était poursuivi à la réunion du Comité de haut niveau sur la gestion en octobre 2005 et qu'il avait été recommandé qu'un groupe de travail formule des recommandations précises sur la mise en œuvre. Le PNUD comptait revenir sur la question dans le cadre de l'examen global des principes de gouvernance, dont il était fait mention dans la résolution 60/1 de l'Assemblée générale en date du 16 septembre 2005.

4. Comptes bancaires et trésorerie

20. Le PNUD disposait en tout de 615 comptes bancaires, dont 56 gérés par le siège et 536 gérés dans 136 bureaux de pays, ainsi que 6 comptes bancaires de salaires gérés par l'ONU et 17 comptes bancaires gérés pour le compte du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Au 31 décembre 2005, le solde total des fonds déposés sur ces comptes bancaires s'élevait à 134 millions de dollars. Le Comité a constaté qu'il n'avait pas été procédé au rapprochement mensuel des comptes gérés par le siège et par les bureaux de pays au cours de l'exercice biennal 2004-2005.

21. Le Comité avait recommandé² au PNUD de redoubler d'efforts pour résoudre les difficultés à l'origine du non-rapprochement des comptes bancaires, afin de contrôler comme il se devait les soldes de trésorerie.

22. Les opérations de rapprochement, pour l'année 2004, des comptes bancaires gérés par le siège se sont achevées en mai 2005. En décembre 2005, le siège du PNUD s'est également occupé d'effectuer les rapprochements bancaires pour les 56 comptes gérés par le siège et 258 comptes gérés par 49 bureaux de pays. Le siège n'a pas effectué de rapprochement mensuel au cours de l'exercice biennal pour les raisons suivantes : a) aucune écriture n'avait été passée dans le module de tenue du grand livre puisque cette fonction n'était entrée en service qu'à la fin de 2004; b) le rapprochement entre les sous-systèmes et le grand livre général ne pouvait s'effectuer qu'après la clôture des sous-systèmes or, en 2004 et en 2005, les sous-systèmes n'avaient pas été clôturés mensuellement; c) le grand livre général ne comportait qu'un compte consolidé pour tous les comptes bancaires du siège, d'où la difficulté d'établir une concordance entre les éléments de rapprochement et tel ou tel compte bancaire; et d) les procédures pour établir les rapprochements bancaires dans le système Atlas étaient compliquées et mal comprises par les fonctionnaires des finances. Des difficultés semblables avaient été rencontrées lors du rapprochement des comptes bancaires gérés par les bureaux de pays. Les insuffisances du système Atlas sont expliquées en détail aux paragraphes 89 à 95.

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 5A, (A/59/5/Add.1), chap. II, par. 54.

² Ibid., par. 173.

23. Les rapprochements bancaires pour janvier et février 2006 n'avaient été effectués qu'a posteriori, en même temps que ceux du mois de mars 2006.

24. Le rapprochement bancaire est un mécanisme essentiel de contrôle interne. Compte tenu du nombre de comptes bancaires gérés par le PNUD, il est important que des rapprochements bancaires soient effectués mensuellement tout au long de l'exercice biennal.

25. Le Comité a constaté que des irrégularités (voir par. 492 b) et c) ci-après), s'élevant à 559 000 dollars, s'étaient produites au cours de l'exercice 2004-2005 dans quatre bureaux de pays et qu'elles étaient dues au fait que les rapprochements bancaires n'avaient pas du tout été effectués, ou ne l'avaient pas été en temps voulu.

26. Le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait de nouveau, de procéder, à titre prioritaire, au rapprochement mensuel de tous les comptes bancaires gérés par le siège et les bureaux de pays.

Processus de rapprochement

27. Atlas n'a pas facilité les rapprochements directs entre les comptes bancaires du grand livre général et les relevés bancaires. Au siège, c'était la Division de la Trésorerie qui effectuait le rapprochement entre le grand livre auxiliaire et les relevés de banque, après quoi le Bureau des finances faisait le rapprochement entre le grand livre auxiliaire et le grand livre général. Les bureaux de pays devaient effectuer le rapprochement entre les relevés bancaires et les grands livres auxiliaires avant que le siège ne puisse effectuer les rapprochements entre les grands livres auxiliaires de tous les bureaux de pays et le grand livre général. Ce processus a retardé les opérations de rapprochement bancaire et exigé un gros effort de la part du personnel du siège.

28. Le Comité recommande au PNUD de revoir les procédures établies pour effectuer le rapprochement des comptes bancaires gérés par les bureaux de pays afin de faciliter le rapprochement avec les comptes du module du grand livre général. Il lui recommande également de décentraliser autant que possible l'ensemble du processus de rapprochement bancaire.

29. Le PNUD a informé le Comité qu'il revoyait les procédures établies pour effectuer les rapprochements bancaires à la lumière des enseignements tirés de l'exercice biennal 2004-2005. Une fois ces activités achevées et le processus mis à l'essai, le PNUD envisagerait de décentraliser cette fonction.

30. Le Comité a constaté des écarts entre le grand livre général et les grands livres auxiliaires en ce qui concerne les comptes bancaires gérés par le siège et les bureaux de pays, qui s'établissaient à 8,8 millions et 14,8 millions de dollars, respectivement, en mai 2006. Le PNUD continuait à examiner la question.

31. Le Comité recommande au PNUD d'accélérer l'examen des écarts relevés entre le grand livre général et les grands livres auxiliaires, et de corriger les chiffres en conséquence.

32. Le PNUD a informé le Comité qu'en juin 2006 tous les écarts avaient été recensés et que des mesures étaient prises pour corriger les comptes. Par ailleurs, les montants des écarts susmentionnés avaient été ramenés à 4 millions et à 2,5 millions de dollars, respectivement, pour le siège et les bureaux de pays.

Effectifs

33. Il incombait à la Division de la Trésorerie d'effectuer le rapprochement entre les relevés de banque et le grand livre auxiliaire. Les effectifs chargés d'effectuer les rapprochements bancaires se composaient d'un fonctionnaire permanent, d'un fonctionnaire ayant un engagement de courte durée (contrat de louage de services pour la période du 7 novembre 2005 au 31 mars 2006) et de plusieurs temporaires recrutés par l'intermédiaire d'une entreprise locale d'intérim. En moyenne, deux temporaires étaient employés par mois en 2004 et cinq en 2005. Les versements effectués aux temporaires se sont chiffrés à 357 000 dollars pour l'exercice 2004-2005. Il est à signaler qu'il y a eu un roulement constant du personnel ainsi mis à la disposition du PNUD et qu'un seul temporaire a été présent d'un bout à l'autre de l'exercice biennal.

34. Cela signifiait que, même si les temporaires avaient les aptitudes et les compétences requises, le PNUD devait répéter constamment la formation relative aux fonctions d'Atlas le concernant particulièrement, ainsi qu'aux politiques et procédures. Le recrutement de personnel temporaire pour de longues périodes était contraire aux dispositions prévues dans le manuel d'administration du personnel du PNUD (chap. II, sect. 10202, par. 1.1.1).

35. Dans son rapport précédent³, le Comité avait constaté que la Trésorerie était en cours de réorganisation au moment où il avait examiné ses activités, en mars 2004. Cependant, la réorganisation avait été suspendue et devait être élargie de sorte à englober le Bureau des finances.

36. Le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait, d'examiner la question de l'emploi de temporaires pour des périodes prolongées et de veiller à ce que les agents dont les fonctions ont un caractère continu soient recrutés sur des postes permanents.

5. Soldes interfonds

37. Les soldes interfonds représentent les montants qui sont dus aux autres organismes ou qui doivent être reçus de ces organismes lorsque les opérations sont traitées par le PNUD, ou encore les avances fournies aux organismes pour engager des dépenses au nom du PNUD. La clôture de l'exercice suppose de rapprocher manuellement les montants relatifs aux soldes interfonds et d'effectuer les ajustements nécessaires aux fins de l'établissement des états financiers.

38. Le tableau II.2 montre certains des écarts relevés entre les soldes du PNUD et ceux des autres organismes.

³ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 5A (A/59/5/Add.1), chap. II, par. 248.

Tableau II.2

Écarts entre les soldes du PNUD et ceux des autres organismes

(En dollars des États-Unis)

PNUD	FNUAP	Écart	Observations
29 667 431	29 865 649	198 218	L'écart s'est produit à la suite d'opérations interfonds entre UNIFEM et le FNUAP, qui ont été inscrites dans les états financiers du PNUD. Le PNUD fait apparaître ces opérations dans les sommes à recevoir du FNUAP alors que le FNUAP ne les a pas inscrites dans les sommes à payer.
PNUD	ONUSDC	Écart	Observations
2 750 900	5 450 836	2 699 936	Les sommes dues à l'ONUSDC, telles que présentées dans les états financiers, correspondent au solde des avances reçues de l'ONUSDC pour des versements restant à effectuer pour son compte par le PNUD. La confirmation par le PNUD de l'état de ces avances ne tient compte que des décaissements effectifs, alors que le solde présenté fait apparaître à la fois les décaissements effectifs et les engagements à régler se rapportant aux opérations de l'ONUSDC. Le PNUD a signalé que la différence dans l'inscription des dépenses entre l'ONUSDC et le PNUD provenait de ce problème. Il s'agit de la principale raison expliquant cet écart.
PNUD	FNUPI	Écart	Observations
8 928 482	10 946 342	2 017 862	Le Comité a eu du mal à obtenir confirmation que ces montants avaient bien été inscrits dans les états financiers du PNUD car cela ne pouvait être déterminé facilement en l'absence de rapprochement.
UNIFEM^a	FNUPI	Écart	Observations
201 000	1 138 862	937 862	Ce rapprochement n'a été disponible qu'à la mi-juin 2006, alors que le Comité avait déjà achevé ses activités sur place. L'écart concernant les soldes d'UNIFEM tenait essentiellement au fait que les états des dépenses de décembre n'avaient été présentés qu'en février 2006. L'écart avec le solde du PNUD s'expliquait par le fait que les données du FNUPI ne comprenaient pas les projets ayant des soldes déficitaires ni d'autres ajustements aux soldes relatifs aux dépenses, aux intérêts et aux dépenses d'appui du PNUD.

^a Figurant dans les états du PNUD.

ONUSDC : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

FNUPI : Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux.

FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la population.

UNIFEM : Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.

39. Le Comité recommande au PNUD de vérifier les écarts relevés dans les soldes interfonds concernant le FNUAP et le FNUPI, et d'apporter les corrections nécessaires. Il lui recommande en outre d'harmoniser, en consultation avec l'ONUSDC, le mode de comptabilisation des soldes de l'ONUSDC.

40. Le PNUD a informé le Comité que des mesures étaient prises pour corriger les écarts relevés dans les soldes du FNUAP et du FNUPI et qu'il consulterait l'ONUSDC pour l'harmonisation du mode de comptabilisation.

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

41. Il y avait un écart de 70 071 000 dollars à la mi-avril 2006 entre les soldes interfonds du PNUD et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS). Le Comité a obtenu du PNUD un état de rapprochement comportant des précisions sur cet écart, puis faisait l'objet d'un examen de la part des deux organismes. Les tableaux suivants mettent en évidence les principaux écarts relevés.

Tableau II.3
Écarts relevés dans les soldes interfonds PNUD/UNOPS

	<i>Montant initial (Endollars des États-Unis)</i>	<i>Observations</i>
Exécution du programme comptabilisée à tort dans l'exercice 2006	1 649 851	Le montant de 1,6 million de dollars représente une erreur du PNUD, que ce dernier entend corriger en 2006.
Écarts dans les comptes du PNUD toujours en cours d'examen	2 249 632	Le montant de 2,2 millions de dollars visé par l'examen comprend une somme de 1,9 million de dollars, correspondant à des dépenses comptabilisées dans un premier temps par le PNUD avant d'être refusées. Le PNUD avait communiqué ce refus à l'UNOPS qui continuait toutefois à contester le montant.
Dépenses facturées refusées par le PNUD/Indonésie	697 682	Montant examiné par le PNUD
Dépenses facturées refusées par le PNUD/Afghanistan	8 117 595	Dans un premier temps, le PNUD avait contesté et refusé de payer l'ensemble du montant, ce qui a donné lieu à cet écart puisque le montant avait été comptabilisé par l'UNOPS. Par la suite, le PNUD a accepté le montant de 6,9 millions de dollars concernant le projet sur les élections en Afghanistan. Le règlement du problème concernant le solde dépendait de la décision des donateurs de financer ce dépassement de crédit.

Tableau II.4
Dépenses non valides : UNOPS

	<i>PNUD</i>	<i>UNOPS</i>	<i>Total</i>	
	<i>(en dollars des États-Unis)</i>			<i>Observations</i>
2004	7 698	149 467	157 165	Dépenses imputées à tort par l'UNOPS au PNUD. Celui-ci a fait savoir qu'il ne comptabiliserait ces opérations qu'à condition que l'UNOPS démontre qu'il s'agissait de dépenses lui revenant légitimement.
2005	(10 529)	855 049	844 521	
Total, 2004 et 2005	(2 831)	1 004 516	1 001 686	

Tableau II.5
Écart dans le rapport sur l'exécution des projets et l'indemnité de subsistance (missions)

	<i>Rapport sur l'exécution du projet et indemnité de subsistance (missions) 2004</i>	<i>Rapport sur l'exécution du projet et indemnité de subsistance (missions) 2005</i>	<i>Observations</i>
PNUD	330 064 041	435 571 768	L'UNOPS et le PNUD s'employaient encore à corriger ces écarts. L'écart relevé pour 2004 concernait essentiellement des entrées faites par l'UNOPS dans ses comptes après avoir soumis le rapport sur l'exécution du projet et le versement de l'indemnité de subsistance (missions). L'UNOPS analysait plus à fond la question pour déterminer le montant définitif afférent au rapport 2004 sur l'exécution du projet. Sur le montant total de l'écart relevé pour 2005, la somme de 1 190 000 dollars concernait divers remboursements et profits que l'UNOPS n'avait pas signalés au PNUD. L'UNOPS a fait savoir que ces derniers seraient présentés en 2006 et comptabilisés ensuite par le PNUD.
UNOPS	332 975 909	436 862 363	
Écart	(2 911 868)	(1 290 595)	

42. **Le Comité recommande au PNUD de poursuivre ses efforts afin de corriger les écarts qui existent entre les montants présentés dans ses états financiers et ceux qui figurent dans les comptes de l'UNOPS.**

43. **Le Comité recommande en outre que le PNUD : a) évalue si les comptes d'Atlas pourraient être modifiés afin de simplifier le reclassement des soldes interfonds en fin d'année; b) procède aux rapprochements interfonds sur une base régulière pour faciliter la réalisation de ceux à effectuer en fin d'exercice biennal; et c) vérifie les écarts qui pourraient provenir de problèmes inhérents à Atlas et prenne les mesures nécessaires pour remédier aux éventuelles lacunes du système.**

Rapprochement avec le compte courant de l'ONU

44. Les états financiers laissaient apparaître un solde de 11,6 millions de dollars à recevoir de l'ONU. Ce solde concerne le compte courant, qui a été utilisé pour comptabiliser les paiements effectués par l'ONU pour le compte d'autres organismes des Nations Unies. L'état de compte en date du 30 novembre 2005 reçu de l'ONU, indiquait qu'un montant de 3,1 millions de dollars était dû au PNUD. Celui-ci a informé le Comité avoir utilisé cet état car, au moment de la clôture des comptes, il n'avait pas encore reçu l'état de compte de l'ONU devant être arrêté au 31 décembre 2005.

45. Le Comité a passé en revue le rapprochement, mais n'a pas pu vérifier tous les écarts (se chiffrant à 5,6 millions de dollars), car le PNUD avait utilisé l'état de compte de l'ONU daté du 30 novembre 2005 pour apurer ses comptes au 31 décembre 2005.

46. **Le PNUD a accepté, comme l'avait recommandé le Comité, de rapprocher les soldes en fonction de l'état de compte de l'ONU daté du 31 décembre 2005 et d'effectuer régulièrement des rapprochements pour faire en sorte que tous les montants soient comptabilisés en temps opportun.**

47. Le PNUD a informé le Comité qu'il avait effectué, en juillet 2006, le rapprochement de ses soldes en fonction de l'état de compte de l'ONU daté du 31 décembre 2005.

Annulation comptable concernant le compte du fonds de fonctionnement

48. Le PNUD a rapproché les soldes de son compte du fonds de fonctionnement et ceux de l'ONU au 31 décembre 2003. Le fonds de fonctionnement se compose d'un compte provisoire services et d'un compte provisoire projets. Les pièces comptables contestées portaient sur un montant de 26,2 millions de dollars et une période de 10 ans. L'enquête sur les divergences entre les soldes avait pris environ 18 mois. À la suite de cette enquête, l'ONU avait accepté de passer par pertes et profits un montant de 4,8 millions de dollars et le PNUD un montant de 4,2 millions de dollars. La demande relative au montant de 4,2 millions de dollars serait présentée pour approbation à l'Administrateur du PNUD lorsque le Bureau de l'audit et des études de performance aurait procédé à un contrôle préalable.

49. Le dernier rapprochement effectué par le PNUD et l'ONU avant celui-ci portait sur l'exercice clos le 31 décembre 1989. Le laps de temps considérable qui s'était écoulé entre les rapprochements et le retard pris pour vérifier les éléments contestés avaient compliqué le processus. Les passations par profits et pertes résultaient aussi du fait que certains bureaux de pays tenaient si mal leurs comptes qu'ils n'étaient pas en mesure de fournir des pièces justificatives.

50. Le PNUD a fait savoir que toutes les mesures raisonnables étaient prises pour recenser et comptabiliser les opérations et que rien ne laissait penser que les annulations portaient sur des pertes dues à des fraudes ou à des vols. Selon le PNUD, les passations par profits et pertes étaient surtout imputables au fait que certains montants qui auraient dû être reportés dans les comptes d'autres organismes ou dans ses propres rubriques budgétaires ne l'avaient pas été.

51. Sur le montant de 26,2 millions de dollars de charges contesté, l'ONU en a accepté 12,2 millions et le PNUD 4,8 millions. Il se peut que certaines rubriques budgétaires n'existent plus et, donc, que l'ONU et le PNUD doivent effectuer en 2006 d'autres sorties du bilan concernant cet exercice. Le PNUD a fait le nécessaire pour que la situation ne se répète pas en utilisant une version améliorée du compte provisoire services, qui produit un état de compte mensuel très détaillé, et en mettant en service un dispositif de pièces justificatives électroniques interservices. Le compte provisoire services a encore été renforcé en 2005 grâce à l'ajout de rubriques obligatoires de référence sur les organismes, de manière à consolider la saisie de cette information. En juin 2006, le rapprochement de l'exercice clos au 31 décembre 2005 se poursuivait et le PNUD prenait des mesures pour vérifier les montants contestés.

52. Le PNUD a accepté, comme l'avait recommandé le Comité, d'accélérer le rapprochement des sommes dues à l'ONU et à recevoir de l'ONU, et d'effectuer régulièrement ces rapprochements de manière à éviter de nouvelles sorties du bilan.

6. Contributions

Contributions en nature

53. La valeur des contributions en nature reçues au cours de l'exercice 2004-2005 s'est élevée à 21,4 millions de dollars (contre 20,7 millions de dollars en 2002-2003), soit une augmentation de 3,4 % par rapport à l'exercice biennal précédent. Cependant, les contributions en nature, d'une valeur de 464 000 dollars, qui avaient été reçues par le bureaux du Brésil, n'apparaissaient pas dans la liste des contributions en nature reçues par les bureaux de pays initialement établie par le PNUD, donnant donc lieu à une sous-évaluation dans la note correspondante pour l'exercice biennal 2004-2005. À la suite de la vérification effectuée par le Comité, le PNUD a pris en compte cette contribution dans les notes relatives aux états financiers.

54. Les instructions sur la clôture des comptes, que le PNUD avait communiquées aux bureaux de pays, ne prévoyaient pas expressément de confirmer la réception de contributions en nature. Le risque existait donc que d'autres bureaux de pays aient omis de déclarer les contributions en nature qu'ils avaient reçues.

55. Le PNUD a accepté, comme l'avait recommandé le Comité, de demander à tous les bureaux de pays de confirmer la valeur totale des contributions en nature reçues au cours de l'exercice biennal précédent et de faire en sorte que cette obligation figure dans toutes les instructions sur la clôture des comptes à paraître.

Contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs

56. Conformément aux dispositions des accords de base types régissant les activités du PNUD dans les pays de programme, les gouvernements des pays hôtes devaient contribuer aux dépenses des bureaux de pays. Leurs obligations concernant les dépenses locales des bureaux étaient calculées sur la base du montant total des dépenses de chaque bureau imputées sur le budget de base, à l'exception des déplacements internationaux et des dépenses de représentation. Les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire bénéficiaient d'une exemption pouvant aller de 25 à 75 %, calculée en fonction des données fournies par la Banque mondiale sur le produit national brut (PNB) et le revenu par habitant pour l'année de référence. Le montant cible des contributions des gouvernements aux dépenses des bureaux de pays était estimé à 29 787 000 dollars pour 2005 et à 28 535 000 dollars pour 2004. En mai 2006, le PNUD ne pouvait fournir des chiffres sur les contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs que pour 2004.

57. En 2004, 70 % des objectifs fixés pour les contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs avaient été atteints (contre 73 % en 2003). La baisse dans la réalisation des objectifs s'expliquait surtout par la diminution des paiements effectués par les gouvernements pour les bureaux relevant du Bureau régional pour l'Afrique du PNUD, le taux de recouvrement s'établissant à 42 % en 2004 (contre 76 % en 2003). Par ailleurs, les dépenses locales pour les bureaux relevant du Bureau régional pour l'Afrique avaient augmenté de 6 %, pour se chiffrer à 35 millions de dollars en 2004 (33 millions de dollars en 2003).

58. Comme le montre le tableau II.6, la moyenne de 70 %, qui correspond au pourcentage de gouvernements s'étant acquitté de leur obligation de contribuer aux

dépenses locales des bureaux extérieurs en 2004 (contre 73 % en 2003), a été entamée par un déficit global de 10,7 millions de dollars (contre 7,3 millions de dollars en 2003) après comptabilisation des contributions volontaires. Le déficit cumulé par rapport aux objectifs de contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs a eu des répercussions négatives sur le budget d'appui du PNUD pour l'exercice biennal.

Table II.6

Contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs : paiements en pourcentage des obligations (2003 et 2004)^a

	2004	2003
<i>Bureau régional</i>	<i>(Pourcentage)</i>	
Afrique	42	76
Amérique latine et Caraïbes	76	71
Asie et Pacifique	72	86
États arabes	82	69
Europe et Communauté d'États indépendants	76	63
Moyenne	70	73

^a Données obtenues sur l'intranet du PNUD > Pratiques > Gestion > Finances > Foire aux questions.

59. Les contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs ont été comptabilisées en trésorerie sur la base des encaissements. Ces contributions n'étant pas inscrites comme créances dans Atlas, le PNUD n'a pas pu produire d'états détaillés des arriérés de contributions. Il n'existait pas d'autre dispositif de contrôle dans les bureaux de pays pour suivre et répertorier les contributions non acquittées.

60. **Le PNUD a accepté, comme l'avait recommandé le Comité, a) de veiller à ce que les bureaux de pays prennent des mesures pour relancer les gouvernements en ce qui concerne les contributions non acquittées aux dépenses locales des bureaux extérieurs et b) de mettre en place un outil de suivi dans Atlas pour renforcer les efforts visant à recouvrer les contributions non acquittées.**

61. Le PNUD a informé le Comité que, en plus d'envoyer à tous les bureaux de pays la correspondance habituelle sur les objectifs fixés pour les contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs, il créerait, dans le module créances d'Atlas, une rubrique Sommes à recevoir concernant les obligations des gouvernements en la matière. Cela permettrait d'utiliser les outils existants pour suivre systématiquement l'état des institutions, d'après les sommes dont les gouvernements étaient encore redevables. Le siège pourrait ainsi mieux suivre et contrôler les contributions non acquittées des gouvernements, en collaboration avec les bureaux de pays.

Rentrées de fonds d'origine indéterminée

62. Tel qu'il apparaît au poste comptes créditeurs du bilan et à la note 4 aux états financiers, le montant des rentrées de fonds d'origine indéterminée a augmenté de 74 %, passant de 17,1 millions de dollars au cours de l'exercice biennal 2002-2003 à 30,9 millions de dollars au cours de l'exercice 2004-2005. Sur cette dernière somme, un montant de 12,4 millions de dollars concernait un seul et même dépôt fait par un donateur et reçu le 30 décembre 2005, qui n'avait pas pu être comptabilisé comme recettes, l'accord de cofinancement n'étant pas encore signé à la fin de l'exercice biennal. Le Comité s'était déjà déclaré préoccupé par l'augmentation de ces rentrées de fonds non identifiés et par le retard pris en conséquence dans leur emploi aux fins prévues par les donateurs⁴. Il n'était pas exclu que de ce fait les recettes de l'exercice 2004-2005 aient été sous-estimées d'un montant pouvant atteindre 18,5 millions de dollars, et les dettes surévaluées d'autant.

63. Le Comité se préoccupait également de ce que sur les dépôts non affectés de l'exercice biennal 2002-2003, un montant de 4,8 millions de dollars (28 %) restait non affecté au 31 décembre 2005. Par ailleurs, il a constaté qu'en ce qui concerne l'ensemble des dépôts non affectés pour l'exercice biennal 2004-2005 une somme de 3,8 millions de dollars devait être déduite du solde. Le PNUD a informé le Comité que le solde débiteur de 3,8 millions de dollars était dû à une erreur qui s'était produite lorsque des bureaux avaient réaffecté un dépôt ayant déjà été affecté. Cette erreur serait corrigée en 2006. Il n'était pas exclu que les recettes de l'exercice biennal aient été sous-estimées d'un montant de 22,3 millions de dollars et que les créances aient été surévaluées d'autant.

64. Le Comité n'a pas pu analyser l'ancienneté des dépôts non affectés, car Atlas ne permet pas de produire de classement chronologique. Ces dépôts n'avaient donc pu être contrôlés ni par les bureaux de pays ni par le siège.

65. Le PNUD a accepté, comme l'avait recommandé le Comité, a) de continuer à améliorer la formule qu'il applique pour établir l'origine des contributions non affectées et d'effectuer en temps voulu les régularisations nécessaires; b) de procéder sans tarder au suivi rigoureux des montants encore inscrits à la rubrique des rentrées de fonds d'origine indéterminée pour les exercices antérieurs à 2004; et c) d'améliorer Atlas afin d'obtenir la chronologie des soldes des rentrées de fonds non identifiés.

66. Le PNUD a informé le Comité qu'une fonction de recherche de dépôts non affectés avait été mise au point dans Atlas afin d'obtenir la chronologie de ces dépôts.

7. Fonds d'équipement des Nations Unies

Situation financière

67. Le Comité avait recommandé⁵ que le PNUD surveille de près la situation financière du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) de façon à maintenir des soldes raisonnables. Pour l'exercice biennal 2004-2005, les dépenses du Fonds

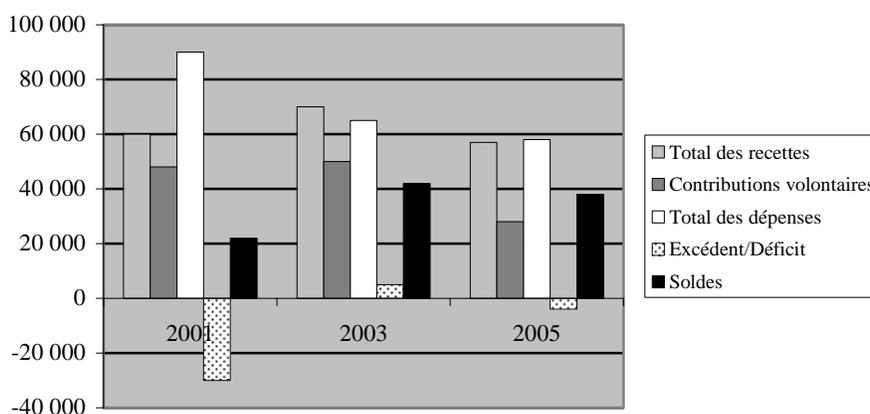
⁴ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 5A (A/59/5/Add.1), chap. II, par. 61.

⁵ Ibid., par. 22.

s'étaient établies à 57,5 millions de dollars, soit 5,2 millions de plus que ses recettes, qui étaient de 52,3 millions de dollars. Le solde du Fonds a en réalité diminué de 5,6 millions de dollars, soit de 13 %, pour s'établir à 37,5 millions au 31 décembre 2005, car sont venus s'ajouter à ce déficit des virements effectués vers d'autres fonds, d'un montant de 400 000 dollars. Le montant des contributions volontaires a chuté de 46 %, en étant ramené de 49 millions de dollars en 2002-2003 à 26,7 millions de dollars en 2004-2005. Le graphique 1 ci-dessous résume la situation financière du Fonds au cours des trois derniers exercices biennaux.

Figure 1
**Analyse de la situation financière du Fonds d'équipement
des Nations Unies de 2001 à 2005**

(En milliers de dollars des États-Unis)



68. Dans sa décision 2006/4 du 27 janvier 2006, le Conseil d'administration a de nouveau exhorté le PNUD à aider le Fonds à mobiliser les ressources dont il avait besoin pour poursuivre ses activités en cours de développement local et de microfinancement. Il a également appelé de nouveau les pays donateurs et d'autres pays qui étaient en mesure de le faire à apporter un appui financier supplémentaire et durable aux programmes et activités du Fonds dans les pays les moins avancés.

69. Donnant suite aux recommandations du Conseil d'administration, le Fonds a conçu un plan d'investissement, dans l'objectif de définir les ressources de base et autres ressources nécessaires pour financer le budget du programme. Conformément à ce plan, il a lancé un appel de fonds à 36 pays donateurs. Le Comité n'a cependant pas pu évaluer l'efficacité de cette campagne de financement, qui ne faisait que commencer. Le PNUD a informé le Comité qu'une évaluation serait effectuée tous les semestres.

70. Le Comité a constaté que, pour l'exercice biennal 2006-2007, le budget d'administration du Fonds, d'un montant de 5 millions de dollars, serait financé par les ressources de base du PNUD. Ces dernières ne serviraient qu'à couvrir les dépenses afférentes aux programmes.

71. **Le PNUD a accepté, comme le Comité l'avait recommandé, de faire le point sur les activités de collecte de fonds organisées par le Fonds et d'en faire rapport au Conseil d'administration tous les semestres afin de déterminer si d'autres mesures devaient être prises lorsque ces activités n'avaient pas d'incidence sur le solde et la situation financière du Fonds.**

72. Le Fonds a en outre informé le Comité qu'il tiendrait compte également de la décision 2006/15 du Conseil d'administration en date du 22 juin 2006 pour décider des mesures qu'il conviendrait de prendre par la suite.

8. Fonds d'affectation spéciale

Fonds d'affectation spéciale déficitaires

73. Le Comité avait recommandé⁶ que le PNUD suive la situation de tous les fonds d'affectation spéciale qui étaient déficitaires en vue de recouvrer les montants correspondant à l'écart entre les dépenses et les recettes. Le Comité a constaté que 83 des 468 fonds d'affectation spéciale créés par le PNUD (22 sur 349 en 2002-2003) qui étaient répertoriés dans le tableau 5 des états financiers étaient déficitaires au 31 décembre 2005. Leur déficit se chiffrait au total à 37,7 millions de dollars, dont 17 millions de dollars se rapportant à deux fonds d'affectation spéciale pour des projets qui avaient trait aux élections en Afghanistan. Le Comité a constaté par ailleurs qu'en juin 2006, seul un montant de 8,4 millions de dollars avait été reçu d'un donateur pour un fonds d'affectation spéciale déficitaire.

74. **Le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait de nouveau, de suivre la situation de tous les fonds d'affectation spéciale déficitaires en vue de recouvrer, auprès des donateurs, les montants correspondant à l'écart entre les dépenses et les recettes.**

75. Le PNUD a fait savoir au Comité qu'il intensifierait encore ses efforts pour régler la question des fonds d'affectation spéciale déficitaires et continuerait de suivre ces fonds de près. Il a signalé par ailleurs que les déficits étaient dus à des contributions non acquittées et qu'il communiquerait avec les donateurs pour les recouvrer.

Fonds d'affectation spéciale inactifs

76. Le Comité avait recommandé⁷ que le PNUD accentue ses efforts pour assurer l'achèvement de toutes les activités en suspens concernant des fonds d'affectation spéciale inactifs et mette en place un système structuré pour suivre et contrôler les dates d'expiration et le respect des clauses de clôture qui figuraient dans les accords relatifs à ces fonds. Le Comité a constaté que pour 83 des 468 fonds mentionnés dans le tableau 5 des états financiers du PNUD (21 sur 349 en 2002-2003), aucune contribution ou aucune dépense n'avait été enregistrée depuis deux ans ou plus.

77. Les soldes de 15 de ces 83 fonds (11 sur 21 en 2002-2003) avaient été remboursés ou virés à d'autres fonds d'affectation spéciale pendant l'exercice, ce qui ramenait à 68 le nombre de fonds inactifs au 31 décembre 2005 (10 en 2002-2003). Le solde des fonds inactifs au 31 décembre 2005 s'élevait à 27,6 millions de

⁶ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 5A (A/59/5/Add.1), chap. II, par. 315.

⁷ Ibid., par. 320.

dollars. Le Comité a constaté par ailleurs que le tableau 6.8 (qui porte sur les Volontaires des Nations Unies) comportait également des fonds d'affectation spéciale inactifs. Six des 34 comptes de financement intégral du programme des Volontaires des Nations Unies étaient inactifs au 31 décembre 2005.

78. Le PNUD a informé le Comité qu'il avait pris des mesures décisives pour suivre la situation des fonds d'affectation spéciale inactifs. Les consultations entre le Bureau des finances et les bureaux se poursuivraient en 2006.

9. Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite

79. Le Comité avait recommandé⁸ que le PNUD revoie, en concertation avec l'administration de l'Organisation des Nations Unies, le mécanisme et les objectifs de financement à retenir pour les prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite. Ainsi qu'il ressort de la note 17 aux états financiers, les montants à provisionner au titre des congés annuels et des autres prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005 s'établissaient comme suit :

Tableau II.7

Montants à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Objet</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>
Assurance maladie après la cessation de service (montant net)	406,86	263,17
Jours de congé annuel accumulés	22,80	21,53
Autres prestations de fin de service	23,80	22,84
Total partiel, montants à provisionner	453,46	307,64
Provision pour assurance maladie après la cessation de service	(162,00)	(108,00)
Total de la part non provisionnée	291,46	199,64

80. Un montant de 54 millions de dollars a été provisionné chaque année au titre de l'assurance maladie après la cessation de service pendant l'exercice biennal 2004-2005, ce qui portait le montant total à 162 millions de dollars.

81. Le PNUD avait reçu l'évaluation actuarielle en juillet 2006, c'est-à-dire trop tard pour corriger le montant à provisionner pour l'assurance maladie après la cessation de service, qui avait été calculé à partir de l'évaluation établie au 31 décembre 2003. Le PNUD espérait pouvoir financer intégralement ce montant au cours des exercices à venir.

82. Le Comité a examiné le calcul des coûts afférents aux congés annuels, qui se chiffrait à 22,8 millions de dollars. Le calcul était fait à partir d'une estimation tenant compte d'un salaire moyen défini sur la base des barèmes de traitements et

⁸ Ibid., par. 77.

d'un nombre moyen de jours dus, fixé à 40 pour les fonctionnaires et à 15 pour les experts. Le PNUD avait déjà utilisé cette estimation par le passé.

83. Étant donné que les normes comptables internationales pour le secteur public devraient s'appliquer au cours des prochains exercices biennaux, sous réserve de leur approbation par l'Assemblée générale, il faudrait constituer une provision pour les congés à payer calculée en fonction du nombre effectif de jours dus à un fonctionnaire et de son salaire réel. Lorsqu'il l'inscrirait dans les états financiers, le PNUD devrait également prévoir les incidences financières afférentes à cette provision.

84. Les lacunes relevées dans le système de gestion des congés, évoquées aux paragraphes 447 à 449 ci-après, compliqueraient le calcul de la provision pour les congés à payer. Il y avait des problèmes inhérents au dispositif en place, concernant l'exactitude des données. L'intégrité des données sur les congés enregistrées dans les bureaux de pays était discutable.

85. Le Comité recommande au PNUD de faire le nécessaire pour que le système de gestion des congés en place permette de disposer de données exactes pour les prochains exercices biennaux, afin que la provision pour les congés à payer puisse être calculée sur les soldes de congés et les salaires effectifs.

86. Le PNUD a informé le Comité que le système de gestion des congés serait amélioré progressivement.

10. Passation de pertes de numéraire, de sommes à recevoir et de biens par profits et pertes

87. Le PNUD a informé le Comité que le montant total des passations par profits et pertes (approuvées ou en attente d'approbation) apparaissant dans les états financiers s'était élevé à 7,9 millions de dollars au cours de l'exercice biennal 2004-2005 (contre 8,3 millions de dollars en 2002-2003). Sur ce montant, la somme de 7,8 millions de dollars, qui était en attente d'approbation, concernait les écarts relevés au cours du rapprochement interfonds avec l'ONU (4,2 millions de dollars) et la dévaluation d'une monnaie non convertible (3,6 millions de dollars).

11. Versements à titre gracieux

Pour l'exercice 2004-2005, le PNUD a fait état d'un versement à titre gracieux s'élevant à 5 280 dollars (contre 4 867 dollars en 2002-2003), correspondant au versement mensuel d'une prestation de vieillesse complémentaire à un ancien fonctionnaire.

12. Mise en service du progiciel de gestion intégré

Progiciel de gestion intégré

89. En association avec l'UNOPS et le FNUAP, le PNUD a inauguré Atlas, progiciel de gestion intégré, en janvier 2004. La première phase de la mise en service a débuté le 2 janvier 2004 dans tous les services des bureaux de pays et du siège à l'exception du bureau de pays du Brésil. Il s'agissait du plus vaste projet de ce type jamais entrepris par le PNUD depuis sa création, 50 ans auparavant, et probablement du plus important jamais lancé sur une période de deux ans au sein du système des Nations Unies.

90. Dans son rapport précédent, le Comité avait formulé des recommandations détaillées concernant la période précédant la mise en service du progiciel⁹. Il a vérifié la suite qui avait été donnée à ses recommandations et noté que le PNUD devrait faire ce qui suit :

- a) Remédier d'urgence à toutes les lacunes que présentaient les mécanismes de contrôle d'Atlas;
- b) Suivre continuellement les frais de mise en service;
- c) Poursuivre l'effort de formation de façon à remédier aux lacunes révélées par les enquêtes et faire en sorte que la stratégie de formation tienne compte de tous les éléments recensés par le Bureau de l'audit et des études de performance;
- d) Continuer de surveiller les incidences financières de l'utilisation des modules Atlas disponibles;
- e) Évaluer les incidences financières des modifications envisagées de façon à ne pas encourir de frais excessifs;
- f) Surveiller les domaines à risques liés aux lacunes des mécanismes de contrôle des engagements de dépenses identifiés dans le rapport;
- g) Rapprocher tous les mois les états de paie avec Atlas et maintenir la pratique qui consiste à enregistrer mensuellement les opérations de paie;
- h) Continuer de s'efforcer de remédier aux lacunes signalées par le consultant dans son rapport sur les mécanismes de contrôle et les risques dans Atlas et appliquer des mesures de contrôle en vue d'atténuer les risques qui pouvaient se poser entre-temps;
- i) Accélérer l'élaboration de son plan d'atténuation des effets du projet et des plans d'action connexes de façon à prendre en compte tous les risques mis en lumière dans le rapport d'évaluation des risques de sécurité informatique;
- j) Procéder sans tarder à la mise en service du progiciel Atlas dans le bureau de pays du Brésil;
- k) Redoubler d'efforts pour clarifier la répartition des tâches en ce qui concerne le rapprochement des données entre SAP et Atlas. Le Comité a également recommandé au PNUD de régler la question des écarts dans les données et d'en assurer le suivi de façon à garantir l'exactitude des comptes;
- l) Suivre la question de l'écart qui subsiste entre les soldes préliminaires du bureau de pays du Brésil dans Atlas et dans SAP de manière à corriger les erreurs comptables en temps voulu et effectuer tous les mois des rapprochements entre ces soldes.

91. Le Comité a conclu dans son rapport précédent¹⁰ que le PNUD ne disposait pas pour Atlas d'un dispositif de contrôle interne global, validé par un tiers, qui limiterait suffisamment le risque de non-contrôle. Il a également conclu que cette faille était aggravée par les nombreuses lacunes connexes qu'il avait recensées, à savoir a) que la séparation des tâches n'était pas satisfaisante, b) que le grand livre n'était pas opérationnel, c) que le rapprochement bancaire n'était pas automatisé et

⁹ Ibid., par. 124 à 206.

¹⁰ Ibid., par. 206.

d) que les rapports de contrôle étaient limités. Le Comité a également indiqué dans son rapport précédent qu'il craignait que, faute d'y porter rapidement remède, les lacunes dont s'était accompagnée la mise en service de ce progiciel important n'entraînent des difficultés de fonctionnement majeures pour l'organisation.

92. Le cadre de contrôle interne a été mis au point et validé de façon indépendante par un consultant. Le PNUD ne s'était pas encore penché sur les questions précédemment soulevées par le Comité ou bien s'occupait à les résoudre au cours de l'exercice biennal 2004-2005 et ces problèmes avaient effectivement entraîné les difficultés de fonctionnement que le Comité avait redoutées.

93. La mise en service d'un progiciel aussi important comportait de nombreux risques. De ce fait, le Bureau de l'audit et des études de performance avait procédé à trois examens d'Atlas. Le premier (examen de la première phase de la mise en service) a porté sur les domaines suivants : a) gouvernance, planification et gestion du projet; b) mise à l'essai du progiciel conçu et mis en œuvre; c) procédures appliquées au cours de la première phase; d) budget et dépenses liées au projet; e) formation des utilisateurs d'Atlas à l'utilisation de l'outil de gestion et du système d'aide. Le deuxième a porté sur le cadre de contrôle interne et le recensement des risques au cours de la période qui a suivi la mise en service d'Atlas dans les trois organisations concernées, PNUD, FNUAP et UNOPS. Le troisième, de plus large portée, a évalué les risques de sécurité informatique au PNUD. Le premier et le troisième examen ont été effectués par des consultants pour le compte du Bureau de l'audit et des études de performance.

94. Le Comité a fait tout au long de l'audit des constatations importantes découlant directement de la mise en service d'Atlas et noté que des domaines de contrôle clefs n'étaient pas encore couverts par le progiciel. Ces constatations ont été faites dans les bureaux de pays aussi bien qu'au siège. Ces problèmes se sont posés tout au long de l'exercice biennal 2004-2005 et, au moment de l'audit, demeuraient en suspens ou étaient en cours de règlement. Les questions relevées par le Comité ont également été mentionnées par le Bureau de l'audit et des études de performance dans son rapport sur la période qui a suivi la première phase de la mise en service. On trouvera ci-après un résumé de ces points :

a) Bons de commande et fournisseurs étaient « créés » et approuvés par la même personne (voir ci-après par. 386 à 391);

b) Des problèmes ont été relevés dans le module grand livre au cours des essais de rapprochement bancaire (voir ci-dessus par. 27 et 28);

c) Les lacunes inhérentes au processus de rapprochement bancaire, faisaient ressortir des incohérences manifestes entre le grand livre auxiliaire et le grand livre (voir ci-dessus, par. 29 à 32);

d) Le rapprochement des opérations de trésorerie et des grands livres auxiliaires était automatisé mais celui du grand livre auxiliaire et du grand livre se faisait manuellement (voir ci-dessus par. 22);

e) Bien que le PNUD ait pris des dispositions pour perfectionner ses rapports de gestion, certains pouvaient être encore améliorés et utilisés de façon plus efficace (voir ci-dessus par. 59 et 64 et ci-après par. 486);

f) Le bureau de pays du Brésil continuait d'utiliser SAP (voir ci-après par. 112 à 144).

95. **Le Comité recommande à nouveau au PNUD de remédier au plus vite aux carences d'Atlas.**

Recommandations formulées à l'issue de la première phase actuellement en application

96. Le Bureau de l'audit et des études de performance a examiné la suite donnée aux recommandations contenues dans l'étude qui a suivi la première phase de la mise en service d'Atlas, publiée en août 2005. Son objectif était d'identifier toutes les améliorations à apporter au système avant le début de la deuxième phase. Le Bureau a noté que 67 % des recommandations avaient été suivies d'effet et que 33 % étaient en cours d'application. Le Comité a pris note des difficultés signalées par le Bureau que le PNUD s'emploie encore à résoudre. Ces problèmes sont analysés dans les paragraphes qui suivent.

Frais de formation

97. Dans son rapport, le Bureau de l'audit et des études de performance a indiqué qu'au cours de la première phase de la mise en service d'Atlas, les dépenses de formation n'avaient peut-être pas été financées de manière adéquate et que la formation liée à Atlas n'était pas prise en compte dans les propositions de financement concernant la deuxième phase. La question était d'autant plus importante que l'enquête mondiale sur le personnel de décembre 2004 avait révélé que les utilisateurs s'inquiétaient de savoir s'ils seraient formés.

98. Lors des enquêtes de suivi menées en juin 2005, on a constaté que le nombre de réponses favorables avait augmenté (78 % contre 48 % en décembre 2004). Malgré cette amélioration, certains utilisateurs se déclaraient préoccupés par la formation, le mauvais fonctionnement de certains composants, les mécanismes de contrôle, la qualité des résultats, etc.

99. Le Bureau de l'audit et des études de performance a également recommandé qu'une stratégie de formation soit mise au point en collaboration avec les différents services et en tenant compte des six facteurs suivants :

- a) Définition d'objectifs d'apprentissage précis;
- b) Définition du contenu de la formation;
- c) Planification et exécution;
- d) Évaluation des apprenants et de l'efficacité des séances de formation;
- e) Élaboration et livraison de matériel de formation à l'intention des utilisateurs;
- f) Évaluation des résultats de la formation et analyse des réactions et contre-réactions en vue d'améliorer la qualité de la formation.

100. Une stratégie de formation à Atlas a été présentée au Comité de l'informatique et de la télématique du PNUD en février 2006. Au cours de cet exposé, on a expliqué la stratégie actuelle et souligné la nécessité de la diversifier.

101. **Le Comité recommande que le PNUD poursuive ses efforts de formation à Atlas de façon à remédier aux lacunes révélées par les enquêtes.**

Stratégie de remplacement des biens

102. Le PNUD s'emploie actuellement à intégrer la stratégie de remplacement des éléments d'actif d'Atlas dans sa stratégie informatique et télématique pour l'exercice biennal 2006-2007. Le Bureau de l'audit et des études de performance a indiqué que cette stratégie était importante car c'était d'elle que dépendait à l'avenir le mode de financement du remplacement des éléments d'actifs.

Modules Atlas inutilisés

103. En juin 2006, le PNUD utilisait 26 des 44 modules Atlas pour lesquels avaient été payés 2,9 millions de dollars en frais de licence. Onze nouveaux modules seront utilisés à partir de l'exercice biennal 2006-2007. Les modules Atlas qui devraient être mis en œuvre au cours de la deuxième phase sont les suivants : eRecruit (recrutement par voie électronique), facturation, voyages, entreposage, planification et établissement du budget, tableau de bord équilibré, achats, recherche stratégique de fournisseurs et gestion du capital humain. Le Bureau de l'audit et des études de performance a recommandé au PNUD de se pencher sur la question de savoir s'il pourrait utiliser les modules inclus dans Atlas à la place des adaptations qui ont été apportées ou pourraient être apportées aux systèmes existants et ce, afin de rentabiliser son investissement.

104. Le PNUD s'est rangé à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il évalue continuellement les incidences financières de la non-utilisation des modules disponibles dans le système Atlas.

Modifications apportées au progiciel

105. Atlas a été acheté dans le commerce parce qu'il avait pour principale caractéristique de répondre aux besoins du PNUD. Le Bureau de l'audit et des études de performance a indiqué que, de l'avis des professionnels de la planification des ressources, il n'était généralement pas conseillé de modifier un logiciel pour y ajouter ou en améliorer une fonctionnalité. Le Bureau a recommandé que l'on modifie le système le moins possible en raison des incidences financières de telles modifications.

106. Le PNUD a fait savoir au Comité que, depuis 2005 et en application de la méthode Prince 2, toute demande de modification d'Atlas devait être assortie d'un document décrivant clairement la tâche à accomplir et être approuvée, avant que le développement puisse commencer. Toutes les modifications d'Atlas étaient gérées par les mécanismes de contrôle des modifications du PNUD et donnaient lieu à la publication d'instructions d'utilisation. Les incidences financières des modifications n'étaient ni demandées ni réunies par le Bureau des systèmes informatiques et des technologies de l'information.

107. Le Comité recommande que le PNUD évalue les incidences financières des modifications d'Atlas de façon à ne pas encourir de frais excessifs.

Contrôle des engagements de dépenses

108. Le Bureau de l'audit et des études de performance ont jugé préoccupants les aspects suivants du contrôle des engagements de dépenses :

a) En mars 2005, le système Atlas comptait approximativement 40 rapports de gestion et 600 demandes d'information. Les utilisateurs faisaient état d'importantes divergences entre les informations financières obtenues dans les rapports établis à partir des différents livres. On ne savait pas à quelles données se fier dans la mesure où les écarts étaient trop importants. Les analystes financiers dans les bureaux de pays s'inquiétaient de ne pas avoir accès aux rapports financiers globaux au niveau du bureau de pays, situation qui se reproduisait aux niveaux de la région et de l'organisation;

b) Trop d'initiatives issues de trop de systèmes de données différents étaient en cours lors de la deuxième phase pour ce qui était des systèmes de gestion de l'information au niveau de l'organisation : mise en œuvre par le siège de MAERA, système intégré de stockage des données et d'établissement de rapports à l'intention des donateurs et tableaux de bord de la qualité des données d'Atlas (Atlas Snapshot).

109. Le PNUD a constaté que, conformément au cadre de contrôle interne publié en mai 2005, seuls les principaux responsables ou des utilisateurs habilités pouvaient utiliser la fonction de dérogation aux règles budgétaires. Les rapports concernant ces dérogations permettaient de suivre les tendances mais le PNUD devait encore se pencher sur des questions concernant les rapports de gestion, les demandes d'information et les différentes initiatives.

110. Le Comité recommande que le PNUD surveille les domaines à risques associés aux problèmes constatés par le Bureau de l'audit et des études de performance s'agissant du contrôle des engagements de dépenses.

Gestion des ressources humaines et états de paie mondiaux

111. Le Comité a constaté que le PNUD n'avait pas procédé à des rapprochements mensuels entre le module états de paie mondiaux et Atlas au cours de l'exercice biennal 2004-2005. Il avait toutefois effectué l'opération en mai 2006 sans trouver de postes d'ajustements importants. Malgré les retards constatés, l'enregistrement mensuel des opérations de paie était désormais la norme.

112. Le PNUD s'est rangé à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il effectue des rapprochements mensuels entre les états de paie mondiaux et Atlas et maintienne la pratique qui consiste à enregistrer tous les mois les opérations de paie.

Deuxième rapport (examen des contrôles internes et identification des risques dans la phase suivant la mise en service)

113. Les principaux domaines de préoccupation pour l'organisation demeurent la sécurité, l'établissement de rapports, la comptabilisation des recettes dans des organisations appliquant des politiques différentes, le traitement des transferts électroniques de fonds, le rapprochement bancaire, la formation à la gestion financière et à la gestion des ressources humaines.

114. Le PNUD a lancé un projet de simplification des transactions Atlas et de suivi de l'audit pour répondre aux préoccupations soulevées par le Comité au sujet de risques spécifiques et des contrôles internes dans son rapport précédent ainsi que par le consultant dans son propre rapport. Il a entrepris d'améliorer la sécurité et les contrôles internes d'Atlas, le projet qui devrait être mené à bien en juin 2006. Il a

également identifié des objets Atlas simplifiés ainsi que des tableaux de bord améliorés et ces éléments seront intégrés dans le système.

115. Le PNUD a adopté :

- a) Le système mondial de gestion des contrôles d'accès, inauguré en août 2005;
- b) Le guide de l'établissement des rapports, publié en juillet 2005. Malgré ces améliorations, le Comité a constaté au cours de ses visites dans les bureaux de pays que l'établissement de rapports continuait de poser problème en ce qui concerne les engagements et les contributions non réglés.

116. Les projets suivants étaient en cours :

- a) Mise en place de la comptabilisation des recettes dans des organisations appliquant des politiques différentes : la gestion des recettes était considérée comme relevant de la phase II et la proposition d'introduire une comptabilité d'exercice devait être présentée pour approbation;
- b) Formation à la gestion financière et à la gestion des ressources humaines : la stratégie de formation de la phase II d'Atlas avait été avalisée par le comité directeur pour la gestion de la formation et l'équipe exécutive du PNUD;
- c) Traitement des transferts électroniques de fonds : la Trésorerie allait vérifier avec les bureaux de pays s'ils étaient prêts à le mettre en place;
- d) Traitement des chèques : la gestion des décaissements entrant dans le cadre de l'initiative de gestion des recettes de la phase II. Selon le PNUD, en raison des difficultés rencontrées pour adapter l'impression des chèques à tous les bureaux de pays, dues à l'existence de différents types de chèques, outils de vérification linguistique et méthodes de codage, des mécanismes de contrôle supplémentaires avaient été mis en place pour compenser les risques associés au traitement manuel des chèques;
- e) Rapprochement bancaire : le PNUD avait l'intention d'apurer les comptes mensuellement afin de remédier aux problèmes qu'il entraînait. Il ne les avait pas encore apurés en juin 2006 en raison des difficultés auxquelles il s'était heurté lors de la clôture de l'exercice biennal.

117. Le Comité recommande au PNUD de continuer à remédier aux insuffisances relevées dans le rapport du consultant concernant les contrôles et les risques du système Atlas et d'appliquer des mesures de contrôle propres à atténuer les risques qui pourraient subsister dans l'intervalle.

Troisième rapport d'évaluation des risques de sécurité informatique

118. Le Bureau des systèmes informatiques et des technologies de l'information a préparé un plan d'application des conclusions et recommandations formulées dans le troisième rapport du Bureau de l'audit et des études de performance sur les risques en matière de sécurité informatique, où toutes les recommandations sont classées selon le niveau de risque (élevé, moyen ou faible) auquel le PNUD est exposé en tant qu'organisation. Ce plan et le rapport de suivi de son application indiquent le niveau de risque, la personne responsable, le degré d'exécution, les contrôles prévus, les ressources nécessaires, les conditions d'entretien, ainsi que les dates de début et de fin des activités. Le PNUD a commencé à se pencher sur les plans

d'action et à chercher des solutions à certains problèmes de fond et déploie des efforts pour appuyer les mesures visant à permettre une reprise des activités informatiques après un sinistre dans les bureaux de pays.

119. Le PNUD travaillait sur les questions suivantes, qui n'avaient pas été pleinement traitées dans le cadre du plan d'application :

- a) Le recensement des risques auxquels il était exposé relativement à certaines questions;
- b) Le recensement des difficultés d'application du plan;
- c) La désignation de personnes/d'équipes responsables;
- d) L'établissement du calendrier de certains plans d'action;
- e) Les informations sur les coûts;
- f) Les délais prévus pour faire rapport à la direction.

120. Le PNUD a accepté, comme le recommandait le Comité, d'accélérer l'exécution de son plan d'application et des plans d'action connexes afin d'atténuer tous les risques recensés dans le rapport d'évaluation des risques en matière de sécurité informatique.

121. Le PNUD a informé le Comité qu'il comptait achever en septembre 2006 au plus tard l'application de toutes les recommandations formulées dans le rapport susmentionné.

Bureau de pays du Brésil

Proiciel de gestion intégré

122. Le Comité a examiné la suite donnée à la recommandation¹¹ qu'il avait faite au PNUD de prendre immédiatement des dispositions pour que le bureau de pays du Brésil mette en œuvre le système Atlas de manière économique et efficiente. Le bureau de pays du Brésil a utilisé le système SAP au cours de l'exercice biennal 2004-2005 et a continué de l'utiliser en 2006. Le PNUD avait en effet informé le Comité, en juin 2004, de sa décision d'autoriser ce bureau de pays à continuer d'utiliser ce système à cause du nombre exceptionnel de projets extérieurs dont il fallait suivre l'exécution et qui étaient enregistrés dans le système. Par ailleurs, un plan avait été établi pour faciliter la transition vers le système Atlas et en atténuer les répercussions à court terme et une étude de faisabilité, qui devait être achevée au troisième trimestre de 2004 au plus tard, était également prévue.

123. Les systèmes mis en place aux fins de l'alignement avec Atlas comprenaient une interface qui permettait de télécharger chaque mois, dans Atlas, les données contenues dans le système SAP. Comme le plan comptable de ce système différait de celui d'Atlas, cette interface avait été conçue pour en transférer tous les comptes dans le plan comptable d'Atlas.

124. Le bureau du PNUD au Brésil se trouvait désavantagé parce que les informations nécessaires à l'établissement des fiches de résultats et des tableaux de bord, auxquelles les autres bureaux de pays avaient facilement accès dans Atlas,

¹¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 5A (A/59/5/Add.1), par. 196.

n'étaient pas disponibles dans le système SAP, ce qui pouvait également nuire au suivi et à l'évaluation des résultats effectués au siège. Cela dit, le bureau du PNUD au Brésil, qui utilisait le système SAP pour établir les états de paie, a fait savoir que, pour commencer à s'aligner sur Atlas, il envisageait de recourir aux services d'état de paie de Copenhague, où tous les services d'état de paie du PNUD avaient été centralisés.

125. Le Comité recommande au PNUD d'accélérer la mise en œuvre du système Atlas au bureau de pays du Brésil.

126. Le PNUD a informé le Comité que la migration des données du système SAP vers le système Atlas se ferait par étapes afin que la transition d'un système à l'autre se fasse sans heurts pour le bureau du Brésil et les partenaires gouvernementaux qui accédaient actuellement au système SAP. Cette migration devait être achevée en juin 2007 au plus tard.

Écarts entre les soldes des journaux de trésorerie et la balance des comptes

127. Le tableau II.8 ci-après rend compte des écarts relevés entre la balance des comptes et les soldes des journaux de trésorerie dans le système SAP.

Tableau II.8

Bureau de pays du Brésil : écarts entre la balance des comptes et les soldes des journaux de trésorerie apparaissant dans le système SAP

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Soldes bancaires – balance des comptes	31 692 982
Soldes bancaires – soldes des journaux de trésorerie	32 299 876
Écart.	(606 894)

128. Selon le bureau du PNUD au Brésil, le rapport de la balance des comptes posait problème en ce qui concernait sa présentation et la classification comptable des comptes de son grand livre général. Lorsqu'il a procédé au rapprochement des comptes, le bureau a défini les régularisations nécessaires et corrigé le rapport de la balance des comptes. Cependant, comme l'indique le tableau ci-dessus, il existe toujours un écart entre les soldes des journaux de trésorerie et la balance des comptes.

129. Le bureau du PNUD au Brésil a accepté, comme le recommandait le Comité, de corriger les écarts entre la balance des comptes et les soldes de journaux de trésorerie relevés dans le système SAP lors du rapprochement bancaire de fin d'exercice et de prendre des mesures pour éviter que ces écarts ne réapparaissent à l'avenir.

Élimination des écarts entre les comptes du système Atlas

130. Le Comité a constaté que, pendant l'exercice biennal 2004-2005, le siège du PNUD et le bureau du PNUD au Brésil n'avaient pas effectué de rapprochement mensuel entre les comptes du grand livre général du système Atlas et ceux du grand livre général du système SAP. C'était pourtant un bon moyen de repérer les

opérations non enregistrées et les erreurs sans tarder. Lorsque les rapprochements n'étaient pas faits dans le temps requis, les erreurs ne pouvaient en effet être détectées rapidement.

131. Le Comité a relevé un écart de 4,1 millions de dollars entre le solde de la balance des comptes apparaissant dans le système SAP et celui de la balance des comptes apparaissant dans le système Atlas, comme l'indique le tableau II.9 ci-après.

Tableau II.9

Bureau du PNUD au Brésil : écart entre la balance des comptes indiquée dans le système Atlas et celle indiquée dans le système SAP au 31 décembre 2005

Montant de la balance des comptes (système Atlas)	27 586 796
Montant de la balance des comptes (système SAP).	31 721 775
Écart.	(4 134 979)

132. Après avoir enquêté sur la question, le PNUD a confirmé que le solde du grand livre général indiqué dans le système Atlas était inférieur de 4,1 millions de dollars à ce qu'il devait être. D'autres comptes du grand livre général du PNUD pouvaient être erronés si des opérations n'avaient pas été enregistrées ou si des erreurs telles que des doublons et des erreurs d'écriture avaient été commises au cours de l'exercice biennal 2004-2005.

133. Le PNUD a informé le Comité que le retard apporté au rapprochement des données des systèmes SAP et Atlas tenait au fait que le bureau de pays estimait qu'il incombait au siège de se charger de la tâche. Bien que l'un et l'autre se soient concertés, une définition claire des responsabilités n'avait pu être arrêtée concernant la question.

134. Le Comité recommande au PNUD : a) d'effectuer des rapprochements mensuels entre les balances des comptes indiquées dans les systèmes Atlas et SAP; et b) de redoubler d'efforts pour définir clairement les responsabilités relatives au rapprochement des données des deux systèmes.

135. Le PNUD a informé le Comité qu'il établirait une procédure pour vérifier si le rapprochement des données des systèmes SAP et Atlas était complet et précis, en attendant que le bureau de pays du Brésil ait achevé de passer d'un système à l'autre. Les écarts relevés seraient corrigés en 2006.

Niveau d'activité des projets enregistrés dans le système SAP

136. En ce qui concerne les projets enregistrés dans le système SAP, le Comité a constaté que la quantité d'informations sur les cibles et les résultats de 2005 correspondant à chaque niveau d'activité était inégale. Les renseignements fournis n'étaient complets que pour 23 des 267 projets.

137. Le bureau du PNUD au Brésil a accepté, comme le Comité le recommandait, de fournir la même quantité d'informations sur les résultats des projets enregistrés dans le système SAP qui correspondent à chaque niveau

d'activité, aux fins de la gestion axée sur les résultats, ou d'adopter le système Atlas pour assurer le suivi de ses programmes, effectuer des contrôles et établir des rapports, afin d'éviter les doubles emplois en attendant que le système SAP soit définitivement abandonné.

138. Le PNUD a informé le Comité qu'il s'emploierait, en collaboration avec le bureau de pays du Brésil, à rationaliser la quantité d'informations sur les projets à saisir dans le système SAP aux fins de l'établissement de rapports sur la gestion axée sur les résultats. Le siège et le bureau de pays du Brésil s'attachaient de manière concertée à régler les problèmes liés à la migration des données du bureau du système SAP vers le système Atlas et à se fixer une échéance pour le faire.

Services lucratifs

139. Les plans opérationnels concernant le bureau du PNUD au Brésil prévoyaient des services de développement (qui étaient appelés à jouer un rôle de moins en moins important), des activités de mobilisation, des services consultatifs, de nouveaux produits, l'élaboration de nouvelles méthodes concernant les produits du savoir et des projets spéciaux susceptibles de créer de nouveaux produits.

140. Le bureau du PNUD au Brésil s'acheminait vers une stratégie délibérée d'expérimentation concernant les nouveaux services et les nouvelles activités. Les premiers avaient pour but de favoriser son autonomie financière et administrative. Dans certains cas, ils avaient été créés dans la foulée de projets qu'il avait entrepris. Par exemple, comme suite à une étude effectuée pour telle ou telle municipalité en tant que produit d'un projet, il arrivait qu'une autre municipalité s'adresse ensuite au PNUD pour lui demander d'effectuer une étude semblable. Il fallait alors que celui-ci établisse le coût de l'étude pour que la municipalité lui en assure le règlement.

141. Un service dispensé dans le cadre d'un projet pouvait ensuite se révéler indispensable pour répondre à certains besoins au niveau de l'État fédéral, des États ou des municipalités. On le commercialisait alors pour que le bureau puisse répondre davantage aux besoins du pays en investissant dans de nouveaux domaines du développement. Les ressources tirées de sa vente étaient virées sur un fonds destiné à accroître la recherche-développement dans de nouveaux domaines. On prévoyait que les recettes annuelles nettes qui seraient tirées de la vente des services créés l'année précédente se chiffraient à 500 000 dollars par an.

142. Relativement à ces produits, le bureau devait régler un certain nombre de problèmes, à savoir : l'incorporation des activités qui leur sont liées dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, l'alignement des produits sur le mandat et le projet d'ensemble du PNUD, les répercussions financières et le fonctionnement du système, les questions afférentes au droit d'auteur et l'établissement du coût des produits, qui devait tenir compte de leur coût de revient. Cette stratégie n'était pas de nature commerciale et avait pour but de renforcer la capacité de mobilisation du bureau. Celui-ci estimait que ces produits et services constituaient une façon novatrice de transférer des connaissances et contribuaient à la création de nouvelles capacités.

143. Le Comité a pris note de ces services générateurs de revenus et souligné qu'ils devaient être fournis conformément aux procédures et pratiques approuvées du PNUD.

144. Le bureau du PNUD au Brésil a accepté, comme le recommandait le Comité, de consulter le siège du PNUD pour avoir des directives sur les nouveaux produits et les répercussions financières de la vente de produits dans le cadre du système des Nations Unies. Il a également accepté d'intégrer tous les nouveaux produits dans le cadre de la gestion axée sur les résultats afin d'en mesurer l'impact et les résultats.

13. Dépenses afférentes aux programmes

145. Le montant total des dépenses afférentes aux programmes financées sur les ressources ordinaires du PNUD pendant l'exercice 2004-2005 s'est élevé à 959 240 000 dollars contre 715 890 000 en 2002-2003). Les dépenses imputées à d'autres ressources se sont chiffrées à 5 milliards 560 millions de dollars pendant l'exercice biennal 2004-2005, contre 4 milliards en 2002-2003, et celles imputées sur des fonds administrés par le PNUD à 115,7 millions de dollars, contre 102,1 millions en 2002-2003.

146. Aux paragraphes 83 à 115 de son précédent rapport¹², le Comité avait longuement examiné le contrôle exercé par le PNUD sur les dépenses relatives aux programmes. Il s'est enquis de la suite donnée à ses recommandations antérieures et a fait les constatations générales suivantes pour l'exercice 2004-2005 :

a) Le PNUD se doit de contrôler effectivement et efficacement les opérations interinstitutions et d'établir la concordance entre les éléments de rapprochement;

b) Il faut que le PNUD continue de vérifier les avances faites de longue date en achevant la mise en service de l'outil pour l'établissement des rapports Atlas et assure le suivi régulier des avances anciennes;

c) Le PNUD doit redoubler d'efforts pour mettre au point la base de données globale devant faciliter l'application d'un modèle d'évaluation fondée sur les risques dans les audits de projets;

d) Le PNUD doit s'assurer que l'étendue de la vérification des dépenses afférentes à l'exécution nationale des projets est conforme aux plans établis par le PNUD sur la base des critères énoncés dans les directives pertinentes et continuer de déterminer les raisons pour lesquelles les dépenses afférentes à certains de ces projets ne sont pas vérifiées par les bureaux de pays comme le prévoient les directives en vigueur;

e) Le PNUD doit continuer de veiller à ce que les rapports d'audits des projets exécutés par des entités nationales soient présentés à temps pour faciliter leur examen et l'élaboration des plans d'action visant à leur donner suite;

f) Le PNUD doit définir de façon plus précise le mandat des vérificateurs des dépenses afférentes à l'exécution nationale, les différents types d'opinion d'audit et les cas dans lesquels de telles opinions peuvent être exprimées;

g) Le PNUD doit bien préciser, dans sa définition du mandat des vérificateurs, qu'il importe que ceux-ci ne chiffrant que les incidences des

¹² Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n°5A (A/59/5/Add.1).

problèmes de gestion financière et non pas celles des lacunes en matière de contrôle et qu'ils justifient les réserves qu'ils émettent à propos des questions financières;

h) En cas d'opinion assortie de réserves d'opinion défavorable ou de refus d'exprimer une opinion, il convient de chiffrer, dans les notes aux états financiers portant sur les dépenses de programmes, l'incidence financière d'une telle décision pour donner aux utilisateurs de ces états financiers une idée du montant des fonds susceptibles d'avoir servi à des fins autres que celles auxquelles ils étaient destinés de l'avis des vérificateurs;

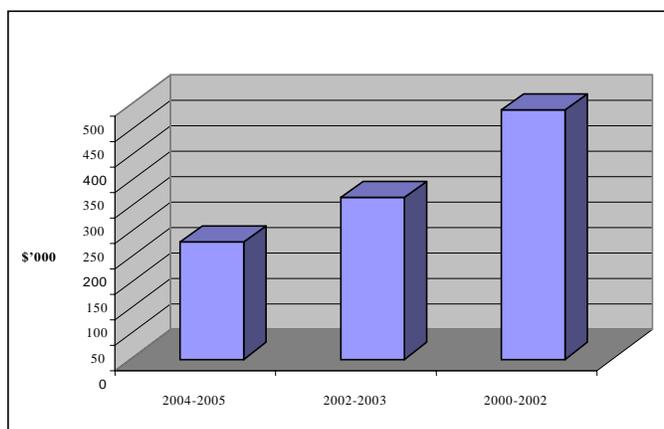
i) Suivre de très près les bureaux de pays dont tous les rapports de vérification des dépenses afférentes à l'exécution nationale de projets faisaient l'objet d'opinions assorties de réserves conformément aux directives données par le Groupe des Nations Unies pour le développement dans le contexte de la simplification et de l'harmonisation des modalités de transfert des ressources;

j) Le Comité recommande une fois encore au PNUD de continuer à accorder une attention particulière aux bureaux de pays qui ne présentent pas de plan d'action et d'obtenir d'eux les raisons de cette omission pour en déterminer le bien-fondé. Il lui recommande également de veiller en particulier à obtenir les plans d'action des bureaux de pays où tous les rapports de vérification des dépenses d'exécution nationale de projets contenaient des réserves.

Dépenses relatives aux programmes engagées par des organismes des Nations Unies

147. Les dépenses engagées par des organismes des Nations Unies en tant qu'agents d'exécution se sont élevées à 229 millions de dollars pendant l'exercice biennal 2004-2005, contre 315 millions en 2002-2003, soit une diminution de 27 %.

Figure 2
Dépenses engagées par des agents d'exécution



148. Le Comité avait précédemment¹³ recommandé au PNUD de concevoir des mécanismes qui permettent de contrôler effectivement et efficacement les opérations interinstitutions et d'établir la concordance entre les éléments de rapprochement. Les avances consenties à des organismes n'utilisant pas le système Atlas¹⁴ représentaient 8,3 millions de dollars au 31 décembre 2005. D'après les états de ces organismes, le montant dû par le PNUD s'élevait à 7,3 millions de dollars, soit un écart de 15,6 millions, imputable en partie à des décalages dans le temps, que le PNUD comptait avoir réconcilié en mai 2006.

149. Le Comité craint que les dépenses et les avances indiquées dans les états financiers soient entachées d'inexactitudes, les pièces justificatives n'ayant pas toujours permis de vérifier leur montant. Il craint également que les rapprochements nécessaires ne soient pas effectués régulièrement et que les écarts ne soient pas repérés et corrigés en temps voulu.

150. Le Comité recommande une fois encore au PNUD de contrôler effectivement et efficacement les opérations interinstitutions et d'établir la concordance entre les éléments de rapprochement.

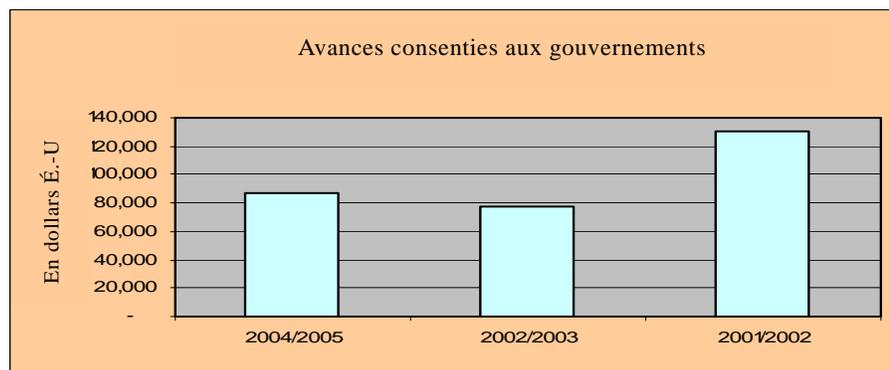
Dépenses relatives aux programmes engagées par des gouvernements

Avances : fonds de fonctionnement fournis aux gouvernements

151. Le Comité avait précédemment¹⁵ recommandé au PNUD de redoubler d'efforts pour vérifier toutes les avances non régularisées faites à des gouvernements ou à des organisations non gouvernementales et d'indiquer les montants dont le recouvrement était jugé incertain. Les avances consenties pour financer les dépenses afférentes à l'exécution nationale pendant l'exercice biennal se terminant le 31 décembre 2005 se chiffraient à 86 542 000 dollars, contre 78 133 000 dollars en 2002-2003, soit une augmentation de 11 % par rapport à l'augmentation beaucoup plus importante (21 %) des dépenses afférentes à l'exécution nationale en général. La figure 3 illustre l'évolution dans le temps du montant des avances depuis l'exercice 2001-2002.

Figure 3

Solde des avances au titre des dépenses afférentes à l'exécution nationale



¹³ Ibid., chap. II, par. 86.

¹⁴ Le FNUAP et l'UNOPS utilisent le système Atlas.

¹⁵ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n°5A (A/59/5/Add.1), par. 89.

152. Le Comité a analysé le solde total aussi bien débiteur (dû au PNUD) que créateur (dû par le PNUD) des avances (voir ci-après fig. 4 et 5). Lorsque les avances faisaient apparaître un solde débiteur important, les fonds avaient été transférés mais aucune dépense n'avait été imputée à ce titre. Lorsqu'elles faisaient apparaître un solde créateur élevé, le gouvernement devait être remboursé ou le budget éventuellement révisé.

Figure 4

**Avances consenties aux gouvernements (solde débiteur) :
montant dû au PNUD**

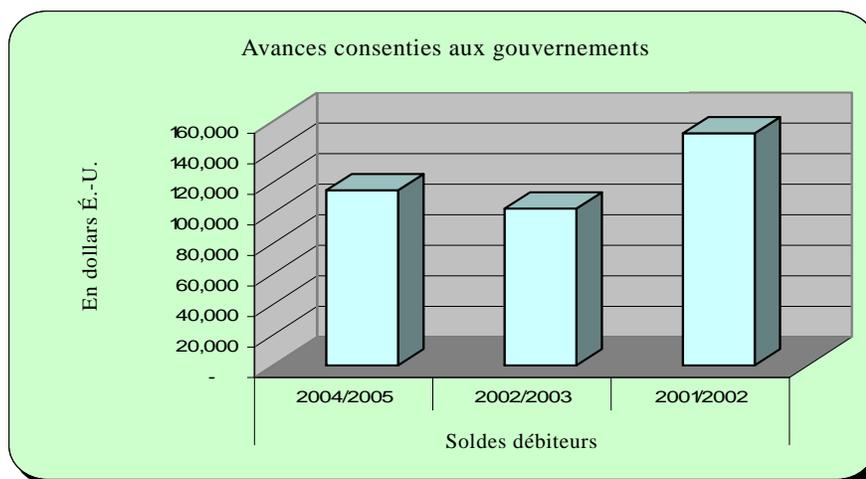
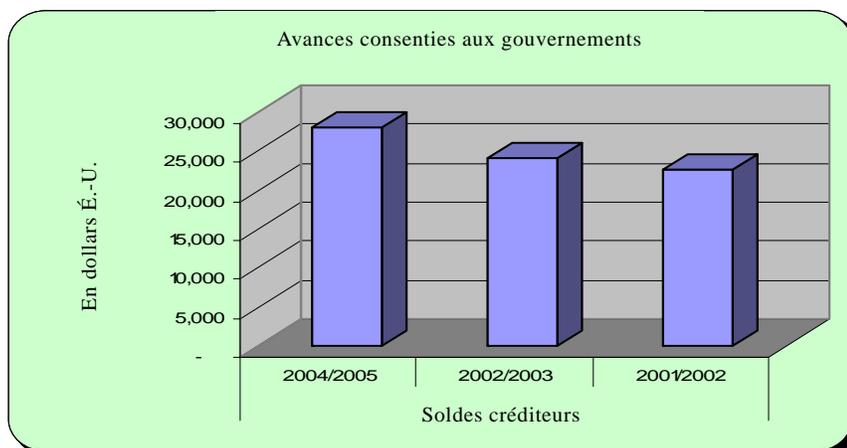


Figure 5

**Avances consenties aux gouvernements (solde créateur) :
montant dû par le PNUD**



153. Aucune analyse chronologique n'avait été établie avec le système Atlas mais le Comité a pris note du fait que le PNUD avait entrepris d'identifier et de régulariser pendant l'exercice biennal les avances consenties de longue date. Le Comité a donc

analysé les avances au titre des dépenses afférentes à l'exécution nationale (à rembourser aussi bien au PNUD que par le PNUD) d'un montant supérieur à un million de dollars pour se faire une idée du montant des avances non régularisées pour 2003. Sur un montant total de 33,5 millions de dollars représentant le solde débiteur des avances analysées, seuls 5,4 % avaient trait à des avances datant de 2003. Sur les 4,2 millions de dollars auxquels se chiffrait le solde créditeur de ces avances, seuls 20,5 % remontaient à 2003.

154. Le PNUD a accepté, comme l'a recommandé le Comité : a) de continuer de s'efforcer de vérifier les avances faites de longue date en achevant la mise en service de l'outil pour l'établissement des rapports Atlas; et b) d'assurer le suivi régulier des avances anciennes.

Rapports de vérification des dépenses afférentes à l'exécution nationale

155. Conformément à la section 6.8 du Manuel de programmation du PNUD¹⁶, l'audit fait partie intégrante d'une saine gestion financière et administrative ainsi que du mécanisme mis en place par le PNUD pour s'acquitter de son obligation redditionnelle. L'utilisation faite des fonds alloués par le PNUD aux services administratifs et aux programmes est ainsi vérifiée périodiquement soit par les institutions supérieures de contrôle des finances publiques soit des sociétés d'audit privées engagées par la direction du projet (ou par le PNUD à la demande du Gouvernement) et les conclusions de l'audit sont communiquées au Conseil d'administration du PNUD. Les audits ont donc pour principal objectif de donner au PNUD l'assurance que ses ressources ont bien servi aux fins auxquelles elles étaient destinées.

156. Les dispositions applicables aux audits externes, qui figurent au paragraphe 6.8.2 du Manuel de programmation, prévoient que tous les programmes et projets faisant l'objet d'une exécution nationale doivent être vérifiés périodiquement et que les conclusions de cette vérification doivent parvenir au siège du PNUD (Bureau de l'audit et des études de performance) par l'intermédiaire du bureau de pays du PNUD au plus tard le 30 avril de chaque année.

Vérification fondée sur les risques des dépenses afférentes à l'exécution nationale

157. Précédemment¹⁷, le Comité avait recommandé au PNUD de redoubler d'efforts pour mettre au point une base de données globale devant faciliter l'application d'un modèle d'évaluation fondée sur les risques dans les audits des projets faisant l'objet d'une exécution nationale. Pendant l'exercice 2004-2005, les projets exécutés par des entités nationales qui avaient été retenus à des fins d'audit étaient ceux dont les dépenses annuelles s'élevaient à 100 000 dollars ou plus. Le critère retenu n'était donc pas celui de l'évaluation des risques mais du montant des sommes dépensées.

158. Le Comité recommande à nouveau au PNUD de redoubler d'efforts pour mettre au point une base de données globale devant faciliter l'application d'un modèle d'évaluation fondée sur les risques dans les audits de projets.

¹⁶ Mise à jour en janvier 2005.

¹⁷ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 5A (A/59/5/Add.1), chap. II, par. III.

159. Le PNUD a informé le Comité que le nouveau modèle d'évaluation des risques mis au point en vue de la sélection des bureaux de pays à auditer, combiné aux résultats de l'examen plus approfondi des rapports d'audit sur les projets exécutés par des entités nationales, serait utilisé pour déterminer quels projets devraient être audités compte tenu du degré de risque encouru.

Étendue de la vérification des dépenses afférentes à l'exécution nationale

160. Précédemment¹⁸, le Comité avait recommandé au PNUD de déterminer les raisons pour lesquelles les dépenses afférentes à certains des projets exécutés par des entités nationales n'étaient pas vérifiées par les bureaux de pays comme le prévoyaient les directives en vigueur en la matière. Les dépenses afférentes aux projets exécutés par les gouvernements ou par des ONG qui étaient soumises à vérification s'élevaient à 3,2 milliards de dollars. Sur ce montant, 57,3 millions de dollars de dépenses ne seraient pas vérifiés alors que, selon les directives en vigueur, ils devraient l'être. Lors de l'exercice biennal précédent, des projets d'un montant de 24,7 millions de dollars qui auraient dû être audités ne l'avaient pas été. Le Comité s'inquiète de l'augmentation de la proportion des dépenses de projets non vérifiées pendant l'exercice biennal 2004-2005. Il a également constaté que, même lorsque les projets avaient été audités, les rapports de ces audits n'avaient encore été présentés pour l'équivalent d'un milliard de dollars de dépenses pendant l'exercice biennal 2004-2005. En mai 2006, le Bureau de l'audit et des études de performance recevait tous les jours pour évaluation des rapports d'audit datant de 2005 pour des projets exécutés par des entités nationales. Le Comité a en outre remarqué que le même Bureau attendait encore des rapports d'audit qui auraient dû être soumis en 2004.

161. Le Comité recommande de nouveau : a) que l'étendue de la vérification des dépenses afférentes à l'exécution nationale des projets soit conforme aux plans établis par le PNUD sur la base des critères énoncés dans les directives pertinentes; et b) que le PNUD continue de déterminer les raisons pour lesquelles les dépenses afférentes à certains de ces projets ne sont pas vérifiées par les bureaux de pays comme le prévoient les directives en vigueur.

162. Le PNUD a informé le Comité qu'au 30 juin 2006, les rapports d'audit pour l'exercice biennal 2004-2005 qui n'avaient pas été reçus ne représentaient plus que 546 millions de dollars. Il l'a également informé que, sur les 57,3 millions de dollars qui auraient dû être soumis à vérification, 15,7 millions de dollars avaient finalement été dispensés de vérification.

Délai de présentation des rapports

163. Aux termes du Manuel de programmation du PNUD, il relève de la responsabilité du bureau de pays de s'assurer que les rapports d'audit sont dûment examinés et parviennent au siège du PNUD (Bureau de l'audit et des études de performance) au plus tard le 30 avril de chaque année. Pour l'audit de 2004, le délai de présentation des rapports, fixé au 30 avril 2005, a été reporté au 30 juin 2005 du fait qu'il s'agissait du premier exercice financier dont la clôture des comptes coïncidait avec l'introduction d'un nouveau système intégré de planification des ressources. Le Comité a noté qu'alors même que le délai avait été reporté de deux

¹⁸ Ibid., par. 107.

mois, seuls 63,65 % des rapports avaient été présentés à cette date et que, dans certains cas, des rapports d'audit pour 2004 n'avaient été reçus qu'en 2006.

164. Au 31 mai 2006, soit un mois après la date limite officielle de présentation des rapports d'audit, 59 % des rapports d'audit demandés pour 2005 avaient été reçus. Il est indispensable que les rapports soient présentés à temps pour que les bureaux de pays puissent procéder à leur examen et évaluation et que le Bureau de l'audit et des études de performance puisse les analyser en temps voulu et élaborer ensuite des plans d'action pour le suivi de leurs recommandations.

165. Le Comité recommande que le PNUD continue de veiller à ce que les rapports d'audit des projets exécutés par des entités nationales soient présentés à temps pour faciliter leur examen et l'élaboration des plans d'action visant à leur donner suite.

166. Le PNUD a informé le Comité qu'au 30 juin 2006, 72 % des rapports d'audit pour 2005 avaient été reçus.

Quantification de l'incidence financière des rapports d'audit assortis de réserves

167. Dans ses précédentes recommandations¹⁹, le Comité avait noté que les vérificateurs des projets faisant l'objet d'une exécution nationale avaient chiffré l'incidence financière des réserves dont ils avaient assorti leurs opinions. Malheureusement, ils n'avaient pas toujours donné la raison exacte de leurs réserves et parfois avaient tenté de chiffrer l'incidence des lacunes constatées au niveau du contrôle. Dans d'autres cas, le montant sur lequel portait la réserve, l'opinion défavorable ou le refus d'exprimer une opinion dont était assorti le rapport n'était pas indiqué. Le Comité s'est à nouveau inquiété des erreurs d'interprétation des vérificateurs de projets concernant la cause principale d'une réserve, d'une opinion défavorable ou d'un refus d'exprimer une opinion figurant dans leur rapport. C'est sur ce type de données que le PNUD s'appuie en premier lieu pour déterminer dans quelle mesure les fonds ont ou n'ont pas servi aux fins auxquelles ils étaient destinés.

168. Le Comité a noté que, dans les rapports d'audit de 2004, 33,5 millions de dollars de dépenses avaient suscité des commentaires de la part des vérificateurs, dont 13 millions des réserves²⁰, 10 millions une opinion défavorable²¹ et 10,5 millions un refus d'exprimer une opinion²². Ces commentaires figuraient dans des rapports d'audit où les incidences financières de la réserve ou du refus exprimé étaient clairement indiquées et les motifs de cette réserve étaient explicitement exposés dans le rapport pour justifier l'opinion du vérificateur. Le Comité craint que 33,5 millions de dollars de dépenses afférentes aux projets aient servi à des fins autres que celles prévues. Un montant supplémentaire de 102,5 millions de dollars a

¹⁹ Ibid., par. 114.

²⁰ Un rapport d'audit assorti d'une réserve est un rapport où les états financiers ne donnent pas une image fidèle à tous les égards importants de la situation financière.

²¹ Une opinion défavorable est émise en cas de non-conformité des états financiers sur des points d'une importance relative ou de désaccord de la direction avec les modifications proposées par les vérificateurs.

²² Un refus d'exprimer une opinion est opposé lorsque le vérificateur n'a pas eu accès à des données d'audit suffisantes à l'appui des montants d'importance relative figurant dans les états financiers ce qui a entraîné une restriction du champ contrôlable.

fait l'objet de commentaires de la part des vérificateurs des dépenses d'exécution nationale en raison de lacunes dans les contrôles et procédures internes qui étaient sans conséquences financières directes ou dont les conséquences financières n'avaient pas été précisées par les auditeurs. Étant donné que les rapports d'audit des dépenses de projets exécutés par des entités nationales d'une valeur d'un milliard de dollars n'avaient toujours pas été présentés en mai 2006, ce chiffre pourrait être plus élevé.

169. Le Bureau de l'audit et des études de performance a analysé les 2 547 problèmes recensés lors des audits des projets en fonction de leur nature et de leur cause. Ces problèmes étaient de trois types :

a) *Gestion financière (1 042 problèmes, soit 41 %)*. Écarts entre les montants cités dans les rapports d'exécution trimestriels²³ et ceux cités dans les rapports établis par Atlas s'élevant à 13,9 millions de dollars, soit 0,87 % du montant total estimatif des dépenses pour les projets exécutés par des entités nationales; rapprochements bancaires non systématiques; mauvaise séparation des tâches; absence de contrôle de la petite caisse;

b) *Tenue des dossiers et mécanismes de contrôle (552 problèmes, soit 22 %)*. Manque de justificatifs pour les décaissements; rapports financiers trimestriels non présentés dans les délais prescrits; bordereaux de paiement non approuvés; dossiers du personnel incomplets; pièces comptables incomplètes ou inexactes;

c) *Gestion et utilisation du matériel (286 problèmes, soit 11 %)*. Inventaire physique incomplet ou inexistant; matériel non étiqueté; matériel utilisé à des fins autres que le projet; carnet de route non tenu pour les véhicules; absence de protection du matériel nécessaire au projet.

170. Les 667 problèmes restants (26 %) étaient liés à l'avancement et au taux d'exécution des projets; à l'achat de biens ou de services; à la sélection et l'administration des ressources humaines et à la structure de la gestion. Le Comité s'inquiète du nombre important de problèmes tenant à la gestion financière, à la tenue des dossiers et aux mécanismes de contrôle, ainsi que leurs causes profondes telles qu'elles sont indiquées plus haut.

171. **Le Comité recommande au PNUD de :**

a) **Définir de façon encore plus précise le mandat des vérificateurs de projets, les différents types d'opinion d'audit et les cas dans lesquels de telles opinions peuvent être exprimées;**

b) **Bien préciser, dans sa définition du mandat des vérificateurs, qu'il importe que ceux-ci ne chiffrant que les incidences des problèmes de gestion financière et non pas celles des lacunes en matière de contrôle, et qu'ils justifient les réserves qu'ils émettent à propos des questions financières; et**

c) **En cas d'opinion assortie de réserves, d'opinion défavorable ou de refus d'exprimer une opinion, chiffrer, dans les notes aux états financiers portant sur les dépenses de programmes, l'incidence financière d'une telle décision pour donner aux utilisateurs de ces états financiers une idée du**

²³ Un rapport d'exécution trimestriel est un résumé annuel de toutes les dépenses afférentes aux programmes engagées par l'agent d'exécution dans le cadre du projet.

montant des fonds susceptibles d'avoir servi à des fins autres que celles auxquelles ils étaient destinés de l'avis des vérificateurs des dépenses d'exécution nationale des projets.

Bureaux de pays dont les rapports d'audit des dépenses de projets exécutés par des entités nationales étaient tous assortis de réserves

172. Le Comité a noté que 17 des 114 bureaux de pays soumettant des rapports d'audit des dépenses de projets exécutés par des entités nationales, d'une valeur de 201,3 millions de dollars, avaient reçu des rapports de vérification assortis de réserves pour tous leurs projets nationaux. Le montant des incidences financières de ces opinions assorties de réserves était inclus dans les chiffres cités plus haut au paragraphe 167. Le Comité a également noté que le PNUD n'avait pris aucune mesure particulière au sujet de ces pays.

173. Le Comité recommande au PNUD de suivre de très près les bureaux de pays dont tous les rapports de vérification des dépenses afférentes à l'exécution nationale de projets faisaient l'objet d'opinions assorties de réserves en adoptant des décisions et des mesures spéciales conformément aux directives données par le Groupe des Nations Unies pour le développement dans le contexte de la simplification et de l'harmonisation des modalités de transfert des ressources.

Plan d'action des bureaux de pays pour le suivi des vérifications

174. Précédemment²⁴, le Comité avait recommandé au PNUD de prêter une attention particulière aux bureaux de pays qui ne présentaient pas de plan d'action et d'obtenir d'eux les raisons de cette omission pour en déterminer le bien-fondé. Il a constaté que, sur les 122 bureaux de pays évalués au cours de l'opération d'audit précédente (2003), le Bureau de l'audit et des études de performance avait reçu 114 plans d'action (soit 93 %) et que sur les 114 bureaux de pays évalués au cours de l'audit de 2004, 78 avaient soumis des plans d'action (soit 68 %). Il a remarqué que 5 des 17 bureaux de pays dont les rapports d'audit avaient fait l'objet d'opinions assorties de réserves n'avaient pas soumis de plan de ce genre en mai 2006.

175. Le Comité avait également recommandé, dans son rapport sur le précédent exercice biennal, que le PNUD étudie la possibilité d'élargir les utilisations du système complet de données sur les recommandations des audits pour l'étendre au suivi des recommandations des vérificateurs des dépenses afférentes à l'exécution nationale. Pour aider les bureaux de pays à donner suite aux recommandations des audits, le Bureau de l'audit et des études de performance avait fait figurer la présentation d'un rapport global par projet et par domaine d'audit, ainsi que la certification par les vérificateurs locaux parmi les tâches à accomplir dans le cadre des audits de projets prévus pour 2005. Pour les audits réalisés en 2006, le Comité a également jugé nécessaire que les auditeurs contrôlent et certifient l'application des plans d'action pour garantir que les mesures nécessaires ont bien été prises par les responsables des projets.

²⁴ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 5A (A/59/5/Add.1), par.103.

176. **Le Comité recommande une fois encore au PNUD de continuer à accorder une attention particulière aux bureaux de pays qui ne présentent pas de plan d'action et d'obtenir d'eux les raisons de cette omission pour en déterminer le bien-fondé. Il lui recommande également de veiller en particulier à obtenir les plans d'action des bureaux de pays où tous les rapports de vérification des dépenses d'exécution nationale des projets contenaient des réserves.**

177. Le PNUD a informé le Conseil qu'au début de juillet 2006, 4 des 17 bureaux de pays dont tous les rapports d'audit contenaient des opinions assorties de réserves n'avaient toujours pas présenté leurs plans d'action et que des rappels à l'ordre urgents leur avaient été adressés.

14. Gestion des programmes et des projets

Suivi et évaluation

178. Au chapitre 7 intitulé « Outils et méthodes d'information » du *Guide du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats*, il est dit que : « l'information obtenue grâce au suivi constitue la base de la prise des décisions et de mesures. Elle sous-tend les besoins immédiats en matière de prise de décisions plutôt que de contribuer au savoir à long terme. En revanche, l'information provenant de l'évaluation appuie la fonction d'apprentissage davantage qu'elle aide à la prise des décisions immédiates ». Le Comité a constaté, lors de son audit des bureaux de pays, que le suivi et l'évaluation des projets se faisaient sur la base des résultats obtenus dans la réalisation des objectifs préalablement définis mais que les bureaux de pays ne conservaient malheureusement pas tous les justificatifs des conclusions de leurs évaluations. Si l'on établissait à l'avance la liste des justificatifs à produire à l'appui des évaluations en fin de projet, les responsables des projets pourraient plus facilement rassembler la documentation nécessaire pour prouver les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés au départ.

179. Le Comité recommande au PNUD de dresser la liste des justificatifs à produire et à conserver à l'appui des évaluations de projets.

180. Le PNUD a informé le Comité que sa politique en matière d'évaluation, que son Conseil d'administration devait approuver en juin 2006, établissait des règles uniformes applicables au suivi et à l'évaluation au sein de l'organisation dans son ensemble. Elle imposait au Bureau de l'évaluation de mener des évaluations indépendantes, aussi bien stratégiques et thématiques que concernant les programmes, et aux bureaux de pays, bureaux régionaux et bureaux en charge des politiques d'assurer le suivi et l'évaluation des programmes et des produits dont ils sont responsables. Le système de gestion des résultats faisait désormais partie d'Atlas ce qui permettrait aux bureaux de conserver les justificatifs nécessaires.

Gestion des risques liés aux projets, recensement des projets en retard et enseignements tirés des projets

181. Les audits des bureaux de pays réalisés par le Comité recensent les domaines dans lesquels des progrès doivent être faits au niveau de la gestion, de l'exécution et des résultats des programmes et des projets. Les observations y figurant sont résumées ci-dessous :

a) Les responsables des projets recensaient les risques potentiels afférents aux projets mais ne disposaient pas d'un système formel d'évaluation des risques.

S'ils étaient en mesure de repérer à temps les risques que présentaient les projets, ils pourraient donner la priorité au suivi et au contrôle axés sur les risques de ces projets et, à terme, l'exécution des projets et les résultats produits s'en trouveraient améliorés;

b) Le Comité a constaté que certains bureaux de pays avaient mis en commun leurs pratiques optimales et les enseignements qu'ils avaient tirés de leur expérience mais uniquement sur une base ponctuelle et non pas de façon systématique ou formelle;

c) Le Comité n'a pas pu obtenir la preuve que les projets en retard étaient toujours recensés officiellement et correctement suivis.

182. Le PNUD souscrit à la recommandation du Comité qui tend à rendre systématique : a) l'identification des risques présentés par les projets; b) le recensement des projets en retard; et c) le rassemblement de données destinées à mettre à profit les enseignements tirés de l'expérience pour améliorer l'exécution des projets et la gestion des programmes.

183. Les indicateurs fixés pour les projets n'étaient pas toujours spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps alors qu'il serait bon qu'ils le soient du fait qu'ils constituaient la seule variable sur laquelle reposait l'évaluation des réalisations, des changements ou des résultats des projets. Toute défaillance à ce niveau pouvait entraîner des erreurs dans la description des progrès obtenus dans la réalisation des objectifs des projets tels qu'ils étaient indiqués dans le rapport annuel axé sur les résultats.

184. Le PNUD a informé le Comité que des cours et des services consultatifs étaient proposés pour améliorer la gestion des projets et des programmes et partant pour remédier à l'absence d'indicateurs spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps ou à l'application incomplète de ceux existant.

185. Le Comité recommande au PNUD de veiller à ce que les indicateurs soient spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps.

Apports des parties prenantes

186. Le Guide du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats encourage à faire participer les parties prenantes au choix des indicateurs et cibles. Il n'est toutefois pas prouvé que les principales parties prenantes (celles responsables de l'exécution des projets) sont systématiquement invitées à participer au choix des indicateurs lors de la préparation de la documentation et de la planification stratégique des projets.

187. Le PNUD a accepté, comme l'a recommandé le Comité, de veiller à ce que les bureaux de pays fassent systématiquement participer les parties prenantes dans le choix des indicateurs de façon à encourager le contrôle national et la responsabilité.

Rapports entre les aspects financiers et les aspects techniques de l'exécution des projets

188. Dans son précédent rapport²⁵, le Comité avait recommandé au PNUD de : a) donner des directives aux bureaux de pays pour l'aider à suivre la corrélation

²⁵ Ibid., par. 303.

entre les dépenses indiquées et le degré d'avancement des projets; et b) suivre l'exécution technique des projets parallèlement à l'exécution financière, à l'aide d'indicateurs de résultats ou en utilisant un taux moyen pondéré d'exécution technique, en se fondant sur une étude de faisabilité.

189. Le Comité a constaté que, dans le cas des projets examinés par les bureaux de pays de l'Équateur, du Panama, du Yémen et du Cambodge, le degré de réalisation matérielle ou technique variait, parfois considérablement, selon les différents indicateurs utilisés pour un même projet, ce qui pouvait être le signe d'une mauvaise articulation entre les objectifs de résultat individuels et l'objectif général du projet. À la différence de l'exécution matérielle ou technique, l'exécution financière n'était pas évaluée par différents indicateurs. Il était donc difficile de procéder à une comparaison entre les réalisations financières et les réalisations matérielles ou techniques sur la base des indicateurs retenus. Qui plus est, ceux-ci n'étaient pas pondérés, ce qui interdisait également de calculer un taux global d'exécution technique se prêtant à un rapprochement avec le taux global d'exécution financière.

190. Le PNUD a accepté, comme le Comité l'a recommandé, de : a) **donner aux bureaux de pays des directives qui l'aident à suivre la corrélation entre les dépenses indiquées et le degré d'avancement des projets; et b) suivre l'exécution technique des projets parallèlement à l'exécution financière, à l'aide d'indicateurs de résultats ou en utilisant un taux moyen pondéré d'exécution technique, en se fondant sur une étude de faisabilité.**

191. Le PNUD a informé le Comité que des directives avaient été données dans le Guide de gestion des résultats.

Recouvrement des coûts des programmes par les bureaux de pays

192. Dans sa décision 98/2 du 23 janvier 1998, le Conseil d'administration avait demandé que, lorsque le PNUD élabore, exécute et gère des activités financées par des ressources autres que les ressources de base, de manière intégrée, transparente et souple et en tenant compte du respect des principes de responsabilité, les dépenses additionnelles qui en découlent lui soient pleinement remboursées. La politique de recouvrement des coûts de programme reposait sur deux méthodes de recouvrement sous forme soit de services généraux de gestion soit de services d'appui à l'exécution.

193. Les redevances perçues au titre des services généraux de gestion et des services d'appui à l'exécution pendant l'exercice biennal 2004-2005 se sont chiffrées respectivement à 182,3 et à 30,9 millions de dollars, avec une augmentation de 66 % des coûts récupérés entre 2004 et 2005. En 2005, les services généraux de gestion ont représenté 86 % du montant total de ces redevances contre 85 % en 2004.

194. Le tableau de bord prospectif du PNUD pour les bureaux de pays mesurait entre autres les résultats obtenus au niveau des coûts d'appui à l'exécution des programmes. Les bureaux de pays n'ont été notés que pour 2005, une période de grâce d'un an leur ayant été accordée pour qu'ils aient le temps d'appliquer la nouvelle politique. Les chiffres portaient sur deux catégories différentes :

a) Les coûts récupérés au titre du partage des dépenses avec les pays de programme, à raison d'un taux de recouvrement fixé à 3 % pour tous les bureaux de

pays. Le Comité a constaté que 107 des 136 bureaux de pays avaient atteint ce chiffre;

b) Les coûts récupérés au titre des contributions de tierces parties et des fonds d'affectation spéciale, à raison d'un taux de recouvrement fixé à 5 % pour tous les bureaux de pays. Le Comité a constaté que seuls 40 des 136 bureaux de pays avaient atteint ce chiffre.

195. Le Bureau de la planification et du budget a déclaré qu'outre le tableau de bord prospectif, d'autres instruments de suivi avaient été introduits en 2005 pour aider les bureaux de pays à repérer et corriger les exceptions à la règle, à savoir le rapport sur les ressources extrabudgétaires et le rapport d'exception sur les services généraux de gestion. Si les bureaux de pays ne parvenaient pas à appliquer les taux fixés, le PNUD pourrait se trouver dans l'impossibilité de récupérer la totalité de ses coûts au titre des programmes financés au moyen des ressources autres que les ressources ordinaires.

196. Le Bureau a informé le Comité de son intention de continuer à s'assurer de la conformité avec les règles en vigueur et d'aider les bureaux de pays à prendre les mesures correctives nécessaires. Il a ajouté qu'en 2005, une analyse de la conformité avait été réalisée sur la base de deux indicateurs de recouvrement des coûts tirés du tableau de bord prospectif et regroupés au sein d'un tableau de bord prospectif pour les services généraux de gestion qui avait été communiqué à chaque bureau régional pour mettre en évidence les raisons pour lesquelles certains objectifs n'avaient pas été atteints.

197. Le PNUD a accepté, comme le Comité l'a recommandé, de chercher à comprendre les raisons pour lesquelles certains bureaux de pays n'ont pas atteint les objectifs fixés en matière de recouvrement des coûts des programmes.

Bureaux d'État

198. Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, le bureau du PNUD au Brésil a, à la demande du Gouvernement de ce pays, ouvert cinq bureaux d'État, dans les provinces de Bahia, du Mato Grosso do Sul, de Santa Catarina, de Paraíba et d'Amazonas, dans le cadre de la décentralisation stratégique opérée par le bureau de pays. Ces bureaux, dont l'ouverture avait pour principal objectif de promouvoir une plus grande interaction avec les gouvernements des États et les municipalités, avaient pour mission de recenser les secteurs dans lesquels des projets seraient exécutés et de resserrer les liens avec les responsables de projets en cours. Le bureau de pays avait procédé à une évaluation des besoins pour estimer le nombre de projets qui étaient nécessaires et la décision a été prise d'ouvrir un bureau d'État là où il le fallait.

199. Le coût pour le PNUD de l'ouverture de ces bureaux a été minime car le Gouvernement a en grande partie fourni les locaux, le mobilier et le matériel nécessaires. Le Bureau de pays avait nommé deux conseillers spéciaux chargés de suivre, contrôler et soutenir les bureaux d'État en assurant leur alignement stratégique, leur supervision et la formation de leur personnel. Le montant estimatif des dépenses afférentes aux programmes gérés par chacun de ces bureaux d'État pendant l'exercice biennal 2004-2005 figure ci-après :

Tableau II.10
Dépenses afférentes aux programmes des bureaux d'État au Brésil

<i>Bureau d'État</i>	<i>Budget (en dollars É.U.)</i>
Amazonas	2 973 962
Bahia.	39 257 257
Mato Grosso do Sul	29 588 861
Paraíba	65 794 500
Santa Catarina	7 431 268
Total	145 045 848

200. Le bureau de pays se propose d'ouvrir deux autres bureaux à São Paulo et Rio de Janeiro. Bien que fonctionnant depuis environ 18 mois, les bureaux existants n'avaient pas fait l'objet d'une évaluation officielle de leurs réussites et échecs. Le bureau de pays n'avait pas consulté le siège au sujet des orientations générales et des directives à leur donner pour assurer leur fonctionnement.

201. Le bureau de l'UNICEF au Brésil avait lui aussi ouvert quatre bureaux d'État et étudiait la possibilité de les regrouper avec ceux du PNUD au niveau des États. Le bureau de pays a informé le Comité qu'il serait prématuré d'évaluer de façon formelle les résultats des bureaux d'État du PNUD. Une démarche plus prudente a été adoptée en ce qui concerne l'ouverture d'autres bureaux d'État. Il serait procédé à une évaluation officielle de vaste portée dans un avenir proche.

202. Le PNUD a accepté, comme le Comité l'a recommandé, d'élaborer, en consultation avec le bureau de pays, des directives officielles concernant le fonctionnement des bureaux d'État et notamment le partage des données d'expérience acquise dans le cadre d'opérations du même type par d'autres bureaux de pays.

15. Coordination interorganisations

203. Dans son rapport intitulé « Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes » (A/51/950), le Secrétaire général a indiqué que le développement durable, la consolidation de la paix après les conflits, les opérations de secours d'urgence, le lien entre l'assistance humanitaire et la coopération pour le développement, tous ces nouveaux domaines d'intervention de l'Organisation, parmi bien d'autres, débordent les frontières tant sectorielles qu'institutionnelles. Il a également déclaré :

« Ce que cette évolution implique pour l'ONU est clair : la mesure dans laquelle elle parviendra à faire prévaloir une vision commune dans ses divers départements, fonds et programmes, et, partant, à agir dans la cohérence et à déployer ses ressources stratégiquement déterminera celle dans laquelle elle réussira à l'avenir. Les alliances et partenariats avec les institutions spécialisées et les autres organisations devront en outre s'inscrire dans le cours normal des choses... L'Organisation mène ses activités à l'échelle des pays en collaboration avec les gouvernements et les organisations non gouvernementales... Il arrive trop souvent que les différentes entités des

Nations Unies participant à ces activités interviennent chacune de leur côté sans tenir compte ni tirer parti de la présence des autres. La plus grande convergence des efforts vers des objectifs communs et la plus grande cohérence dans l'exécution des programmes ... devront également être assurées sur le terrain. »

Le Secrétaire général a également demandé que le système des Nations Unies soit plus intégré et plus unifié aussi bien au niveau du Siège que sur le terrain.

204. Le Groupe des Nations Unies pour le développement a été créé en 1997 en vue de favoriser l'adoption de politiques et de décisions communes, d'encourager la coopération en matière de programmes et d'accroître l'efficacité en matière de gestion. Il visait également à introduire des changements au niveau des bureaux régionaux et des bureaux de pays, où tous les programmes des Nations Unies seraient intégrés dans un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le Groupe compte actuellement comme membres 25 fonds, programmes, départements et institutions spécialisées des Nations Unies et 5 observateurs, dont la Banque mondiale. Quatre de ces organismes – PNUD, FNUAP, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et Programme alimentaire mondial (PAM) – constituent le Comité exécutif du Groupe. Le Secrétaire général a chargé l'Administrateur du PNUD de présider le Groupe des Nations Unies pour le développement.

205. Dans le Document final (A/60/1) adopté au Sommet mondial de 2005, les dirigeants du monde ont invité le Secrétaire général à entreprendre de renforcer encore la gestion et la coordination des activités opérationnelles des Nations Unies. Comme suite à cet appel, le Secrétaire général a créé en février 2006 un groupe spécial de haut niveau pour étudier comment le système des Nations Unies pourrait travailler de manière plus cohérente et plus efficace à l'échelle mondiale dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de l'environnement. L'étude devait jeter les bases d'une restructuration fondamentale des activités opérationnelles des Nations Unies et compléter d'autres initiatives de réforme de vaste portée entreprises actuellement par l'Organisation.

206. Le Comité a par conséquent examiné l'action menée en matière de coordination interorganisations en 2005, en axant ses efforts sur les aspects suivants : l'établissement des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement; le système des coordonnateurs résidents; l'initiative relative aux bureaux conjoints; le Bureau des services d'achats interorganisations; et les locaux et services communs. Le Comité entend continuer à se pencher sur ces questions et d'autres questions connexes lors des audits futurs dans le contexte de l'étude menée par le groupe spécial de haut niveau créé par le Secrétaire général et d'autres initiatives entreprises par le Groupe des Nations Unies pour le développement en vue d'améliorer l'harmonisation des pratiques. En résumé, dans la première phase de son examen de la coordination interorganisations, le Comité a noté ce qui suit :

a) Pour un certain nombre de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement examinés, les priorités nationales du pays concerné n'étaient pas liées ni rapportées à des objectifs du Millénaire pour le développement donnés;

b) Dans la matrice de résultats du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, les priorités nationales au titre des réalisations du plan-cadre n'étaient pas toujours définies comme l'exigeaient les directives;

c) La Fédération de Russie n'ayant pas accepté le bilan commun de pays, le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement à l'intention de ce pays n'a pas été élaboré;

d) Le prochain cycle de programmation de l'UNICEF et du FNUAP (2006-2010) n'était pas aligné sur celui du PNUD (2004-2007) dans la Fédération de Russie, ce qui rendait difficile l'élaboration du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement;

e) Le bureau de pays au Yémen n'avait pas formellement procédé au suivi et à l'évaluation du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement;

f) Le Bureau du PNUD au Yémen n'a pas officiellement procédé à un échange de vues avec les autres organismes sur les partenaires de développement passés, actuels et futurs;

g) Dans le cadre de la réforme de l'ONU, le PNUD a créé des postes de directeur de pays pour accroître l'efficacité du système des coordonnateurs résidents;

h) Une formation a été certes dispensée à l'intention des coordonnateurs résidents mais elle n'était pas continue;

i) L'évaluation du comportement professionnel des coordonnateurs résidents n'a pas indiqué comment il serait tenu compte des résultats dans les programmes de formation dans les domaines où un perfectionnement s'impose;

j) Bien que les enseignements tirés s'agissant du système des coordonnateurs résidents aient été affichés sur l'intranet du Groupe des Nations Unies pour le développement, les informations fournies étaient insuffisantes;

k) La responsabilité du financement, de la planification, de la budgétisation et de l'établissement des rapports relevant toujours de chaque organisme, faire la synthèse des informations au niveau de l'ONU serait impossible ou exigerait une intervention manuelle à grande échelle;

l) Il n'existait pas de politique ou directive établie fixant les modalités d'allocation des fonds aux bureaux de pays de façon à garantir que les crédits soient judicieusement alloués et à permettre aux bureaux de pays d'atteindre les objectifs fixés de manière cohérente et transparente;

m) Le projet pilote de bureau conjoint a commencé au Cap-Vert le 1^{er} janvier 2006, comme prévu;

n) Il n'existait pas de procédure ou directive officielle clairement définie pour faire en sorte que la coordination et la coopération interorganisations entre bureaux de pays soient élargies aux achats, alors que des synergies dans ce domaine pourraient engendrer d'importantes économies et accroître l'efficacité;

o) L'initiative « organisme chef de file » avait engendré des avantages et permis de prévenir les doubles emplois en matière d'achats. Toutefois, la collaboration n'avait pas dépassé le stade de la préqualification des fournisseurs;

p) L'aptitude limitée des organismes des Nations Unies à établir correctement le coût du traitement de leurs achats a entravé la collaboration interorganisations alors que le Bureau des services d'achats interorganisations était en mesure d'établir ses coûts au moyen d'une méthode de calcul axée sur les activités;

q) En mai 2006, 60 Maisons des Nations Unies, ainsi désignées officiellement, étaient établies dans le monde;

r) On ne disposait pas de données indiquant les pays où des Maisons des Nations Unies pourraient être une option envisageable ni de dates butoirs pour les mettre en place;

s) Cinq des 12 bureaux de pays du PNUD visités ne disposaient pas de mémorandum d'accord à jour et signé entre le PNUD et d'autres organismes concernant des locaux communs et, dans certains cas, des services communs;

t) Les directives opérationnelles pour les bureaux de pays, qui définissent les responsabilités du siège du PNUD et des bureaux de pays s'agissant de la mise en œuvre des mémorandums d'accord, étaient encore sous forme de projet et diffusées aux fins d'aménagements au mois d'avril 2006;

u) Les ressources disponibles (1 632 000 dollars) semblaient insuffisantes pour mener à terme le programme de services communs;

v) La mise en place du système de gestion des services communs devait être achevée pendant le troisième trimestre de 2006. Cependant, on n'avait guère fait de progrès en la matière en avril 2006;

w) Au Panama, en mai 2005, le spécialiste des services communs n'avait pas été employé à déterminer les services communs et à fournir l'assistance et les connaissances techniques nécessaires à cet égard. Dans le bureau de pays au Yémen, on n'avait pas encore confié à un spécialiste des services communs le soin de déterminer les domaines éventuels nécessitant la prestation de services communs et de fournir l'assistance et les connaissances techniques nécessaires à cet égard;

x) L'utilisation d'une liste commune de fournisseurs pourrait être un moyen judicieux de réduire les coûts et d'accroître l'efficacité et la coordination des opérations des Nations Unies.

Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

207. Le Groupe des Nations Unies pour le développement a établi des directives pour faciliter notamment l'élaboration des bilans communs de pays²⁶ et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD)²⁷. Conformément aux directives à l'usage des équipes de pays des Nations Unies, publiées en octobre 2003, le PNUAD devrait être élaboré au plus tard en décembre de l'avant-dernière année du cycle de programmation et signé au plus tard le 31 mars de la dernière

²⁶ Processus axé sur les pays visant à examiner et à analyser la situation en matière de développement national et à recenser les principaux problèmes en vue de la sensibilisation, de consultations sur les politiques et de l'établissement du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

²⁷ Cadre de planification et de ressources pour les programmes de pays et les projets des organismes du système des Nations Unies. Il est établi à partir de l'analyse du bilan commun de pays.

année du cycle de programmation en cours. Les organismes ont ainsi amplement le temps d'élaborer leurs projets de document d'achats de pays entre novembre de l'avant-dernière année et février de la dernière année du cycle de programmation.

208. Le Secrétaire général a déclaré que

« Le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement devrait énoncer un ensemble d'objectifs stratégiques précis et définir l'assistance que chaque entité de l'ONU doit fournir pour aider nos partenaires nationaux à atteindre les objectifs du Millénaire [pour le développement] et, plus généralement, à répondre à leurs besoins en matière de développement. Les pouvoirs publics et l'ONU elle-même pourront alors s'appuyer sur la "matrice de résultats" ainsi obtenue pour surveiller et évaluer les performances du système des Nations Unies au niveau national, et rappeler à ses représentants leur obligation de résultats. » (A/59/2005)

209. Selon les directives pour l'élaboration de PNUAD, les objectifs et cibles nationaux devraient être rapportés à des objectifs du Millénaire pour le développement ou à d'autres engagements, objectifs et cibles énoncés dans la Déclaration du Millénaire ou découlant des conférences internationales, sommets, conventions et instruments relatifs aux droits de l'homme et mécanismes de suivi du système des Nations Unies. Pour un certain nombre de PNUAD de pays examinés, les priorités nationales n'étaient pas liées ni rapportées à des objectifs du Millénaire pour le développement donnés. Les priorités nationales au titre des réalisations du PNUAD n'étaient pas toujours définies dans la matrice de résultats du PNUAD, comme l'exigeaient les directives. Il est par conséquent difficile de faire la synthèse des résultats. Pour que les PNUAD soient un outil efficace de contrôle et de responsabilisation, il devrait être possible d'établir un lien clair entre les réalisations au titre de priorités semblables.

210. Le PNUD a accepté, comme le Comité l'a recommandé, de veiller, en consultation avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, à ce que les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement soient élaborés conformément aux directives établies afin de permettre une évaluation cohérente des performances du système des Nations Unies au niveau national.

Fédération de Russie

211. Les efforts en vue de l'établissement du bilan commun de pays pour la Fédération de Russie ont débuté en décembre 2000, lorsque l'équipe de pays des Nations Unies est parvenue à un accord pour établir un bilan commun de pays qui ferait l'inventaire de la situation en matière de développement dans la Fédération de Russie. La collecte des données, qui a notamment consisté à accéder à diverses bases de données des services publics et d'autres partenaires et à rassembler des pièces et documents pertinents, a été menée à terme pendant le premier trimestre de 2001. Le bilan commun de pays a été présenté au Gouvernement de la Fédération de Russie en 2002, mais celui-ci ne l'avait pas accepté, arguant qu'il n'avait pas été suffisamment consulté avant la mise au point finale du document.

212. Par conséquent, le PNUAD pour la Fédération de Russie n'a pas été établi. Près de deux ans plus tard, à la réunion de l'équipe de pays des Nations Unies de mars 2004, le coordonnateur résident a rappelé qu'il fallait reprendre l'élaboration ou la révision du bilan commun de pays avec la participation et l'assentiment du

Gouvernement. Le coordonnateur résident a également indiqué que l'idée d'un PNUAD pour la Fédération de Russie pour 2005 méritait aussi réflexion. Cependant, en mars 2006, alors que deux autres années s'étaient écoulées, la Fédération de Russie ne disposait toujours pas d'un bilan commun de pays révisé ni d'un PNUAD.

213. Bien qu'il n'existe pas de plan-cadre général, des initiatives communes ont été entreprises. Les premiers efforts de programmation conjointe sans bilan commun de pays ou PNUAD ont été faits en 2004 dans le cadre des interventions conjointes dans la région de Tver et au Nord-Caucase. Un plan de travail provisoire interorganisations pour le Nord-Caucase, élaboré pour l'exercice de 2006, présentait un cadre élargi pour l'opération humanitaire précédemment coordonnée dans le cadre de la procédure d'appel global interinstitutions des Nations Unies. Les organismes des Nations Unies participants ainsi que les organisations non gouvernementales internationales et locales se sont penchés sur la question du relèvement du Nord-Caucase sur la base de principes convenus, dont le premier était de veiller à ce que l'aide humanitaire se poursuive compte tenu des besoins au cours des prochaines années. En outre, une stratégie commune générale des Nations Unies pour 2006-2007 en appui à l'action nationale de lutte contre le VIH/sida a été élaborée et coordonnée par l'ONUSIDA.

214. Le Comité constate les mesures palliatives prises par le PNUD; il est néanmoins d'avis qu'il faut poursuivre les efforts pour persuader le Gouvernement de la Fédération de Russie afin que le bilan commun de pays et le PNUAD soient établis. Cet avis tient au fait que le train de réformes du Secrétaire général approuvé par l'Assemblée générale prévoyait l'établissement de bilans communs de pays et de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement dans le contexte des initiatives prises pour harmoniser les opérations du système des Nations Unies dans chaque pays.

215. Le Bureau du PNUD en Russie a accepté, comme le Comité l'a recommandé, de poursuivre, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, ses efforts en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la Fédération de Russie.

216. Le Comité a aussi constaté que le prochain cycle de programmation de l'UNICEF et du FNUAP (2006-2010) n'était pas aligné sur celui du PNUD (2004-2007) dans la Fédération de Russie, ce qui rendait plutôt difficile l'élaboration du PNUAD.

217. Le Comité recommande que le Bureau du PNUD dans la Fédération de Russie, en consultation avec le siège du PNUD et le Groupe des Nations Unies pour le développement, harmonise les cycles de programmation entre les divers organismes des Nations Unies dans le pays.

Brésil

218. Le bilan commun de pays pour le Brésil a été établi avec la participation de tous les 19 organismes des Nations Unies et organismes apparentés présents au Brésil et mis au point en août 2005. Le Gouvernement brésilien a participé à un atelier d'orientation pour le bilan commun de pays qui avait pour but de déterminer les domaines de développement potentiels. Le Gouvernement a en outre été associé à l'élaboration du PNUAD.

219. L'équipe de pays des Nations Unies avait élaboré un plan quinquennal axé sur les objectifs du Millénaire pour le développement, couvrant la plupart des questions essentielles définies dans le bilan commun de pays, les priorités nationales et les objectifs du Millénaire pour le développement. L'équipe de pays des Nations Unies avait également créé sept groupes thématiques chargés des domaines suivants : objectifs du Millénaire pour le développement; VIH/sida; égalité des sexes et race; violence urbaine et prévention du crime; bilan commun de pays et PNUAD; enfin, équipe de gestion des opérations et communications.

220. Le PNUAD était sur le point d'être finalisé et approuvé et le bureau de pays envisageait de le soumettre au Gouvernement pour approbation et signature. On estime à 203 millions de dollars le montant total des ressources à mobiliser en appui aux stratégies du PNUAD pendant la période quinquennale 2007-2011. Le bureau de pays a demandé au Groupe des Nations Unies pour le développement, qui l'a accepté, de proroger le délai pour la présentation du PNUAD à février 2006 et pour la présentation des descriptifs de programmes de pays à mai 2006.

Yémen

221. Le Bureau du PNUD au Yémen, en coordination avec d'autres organismes des Nations Unies, avait adopté le bilan commun de pays et le PNUAD comme outils stratégiques pour les opérations des Nations Unies au Yémen. Il disposait d'un plan de développement axé sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui avait été élaboré sur la base d'une évaluation des besoins. Toutefois, le bureau de pays a informé le Comité que le suivi et l'évaluation du PNUAD ont été assurés officieusement avec le siège du PNUD.

222. Le Comité recommande que le PNUD officialise le processus de suivi et d'évaluation du PNUAD, en consultation avec les équipes de pays des Nations Unies, les coordonnateurs résidents et le bureau régional concerné.

223. Le PNUD a informé le Comité qu'il entreprenait, de concert avec le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation, d'examiner et de réviser les directives pour le suivi et l'évaluation du PNUAD. Les nouvelles directives seraient publiées au début de 2007.

224. Le Bureau du PNUD au Yémen n'a pas officiellement procédé à un échange de vues avec d'autres organismes concernant les partenaires d'exécution passés, présents et futurs. Il avait officieusement procédé à des comparaisons des prestations des partenaires d'exécution avec des donateurs et d'autres organismes des Nations Unies lors de réunions de donateurs, de comités directeurs de programmes et de l'équipe de pays des Nations Unies. En outre, dans le cadre de la programmation commune des Nations Unies, au titre de laquelle tous les organismes des Nations Unies travaillaient en collaboration, ces organismes s'étaient réunis régulièrement dans le contexte du Groupe restreint d'organismes multilatéraux pour examiner les progrès accomplis dans l'exécution du programme commun et le rôle des partenaires d'exécution.

225. Le PNUD a accepté, comme le Comité l'a recommandé, de favoriser la comparaison officielle des prestations des partenaires d'exécution avec d'autres organismes.

226. Le PNUD a informé le Comité que, dans le cadre de l'initiative pour l'harmonisation des transferts d'avances en espèces, toutes les équipes de pays des

Nations Unies étaient tenues d'examiner conjointement la performance des partenaires d'exécution. Cette pratique serait mise en œuvre dans tous les pays d'ici la fin du premier semestre de 2007.

Système des coordonnateurs résidents

227. Le système des coordonnateurs résidents englobe tous les organismes du système des Nations Unies s'occupant d'activités opérationnelles de développement, qu'ils soient ou non officiellement présents dans le pays. Il a pour objet d'amener les divers organismes des Nations Unies à œuvrer de concert afin d'accroître l'efficacité et l'utilité des activités opérationnelles au niveau national. Les coordonnateurs résidents, qui relèvent du PNUD sur les plans financier et administratif, conduisent ces équipes dans plus de 130 pays et sont les représentants désignés du Secrétaire général pour les activités de développement. Travaillant en étroite collaboration avec les gouvernements, les coordonnateurs résidents et les équipes de pays défendent les intérêts et les mandats de l'ONU et bénéficient de l'appui et des conseils de tout le système des Nations Unies²⁸.

Directeurs de pays

228. Le PNUD a un rôle indispensable à jouer en tant que chef de file des organismes des Nations Unies s'agissant de la gestion du système des coordonnateurs résidents et de l'appui à lui apporter. Dans sa résolution 59/250, l'Assemblée générale a réaffirmé que le système des coordonnateurs résidents avait un rôle essentiel à jouer pour ce qui est d'assurer le fonctionnement efficace du système des Nations Unies au niveau national.

229. Dans le cadre de la réforme de l'ONU, le PNUD a créé des postes de directeur de pays en vue d'accroître l'efficacité du système des coordonnateurs résidents. Ces postes ont été créés dans les pays où les coordonnateurs résidents/représentants résidents assumaient de plus en plus de responsabilités complexes.

230. En vertu des pouvoirs délégués par le coordonnateur résident/représentant résident, le directeur de pays est chargé de la gestion quotidienne du bureau de pays. Le directeur de pays assume la responsabilité générale des activités opérationnelles et des programmes du PNUD et en assure la coordination, permettant ainsi au coordonnateur résident/représentant résident de consacrer effectivement plus de temps et d'efforts à la gestion des activités de l'équipe de pays des Nations Unies. Le directeur de pays fait rapport au représentant résident du PNUD. La création du poste de directeur de pays accroît l'efficacité de la fonction du coordonnateur résident, et à terme celle de la coordination interorganisations.

231. Les principales fonctions du directeur de pays sont les suivantes :

- a) Coordination et orientation stratégique du programme du PNUD;
- b) Gestion du programme et des opérations du PNUD, y compris application efficace des outils de gestion axée sur les résultats, et gestion des ressources financières et humaines;
- c) Appui aux services communs et coordination de ces services;

²⁸ <www.undg.org/content.cfm?id=421>.

d) Application des mesures voulues pour assurer la sécurité du personnel et des locaux du PNUD;

e) Établissement de partenariats et mobilisation de ressources pour le PNUD.

232. Des directeurs de pays ont été nommés dans 13 pays : Afghanistan, Burundi, Côte d'Ivoire, Haïti, Indonésie, Iraq, Libéria, République démocratique du Congo, Sierra Leone, Somalie, Sri Lanka, Soudan et Timor-Leste. Il s'agit de pays dits de niveau 1 où le représentant résident/coordonnateur résident faisait office de Représentant spécial adjoint du Secrétaire général ou assumait de plus en plus de responsabilités complexes telles que la coordination de l'action humanitaire.

233. Pour élargir cette modalité aux pays dotés de vastes équipes de pays et programmes et où la situation en matière de développement et de coordination est complexe, l'Administrateur du PNUD avait sollicité le concours des donateurs du PNUD pour financer 40 postes de directeur de pays sur les ressources extrabudgétaires. Pendant la période biennale 2006-2007, le PNUD se proposait de financer sept postes de directeur de pays et les dépenses opérationnelles connexes sur les ressources du budget ordinaire, pour un montant total de 4,5 millions de dollars.

Formation des coordonnateurs résidents

234. Une formation a été certes dispensée aux coordonnateurs résidents mais il ne s'agissait pas d'un programme de formation continue. Le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement prévoyait de lancer un projet pilote sur la formation des coordonnateurs résidents du système des Nations Unies, leurs mandats et leurs rôles d'ici le quatrième trimestre de 2006. Les représentants d'autres organismes y participeraient également.

235. L'École des cadres du système des Nations Unies avait prévu de lancer un cours ponctuel d'initiation à l'intention des coordonnateurs résidents et des représentants résidents. Deux cours pilotes étaient prévus en septembre et octobre 2006. Le projet d'objectifs du cours d'initiation se présentait comme suit :

a) Objectif général – instaurer une culture commune d'apprentissage et de gestion chez le personnel de direction à l'échelle du système des Nations Unies au niveau des pays;

b) Objectifs en matière de connaissances – faire en sorte que les membres des équipes de pays des Nations Unies gèrent plus efficacement les interventions complexes des Nations Unies; comprennent leur rôle de membre des équipes de pays des Nations Unies pour ce qui est de définir une stratégie commune des Nations Unies au niveau national visant des résultats clairement définis et réalisables et d'élaborer des programmes ensemble; comprennent les principaux enjeux, pour le système des Nations Unies, de programmes induits par les objectifs du Millénaire pour le développement et les mandats et modalités opérationnelles des organismes des Nations Unies; et comprennent le rôle et les responsabilités du personnel de direction pour ce qui est d'observer les valeurs et la déontologie de l'ONU, de gérer les réunions, les équipes et les personnes et de respecter les règles de base;

c) Objectifs en matière de compétences – améliorer les compétences en matière de conduite et d’animation d’équipes ainsi que de communication avec les médias, y compris le plaidoyer.

236. Le Comité recommande que le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement et d’autres acteurs mettent au point et appliquent un programme de formation continue efficace pour les coordonnateurs résidents afin de répondre convenablement à leurs besoins.

Système d’évaluation des coordonnateurs résidents

237. Le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement avait envisagé un nouveau système d’évaluation des coordonnateurs résidents – grâce auquel ceux-ci seraient évalués compte tenu des résultats obtenus par rapport aux plans et de leurs comportements dans les domaines de compétence du coordonnateur résident/coordonnateur de l’action humanitaire – fondé sur le rapport annuel des coordonnateurs résidents/coordonnateurs de l’action humanitaire et sur l’autoévaluation des équipes (rétroaction à 180 degrés). Les équipes de directeurs régionaux, avec l’appui du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement, ferait la synthèse de ces deux séries d’informations dans une évaluation unique qui, de concert avec l’évaluation du représentant résident du PNUD, permettrait d’établir une note d’ensemble pour le coordonnateur résident/coordonnateur de l’action humanitaire/fonctionnaire désigné/représentant résident chef d’équipe. Le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement comptait mettre pleinement en œuvre le système d’ici à 2007. Toutefois, le cadre de responsabilisation et d’évaluation du comportement professionnel des coordonnateurs résidents n’indiquait pas comment les résultats de l’évaluation seraient pris en compte dans les programmes de formation touchant les domaines où l’évaluation a établi qu’un perfectionnement s’impose.

238. Le Comité recommande que le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement élabore, à l’intention des coordonnateurs résidents, des programmes de formation concernant les domaines recensés pendant l’évaluation.

Enseignements tirés

239. Les enseignements tirés concernant le système des coordonnateurs résidents étaient affichés sur l’intranet du Groupe des Nations Unies pour le développement, doté actuellement d’une « boîte aux lettres ouverte » sur les discussions passées du réseau sur la coordination. Cependant, les informations affichées sur les enseignements tirés concernant le système des coordonnateurs résidents laissaient à désirer d’autant qu’elles n’avaient pas été actualisées depuis octobre 2005. Si l’on ne tient pas une base de données à jour et facilement accessible sur les enseignements tirés, de nature à diffuser de bonnes pratiques qui portent des fruits au moment voulu, l’efficacité des activités menées à tous les niveaux peut s’en ressentir. Le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement a informé le Comité qu’il accélérerait la collecte de bonnes pratiques, lesquelles seraient accessibles une fois que la page consacrée aux enseignements tirés sur le site Web aura été réaménagée d’ici à la fin du troisième trimestre de 2006.

240. Le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement a accepté, comme le Comité l’a recommandé, de poursuivre ses efforts en vue de mettre en

place dans les délais prévus la base de données sur les enseignements tirés à l'intention des coordonnateurs résidents.

Financement

241. Dans son rapport intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous », le Secrétaire général a indiqué qu'à chaque stade, le haut fonctionnaire – représentant spécial, coordonnateur résident ou coordonnateur de l'action humanitaire – qui représente l'Organisation dans le pays devrait avoir l'autorité et les ressources voulues pour gérer une mission intégrée des Nations Unies ou une « présence dans le pays », de sorte que l'ONU puisse fonctionner comme une seule et même unité intégrée (A/59/2005, par. 198). Si la coordination interorganisations devient de plus en plus visible au sein du système des Nations Unies, la responsabilité du financement, de la planification, de la budgétisation et de l'établissement de rapports relève toujours de chaque organisme. Par conséquent, tant que ces fonctions n'auront pas été harmonisées au niveau du pays, faire la synthèse des informations au niveau de l'ONU serait impossible ou exigerait une intervention manuelle à grande échelle.

242. Les principes de gestion et de budgétisation axés sur les résultats pour le système des Nations Unies englobent, de par leur nature, d'autres éléments, notamment des indicateurs, des mesures, des cibles, des buts, des produits et des réalisations. Les interprétations de ces termes n'étaient pas toujours comprises de manière claire et cohérente par les divers organismes, ce qui pourrait susciter la confusion et des différences dans l'analyse des données par ces organismes.

243. Le Comité recommande que le PNUD, en consultation avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, envisage d'harmoniser les procédures des organismes en matière de financement, de planification, de budgétisation et d'établissement de rapports au niveau des pays.

244. Le PNUD a informé le Comité qu'il réexaminait son système de planification à long terme, à savoir le plan de financement pluriannuel, y compris la planification et l'établissement de rapports au niveau des pays. Parallèlement, le PNUD entreprenait, de concert avec le FNUAP et l'UNICEF, de mettre au point un système harmonisé de budgétisation axée sur les résultats. Le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement collaborait avec le PNUD et d'autres organismes pour faire en sorte que ces initiatives débouchent sur la mise en place d'un système harmonisé de planification, de budgétisation et d'établissement de rapports axés sur les résultats qui faciliterait l'établissement par les coordonnateurs résidents de rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation du PNUAD.

245. Le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement a reçu du PNUD un montant de 13,5 millions de dollars à allouer à diverses équipes de pays. Il a alloué des crédits additionnels à certains bureaux de pays compte tenu de la situation dans le pays concerné. Ces crédits additionnels provenaient des donateurs du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement. Les budgets ont été établis par les bureaux de pays sur la base des plans de travail qu'ils avaient présentés aux organes de liaison géographiques pour chaque région. Ces organes de liaison ont déterminé le montant demandé et le montant à allouer.

246. Les organes de liaison géographiques ont procédé aux allocations budgétaires de façon subjective car il n'existait pas de directives écrites qui en définissaient les

critères. Une politique ou directive établie fixant les modalités d'allocation des fonds aux bureaux de pays serait utile. Elle garantirait que les crédits soient judicieusement alloués et permettrait aux bureaux de pays d'atteindre les objectifs fixés de manière cohérente et transparente.

247. Le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement a informé le Comité que les facteurs pris en compte par les organes de liaison étaient notamment : le bien-fondé du plan de travail soumis; les précédents délais d'exécution; la situation dans le pays; et la mise en œuvre du bilan commun de pays et du PNUAD (pour laquelle un crédit supplémentaire de 20 000 dollars a été accordé, tandis qu'un crédit supplémentaire de 10 000 dollars a été fourni aux bureaux de pays qui avaient mis en œuvre un plan d'action pour le programme de pays).

248. Le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement a accepté, comme le Comité l'a recommandé, d'élaborer et de mettre en œuvre une directive fixant les modalités d'allocation de crédits aux bureaux de pays aux fins de la coordination interorganisations.

249. Le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement a informé le Comité que cette directive serait élaborée d'ici à la fin de 2006.

Bureaux conjoints

250. Dans son rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement », le Secrétaire général a déclaré :

« Nous devons rester soucieux de sauvegarder l'originalité de l'apport de chaque organisme des Nations Unies, mais nous n'en devons pas moins rechercher différentes formes de présence des Nations Unies au niveau national. C'est ainsi, par exemple, que dans les pays où les ressources financières et humaines de l'ONU sont modestes, les organismes, fonds et programmes pourraient constituer un bureau conjoint. En accord avec les autorités du pays hôte, un programme commun serait mis sur pied, au titre duquel l'ONU rassemblerait le personnel dans un bureau unique. » (A/57/387, par. 120)

251. Un bureau conjoint aurait un programme de pays commun et serait un bureau unique doté d'une série commune de procédures opérationnelles. Il regrouperait les activités des divers organismes et les réaliserait de manière intégrée. Le bureau de pays gérerait les ressources et les programmes au moyen des procédures d'un organisme, en l'absence d'une série unifiée de procédures opérationnelles. Un bureau de pays aurait un représentant pour les quatre organismes suivants : PNUD, FNUAP, UNICEF et PAM. Le représentant résident des quatre organismes serait l'autorité déléguée. Le coordonnateur résident serait également le représentant résident.

252. Le Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement s'est penché sur la possibilité d'aller au-delà du partage des systèmes et services administratifs et a examiné la faisabilité de la mise en place d'un bureau conjoint dans les pays où la présence des fonds et programmes est réduite et où leur intervention ne justifierait pas, notamment du point de vue financier, une présence en bonne et due forme.

253. Le Comité a noté que le projet pilote de bureau conjoint a commencé au Cap-Vert le 1^{er} janvier 2006, comme prévu. Le programme de pays commun pour le Cap-Vert avait été élaboré conformément à la résolution 59/250 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 2004. Le bureau de pays pour le Guyana a été le deuxième à être désigné pour participer au projet pilote de bureau conjoint. En outre, le Gouvernement vietnamien s'est montré intéressé par le principe du bureau conjoint. Le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement a estimé que le principe du bureau conjoint serait mis en œuvre dans 10 pays dans un délai de deux ans, une fois que les projets pilotes auront été menés à terme.

254. Un modèle d'organisme d'appui a été adopté comme modèle de bureau conjoint à titre provisoire. Dans ce modèle, le bureau serait, sur le plan extérieur, un bureau unique des Nations Unies mais, sur le plan intérieur, il appliquerait les procédures opérationnelles de l'un des quatre organismes. Le Comité a noté que l'existence de systèmes différents de planification des ressources, sur lesquels reposent les procédures opérationnelles, pourrait être un obstacle à cet égard, tout comme le fait que certains organismes n'avaient pas encore élargi leur système de planification des ressources aux bureaux de pays. Il s'agissait à terme d'avoir un bureau conjoint véritablement unifié qui, loin de s'aligner sur un organisme, serait neutre et doté de procédures, règles et règlements unifiés ainsi que d'un système de gouvernance clairement défini.

255. Le PNUD étant l'organisme d'appui pour le bureau conjoint au Cap-Vert, ses politiques, procédures et systèmes étaient appliqués. En matière d'achats, il a été décidé que les procédures d'achats du PNUD seraient suivies en général, sauf dans le cas de quelques articles spécialisés, pour lesquels le PNUD sous-traiterait à l'organisme compétent l'achat des biens concernés. C'est le cas par exemple des vaccins pour l'UNICEF et des denrées alimentaires pour le PAM.

256. Le Comité a relevé des domaines où le principe du bureau conjoint avait engendré des difficultés, notamment la budgétisation et le décaissement des fonds des organismes, ainsi que l'établissement de rapports, notamment financiers, par le bureau conjoint à l'intention des organismes participants. Lors d'une réunion conjointe des conseils d'administration tenue le 23 janvier 2006 sur le thème « Simplification et harmonisation des procédures de programmation : l'expérience du Cap-Vert », on a noté que le projet de bureau conjoint n'aurait pas été possible sans l'engagement et le plein appui du Gouvernement cap-verdien, du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement, de tous les quatre organismes du Comité exécutif ainsi que des directeurs régionaux. On a également recensé les enseignements tirés, notamment qu'il faut :

- a) Un PNUAD cohérent comme point de départ;
- b) L'engagement des quatre organismes du Comité exécutif d'établir un descriptif de programme de pays pour appliquer le PNUAD;
- c) L'appui des bureaux régionaux et le contrôle de la qualité par le siège et les bureaux régionaux pour compléter le savoir-faire interne;
- d) Un dialogue permanent entre le Gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies;

e) Réduire le nombre de réalisations au titre du plan d'action pour l'application du programme de pays en vue d'établir des plans de travail annuels communs;

f) Des directives claires établies par le groupe de travail interorganisations sur la programmation du siège afin de permettre à l'équipe de pays des Nations Unies d'élaborer le plan d'action pour l'application du programme de pays et le plan de travail annuel;

g) Une bonne compréhension, de la part de l'équipe de pays des Nations Unies, des diverses répercussions juridiques et en matière de procédures sur l'élaboration du plan d'action pour l'application du programme de pays et des plans de travail annuels;

h) Veiller à ce que la valeur ajoutée, le mandat et le savoir-faire de chaque organisme soient mis en lumière;

i) Réduire les coûts de transaction entre l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires nationaux.

257. Outre ce qui précède, les éléments ci-après ont été recensés, qui pourraient simplifier la mise en œuvre du processus à l'avenir dans d'autres pays :

a) Appliquer les directives établies par le siège dans le cas du Cap-Vert aux autres équipes de pays des Nations Unies;

b) Continuer à bénéficier de l'appui du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement;

c) Réduire au minimum le nombre de réunions entre l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires nationaux;

d) Élargir le processus d'élaboration du descriptif de programme de pays commun en y associant tous les organismes des Nations Unies, qu'ils soient présents dans le pays ou non;

e) Veiller à ce qu'il y ait de vastes consultations entre les directions des quatre organismes afin de faciliter le processus d'autorisation et d'approbation du programme commun et de son budget.

258. Le Comité encourage le PNUD, de concert avec les autres organismes, à poursuivre les efforts s'agissant de l'initiative concernant le bureau conjoint.

259. Le PNUD a informé le Comité qu'il poursuivrait ses efforts pour faire avancer l'initiative concernant le bureau conjoint avec les autres membres du groupe de travail interorganisations, notamment en se penchant sur les questions soulevées pendant la première initiative pilote. Les enseignements tirés de l'expérience du Cap-Vert seraient mis à profit pour améliorer le modèle en vue de petites opérations identiques et seraient très utiles comme source d'inspiration pour des modèles adaptés à de grandes opérations comme au Viet Nam. Le PNUD s'était engagé à appuyer la mise en place de 20 bureaux conjoints d'ici à la fin de 2007.

Bureau des services d'achats interorganisations

260. Le Groupe de travail interorganisations sur les achats a été créé en 1976 comme l'un des premiers mécanismes de coordination interorganisations. Il sert d'instance pour la promotion de la coordination et l'échange de pratiques entre

responsables des achats du système des Nations Unies. Le Groupe de travail se réunit chaque année et les comptes rendus de ses réunions sont affichés sur son site Web²⁹. Le Bureau des services d'achats interorganisations, qui est également chargé de promouvoir la coordination interorganisations dans le cadre de ses activités de recherche et de développement, assure le secrétariat du Groupe de travail. Le Bureau des services d'achats interorganisations couvre ses dépenses avec la plus-value générée sur ses activités d'achats. Le Comité n'a pas examiné le Groupe de travail bien que le Corps commun d'inspection l'ait fait en 2004 (voir JIU/REP/2004/9).

261. Le Comité s'est penché davantage sur les effets des réunions du Groupe de travail sur le Bureau des services d'achats interorganisations et les efforts que celui-ci ne cesse d'entreprendre pour promouvoir la coordination, d'autant que le Comité considérait que le Bureau des services d'achats interorganisations constituait une bonne étude de cas pour son examen de la coordination interorganisations. Nombre des observations que le Comité a formulées dans les paragraphes ci-après portent sur les signes précurseurs qui caractérisent généralement les obstacles à une coordination interorganisations efficace, notamment le peu de clarté des mandats, la concurrence entre organismes, l'absence de méthodes d'établissement des coûts et l'existence de systèmes de traitement différents.

262. Le Bureau des services d'achats interorganisations était bien placé pour continuer à coordonner les initiatives dans le domaine des achats à l'échelle du système des Nations Unies. Toutefois, la coordination des achats était en réalité tributaire de l'ordre du jour du Groupe de travail. Le Bureau a donné suite aux décisions de ce dernier, à l'instar de tous les participants au Groupe de travail, au lieu de jouer un rôle directeur en prenant l'initiative dans ce domaine.

263. Le Groupe de travail interorganisations sur les achats a considérablement contribué à promouvoir la coordination interorganisations. Toutefois, étant une instance d'experts, il n'avait pas mandat de mener la coordination et la coopération interorganisations avec l'autorité voulue et comptait énormément sur l'engagement volontaire des participants aux réunions. En revanche, l'application de décisions importantes issues des réunions du Groupe de travail pouvait avoir des répercussions notables sur les activités respectives des organismes. À cet égard, le Corps commun d'inspection avait recommandé que l'Assemblée générale précise le mandat du Groupe de travail³⁰.

264. Au niveau des pays, la responsabilité de la coordination interorganisations était clairement établie sous la forme du système des coordonnateurs résidents. Cela étant, il n'existait pas de procédures ou directives officielles pour garantir que la coordination et la coopération interorganisations soient convenablement élargies aux achats. Les synergies dans ce domaine pourraient engendrer des économies importantes et un regain d'efficacité. Le Bureau des services d'achats interorganisations pourrait jouer un rôle important en appuyant le système des coordonnateurs résidents à cet égard et a indiqué qu'il était disposé à le faire. Cependant, il ne prévoyait pas de participer activement à ce processus. C'est ainsi, par exemple, qu'il n'avait pas fourni systématiquement de directives officielles pour

²⁹ <www.iapwg.org>.

³⁰ JIU/REP/2004/9, par. 51.

promouvoir la coordination et la collaboration en matière d'achats au niveau des bureaux de pays.

265. Le Comité est d'avis que le Bureau des services d'achats interorganisations est bien placé pour donner des directives claires quant aux moyens concrets de promouvoir la coordination et la coopération interorganisations et de diffuser régulièrement des enseignements tirés par l'entremise du système des coordonnateurs résidents. Le Bureau a indiqué qu'il serait certes utile qu'il joue ce rôle mais que le problème était de savoir comment financer cette activité. Il a également indiqué qu'il ne générerait pas suffisamment de bénéfices pour simultanément assurer le secrétariat du Groupe de travail et prêter concours aux coordonnateurs résidents. Le Bureau a en outre indiqué qu'il faudrait un mandat défini par le PNUD pour lui permettre de jouer un rôle en matière de coordination des achats et pour disposer d'une source de financement de cette activité.

266. Le Bureau des services d'achats interorganisations du PNUD a accepté, comme le Comité l'a recommandé, d'évaluer, de concert avec le PNUD, les mesures à prendre pour prêter activement concours aux coordonnateurs résidents s'agissant de la collaboration interorganisations au niveau des bureaux dans le domaine des achats.

267. Le Bureau des services d'achats interorganisations a été directement ou indirectement associé à des initiatives de collaboration engagées par le Groupe de travail interorganisations sur les achats. En 2004, il avait été directement chargé de proposer un cadre pour la diffusion des accords à long terme et d'autres informations concernant les achats³¹, ce qu'il fit. Toutefois, au moment de l'audit, le cadre ne contenait pas encore toutes les données voulues³². Il semble cependant que la principale force du Bureau tient à son aptitude à partager ses bonnes pratiques et ses innovations technologiques avec d'autres organismes des Nations Unies (le système Web Buy de l'ONU et le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies³³ en sont des exemples). À la réunion du Groupe de travail de mai 2005, il a été décidé que toutes les organisations s'engageraient à faire du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies leur unique portail pour les achats dès que possible.

268. Le Bureau des services d'achats interorganisations du PNUD a accepté, comme le Comité l'a recommandé, en consultation avec le siège du PNUD, d'examiner toutes les possibilités qui s'offrent d'élargir la coopération et la coordination interorganisations et de faire des propositions aux organismes concernés dans le cadre bilatéral ainsi que par l'entremise du Groupe de travail interorganisations sur les achats.

269. Le Bureau des services d'achats interorganisations a informé le Comité qu'à la réunion du Groupe de travail en juin 2006, il a été décidé que le Groupe de travail chercherait à devenir un sous-comité du Comité de haut niveau sur la gestion.

270. L'une des principales décisions prises à la réunion du Groupe de travail de 2004 a été que chaque organisme des Nations Unies menant des activités d'achats à

³¹ Vingt-neuvième réunion du Groupe de travail interorganisations sur les achats, 2004.

³² Trentième réunion du Groupe de travail interorganisations sur les achats, 2005.

³³ Le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies est une base de données sur les fournisseurs à l'usage du personnel des achats du système des Nations Unies et de la Banque mondiale.

grande échelle se spécialiserait dans la préqualification pour certains produits donnés. Les organismes des Nations Unies ont donné leur accord de principe pour l'allocation des produits après la réunion du Groupe de travail de 2005. Si l'on a admis qu'il s'agissait d'une avancée, le concept de « l'organisme chef de file » était un facteur de longue date qui remontait à la première réunion du Groupe de travail interorganisations sur les achats, tenue en 1976. Le Bureau des services d'achats interorganisations faisait partie, avec plusieurs autres organismes, d'un groupe de travail chargé de définir les rôles et les responsabilités des organismes chefs de file pour des produits donnés avant que ce concept ne puisse être pleinement mis en œuvre.

271. L'initiative « organisme chef de file » avait engendré des avantages et permis d'éviter les doubles emplois en matière d'achats. Toutefois, la collaboration n'avait pas dépassé le stade de la préqualification des fournisseurs. Le Comité est d'avis qu'il serait encore plus avantageux d'élargir la collaboration à d'autres éléments du cycle opérationnel des achats, notamment la procédure d'adjudication et l'évaluation des prestations des fournisseurs, lesquelles étaient actuellement menées à terme séparément par chaque organisme des Nations Unies à Copenhague.

272. Le Bureau des services d'achats interorganisations a informé le Comité qu'il avait assumé la fonction de secrétariat dans le contexte du Groupe de travail interorganisations sur les achats. Le siège du PNUD au Groupe de travail était occupé par le Bureau des conseils juridiques et de l'appui aux achats. Le Bureau des services d'achats interorganisations a indiqué qu'il ne pouvait agir que sous la direction du Groupe de travail, à la faveur de ses réunions annuelles ou par l'entremise de ses divers groupes de travail.

273. La concurrence était un facteur potentiel militant contre l'instauration d'un environnement propice à la coordination et la collaboration entre les divers organismes des Nations Unies. Le concept de l'organisme chef de file réduisait certes la concurrence mais, comme il a déjà été indiqué, il était confiné à la préqualification des fournisseurs. Néanmoins, à Copenhague par exemple, les organismes des Nations Unies pourraient être incités à acheter tous types de produits afin d'engranger des « commissions » pour couvrir leurs coûts. Le Bureau des services d'achats interorganisations, en particulier, se trouve dans cette position, tout comme l'UNOPS.

274. Le Bureau des services d'achats interorganisations a également indiqué que les possibilités de collaboration étaient limitées car le type d'activités auxquelles les organisations devraient participer n'était pas assez clairement précisé. Le PNUD ayant un mandat élargi dans le domaine du développement, la gamme des produits dont il a besoin pourrait être très vaste. Cela étant, l'UNOPS, par exemple, a été initialement créé pour faire office de spécialiste de la gestion des projets mais, en pratique, l'UNOPS se livre aussi à des activités d'achats car il en retire les recettes nécessaires pour financer ses frais généraux³⁴.

275. Le Bureau des services d'achats interorganisations a estimé que les activités d'achats des organismes des Nations Unies sous-tendaient leur stratégie opérationnelle. Chaque organisme aménageait donc sa fonction d'achats en conséquence. En outre, le manque de coordination entre les organismes des Nations Unies en matière d'achats attestait le chevauchement des fonctions des divers

³⁴ Voir également JIU/REP/2004/9.

organismes eu égard à leurs mandats et activités respectifs. Le Bureau a toutefois indiqué qu'il avait entrepris de collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies à Copenhague et, qu'à cette fin, il avait offert d'accepter des achats externalisés de l'UNOPS et de fournir des services opérationnels d'achats pour certains articles en appui à l'UNOPS, au moyen de Web Buy.

276. Le Bureau des services d'achats interorganisations a accepté, comme le Comité l'a recommandé, d'examiner ses axes opérationnels avec les autres organismes des Nations Unies en vue de la prestation de services spécifiques, à condition que ces axes opérationnels continuent de présenter un bon rapport coût-efficacité.

277. L'aptitude limitée des organismes des Nations Unies à établir correctement le coût du traitement de leurs achats est un autre obstacle à la collaboration interorganisations. Le Bureau des services d'achats interorganisations était une exception en la matière car il était en mesure d'établir ses coûts au moyen d'une méthode de calcul axée sur les activités. L'incapacité des autres organismes (par exemple le FNUAP et l'UNOPS) à établir leurs coûts limitait aussi leur aptitude à déterminer convenablement s'il est plus judicieux de sous-traiter les activités d'achats à d'autres organismes des Nations Unies ou de les réaliser eux-mêmes. Sur le seul chapitre des coûts de transaction, le Bureau des services d'achats interorganisations a pu contenir ses coûts en prélevant en moyenne une commission de 3 % alors que, selon le Bureau, les autres organismes des Nations Unies estimaient que leurs coûts équivalents (qui s'apparentent à des commissions) étaient de l'ordre de 4 % à 18 %. L'application de différents systèmes informatiques par les organismes des Nations Unies était un autre problème.

278. Le Bureau des services d'achats interorganisations a, au moyen de sa méthode d'établissement des coûts axée sur les activités, démontré les coûts aux clients des Nations Unies et étayé les commissions prélevées. Le Bureau a largement diffusé ses pratiques en la matière auprès de ses homologues des Nations Unies afin de les encourager à mieux établir les coûts.

279. Le Bureau des services d'achats interorganisations a accepté, comme le Comité l'a recommandé, de faire bénéficier les autres entités des Nations Unies des informations relatives à ses pratiques en matière d'établissement des coûts.

280. Le Bureau des services d'achats interorganisations a informé le Comité qu'il serait heureux de faire bénéficier les services d'achats des autres organismes des Nations Unies de sa méthode d'établissement des coûts axée sur les activités, et ce par l'intermédiaire du Groupe de travail interorganisations sur les achats.

Locaux et services communs

281. En l'absence de bureaux conjoints à part entière et conformément au programme de réforme du Secrétaire général, la mise en place de services et locaux communs au niveau des pays accroît l'efficacité et favorise la coordination interorganisations dans l'exécution des programmes du système des Nations Unies. L'un des principaux objectifs des services communs est de permettre aux organismes de mettre en commun et de rationaliser leurs services d'appui dans chaque pays afin de réduire les dépenses de fonctionnement, d'exécuter les programmes avec la plus grande efficacité possible et de relever le personnel technique et les administrateurs de programmes des tâches ordinaires afin qu'ils

puissent se concentrer sur les questions de fond dont ils sont chargés sur le terrain. Le partage des locaux par les organismes des Nations Unies est également un important élément du programme de réforme du Secrétaire général. Il s'agit aussi de resserrer les liens entre les fonctionnaires des Nations Unies et de promouvoir une présence plus unifiée au niveau des pays en mettant l'accent sur le coût-efficacité.

Maisons des Nations Unies

282. En mai 2006, 60 Maisons des Nations Unies, ainsi désignées officiellement, étaient établies dans le monde. Pendant les audits des bureaux de pays, le Comité a constaté qu'on n'avait pas établi de Maison des Nations Unies dans huit pays (Cambodge, Indonésie, Brésil, Pérou, Rwanda, Fédération de Russie, Égypte et Yémen) sur les 12 visités.

283. Au Cambodge, l'évaluation préliminaire avait été examinée et il est apparu que l'établissement d'une Maison des Nations Unies était une option viable. Toutefois, une analyse plus détaillée des charges locatives et des dépenses de fonctionnement futures était nécessaire et devait être réalisée. En Égypte, compte tenu des options disponibles actuellement, le bureau de pays n'avait pas jugée pratique la mise en place d'une Maison des Nations Unies. Au Yémen, la principale difficulté a été l'impossibilité de trouver un bâtiment assez grand pour accueillir tous les organismes présents sur le terrain. Dans la Fédération de Russie, le bureau de pays négociait un contrat de bail avec le Gouvernement après avoir procédé à une analyse des coûts et avantages.

284. Le PNUD a accepté, comme l'a recommandé le Comité, de poursuivre, en consultation avec les autres organismes des Nations Unies, les efforts en vue d'établir des Maisons des Nations Unies sur la base d'une analyse des coûts et avantages.

285. Il est évident qu'il ne sera pas possible d'établir des Maisons des Nations Unies dans plusieurs pays du fait de facteurs tels que la disponibilité de locaux, le coût et la sécurité. Cependant, on ne disposait pas de données indiquant les pays où l'établissement de Maisons des Nations Unies serait une option viable ni de dates butoirs pour les établir.

286. Le Comité recommande que le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement mette en place une base de données à jour sur tous les pays en indiquant ceux où il serait possible d'établir une Maison des Nations Unies et une date butoir pour son établissement.

287. Le PNUD a informé le Comité que cette recommandation serait inscrite dans le plan de travail du Groupe de travail sur les locaux et services communs car il s'agissait d'une responsabilité collective des organismes membres du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement.

Mémoires d'accord

288. Le Comité a constaté que cinq des 12 bureaux de pays visités ne disposaient pas de mémorandum d'accord à jour et signé entre le PNUD et d'autres organismes concernant des locaux communs et, dans certains cas, des services communs. Le PNUD a informé le Comité que le siège pouvait certes conseiller aux bureaux de pays de signer des mémorandums d'accord, mais il ne pouvait les y contraindre car tous les organismes devraient s'entendre sur les termes. En l'absence d'un

mémorandum d'accord signé, plusieurs organismes peuvent méconnaître leurs obligations et leurs responsabilités, ce qui à terme peut influencer sur la réalisation des objectifs fixés et la récupération des coûts.

289. Le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement a informé le Comité que le Groupe de travail sur les locaux et services communs du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement a examiné le mémorandum d'accord sur les locaux communs signé par les organismes présents sur le terrain. Un modèle a été élaboré pour ce type de mémorandums, que les bureaux de pays sont encouragés à utiliser. En outre, le PNUD a informé le Comité que le rôle du siège s'agissant des services communs était de déterminer si un mémorandum d'accord a été signé dans chaque bureau de pays, d'obtenir ce mémorandum d'accord pour examen, de veiller à ce que les bureaux de pays ne signent pas le mémorandum d'accord tant que le siège ne l'a pas autorisé, d'examiner le mémorandum d'accord, de rappeler aux bureaux de pays de signer des accords de bail et d'apporter des aménagements au mémorandum d'accord pour faire en sorte que ses dispositions soient suffisamment claires.

290. Le PNUD a accepté, comme le Comité l'a recommandé, de veiller à ce que tous les mémorandums d'accord au niveau des pays soient signés en temps voulu et d'intervenir pour régler les divergences entre les organismes à l'origine de la non-signature de mémorandums d'accord.

291. Les directives opérationnelles définissant les responsabilités du siège du PNUD et des bureaux de pays s'agissant de la mise en œuvre des mémorandums d'accord étaient encore sous forme de projet et diffusées aux fins d'aménagements au mois d'avril 2006. En l'absence d'une politique ou d'une directive établie définissant les rôles et les responsabilités du siège du PNUD et des bureaux de pays, les objectifs fixés pourraient ne pas être atteints.

292. Le PNUD a accepté, comme le Comité l'a recommandé, d'accélérer la mise au point et l'application des directives officielles définissant les différents niveaux de responsabilité du siège et des bureaux de pays.

293. Le bureau du PNUD pour les pays nordiques, le FNUAP, l'UNOPS et le PAM, y compris le Bureau des services d'achats interorganisations, qui utilisent la Maison des Nations Unies à Copenhague, ont signé un mémorandum d'accord révisé en août 2005. Ce mémorandum d'accord définissait les modalités de fonctionnement, les coûts ainsi que les droits et obligations des organismes participants. Il portait notamment sur les services suivants : réception, central téléphonique, traitement du courrier, enregistrement, nettoyage, sécurité, transport, finances, ressources humaines et technologies de l'information. Le mémorandum d'accord avait été rédigé à partir d'un modèle. Le Comité a constaté que le mémorandum d'accord ne comportait aucune disposition prévoyant la mise à jour ou la révision de l'accord à intervalle régulier.

294. Le PNUD a accepté, comme le Comité l'a recommandé, d'insérer dans le mémorandum d'accord une disposition prévoyant la mise à jour ou la révision de l'accord sur les services communs à intervalle régulier.

Suivi, évaluation et établissement de rapports

295. Le suivi et l'évaluation des prestations concernant les services communs font partie intégrante d'une gestion efficace. Une équipe de gestion des opérations avait

été mise en place à Copenhague pour déterminer les avantages et étudier les services communs que les organismes des Nations Unies pourraient éventuellement utiliser. Les objectifs fixés et les fonctions définies pour l'équipe étaient notamment d'assurer le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports. Le PNUD a informé le Comité que la signature d'accords sur les services était la première étape du processus de suivi et d'évaluation des services communs.

296. Le Bureau des services d'achats interorganisations a informé le Comité que le mémorandum d'accord révisé lui imposait de tenir des réunions avec l'équipe de gestion des opérations et les responsables des autres organismes participants afin d'analyser et d'exposer la situation financière des opérations de services communs. Cette activité viendra compléter la procédure existante consistant à mettre à disposition, par voie électronique, les rapports financiers trimestriels. En outre, l'équipe de gestion des opérations, de concert avec le Bureau, mettrait au point des cibles et un mécanisme de suivi pour permettre de mesurer les prestations fournies en matière de services communs. Les réunions de l'équipe de la Maison des Nations Unies étaient prévues longtemps à l'avance pour assurer la pleine participation des organismes.

Programme de services communs

297. Le programme de services communs est un moyen de réduire les coûts et d'accroître l'efficacité et la coordination des opérations des Nations Unies. Le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement s'employait à organiser des ateliers sur le programme dans tous les bureaux de pays, en ayant recours à des spécialistes des services communs. Des représentants de tous les organismes présents dans le pays participaient à ces ateliers d'une durée de deux ou trois jours, portant notamment sur les questions suivantes : mesures d'incitation visant à harmoniser les activités des organismes et à les regrouper; comment réaliser des économies; sensibilisation du personnel au bien-fondé des services communs; et analyse des coûts et avantages.

298. La tenue des ateliers devrait s'achever à la fin de 2006. Au 31 décembre 2005, des ateliers avaient été organisés dans 44 des 134 bureaux de pays pour un coût de 816 156 dollars, soit en moyenne 18 549 dollars par bureau. Il restait donc encore 90 bureaux de pays qui devaient mettre en œuvre le programme de services communs d'ici à la fin de 2006. En se basant sur le même coût moyen par bureau, on estime à 1 669 000 dollars les ressources nécessaires pour le programme, contre un budget total approuvé de 1 632 000 dollars pour la mise en œuvre de l'initiative relative aux services communs dans les bureaux de pays. Il semble par conséquent que les ressources disponibles ne suffisaient pas pour mener le programme à terme.

299. Le PNUD a informé le Comité qu'un consultant avait examiné la gestion du programme de services communs en janvier 2006. Si les recommandations de cet examen étaient acceptées et si le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement fournissait les crédits supplémentaires nécessaires pour financer le programme, un projet distinct serait mis en place sous Atlas pour gérer ce budget, tout comme un dispositif de contrôle plus rigoureux des coûts réels, avec des niveaux de responsabilité clairement définis pour le suivi au jour le jour des engagements et des dépenses. Le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement et le groupe de gestion ont également demandé un examen du programme afin d'en évaluer l'impact et de jeter les bases d'une réflexion du groupe

de gestion sur la marche à suivre. En mai 2006, le rapport de l'examen n'était pas encore disponible.

300. Le Comité recommande que le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement détermine si les ressources dégagées suffiront pour la mise en œuvre du programme de services communs dans les bureaux de pays restants. Le Comité a recommandé au Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement, qui en est convenu, de contrôler étroitement les coûts réels par rapport au budget afin d'éviter tout dépassement.

Système de gestion des services communs

301. Le PNUD a mis au point un système de gestion qui devrait permettre de recueillir des données qualitatives et quantitatives sur les services communs. Le système de gestion des services communs est un outil en ligne grâce auquel tous les organismes du bureau de pays peuvent entrer des données sur les services communs dans le système. Les données seraient analysées par le Groupe des services communs, lequel ferait rapport au Groupe de gestion, qui comprend les chefs de l'administration des divers organismes.

302. Le PNUD devait lancer un système pilote de gestion des services communs dans 22 bureaux de pays. La mise en place du système devait être achevée pendant le troisième trimestre de 2006. Cependant, en avril 2006, on n'avait guère fait de progrès car le projet a été suspendu en attendant les résultats de l'examen du programme de services communs.

303. Le Comité a recommandé au PNUD, qui en est convenu, d'accélérer la mise en place du système de gestion des services communs.

304. Le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement a informé le Comité que le Groupe de travail sur les locaux et services communs s'employait à poursuivre avec les pays de la phase I les efforts visant à entrer des données de base dans le système. Tous les bureaux de pays sont appelés à utiliser régulièrement le système dès qu'il sera mis en place.

Spécialistes des services communs

305. Le programme d'élargissement des services communs, approuvé par le Groupe de gestion du Groupe des Nations Unies pour le développement en décembre 2003, a été mis en œuvre dans les bureaux de pays selon une approche régionale, en ayant recours à des spécialistes des services communs. Six régions étaient concernées : l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale; l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe; les États arabes et l'Afrique du Nord et les États d'Asie et du Pacifique; l'Amérique latine et les Caraïbes; enfin, l'Europe de l'Est et la Communauté d'États indépendants. Pour chaque région, une équipe interorganisations de spécialistes des services communs a été créée et a suivi un cours de perfectionnement en vue de faciliter la mise en place des services communs dans les bureaux de pays.

306. Les spécialistes des services communs ont notamment pour fonctions et responsabilités de fournir une formation, un encadrement et des conseils techniques; de contribuer à l'élaboration et à l'application des outils relatifs au programme de services communs; de veiller à ce que des initiatives interorganisations en matière de services communs soient en place ou poursuivies dans tous les pays de leurs régions respectives; de favoriser la mise en place de réseaux régionaux et

interrégionaux ainsi que d'un système d'évaluation par les pairs dans chaque pays; et d'aider à organiser des réunions régionales sur les services communs. Les spécialistes des services communs relèvent du Groupe de travail sur les locaux et services communs.

307. Pendant les audits des bureaux de pays, le Comité a constaté qu'au Panama et au Yémen, les spécialistes des services communs n'avaient pas été employés à déterminer les services communs et à fournir l'assistance et les connaissances techniques nécessaires à cet égard. L'emploi d'un spécialiste des services communs aiderait le bureau de pays à déterminer les domaines supplémentaires nécessitant la prestation de services communs, ce qui permettrait de réaliser des économies d'échelle.

308. Le PNUD a accepté, comme le Comité l'a recommandé, d'encourager les bureaux de pays à recourir à un spécialiste des services communs pour faciliter la mise en place des services communs dans les bureaux de pays.

Base de données commune des fournisseurs

309. L'utilisation d'une liste commune de fournisseurs pourrait être un moyen judicieux de réduire les coûts et d'accroître l'efficacité et la coordination des opérations des Nations Unies. Le Comité a constaté qu'au titre des bonnes pratiques, a été affiché sur l'intranet du Groupe des Nations Unies pour le développement un document publié par le bureau du PNUD en Bolivie sur une base de données relative aux consultants et aux fournisseurs. La création d'une base de données sur les consultants et les fournisseurs faisait suite à l'observation selon laquelle chaque organisme consacrait trop de temps et d'argent à rechercher des consultants et des fournisseurs. En outre, les organismes n'échangeaient pas d'informations sur les consultants et les fournisseurs qu'ils avaient précédemment retenus; il était donc difficile de juger leurs prestations passées. La base de données sur les consultants et les fournisseurs pourrait offrir les avantages suivants : réduction du temps consacré à la recherche de consultants et de fournisseurs; mise en place d'un outil commun de recherche de consultants et de fournisseurs; et possibilité d'obtenir les prix et les conditions préférentiels accordés aux autres organismes. Par ailleurs, le logiciel utilisé par le bureau du PNUD en Bolivie pouvait être transféré à toute équipe de pays qui souhaite créer une base de données identique. L'absence d'une base de données commune sur les fournisseurs pourrait compromettre toute possibilité de réaliser des économies supplémentaires et d'accroître l'efficacité.

310. Le PNUD a accepté, comme le Comité l'a recommandé, en consultation avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, d'envisager de créer des bases de données communes sur les fournisseurs locaux au niveau des pays, de sorte à réaliser des économies supplémentaires et à accroître l'efficacité des opérations.

16. Secours après le tsunami de l'océan Indien

311. Le Comité a examiné la participation du Programme des Nations Unies pour le développement aux secours organisés au lendemain du tsunami qui a frappé l'océan Indien, en raison de l'importance des fonds concernés et pour faire une étude de cas de la coopération interinstitutions.

312. Le tsunami a frappé l'océan Indien le 24 décembre 2004 et, immédiatement après, le PNUD a joué un rôle décisif en travaillant avec les gouvernements des pays touchés et avec le reste du système des Nations Unies pour faciliter la coordination des secours. Ce rôle central a consisté notamment à appliquer des stratégies pour aider les gouvernements et les collectivités locales qui amorçaient le relèvement.

313. Le PNUD avait élaboré des programmes pour répondre à chacune des grandes préoccupations des pays, guidé par un groupe de travail dirigé par le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique et en utilisant les connaissances spécialisées de son Bureau de la prévention des crises et du relèvement. Le PNUD a également facilité le travail de l'Envoyé spécial des Nations Unies pour la relève après le tsunami; avec le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement, il a aidé les coordonnateurs résidents des Nations Unies disposant des ressources et de la capacité nécessaires à offrir aux pays touchés l'assistance requise. En outre, des spécialistes locaux et internationaux relevant du programme des Volontaires des Nations Unies ont été déployés pour accélérer le relèvement dans les pays touchés.

314. L'appel éclair lancé à la suite du tsunami a été rendu public le 6 janvier 2005 par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires au nom de 42 organismes, appartenant ou non aux Nations Unies. Le tableau II.11 ci-après récapitule les recettes de l'appel éclair et les dépenses engagées.

Tableau II.11

Appel éclair lancé à la suite du tsunami : recettes, dépenses et solde non dépensé au 31 décembre 2005

(En dollars des États-Unis)

<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Solde non dépensé</i>
126 533 448	67 107 032	59 426 415 ^a

^a Le solde non dépensé au 31 décembre s'explique par le fait que les programmes de secours après le tsunami s'étendent sur une période de deux ans, étant donné que le PNUD n'est pas seulement un organisme de secours d'urgence mais aussi un organisme de développement.

Tableau II.12

Autres appels de fonds : recettes, dépenses et solde non dépensé au 31 décembre 2005

(En dollars des États-Unis)

<i>Recettes^a</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Solde non dépensé</i>
31 626 534	9 061 992	22 564 542 ^b

^a Les donateurs ont continué d'apporter des fonds tard dans l'année 2005, et ces montants ont donc été réservés pour des dépenses en 2006.

^b Le solde non dépensé au 31 décembre s'explique par le fait que les programmes de secours après le tsunami s'étendent sur une période de deux ans, et que le PNUD n'est pas seulement un organisme de secours mais aussi un organisme de développement.

315. Le Bureau de l'audit et des études de performance a réalisé des audits dans les bureaux du PNUD dans trois pays affectés par le tsunami : l'Indonésie, les Maldives

et Sri Lanka. Les rapports concernant les Maldives et le Sri Lanka n'avaient pas encore été publiés à la fin de juin 2006. Le Comité a examiné les opérations d'urgence et le programme transitoire de relèvement, à l'occasion de l'audit du bureau du PNUD en Indonésie. Les principales conclusions du Comité sont résumées ici.

Préparation aux situations d'urgence

316. Le bureau du PNUD en Indonésie ne disposait pas d'un plan d'urgence comportant des procédures particulières pour réagir à une urgence complexe telle que celle résultant du tsunami. Une des fonctions du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) en Indonésie était de faciliter la préparation de plans d'urgence interinstitutions des Nations Unies. Le bureau du BCAH en Indonésie a été établi en 2000; la priorité a d'emblée été donnée aux plans d'urgence dans certaines provinces où on risquait d'observer une dégradation de la situation humanitaire.

317. À ce sujet, un premier plan d'urgence interinstitutions pour la ville de Banda Aceh avait été dressé en août 2001, la situation conflictuelle dans cette ville paraissant présenter un risque élevé. Suite à l'Accord de cessation des hostilités, ce plan d'urgence avait été mis à jour en 2003.

318. Après le tsunami qui a frappé l'océan Indien en 2004, plusieurs ateliers communs entre les Nations Unies et les gouvernements ont été organisés pour dégager les leçons des opérations de secours. En particulier, l'atelier organisé en mai 2005 à Jakarta pour dégager les enseignements et les pratiques optimales des secours a porté sur la question de la planification d'urgence. Les participants ont constaté que le Gouvernement indonésien, les Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les associations devaient mettre au point des plans d'urgence liés entre eux pour réagir au mieux aux urgences de grande ampleur comme la crise provoquée par le tsunami.

319. Pour donner suite à cet atelier, en juin 2005, le Groupe de travail technique des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe a examiné l'idée d'entreprendre un exercice de planification d'urgence. Le Groupe de travail technique a accepté que ce processus cherche à concourir à l'action du BAKORNAS (organisme indonésien de coordination de la gestion des catastrophes), que le Vice-Président indonésien avait chargé d'organiser une formation à la planification d'urgence pour la partie occidentale de l'île de Sumatra. Aussi était-il important que l'ONU organise une planification d'urgence avec les autorités indonésiennes.

320. C'est ainsi que plusieurs ateliers de planification d'urgence ont été organisés par BARKORNAS au niveau national (26-28 juillet 2005) et territorial (13 décembre 2005-7 mars 2006) à l'aide d'un financement commun et avec le concours du Groupe de travail technique des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (qui comprend spécifiquement le PNUD, l'Organisation mondiale de la santé, le PAM et l'UNESCO). En outre, un séminaire de réflexion du Groupe de travail technique des Nations Unies a eu lieu les 8 et 9 décembre 2005; il y a été convenu que la planification d'urgence par les Nations Unies au niveau national serait un effort commun du Groupe de travail technique et s'appuierait sur les plans d'urgence déjà établis par province, ces plans étant reliés aux plans d'urgence gouvernementaux par l'intermédiaire de BAKORNAS. La formulation d'un plan d'urgence des Nations Unies n'était toujours pas achevée en février 2006.

321. Le PNUD a informé le Comité qu'outre la nécessité de mettre en place, au niveau du pays, des plans d'urgence des Nations Unies, le bureau du PNUD pour la prévention des crises et le relèvement préconisait aussi l'élaboration d'un plan d'urgence propre au PNUD qui offrirait des directives sur les opérations d'urgence et de relèvement, au siège et au niveau des bureaux extérieurs. De nombreux autres organismes des Nations Unies comme l'UNICEF et le PAM disposent déjà de tels plans. Il a en outre été indiqué au Comité que, en tant qu'agent chef de file pour un relèvement rapide, le PNUD s'assurerait que la perspective d'un relèvement rapide serait bien intégrée dans les plans d'urgence dressés par les Nations Unies et le PNUD. Le PNUD a indiqué qu'en tant que gardien du système des coordonnateurs résidents, on attendait de lui qu'il prenne la tête des efforts menés pour mettre au point des plans d'urgence des Nations Unies au niveau de chaque pays, mais que ce processus devrait être facilité et soutenu techniquement par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, au besoin avec une forte participation du PNUD.

322. Le Comité des commissaires aux comptes recommande au PNUD de mettre au point, avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et d'autres organismes des Nations Unies, un plan d'urgence des Nations Unies.

Stratégie antifraude et anticorruption

323. À la date du tsunami et des efforts de relèvement, le bureau du PNUD en Indonésie n'avait pas mis en place de stratégie de prévention de la fraude. Une telle stratégie, pour le PNUD, n'a été communiquée au bureau du PNUD en Indonésie qu'en août 2005, huit mois après la première réaction à la situation d'urgence. Cependant, cette stratégie ne cherchait pas à remédier à des pratiques spécifiques à suivre lors des appels d'urgence et pour l'utilisation des fonds obtenus. Le Comité a noté que les efforts de lutte contre la fraude avaient bien été entrepris dans la mise en œuvre de l'intervention d'urgence du PNUD à Banda Aceh, et dans le programme transitoire de relèvement, et que ces efforts avaient été présentés dans une « directive sur la responsabilisation et les mesures de transparence » (mai 2005, révisée en juillet 2005).

324. Plusieurs documents ont précisé les mesures supplémentaires que le bureau du PNUD en Indonésie prendrait en réponse à des fraudes et actes de corruption éventuels :

a) « Évaluation, par le Bureau de l'audit et des études de performance, des risques des activités liées au tsunami » (avril 2005). Ce rapport comporte un ensemble de recommandations pour la réduction des risques de collusion, de conflit d'intérêts et de corruption;

b) « Directives pour la réaction aux situations d'urgence et pour le suivi du relèvement » (dernière révision en novembre 2005), document qui met l'accent sur la vérification au niveau local, sur des résultats et sur le contrôle financier des entrepreneurs et de leurs partenaires.

325. Le PNUD accepte la recommandation du Comité des commissaires aux comptes tendant à réviser le contenu de sa stratégie de prévention de la fraude afin de tenir compte des circonstances particulières découlant des opérations d'urgence après une catastrophe de grande ampleur comme le tsunami.

326. Le PNUD a indiqué qu'il réviserait sa stratégie de prévention de la fraude en élargissant la portée du document aux mesures anticorruption et pour intégrer les facteurs d'atténuation des risques liés expressément aux achats.

Achats et gestion des contrats

327. En réponse à la catastrophe humanitaire causée par le tsunami à Banda Aceh, le bureau du PNUD en Indonésie a budgétisé des dépenses de projet atteignant 73,1 millions de dollars aux termes du manuel du programme et de l'appel éclair lancé en 2005. Au 31 décembre 2005, 62,7 millions de dollars de dépenses avaient été engagés et de nouvelles dépenses étaient effectuées pour mieux remédier à la catastrophe, car la réponse du PNUD au tsunami a consisté à la fois en une intervention immédiate et en la transition à une période de relèvement et de développement à long terme à Banda Aceh.

328. Les secours se sont traduits, au lendemain du tsunami, par une augmentation considérable des activités d'achats du Bureau du PNUD en Indonésie en 2005, ce qui a nécessité un strict respect du manuel des achats du PNUD pour garantir la régularité des achats. En raison des efforts soutenus du bureau du PNUD en Indonésie en vue de la transition et du relèvement à Banda Aceh, la fonction « achats » demeure un domaine retenant particulièrement l'attention du PNUD en réponse à une situation d'urgence complexe.

Élargissement des attributions en matière d'achats

329. Dans une lettre datée du 4 janvier 2005, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la gestion a élargi les pouvoirs en matière d'achat du représentant résident pour porter le maximum à 1 million de dollars, afin de faciliter les achats rendus nécessaires par le relèvement après le tsunami. Aux termes de cette lettre, le relèvement du maximum autorisé était « subordonné à la fourniture de copie de tous les contrats dépassant 100 000 dollars au Bureau des conseils juridiques et de l'appui aux achats pour examen a posteriori ». Cependant, rien ne permet de dire que les copies de tous ces contrats ont bien été transmises, pour cet examen, au bureau en question.

330. Le PNUD a accepté la recommandation du Comité des commissaires aux comptes tendant a) à ce qu'il s'assure que tous les contrats dont la valeur dépasse 100 000 dollars soient soumis au Bureau des conseils juridiques et de l'appui aux achats pour faciliter un contrôle approprié des achats, compte tenu du relèvement du plafond aux fins de la passation de marché et b) à examiner, a posteriori, les transactions qui ont déjà eu lieu.

Délais d'approvisionnement

331. Le Comité des commissaires aux comptes a analysé les données relatives aux dépenses afin de déterminer le temps moyen qui s'écoule entre la demande d'achat et la date du paiement des articles achetés. L'analyse a porté sur toutes les commandes passées par le bureau du PNUD en Indonésie pour l'exercice 2004-2005 ainsi que toutes les commandes en vue de l'opération de relèvement après la catastrophe d'Aceh, afin de déterminer la différence entre les délais d'approvisionnement en temps normal et dans une situation d'urgence ou de catastrophe. Les résultats sont consignés dans le tableau suivant.

Tableau II.13
Délais moyens d'approvisionnement

	<i>Bureau du PNUD en Indonésie (ensemble des projets)</i>	<i>Projet 42897 (relèvement de la zone sinistrée d'Aceh)</i>
Nombre moyen de jours s'écoulant entre la demande d'achat et la passation de la commande	41	27
Nombre moyen de jour requis pour approuver la commande	48	22
Nombre moyen de jours entre l'approbation de la commande et la livraison des marchandises	78	80
Nombre moyen de jours entre la demande d'achat et la livraison des marchandises	167	129
Délais d'approvisionnement moyens en mois	5	4

332. Il n'existe pas de normes, au PNUD, pour le délai d'approvisionnement, et il n'y avait pas donc de valeur de référence en ce qui concerne le temps qui s'écoule entre la demande d'achat de biens et de services et leur obtention dans une situation d'urgence. Il ressort clairement du tableau II.13 que les délais d'approvisionnement, dans un projet d'intervention d'urgence, sont en moyenne de 38 jours inférieurs à ce qui se passe en temps normal. Cependant, un délai moyen de 129 jours pour l'achat de biens et de services dans une situation d'urgence demeure excessif.

333. Le PNUD a accepté la recommandation du Comité des commissaires aux comptes d'établir des valeurs de référence pour les délais d'approvisionnement, dans les situations d'urgence et dans les situations normales, de façon qu'il puisse mesurer et évaluer l'efficacité des procédures de passation de marché.

Gestion des ressources humaines

334. Le tableau II.14 indique les effectifs, les catégories et l'origine du personnel déployé par le PNUD en Indonésie pour faciliter le relèvement après le tsunami.

Tableau II.14
Personnel déployé en Indonésie pour le relèvement après le tsunami pendant les deux premières semaines de janvier 2005

<i>Personnel mobilisé</i>	<i>Banda Aceh</i>	<i>Meulaboh</i>	<i>Medan</i>	<i>Jakarta</i>	Total
Bureau du PNUD en Indonésie	6	1	5	10	22
Bureau de la prévention des crises et du relèvement	2	0	0	2	4
Volontaires des Nations Unies	8	1	1	1	11
Autres bureaux de pays du PNUD	1	0	0	1	2
Consultants	2	1	0	2	5
Total	19	3	6	16	44

Personnel à déployer pour une opération de relèvement

335. En général, l'obtention de personnel pouvant être déployé dans les zones touchées par une catastrophe pour faciliter le relèvement pose problème. Malgré cela, le PNUD est parvenu à déployer du personnel dans de telles zones durant les deux premières semaines qui suivent une catastrophe. Le PNUD ne disposait pas de base de données, dont la liste du personnel expérimenté dans la gestion des catastrophes humanitaires, liste qui aurait pu faciliter la sélection d'un personnel pour un déploiement urgent dans les situations complexes d'urgence comme le tsunami.

336. Le PNUD a informé le Comité des commissaires aux comptes qu'au début de 2006, le Bureau de la prévention des crises et du relèvement avait recruté un « administrateur de fichier de candidats » pour examiner et dresser une liste de spécialistes compétents pouvant accomplir les tâches prévues, avec l'aide du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. La communauté internationale, par le canal du Programme international de redressement (présidé par le PNUD) a prévu de dresser une liste de spécialistes ayant les compétences techniques très spécifiques qu'appelaient les opérations de relèvement.

337. Le PNUD a accepté la recommandation du Comité tendant à ce qu'en consultation avec ses bureaux extérieurs et d'autres organismes des Nations Unies, il mette au point une base de données donnant la liste des spécialistes du relèvement et de la réduction des catastrophes, au PNUD même, susceptibles d'être déployés sur le terrain à très bref délai pour concourir au relèvement après une urgence complexe ou une crise humanitaire.

Bien-être du personnel

338. Le rôle du bureau du PNUD en Indonésie, après le tsunami, ne s'arrêterait pas avec le départ des organismes humanitaires, étant donné son rôle dans le relèvement, la transition et le développement à long terme. Il est clair que le personnel du bureau du PNUD en Indonésie avait été amené à sortir de son mandat au sens strict, au lendemain de la catastrophe, et devrait continuer un tel effort. Le Groupe de gestion du stress traumatique a été créé, et il a entrepris une appréciation des besoins psychosociaux, créé un programme de gestion du stress à Jakarta et à Aceh, apporté des conseils individuels et de groupe pour remédier au stress, mis en place un centre chargé du bien-être du personnel à Banda Aceh et un bureau de la gestion du stress à Jakarta, et organisé des ateliers de formation à la gestion du stress et à l'acquisition d'une capacité d'adaptation à l'intention du personnel des organismes des Nations Unies.

Formation du personnel

339. En raison de la charge de travail supplémentaire causée par la catastrophe, les caractéristiques des emplois du personnel du bureau de pays se sont modifiées. Une partie du personnel humanitaire déployé n'était pas au fait des besoins opérationnels et des directives appliquées par le PNUD. En outre, le temps manquait pour former le personnel étant donné l'urgence des opérations de relèvement. Cela a créé le risque que les opérations menées par ce personnel n'aient pas été entièrement conformes aux règles, politiques et directives du PNUD.

340. Le PNUD a accepté la recommandation du Comité des commissaires aux comptes tendant à ce qu'il établisse des procédures à suivre pour fournir au personnel déployé à bref délai dans les situations faisant immédiatement suite à une catastrophe une formation appropriée aux principales règles, politiques et directives du PNUD.

Base de données recueillant les enseignements dégagés

341. Plusieurs enseignements ont été dégagés à divers niveaux, notamment par le Gouvernement indonésien, les organismes des Nations Unies, le siège du PNUD et les autorités locales. En mai et juin 2005, le PNUD a participé à ces exercices d'analyse des enseignements dégagés, organisés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. En sa qualité de membre de la Coalition pour l'évaluation des opérations de secours et de relèvement après le tsunami, le PNUD a apporté sa contribution aux évaluations sectorielles dans cinq domaines thématiques. Les premiers résultats de la Coalition ont été publiés en décembre 2005 et les rapports définitifs seront disponibles au milieu de 2006. Sous les auspices du Programme international de redressement (que préside le PNUD), une analyse systématique des enseignements dégagés des opérations de relèvement sera menée à bien au cours des mois qui viennent. Ces enseignements seront une contribution précieuse aux opérations de relèvement menées par les Nations Unies et le PNUD en Indonésie et dans d'autres pays.

342. Divers acteurs, aux niveaux national et international, disposaient déjà de bases de données recueillant les enseignements dégagés d'une crise, mais l'institutionnalisation de ces enseignements, pour qu'ils puissent être considérés comme vraiment « acquis », suppose qu'ils se reflètent bien dans de nouvelles pratiques, de nouveaux partenariats et un renforcement des capacités. Plusieurs mesures ont déjà été prises ou vont l'être pour « apprendre » ces leçons institutionnelles et d'autres mesures sont activement envisagées avec les différents acteurs et les partenaires et au sein du PNUD.

343. Le PNUD a informé le Comité des commissaires aux comptes que les objectifs du programme régional incluaient bien une diffusion des enseignements dégagés parmi les pays touchés par le tsunami. À partir de juin 2006, le programme régional, par les soins d'une équipe dirigée par un consultant chevronné, aidera à analyser « la coordination du relèvement au niveau interne » dans la perspective des bureaux de pays du PNUD dans les pays touchés par le tsunami, notamment l'Indonésie. Cette étude devait permettre de recenser les enseignements comparatifs, par pays, et pourrait contribuer aux leçons consignées dans la base de données, afin, ultérieurement, de permettre d'améliorer et de rationaliser l'action d'une équipe de pays lors d'une future catastrophe ou situation d'urgence.

344. Le PNUD a accepté la recommandation du Comité des commissaires aux comptes tendant à ce que, en consultation avec l'équipe des Nations Unies dans un pays touché et le gouvernement de ce pays, il établisse une base de données regroupant les enseignements dégagés de l'intervention après le tsunami et utilisables pour rationaliser encore l'action des Nations Unies lors de futures catastrophes ou opérations de secours d'urgence.

Locaux et services communs

345. Dans les zones de l'Indonésie affectées par le tsunami, comme Aceh et Nias, plusieurs organisations ont été amenées à ouvrir des bureaux locaux. De nombreux organismes des Nations Unies ont ainsi été présents dans les zones où des opérations de relèvement ont été mises en œuvre. Ces organismes sont notamment le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour le relèvement à Aceh et Nias, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'UNICEF, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le PAM.

346. Malgré la présence de ces nombreux organismes, rien n'a été fait pour saisir cette occasion exceptionnelle de créer des locaux communs avec les autres organismes déjà présents dans la région, non plus que pour déterminer quels services pourraient être organisés en commun, ce qui aurait dégagé des économies appréciables pour tous.

347. Le tsunami et la présence dans les zones touchées telles qu' Aceh et Nias de nombreux organismes des Nations Unies offraient une possibilité idéale d'appliquer dans la pratique les principes de réforme du Secrétaire général et, ce faisant, d'améliorer l'efficacité générale et la coordination interinstitutions.

348. Le bureau du PNUD en Indonésie a accepté la recommandation du Comité des commissaires aux comptes tendant à ce qu'en consultation avec l'équipe des Nations Unies en Indonésie, il évalue la possibilité pratique, pour les organismes, d'utiliser des locaux et des services communs dans les régions où les secours et le relèvement se poursuivent.

349. Le PNUD a informé le Comité des commissaires aux comptes qu'après le séisme survenu à Yogyakarta, des locaux et services communs avaient été établis.

Système de suivi des dépenses

350. L'appel éclair lancé au lendemain du tsunami, le 6 janvier 2005, par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'était pour le compte de 42 organismes des Nations Unies et autres organisations. Les services de Genève de ce bureau ont mis en place un système en ligne de suivi des dépenses pour conserver la trace des montants annoncés, engagés et dépensés suite à l'appel initial. De même, le PNUD a financé la création, à Sri Lanka, en Thaïlande et aux Maldives, de bases de données sur l'aide au développement, dans la perspective plus générale d'une gestion détaillée des projets. La base de données RAND sur le relèvement à Aceh et Nias a été créée, dans le même but, par le Gouvernement indonésien.

351. Au 31 décembre 2005, les dépenses entraînées par les secours et par le programme provisoire de relèvement entrepris par le bureau du PNUD en Indonésie en réponse au tsunami qui a frappé la région de Banda Aceh ne concordent pas avec celles qui ressortent du système de suivi des dépenses du BCAH pas plus qu'avec celles qui sont consignées dans le système RAND mis en œuvre par le BRR (Agence indonésienne pour le relèvement et la reconstruction d' Aceh et Nias).

352. Le Comité des commissaires aux comptes a noté, à propos des inexactitudes constatées dans le système de suivi des dépenses du BCAH, que le bureau du PNUD en Indonésie avait systématiquement remis des rapports financiers sur les dépenses au bureau du BCAH en Indonésie et à ses interlocuteurs du système de suivi des dépenses, aux dates suivantes depuis la dernière mise à jour du système de suivi des

dépenses en mai 2005 : le 17 juillet 2005, le 28 octobre 2005, le 11 novembre 2005, le 28 novembre 2005 et le 24 décembre 2005.

353. Le bureau du PNUD en Indonésie a communiqué aux services du BCAH en Indonésie, en 2005, le fait que les comptes du système de suivi des dépenses du BCAH n'étaient pas mis à jour. Les parties ont alors décidé que les rapports financiers seraient communiqués par le bureau du PNUD en Indonésie au bureau du BCAH dans ce pays, avant d'être transmis aux services de Genève du BCAH pour que le système de suivi des dépenses rationalise l'établissement des rapports financiers. Le Comité des commissaires aux comptes a constaté que des discussions entre les bureaux en Indonésie du PNUD et du BCAH avaient eu lieu sur cette question en mars 2006 et qu'il avait à nouveau été confirmé que le bureau du PNUD en Indonésie communiquerait des informations financières au bureau du BCAH. Le bureau du BCAH à Jakarta transmettrait cette information au système de suivi des dépenses.

354. Le bureau du PNUD en Indonésie a accepté la recommandation du Comité des commissaires aux comptes tendant à ce qu'il communique les informations financières sur les dépenses au bureau du BCAH en Indonésie afin de faciliter et de rationaliser l'établissement des rapports financiers par les services de Genève du BCAH.

355. Le rapprochement des dépenses a commencé grâce au système Atlas, pour les dépenses comptabilisées par le système RAND. Cet apurement des comptes n'était pas achevé en février 2006 du fait des difficultés de l'exercice. Le BRR, qui contrôle ce système en Indonésie, avait procédé à des adaptations importantes au système RAND, et cela avait retenti sur la façon dont ce système pouvait être concilié avec le système Atlas.

356. Le RAND comptabilise les activités menées sur le terrain par ses agents d'exécution. Cette tâche a été effectuée par le BRR pour saisir toutes les activités effectives jusqu'au niveau de l'arrondissement ou du village et pour faciliter le suivi, par le BRR, à ce niveau. Ce niveau de comptabilisation au RAND correspond au niveau où, dans le système Atlas, sont consignées les commandes d'achat de biens et de services. La communication s'est ainsi amorcée entre le BRR, le Centre régional du PNUD et le bureau du PNUD en Indonésie sur la façon la plus rationnelle de résoudre les problèmes mentionnés plus haut et une série de mesures a été arrêtée pour faciliter l'achèvement de cet apurement des comptes en temps utile. Le bureau du PNUD en Indonésie a informé le Comité des commissaires aux comptes que le RAND refléterait intégralement les activités des projets soutenus par le PNUD d'ici à la mi-2006.

357. Le Bureau du PNUD en Indonésie a accepté la recommandation du Comité des commissaires aux comptes tendant à ce qu'il continue à apporter son concours à l'Agence indonésienne de relèvement et de reconstruction de la zone Aceh-Nias pour faciliter le rapprochement, en temps utile, des dépenses consacrées aux secours et au relèvement comptabilisées dans le système Atlas et les dépenses comptabilisées par la base de données RAND (Relèvement de la région Aceh-Nias).

17. Passation de marchés et gestion des contrats

Répartition géographique des marchés

358. Le Groupe des services d'achats interorganisations a été créé en 1978 par le PNUD, en application de la résolution 32/197 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1977. En 1989, à l'invitation du Gouvernement danois, il a été transféré à Copenhague et renommé Bureau des services d'achats interorganisations. Ce transfert répondait à une demande qui avait été faite de prendre des mesures pour parvenir à une répartition géographique plus équitable des achats.

359. Dans sa décision 78/31 du 3 juillet 1978, le Conseil d'administration du PNUD a déclaré que le Groupe, comme il se nommait alors, devait avoir pour objectif général et souci majeur d'acheter du matériel au plus bas prix compatible avec des normes satisfaisantes, puis il a réaffirmé ce mandat dans sa décision 88/20 du 1^{er} juillet 1988, en y ajoutant comme objectifs secondaires l'approvisionnement auprès des pays en développement et la diversification géographique des sources d'approvisionnement. Le Bureau des services d'achats interorganisations n'a toutefois pas arrêté de stratégie officielle pour réaliser ce dernier objectif.

360. Le tableau II.15 contient une analyse de la répartition des commandes. En 2004, le montant des commandes s'élevait à 140,2 millions de dollars (dont 18,7 millions avaient été consacrés à des achats auprès de pays en développement, soit 13 % seulement du total). En 2005, ce chiffre est passé à 22 % (40,8 millions de dollars, sur un montant total d'achats de 189,1 millions de dollars).

Tableau II.15
Répartition géographique des commandes

	2004		2005	
	Valeur en milliers de dollars É.-U.	Pourcentage du total	Valeur en milliers de dollars É.-U.	Pourcentage du total
Afghanistan ^a	–	–	518	0,27
Afrique du Sud ^a	79	0,06	785	0,41
Allemagne	1 036	0,74	603	0,32
Belgique	1 081	0,77	46 811	24,75
Bénin ^a	621	0,44	–	–
Canada	16 246	11,58	4 365	2,31
Chine ^a	–	–	1 038	0,55
Congo ^a	–	–	701	0,37
Danemark	30 520	21,76	27 293	14,43
Émirats arabes unis ^a	–	–	29	0,02
États-Unis d'Amérique	31	0,02	613	0,32
Espagne	725	0,52		
Fédération de Russie ^a	7 684	5,48	491	0,26
France	528	0,38	2 025	1,07
Gibraltar	1 490	1,06	4 440	2,35
Haïti ^a	–	–	1 114	0,59

	2004		2005	
	Valeur en milliers de dollars É.-U.	Pourcentage du total	Valeur en milliers de dollars É.-U.	Pourcentage du total
Inde ^a	10 346	7,38	35 313	18,67
Israël	5	0	–	–
Italie	2 056	1,47		
Japon	35 052	24,99	30 996	16,39
Jordanie ^a		–	210	0,11
Libéria ^a	8	0,01	–	–
Luxembourg	4	0	–	–
Norvège	180	0,13		
Pays-Bas	19 512	13,91	18 315	9,68
République de Corée ^a	–	–	62	0,03
Royaume-Uni	11 346	8,09	11 823	6,25
Suède	276	0,2	91	0,05
Suisse	1 439	1,03	930	0,49
Thaïlande ^a	–	–	104	0,05
Ukraine ^a	–	–	480	0,25
Total	140 265		189 150	
Total partiel pour les pays en développement (selon le classement de la Banque mondiale)	18 738	13,3	40 845	21,6
Total partiel pour les pays développés (selon le classement de la Banque mondiale)	121 527	86,6	148 305	78,4

^a Pays classés parmi les pays en développement par la Banque mondiale.

361. Le Bureau des services d'achats interorganisations s'est rangé à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il mette en œuvre une stratégie visant à diversifier davantage ses sources d'approvisionnement, conformément à ses objectifs secondaires.

362. Le PNUD a informé le Comité que les bureaux de pays s'approvisionnaient pour la plupart sur des marchés locaux et régionaux, où les fournisseurs étaient souvent plus compétitifs compte tenu du type de biens et services recherchés. Toutefois, certains marchés étaient par nature « mondiaux », et c'est avec eux que le Bureau des services d'achats interorganisations était le plus souvent chargé de traiter. Ces marchés étaient généralement dominés par les fournisseurs de pays développés. Le Bureau continuait de faire appel en priorité aux fournisseurs des pays en développement, chaque fois que cela était possible. Pour ce faire, il s'attachait notamment à recenser au préalable des fournisseurs potentiels dans ces pays, en analysant les principaux marchés et en collectant des renseignements sur les sources locales d'approvisionnement lorsque les bureaux de pays le chargeaient de passer des marchés.

Commandes fractionnées

363. Le Manuel des achats du PNUD prévoit des procédures d'approbation précises en fonction du montant des dépenses à engager pour couvrir l'achat de biens ou de services. Les dépenses d'une valeur excédant 30 000 dollars doivent être approuvées par le comité local des marchés, tandis que tous les contrats d'un montant supérieur à 100 000 dollars doivent recevoir l'approbation du Comité consultatif des achats, au siège.

364. Le Comité a noté qu'aucune procédure n'était en place au PNUD pour contrôler le fractionnement éventuel des commandes. Il a analysé les statistiques des achats faisant apparaître plus d'une commande passée par un bureau de pays auprès du même fournisseur, le même jour, pour une valeur totale excédant 30 000 dollars : 3 274 commandes, d'un montant de 160 830 000 dollars, entraient dans cette catégorie. Le risque existe donc que des commandes aient été fractionnées de manière à échapper au processus d'approbation visé dans les directives en matière d'achats.

365. Le Comité recommande au PNUD : a) d'examiner attentivement toutes les commandes passées le même jour à un même fournisseur, afin de recenser celles qui pourraient avoir été fractionnées de manière à contourner les obligations concernant les seuils fixés dans les directives relatives aux achats; et b) de contrôler le fractionnement éventuel des commandes.

366. Le PNUD a fait savoir au Comité qu'il exploiterait le tableau de bord pour le contrôle interne et la sécurité (qui doit être mis en place) afin de déceler de tels agissements, soulèverait le problème des cas récurrents avec les bureaux régionaux et ferait figurer dans la version révisée du cadre de contrôle interne des rappels pour souligner la gravité de ces actes.

Code de conduite à l'intention des fournisseurs

367. Il est précisé dans le Code de conduite à l'intention des fournisseurs des Nations Unies³⁵ que les valeurs consacrées par la Charte des Nations Unies (respect des droits fondamentaux de l'homme, justice sociale et dignité humaine, et respect de l'égalité des droits des hommes et des femmes) sont les buts primordiaux que les fournisseurs des Nations Unies sont censés atteindre. Le Comité a cependant constaté que le PNUD n'avait fourni à ses bureaux de pays ni orientations ni directives concernant un code de conduite des fournisseurs.

368. Le PNUD s'est rangé à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il établisse des directives relatives à un code de conduite à l'intention des fournisseurs.

Évaluation des fournisseurs

369. Le Comité a précédemment recommandé au PNUD d'évaluer les prestations des fournisseurs conformément aux directives figurant dans le Manuel des achats³⁶. Au chapitre 9.5 dudit Manuel, il est précisé que les groupes et bureaux de pays

³⁵ Rev.02, en date de décembre 2005.

³⁶ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 5A (A/59/5/Add.1)*, par. 312.

doivent évaluer les prestations des fournisseurs, dans l'éventualité où ils voudraient de nouveau faire appel à eux ultérieurement.

370. Le Comité a noté que pendant l'exercice biennal 2004-2005, aucune procédure officielle ne régissait l'évaluation des fournisseurs dans 10 des 12 bureaux de pays du PNUD contrôlés; il en allait de même au siège.

371. Le Comité recommande à nouveau au PNUD d'évaluer les prestations des fournisseurs, comme le prévoit son Manuel des achats.

372. Le PNUD a informé le Comité que l'évaluation des prestations des fournisseurs à l'échelon des pays requérait un certain logiciel, dont il venait d'acquérir une licence, dans le cadre du système de planification des ressources à l'échelle de l'organisation. Il espérait pouvoir l'exploiter en 2008, et dès lors la présentation des résultats serait automatisée.

Planification des achats

373. Le Comité a constaté que le PNUD n'avait pas l'obligation d'établir un plan d'achats global décrivant les biens à acheter et les fournisseurs auxquels faire appel, et indiquant quand et comment les demandes d'achats seraient obtenues. Aucun plan de ce type n'avait donc été élaboré pour l'exercice biennal 2004-2005. Le Comité a également noté qu'un plan d'achats n'était pas obligatoire pour les bureaux de pays, sauf si l'un d'eux sollicitait le renforcement ou le renouvellement des pouvoirs qui lui étaient conférés pour passer des marchés, et que les bureaux de pays qui s'étaient dotés d'un plan d'achats ne le communiquaient pas au Bureau des conseils juridiques et de l'appui aux achats. Le Comité a enfin constaté que les bureaux de pays et le siège n'étaient aucunement tenus de soumettre des plans d'achats au Bureau des services d'achats interorganisations et que ce dernier n'avait donc aucune base sur laquelle se fonder pour évaluer les besoins globaux du PNUD en matière d'achats.

374. Le PNUD a accepté la recommandation du Comité selon laquelle il devait veiller à ce que des plans d'achats complets, individuels et globaux, soient établis, tant dans les bureaux de pays qu'au siège. Le Comité recommande en outre au PNUD de modifier son Manuel des achats, pour qu'il devienne obligatoire de compiler et rapprocher les plans d'achats, et de soumettre ces plans au Bureau des services d'achats interorganisations afin que celui-ci puisse évaluer les besoins globaux du PNUD.

375. Le PNUD a informé le Comité qu'avant d'imposer à tous les bureaux d'établir et de présenter des plans d'achats, il devait, pour faciliter l'application de cette mesure, organiser une formation, si possible d'ici à juin 2007, avant de rendre les plans d'achats obligatoires d'ici à septembre 2007.

Absence d'instruments de suivi et de contrôle des demandes soumises au Comité consultatif des achats

376. Le Comité consultatif des achats a été mis en place au siège du PNUD pour examiner les contrats et donner par écrit des avis au Chef de la section des achats. Le Comité des commissaires aux comptes a constaté qu'il n'existait au siège aucun instrument de suivi ou de contrôle permettant de faire en sorte que tous les contrats d'une valeur supérieure ou égale à 100 000 dollars, conclus au siège ou dans les bureaux de pays, soient soumis à l'examen du Comité consultatif des achats,

donnant ainsi l'assurance que le processus d'achat et d'octroi de contrats était juste, compétitif et transparent et offrait le meilleur rapport qualité-prix.

377. Le PNUD a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il mette au point et exploite des outils permettant de vérifier que les marchés étaient bien soumis à l'examen du Comité consultatif des achats.

378. Le PNUD a informé le Comité des commissaires aux comptes qu'il avait mis au point un questionnaire pour effectuer ces vérifications, dont il entendait faire un moyen de contrôle systématique, en le transformant d'ici à juin 2007 en un rapport périodique.

Dossiers soumis au Comité consultatif des achats

379. Le Comité des commissaires aux comptes s'est penché sur le compte rendu de la 778^e séance du Comité consultatif des achats, tenue le 12 avril 2006. Au total, 15 dossiers portant sur des marchés dont la valeur s'élevait à 13 975 000 dollars avaient été examinés lors de cette séance. Toutefois, 9 de ces 15 dossiers (soit 60 %), concernant des marchés d'une valeur de 12 716 000 dollars, ne satisfaisaient pas aux critères requis pour obtenir l'approbation du Chef de la Section des achats, en raison de la mauvaise qualité et de l'inexactitude des documents remis. Ils avaient de ce fait été classés « en attente ».

380. Le Comité a constaté que le PNUD disposait d'un outil de contrôle pour examiner les documents soumis au Comité consultatif des achats, à savoir une application en ligne mise en place dans le but de rationaliser la soumission des dossiers au Comité consultatif et d'améliorer la gestion de ces dossiers et l'efficacité. Elle permettait aux services demandeurs de créer et de soumettre leurs dossiers au Comité sous forme électronique, pour qu'il les examine. Un service ayant soumis une demande pouvait consulter l'application pour savoir où en était la procédure d'approbation et avoir accès aux observations en temps réel.

381. D'après un rapport produit par l'application en ligne du Comité consultatif des achats, en 2005 892 dossiers (représentant un montant de 599 millions de dollars) ont été présentés au Comité pour approbation. Au 31 décembre 2005, 766 d'entre eux (représentant un montant de 525 millions de dollars) avaient été approuvés (soit 86 %).

382. Le plus souvent, les motifs ci-après ont présidé au rejet des demandes par le Comité consultatif des achats : il n'avait pas été fait appel à la concurrence; les dérogations demandées étaient inacceptables; le cahier des charges était incomplet, restrictif ou partial; les prestations attendues ou les prescriptions techniques n'étaient pas dûment décrites; la méthode ou les critères d'évaluation étaient inappropriés; la documentation demandée n'avait pas été remise pour examen au Comité consultatif; il y avait un conflit d'intérêts; le rapport qualité-prix était insuffisant et la méthode utilisée pour la passation de marchés ne convenait pas.

383. Le PNUD s'est rangé à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes tendant à ce qu'il améliore la qualité et la fiabilité des demandes soumises par les bureaux de pays au Comité consultatif des achats, afin de garantir l'approbation des contrats en temps voulu.

Fournisseurs inactifs dans le système Atlas

384. Le Comité des commissaires aux comptes a constaté que sur les 447 687 fournisseurs répertoriés dans le système Atlas, seuls 53 704 (12 %) avaient un statut actif et travaillaient avec le PNUD. Il y a donc un risque que des marchés soient passés par erreur avec des fournisseurs inappropriés ou ayant cessé d'exister.

385. Le PNUD s'est rangé à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il archive dans le système Atlas les fournisseurs toujours inactifs au bout d'une période déterminée.

Séparation des fonctions – saisie et approbation des fournisseurs dans Atlas

386. Le PNUD ne pouvait assurer un suivi des fournisseurs à la fois inscrits et approuvés par la même personne dans Atlas, dans la mesure où le nom du créateur de l'entrée concernant le fournisseur était automatiquement écrasé par celui de la personne approuvant le fournisseur. Il existait donc un risque que des fournisseurs soient inscrits de manière frauduleuse dans le système.

387. Le PNUD s'est rangé à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il prenne des mesures pour contrôler la séparation des tâches concernant particulièrement les fonctions de saisie et d'approbation dans Atlas.

388. Le PNUD a fait savoir au Comité qu'il allait créer des pistes de vérification pour détecter les modifications apportées à des données sensibles se rapportant aux fournisseurs, et examiner les profils d'utilisateur dans Atlas pour s'assurer que le travail des utilisateurs habilités à approuver des fournisseurs était conforme aux procédures de contrôle interne. Le système Argus utilisé, qui confère les droits d'accès, permettrait de veiller à ce que des profils incompatibles ne puissent être créés.

Séparation des fonctions – saisie et approbation des commandes dans Atlas

389. Le Comité a relevé 25 cas, dans les bureaux de pays d'Indonésie, de Bulgarie et de Fédération de Russie, dans lesquels une même personne avait à la fois saisi et approuvé des commandes dans Atlas. Or, l'absence de contrôle concernant la séparation des fonctions de saisie et d'approbation des commandes dans le système Atlas peut accroître le risque de fraude.

390. Le PNUD a souscrit à la recommandation du Comité selon laquelle il devait : a) enquêter sur les cas de séparation limitée des tâches afin de déceler toute irrégularité; et b) rectifier l'attribution des rôles aux utilisateurs du système Atlas pour garantir que les fonctions sont dûment séparées.

391. Le PNUD a informé le Comité que le Groupe chargé de contrôler la passation des marchés avait accepté de séparer les deux fonctions pour limiter les risques de fraude. Il fallait pour ce faire modifier le profil de toutes les personnes habilitées à approuver les commandes au PNUD, profil qui serait alors exclusivement restreint à la fonction d'approbation. La séparation devrait être effective d'ici à décembre 2006.

Délais

392. Le Comité a précédemment recommandé³⁷ au PNUD de définir des points de référence pour la procédure d'adjudication et de mesurer ses résultats par rapport à ces repères, ainsi que de continuer de simplifier le processus de passation des marchés. Au mois de juin 2006, les points de référence n'avaient pas été officiellement mis en place. Par conséquent, la procédure d'adjudication au PNUD n'était soumise à aucun contrôle par rapport à ces repères.

393. Le Comité a noté que dans le cadre des efforts déployés pour réduire les délais d'adjudication, le Bureau des conseils juridiques et de l'appui aux achats avait appliqué à l'ensemble du PNUD l'outil en ligne du Comité consultatif des achats. Afin d'accélérer le processus d'approbation, le PNUD avait également établi un comité consultatif régional des achats au sein du Bureau régional de l'Amérique latine et des Caraïbes, et le chef de la section des achats régionale passait en revue l'ensemble des dossiers pertinents.

394. Le Comité des commissaires aux comptes a constaté que, pour toutes les commandes passées au siège et dans la Fédération de Russie, au Pérou, au Yémen et au Rwanda, les délais entre la date de création d'une commande et celle du paiement variaient entre 34 et 189 jours. Des délais d'approvisionnement excessifs pourraient nuire à l'efficacité des opérations gérées par le PNUD.

395. Le PNUD a souscrit à la recommandation du Comité selon laquelle il devait : a) définir des points de référence pour contrôler la procédure d'adjudication; et b) mesurer ses résultats par rapport à ces repères.

Achats écologiques

396. Le Comité a précédemment recommandé³⁸ au PNUD d'appliquer des procédures d'achats tenant compte des questions environnementales et de suivre les orientations énoncées dans son Manuel des achats. Le PNUD avait fait savoir qu'il appuyait la politique d'achats écologiques, qu'il avait déjà incorporée dans son Manuel d'achats, et que, pour en faciliter la mise en œuvre, il allait élaborer une stratégie à l'échelon des pays. Le Comité a cependant constaté que cette stratégie n'avait été ni mise au point, ni appliquée dans les pays. Le PNUD a informé le Comité que cela était dû au fait qu'en 2005 la priorité avait été accordée à l'application dans les pays du système de planification des ressources à l'échelle de l'organisation. En outre, lors de ses visites dans les bureaux de pays en Érythrée, au Yémen, au Brésil et en Indonésie, le Comité a noté qu'aucune évaluation officielle n'était effectuée dans le domaine des achats écologiques, contrairement à ce qui était prévu dans le Manuel des achats.

397. L'initiative pour un environnement de travail non polluant, qui date d'août 2000, avait pour objectif de donner des orientations sur la façon de procéder à un audit « écologique » et d'évaluer la situation en vigueur en termes de comportement du point de vue de l'environnement. À plus long terme, en plus d'offrir un environnement de travail sain, elle doit permettre de faire des économies grâce à la réduction de la consommation et de la production de déchets. Le Comité a noté que, conformément à cette initiative, le Bureau des services d'achats interorganisations

³⁷ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 5A (A/59/5/Add.1), par. 309.

³⁸ Ibid., par. 362.

avait élaboré des normes environnementales pour les articles ci-après : papier, fournitures de bureau, photocopieuses, imprimantes à laser, ordinateurs et véhicules automobiles.

398. Le Comité recommande de nouveau au PNUD d'appliquer des procédures d'achat tenant compte des questions environnementales et de suivre les orientations énoncées dans son Manuel des achats.

399. Le PNUD a fait savoir au Comité qu'il s'efforçait de traiter certaines de ces questions, comme l'utilisation rationnelle de l'énergie, la consommation de combustible et l'utilisation de matériaux recyclés.

Achats électroniques

400. Le Comité a constaté qu'il n'était pas obligatoire dans le système Atlas d'utiliser des demandes de fourniture de biens et services. Pendant l'exercice biennal 2004-2005, 142 201 commandes ont été passées dans Atlas, dont 132 084 (93 %) n'étaient pas assorties d'une demande d'achat.

401. Le Comité a également noté que le recours au module d'achats électroniques devait devenir obligatoire à compter de juillet 2006. Au mois de mai 2006, 15 bureaux de pays avaient mis en œuvre ce module, qui devait faciliter l'utilisation de demandes d'achat pour toutes les commandes lancées et permettre de mieux contrôler la validité d'une commande, tout en renforçant l'ensemble des activités d'achat. Le PNUD a informé le Comité que le Bureau des conseils juridiques et de l'appui aux achats travaillait avec le Bureau des finances pour faire en sorte que ce changement soit pris en compte dans la version révisée des directives relatives au contrôle interne (à paraître).

402. Le PNUD a souscrit à la recommandation du Comité selon laquelle il devait appliquer intégralement le module d'achats électroniques et en promouvoir l'utilisation dans tous les bureaux de pays afin de renforcer les procédures d'achat, notamment en rendant obligatoire la présentation de demandes de fourniture de biens et services.

Services juridiques

403. Le Bureau des conseils juridiques et de l'appui aux achats était chargé de gérer pour le PNUD les réclamations et les litiges avec des sous-traitants se rapportant à des contrats conclus par des bureaux de pays en vertu des pouvoirs qui leur étaient délégués. Le Bureau intervenait lorsqu'une affaire était portée à son attention soit par le sous-traitant, soit par le bureau de pays. Les réclamations et les litiges pouvaient toutefois être gérés par les bureaux de pays eux-mêmes.

404. Aux fins de la communication de l'information financière, il convient d'évaluer pour chaque litige la probabilité qu'il y ait un règlement. Lorsqu'il est probable que le PNUD règlera le litige et que l'on peut raisonnablement estimer le montant de ce règlement, celui-ci devrait être porté au passif. Lorsqu'il est peu probable que l'on parvienne à un règlement, le litige devrait être mentionné dans les notes relatives aux états financiers.

405. Le Comité a constaté qu'aucune procédure officielle n'était en place pour garantir que tous les litiges concernant des bureaux de pays étaient signalés au siège à des fins de contrôle. Il n'existait donc aucune procédure officielle pour vérifier

systématiquement le risque connu par l'organisation dans chaque affaire de contentieux, ni pour faciliter la mise en place d'un dispositif entre le siège et les bureaux de pays. Le PNUD ne pouvait donc pas déterminer les incidences de tous les litiges en souffrance sur les états financiers de l'exercice biennal 2004-2005.

406. Le PNUD a souscrit à la recommandation du Comité, selon laquelle : a) le Bureau des conseils juridiques et de l'appui aux achats devait prendre les mesures voulues pour que les bureaux de pays rendent régulièrement compte au siège de l'état d'avancement et des incidences à leur niveau des affaires juridiques; b) les divisions des finances des bureaux de pays devaient, au moment de la clôture de l'exercice biennal, faire certifier tous les contentieux et leurs incidences financières imminentes par le représentant résident, afin que ces renseignements apparaissent dûment dans les états financiers.

407. Le PNUD a informé le Comité qu'il prenait des mesures pour mettre en œuvre un dispositif de communication de l'information, compte tenu du grand nombre de contrats qu'il concluait. Il a également précisé qu'il était inévitable que des réclamations soient faites, et qu'elles étaient réglées à l'amiable, à l'échelon local. Le Bureau des conseils juridiques et de l'appui aux achats laissait jusqu'à trois mois aux bureaux concernés pour régler les réclamations avant d'exiger que l'information soit transmise au siège, à moins : a) qu'il n'existe une menace immédiate de procès; ou b) que la clôture de l'exercice n'intervienne entre-temps. Il collaborerait avec le Bureau des finances et de l'administration dans le but de faire appliquer la certification par les représentants résidents au moment de la clôture de l'exercice biennal.

18. Contrôle interne

Comité d'examen et de contrôle de la gestion

408. Le PNUD est doté d'un comité d'examen et de contrôle de la gestion, dont le mandat s'apparente à celui d'un comité d'audit. Ce comité ne se réunit toutefois que très rarement, et il se compose de membres internes, à l'exception du Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne, seul membre externe. Le Comité des commissaires aux comptes a déjà fait plusieurs recommandations concernant le renforcement du Comité d'examen et de contrôle de la gestion, qui assure les fonctions de contrôle interne au PNUD.

409. Le Comité des commissaires aux comptes a noté qu'en 2006 le Comité d'examen et de contrôle de la gestion était devenu le Comité consultatif d'audit et avait reçu un nouveau mandat. Il devait ainsi se pencher sur les questions suivantes :

- a) L'évaluation des pratiques de l'organisation et du code de déontologie du PNUD, et le suivi du respect des dispositions pertinentes;
- b) Le nombre minimum (quatre) de réunions du Comité consultatif d'audit chaque année. Pendant l'exercice biennal 2004-2005, le Comité d'examen et de contrôle de la gestion ne s'était réuni qu'à trois reprises;
- c) Les membres du Comité consultatif étaient extérieurs au PNUD;
- d) Son président serait une personne extérieure au PNUD;

e) Aux termes de son mandat, le Comité devait établir et présenter à l'Administrateur un rapport sur ses travaux de l'année précédente, et élaborer un rapport devant être soumis au Conseil d'administration à sa session annuelle.

Évaluation et gestion des risques

410. Le Comité des commissaires aux comptes a précédemment recommandé³⁹ au PNUD d'étudier la possibilité de créer une fonction de gestion des risques consistant à appliquer une stratégie en la matière et de procéder à une évaluation exhaustive des risques. Il a constaté une fois de plus qu'au PNUD la détermination et la gestion des risques ne constituaient pas une pratique officielle. Si les cadres à divers niveaux menaient des évaluations des risques, celles-ci restaient toutefois officieuses et ponctuelles et dépendaient du poids accordé par chaque responsable au facteur risque.

411. Comme demandé par le Conseil d'administration du PNUD, le Bureau de l'audit et des études de performance a institué des modalités de gestion des risques au PNUD. Il a indiqué que si l'administration et le personnel procédaient bien à des évaluations des risques en vue de gérer ceux-ci, ces mesures ne constituaient toutefois pas une modalité systématique s'inspirant des meilleures pratiques. Le Bureau préconisait donc la généralisation et l'officialisation d'une stratégie de gestion des risques au PNUD. Le Comité des commissaires aux comptes estime que la gestion des risques relève de la responsabilité de la direction du PNUD.

412. Vers la fin de l'année 2005, le Bureau a lancé un projet de gestion des risques à l'occasion de la réunion de l'Équipe mondiale de gestion qui s'est tenue en janvier 2006. À cet effet, il s'est inspiré de l'expérience d'autres organismes des Nations Unies, comme le Haut Commissariat pour les réfugiés et le Programme alimentaire mondial. Le PNUD a aussi bénéficié des services offerts à titre gracieux par l'un des principaux cabinets d'experts-comptables.

413. L'évaluation des risques est essentielle pour déterminer les principaux domaines sur lesquels devront porter la mission d'audit et la répartition des ressources. Le Comité des commissaires aux comptes a constaté que le choix des bureaux de pays ainsi que des bureaux et services au siège devant être soumis à un audit reposait sur une approche au cas par cas de l'évaluation des risques, ce qui donnait lieu à un cycle d'audit long pour tous les pays, qu'ils soient très exposés aux risques ou non.

414. En 2005, le Bureau de l'audit et des études de performance a mis au point pour les bureaux de pays un modèle d'audit se rapportant à l'évaluation des risques, qui avait servi à désigner les bureaux à contrôler en 2006. Un autre modèle était mis au point pour le siège au moment de la présente vérification.

415. Le Comité des commissaires aux comptes recommande au PNUD d'accélérer l'évaluation et la mise en œuvre de sa stratégie de gestion des risques.

416. Le PNUD a informé le Comité qu'il avait lancé l'application du système de gestion des risques et qu'il avait déjà décidé de créer un nouveau comité et de lui confier la gestion des risques dans l'organisation. Au début du mois de juin 2006, un projet détaillé de mandat et un document d'orientation avaient été élaborés pour ce

³⁹ Ibid., par. 216.

Comité de gestion des risques ainsi que pour une équipe chargée de l'application des modalités de gestion des risques à l'échelle de l'organisation. Le PNUD estimait que cette application requerrait plusieurs phases d'expérimentation et d'adaptation.

Fonction d'audit interne

417. Le Bureau de l'audit et des études de performance a rendu des services d'audit interne à tous les services du siège du PNUD à New York et à Copenhague, ainsi qu'aux bureaux de pays et à d'autres unités administratives, dont les centres régionaux de service et les bureaux de liaison, sans oublier les fonds et organes administrés par le PNUD, comme le FENU et les VNU.

Postes vacants

418. Le Comité avait précédemment rendu compte⁴⁰ des postes vacants au Bureau de l'audit et des études de performance, où l'on dénombrait, au mois de février 2006, 49 postes autorisés (dont quatre à la Section de l'audit de l'UNOPS), parmi lesquels sept (dont trois à la Section de l'audit de l'UNOPS) étaient vacants (soit 14 % de postes vacants, par rapport à 18 % au cours du précédent exercice biennal).

419. Le Comité recommande de nouveau au PNUD de pourvoir rapidement les postes vacants au Bureau de l'audit et des études de performance.

420. Le Bureau a informé le Comité qu'au mois de juin 2006, tous les postes vacants avaient été pourvus, à l'exception d'un poste gelé à l'UNOPS.

421. Dans son rapport paru le 7 septembre 2005, la Commission d'enquête indépendante sur le programme « pétrole contre nourriture » s'est proposée de calculer le nombre d'agents qui conviendrait pour assurer le contrôle interne à l'ONU, en utilisant comme chiffre de référence celui d'un auditeur interne pour chaque tranche de 100 millions de dollars du budget-programme. Le Bureau de l'audit et des études de performance a indiqué que, si l'on appliquait ce calcul au budget du PNUD pour l'exercice biennal 2006-2007 (7,6 milliards de dollars, soit 3,8 milliards par an), il devrait disposer de 38 auditeurs pour réaliser les opérations de vérification des comptes. Or, il ne comptait alors que 33 postes permanents d'administrateur (recrutés sur les plans international et national), dont 26 étaient chargés des opérations d'audit. Le Comité considère que le nombre d'auditeurs pour chaque tranche de 100 millions de dollars des dépenses budgétaires ne constitue qu'un des indicateurs à prendre en compte pour allouer des ressources, les autres indicateurs étant les risques qui découlent de la nature, de la complexité et de la taille des opérations.

422. Le Bureau de l'audit et des études de performance a indiqué que, compte tenu de ses effectifs actuels, il ne pouvait ni procéder avec une fréquence raisonnable à l'audit de chaque bureau, ni vérifier les comptes dans tous les domaines recensés à l'issue d'une évaluation des risques. Il avait également précisé, dans le plan d'action qu'il avait élaboré pour l'Administrateur du PNUD à la suite du rapport de la Commission d'enquête indépendante sur la gestion du programme « pétrole contre nourriture », que les fraudes très récemment mises à jour dans certains bureaux de pays et au siège avaient été perpétrées sur de longues périodes (plus d'un an), ce qui

⁴⁰ Ibid., par. 223.

montrait que les contrôles et les examens, y compris les audits internes, avaient été très insuffisants.

423. Le PNUD s'est rangé à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il vérifie régulièrement si ses ressources d'audit interne permettaient de faire face aux risques de mission liés à la nature, à la complexité et à la taille des opérations.

Étendue de l'audit interne

424. Le Comité a précédemment fait part de ses préoccupations devant l'étendue des missions d'audit effectuées dans les bureaux de pays par le Bureau de l'audit et des études de performance ⁴¹. Au total, 16 audits ont été réalisés dans les bureaux de pays en 2004 (un de plus qu'en 2003). Le nombre de missions d'audit menées dans les bureaux de pays a beaucoup augmenté (de 131 %), pour passer à 37 en 2005. Au cours des cinq dernières années (2000-2004), 65 % des bureaux de pays ont été audités une seule fois et 14 % ne l'ont jamais été. Le Bureau de l'audit et des études de performance a indiqué que la période d'audit s'allongeait progressivement du fait qu'il avait arrêté de confier à des cabinets d'audit l'intégralité des audits des bureaux. Il a évalué que, grâce à ses 21 auditeurs actuellement chargés des bureaux de pays, il pouvait auditer les bureaux à haut risque une fois tous les trois ans, les bureaux à risque moyen une fois tous les quatre ans et les bureaux à faible risque une fois tous les cinq ans, ce qui revenait en moyenne à auditer chaque bureau une fois tous les six ans.

425. Le Comité recommande au PNUD de mobiliser suffisamment de ressources pour maintenir et améliorer l'étendue des vérifications effectuées en 2005 dans les bureaux de pays, dans le cadre d'une stratégie axée sur le risque.

426. Le PNUD a fait savoir au Comité que sa direction avait décidé de créer six postes supplémentaires au deuxième trimestre de 2006, afin d'améliorer l'étendue de l'audit des bureaux de pays et de renforcer les effectifs du Bureau de l'audit et des études de performance.

Rapports sur le contrôle interne

427. Le Comité avait précédemment adressé au PNUD les recommandations⁴² ci-après :

- a) Réviser son programme d'audit interne pour qu'il couvre de façon adéquate les procédures et contrôles financiers appliqués au siège;
- b) Documenter les raisons des retards observés dans la mise en œuvre des recommandations du Bureau de l'audit et des études de performance;
- c) Normaliser les délais de publication des rapports du Bureau de l'audit et des études de performance, vérifier régulièrement que ces délais sont respectés et, en cas de retard important, en documenter les raisons et assurer le suivi voulu.

⁴¹ Ibid., par. 225.

⁴² Ibid., par. 236, 240 et 246.

Étendue de l'audit des procédures et contrôles financiers en vigueur au siège

428. Le Bureau de l'audit et des études de performance a reconnu que le manque d'effectifs avait limité l'étendue des travaux effectués dans les bureaux du siège ou les programmes. Au cours des quatre années précédentes, il avait réalisé au siège moins de quatre audits en moyenne par an, dont la portée était très limitée. En 2004, son examen des mesures prises par le Bureau des finances et de l'administration pour garantir l'application du principe de la diligence raisonnable avait débouché sur des demandes de sorties du bilan. En 2005, les activités d'audit ont englobé une étude de la gestion d'ensemble des projets en vue du lancement de la première phase du système Atlas, un examen des contrôles réalisés et des risques recensés à l'issue de la mise en œuvre, et une évaluation des risques en matière de sécurité de l'information (les deux derniers audits ont été sous-traités à des consultants).

429. Le Comité recommande de nouveau au PNUD de mieux couvrir les documents comptables ainsi que les procédures et contrôles financiers en vigueur au siège.

Suivi de la mise en œuvre par les bureaux de pays des recommandations non appliquées

430. Dans son précédent rapport, le Comité a recommandé⁴³ au PNUD de documenter les raisons des retards observés dans la mise en œuvre des recommandations du Bureau de l'audit et des études de performance. Il a noté qu'en 2005 les fiches récapitulatives de suivi du PNUD avaient été modifiées pour y faire apparaître une appréciation de la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue des audits. Cet indicateur permet de déterminer dans quelle mesure un service ayant été audité a suivi les recommandations alors formulées. Le Bureau de l'audit et des études de performance vérifie si les recommandations ont été suivies, en se fondant sur les renseignements actualisés transmis par les bureaux de pays en novembre et en juin de chaque année. Il attribue à chaque recommandation une mention concernant son application « appliquée », « en cours », « non suivie » ou « état d'avancement inconnu ». Le calcul du taux de mise en œuvre tient également compte du facteur temps : plus un bureau fera preuve de célérité pour mettre en œuvre une recommandation, meilleure sera la note qu'il obtiendra. Le Bureau de l'audit et des études de performance calcule alors un taux global de mise en œuvre pour toutes les recommandations figurant dans les rapports d'audit, qui est ensuite publié dans la fiche de suivi, en janvier et en juillet de chaque année.

431. Le Comité a constaté que deux seulement des 25 rapports d'audit de bureaux de pays publiés pendant l'exercice biennal 2004-2005 laissaient apparaître des taux de mise en œuvre des recommandations inférieurs à 60 % [République populaire démocratique de Corée (54 %) et Mauritanie (18 %)]. Pour six bureaux de pays, ces taux étaient situés entre 60 % et 75 %, et pour 17, ils dépassaient 75 %. Au 31 décembre 2005, pour les rapports publiés pendant l'exercice biennal 2004-2005, le taux moyen de mise en œuvre était de 81 %, en hausse par rapport au chiffre enregistré pendant l'exercice biennal 2002-2003 (77 %).

⁴³ Ibid., par. 240.

Délais de présentation des rapports

432. Le Comité avait déjà signalé⁴⁴ que, pour les 74 rapports d'audit publiés pendant l'exercice biennal 2002-2003, il s'était écoulé 17 semaines en moyenne entre la fin des travaux et la publication du rapport final. Il a noté que cette durée moyenne était passée à 29 semaines pour l'exercice biennal 2004-2005. Il a également constaté que les délais de publication des rapports n'avaient pas été normalisés, ce qui aurait pourtant permis de veiller à ce que les rapports d'audit soient présentés dans des délais raisonnables.

433. Le Comité adresse de nouveau au PNUD les recommandations ci-après : normaliser les délais de publication des rapports; b) vérifier régulièrement que ces délais sont respectés et, en cas de retard important, en documenter les raisons et assurer le suivi voulu.

434. Le PNUD a informé le Comité qu'il avait fixé un délai de trois mois pour la publication des rapports d'audit interne à l'issue des missions en 2006. Des mesures visant à assurer la publication des rapports en temps voulu avaient aussi été prises, comme la mise en service du logiciel d'audit et l'utilisation d'un modèle de rapport d'audit révisé, et un contrôle plus vigoureux lors de l'examen des rapports d'audit.

19. Gestion des ressources humaines

Équilibre entre les sexes

435. Selon la politique de parité des sexes dans l'encadrement pour 2003-2006, l'objectif est d'atteindre la parité entre les sexes au PNUD d'ici à 2010, pour tous les postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur, globalement et à chaque classe, y compris à la classe D-1 et aux classes supérieures ainsi qu'à la classe de sous-secrétaire général, conformément à l'instruction administrative ST/AI/1999/9 du Secrétariat de l'ONU. Les objectifs en matière de parité s'appliquent quels que soient le type et la durée de la nomination, la série applicable du Règlement du personnel ou le mode de financement.

436. Le Comité a constaté une progression de 2 % vers la réalisation de l'objectif global de répartition par sexe au cours de l'exercice biennal 2004-2005. Le rapport hommes/femmes était de 64 hommes pour 36 femmes en 2005 et de 66 pour 34 en 2004. Le PNUD n'a pas établi d'objectifs d'étape permettant de mesurer les progrès réalisés en matière de parité mais a indiqué au Comité qu'il s'employait à établir des objectifs intermédiaires pour 2007 et 2009 dans les neuf bureaux principaux, en vue d'atteindre la parité parfaite d'ici à 2010.

437. Le PNUD s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il devrait a) fixer des objectifs d'étape en matière de répartition par sexe, et b) évaluer toute nouvelle nomination au regard de ces objectifs afin d'atteindre la parité d'ici à 2010.

438. Aux termes du paragraphe 1.3 de la politique de parité des sexes dans l'encadrement, « l'objectif en matière de recrutement est de parvenir à un rapport de 3:2 de femmes par rapport aux hommes pour les nouveaux recrutements d'administrateurs internationaux et nationaux ». Au total, 156 fonctionnaires ont été

⁴⁴ Ibid., par. 243.

recrutés pendant l'exercice biennal 2004-2005, dont 76 femmes (48,7 %) et 80 hommes (51,2 %). Le rapport visé de 3:2 n'a donc pas été atteint.

439. Le Comité recommande que le PNUD intensifie ses efforts visant à atteindre un rapport de 3 femmes pour 2 hommes pour l'ensemble des nouveaux engagements sur les plans international et national.

440. Le PNUD a informé le Comité qu'il était déterminé à réaliser ses objectifs en matière de parité d'ici à 2010.

Répartition géographique

441. Le Comité a noté que le PNUD appliquait un équilibre géographique « Nord/Sud » (pays développés/pays en développement) dans toutes ses procédures de sélection. Alors que son objectif était d'atteindre la parité entre pays du Nord et pays du Sud, le PNUD n'avait mis en place aucun objectif d'étape officiel permettant d'évaluer les progrès réalisés dans ce domaine.

442. Le PNUD s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il devrait fixer des objectifs d'étape pour la répartition géographique de son personnel et mesurer les progrès accomplis à l'aune de ces objectifs.

Objectifs visant à pourvoir les postes

443. Dans son rapport sur la réforme de la gestion des ressources humaines en date du 1^{er} août 2000 (A/55/253 et Corr.1), le Secrétaire général avait fixé comme objectif que les postes soient pourvus dans un délai maximal de 120 jours grâce à une planification efficace des ressources humaines.

444. Il n'a pas été possible de déterminer si le PNUD avait rempli son objectif car il n'existait aucune procédure de consignation et de suivi des délais nécessaires pour pourvoir les postes.

445. Le PNUD s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il devrait a) prendre des mesures afin de consigner et suivre la procédure de nomination, depuis la date de publication de l'avis de vacance de poste jusqu'à la date de l'offre d'engagement initiale, et b) prendre les mesures nécessaires dans les domaines posant problème.

446. Le PNUD a informé le Comité que la mise en ligne progressive du nouveau site Web au cours des prochains mois offrirait au Bureau des ressources humaines l'occasion d'y intégrer un outil (le système de suivi des postes vacants) afin de suivre les différentes étapes de la procédure de recrutement, de la parution de l'avis de vacance de poste à l'offre d'engagement initiale. Le Programme entend mettre en place cet outil de suivi d'ici à la fin 2006.

Gestion des congés

447. Le Comité a constaté plusieurs lacunes dans le contrôle de la gestion des congés et n'est pas parvenu à vérifier l'exactitude des soldes de jours de congé figurant dans le Système intégré de gestion. Les failles identifiées sont présentées brièvement ci-dessous :

Formulaires de demande de congé

- a) Les formulaires de demande de congé n'étaient pas toujours remplis avant que les congés soient pris;
- b) Lorsqu'un formulaire de demande de congé était rempli, le congé n'était pas systématiquement accordé;
- c) Les formulaires de demande de congé standard n'étaient pas toujours utilisés.

Concordance des formulaires de demande de congé, des états de congé et des états de présence

- a) La concordance des congés saisis dans le SIG, des formulaires de demande de congé, des états de congé et des états de présence n'avait pas été vérifiée;
- b) Les formulaires de demande de congé, les états de congé et les états de présence faisaient état de dates de congé différentes;
- c) Différentes normes de documentation relatives aux états de présence, aux états de congé et aux formulaires de demande de congé coexistaient au sein de l'organisation.

448. Le Comité n'a donc pas été en mesure de vérifier l'exactitude des soldes de jours de congé.

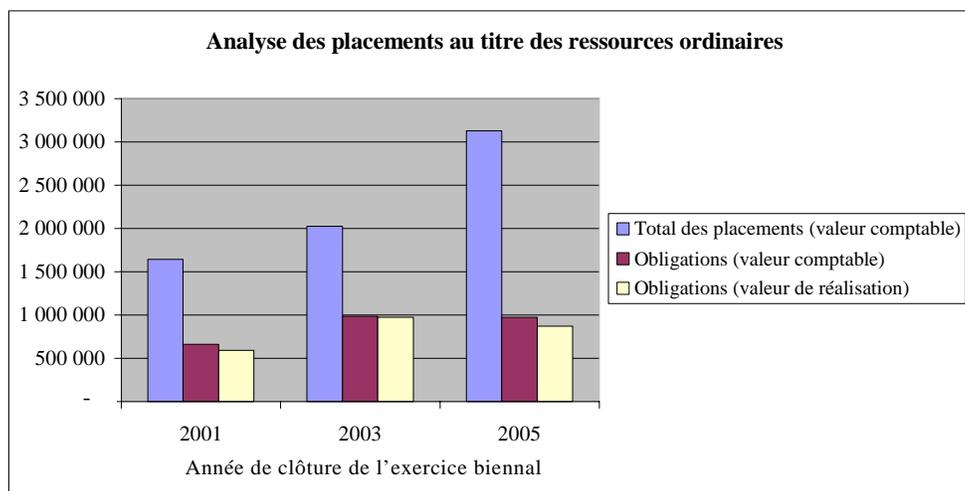
449. Le PNUD s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il devrait a) instituer des contrôles relatifs à la procédure de gestion des congés en instituant officiellement des pratiques standard en la matière dans l'ensemble de l'organisation, b) contrôler le respect de ces pratiques afin de veiller à l'exactitude des soldes de jours de congé, et c) procéder à un audit interne de la gestion des congés afin de garantir l'exactitude des soldes de jours de congé.

20. Gestion de la trésorerie

450. La Division de la Trésorerie du PNUD assure la gestion des liquidités, des placements et des opérations de change pour le compte du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS. Elle relève du Bureau des finances et de l'administration du PNUD.

451. La valeur totale des placements du PNUD était de 3 129 000 000 dollars au 31 décembre 2005, contre 2 025 000 000 dollars en 2003. Ce montant comprend des placements visant à financer l'assurance maladie après la cessation de service, totalisant 170,9 millions de dollars (néant pour 2003). La figure 6 indique la valeur des placements au prix d'achat, la valeur des obligations au prix d'achat et la valeur de réalisation des obligations pour les exercices biennaux clos les 31 décembre 2001, 2003 et 2005.

Figure 6
Analyse des placements au titre des ressources ordinaires
 (En milliers de dollars des États-Unis)



Rendement des placements

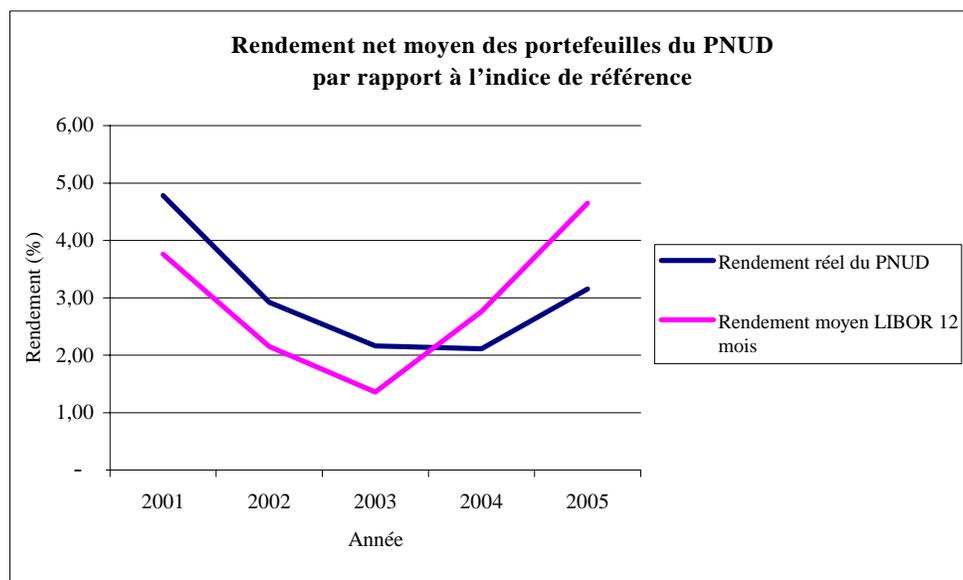
452. Selon le Manuel des programmes et projets de la Division de la Trésorerie du PNUD, un indice de référence doit être choisi afin de refléter les objectifs en matière de placements et les caractéristiques du portefeuille et d'évaluer les performances du gestionnaire de portefeuille. Le PNUD a évalué le rendement de son portefeuille de placements par rapport à un indice largement reconnu, le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) à 12 mois.

453. La comparaison avec le LIBOR à 12 mois est un bon moyen d'évaluer le rendement des placements à court terme dans les portefeuilles relevant des fonds de roulement. Cependant, cet indice n'est pas pertinent pour tous les placements du PNUD, puisqu'une partie du portefeuille du Programme (à savoir la réserve pour l'assurance maladie après la cessation de service) présente un profil d'échéance à plus long terme.

454. Le portefeuille du PNUD est composé de différents instruments de placement à plus ou moins longue échéance, tels que des certificats de dépôt, des dépôts à terme et des obligations, comme indiqué dans le tableau 8 des états financiers. Le rendement de types de placements particulier est différent du rendement des fonds du marché monétaire, par exemple, qui ont une échéance à un jour. Le Président du Comité des placements du PNUD avait recommandé d'inclure le rendement moyen de chaque type d'instrument de placement dans les informations présentées au Comité lors de ses prochaines réunions.

455. La figure 7 présente une comparaison entre le rendement moyen des portefeuilles et l'indice LIBOR de 2001 à 2005.

Figure 7
Analyse du rendement des placements



456. Les performances du PNUD ont été supérieures à celles de l'indice LIBOR à 12 mois en 2001, 2002 et 2003 et inférieures en 2004 et 2005. À l'époque où le LIBOR à 12 mois a été sélectionné comme indice, l'échéance moyenne de l'ensemble du portefeuille du PNUD était de 12 mois. Lorsque la Banque fédérale de réserve des États-Unis a commencé à relever ses taux d'intérêt, le PNUD a réduit progressivement l'échéance moyenne de ses placements afin de pouvoir réinvestir en profitant de la hausse des taux d'intérêt à court terme pour améliorer ses rendements. Par suite de cette stratégie, la durée du portefeuille du PNUD s'est raccourcie par rapport à celle de l'indice à 12 mois pendant la période de resserrement des taux de la Banque fédérale de réserve.

457. Le rendement global du portefeuille du PNUD est toujours inférieur au LIBOR à 12 mois pendant une période de hausse des taux d'intérêt (2004 et 2005) puisqu'à chaque trimestre, moins d'un cinquième du portefeuille est réinvesti ou nouvellement investi aux taux d'intérêt supérieurs les plus récents. Il en va autrement lorsque les taux d'intérêt sont à la baisse (2001 à 2003). Ceci explique le rendement supérieur à celui du LIBOR constaté en 2001, 2002 et 2003. Le Comité des placements a indiqué que le LIBOR à 12 mois n'était peut-être pas le taux de référence le mieux adapté pour analyser le rendement des placements.

458. Le PNUD s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il devrait examiner la pertinence de l'indice actuel pour l'analyse du rendement de son portefeuille, en tenant compte a) du profil d'échéance visé, et b) de l'échéance moyenne réelle du portefeuille.

459. Le PNUD a informé le Comité que la pertinence des indices utilisés serait examinée officiellement dans le cadre de l'examen annuel des politiques de placement du PNUD.

Gestion du risque de liquidité

460. Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir faire face à des engagements en raison d'un manque de liquidités. Pour l'éviter, il convient d'établir des prévisions de trésorerie à court terme, par monnaie, et de suivre l'évolution de la situation afin de prévoir à temps les besoins de financement ou les possibilités de placement.

461. Le Comité a examiné la suite donnée aux recommandations qu'il avait formulées précédemment⁴⁵, selon lesquelles le PNUD devrait établir, suivre et évaluer des prévisions de trésorerie à court terme pour tous les bureaux de pays, dans chacune des monnaies utilisées, en les améliorant de manière à pouvoir prévoir les besoins de financement ou les possibilités de placement. L'organisation n'avait pas réussi à mettre en place un tableur de suivi de la situation de trésorerie intégré au module de gestion de la trésorerie du système Atlas en raison de difficultés techniques, de la méthode comptable utilisée par le PNUD et de la difficulté de prévoir les paiements effectués par les organismes des Nations Unies. Le tableur prend en charge l'établissement, le suivi et l'évaluation de prévisions de trésorerie à court terme pour la plupart des bureaux, dans les monnaies utilisées par le PNUD.

462. Le PNUD avait déjà fixé des directives imposant aux bureaux de pays des opérations manuelles préalables pour le suivi des prévisions de trésorerie à court terme. Il avait l'intention de lancer des projets pilotes dans plusieurs bureaux de pays afin de suivre et d'évaluer les prévisions de trésorerie à court terme en monnaie étrangère. Les enseignements tirés de ces projets seraient appliqués ultérieurement à l'ensemble des bureaux de pays.

463. Le PNUD s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il devrait a) accélérer l'entrée en vigueur des procédures pilotes de suivi et d'évaluation des prévisions de trésorerie à court terme dans les bureaux de pays, et b) résoudre les problèmes techniques rencontrés dans Atlas.

Gestion des liquidités

464. Selon le Manuel des programmes et projets de la Division de la Trésorerie du PNUD, la gestion des liquidités a pour objectif de veiller à ce que les bureaux de pays disposent de liquidités suffisantes, sans être excessives, pour assurer leur propre fonctionnement et répondre aux demandes de décaissements formulées au nom d'organismes des Nations Unies, et à ce qu'ils limitent le risque de change au minimum. Une bonne gestion des liquidités permet à la Trésorerie d'obtenir en temps voulu des informations réalistes concernant les fonds disponibles qui peuvent être utilisés efficacement pour atteindre un rendement plus élevé. Cela revêt d'autant plus d'importance que les bureaux de pays ne disposent pas de personnel qualifié et compétent en matière de trésorerie.

465. Le Groupe de la gestion des liquidités était chargé, sous la direction de la Trésorerie du PNUD, de suivre et de gérer les liquidités des bureaux de pays. Il a fixé le montant du fonds de caisse de chaque bureau au 1^{er} mai 2005, sur la base de la moyenne pour les 12 derniers mois disponibles des décaissements effectués à

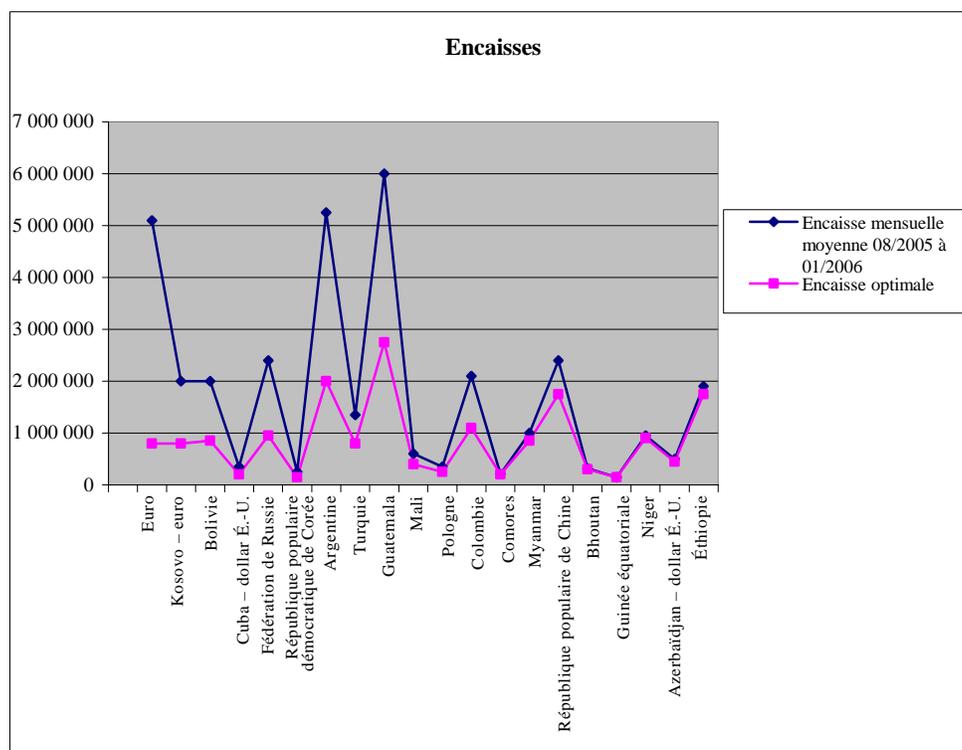
⁴⁵ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 5A (A59/5/Add.1), par. 267.

partir du compte bancaire à solde nul. Chaque bureau de pays a été informé du montant de son fonds de caisse.

466. Les bureaux de pays ont deux comptes bancaires principaux, le compte à solde nul et le compte en monnaie locale. Le compte à solde nul conserve un solde nul grâce à des transferts vers et depuis les comptes bancaires du siège. Les bureaux de pays transfèrent des fonds du compte à solde nul vers le compte en monnaie locale. Ils sont cependant tenus de transférer uniquement les décaissements n'excédant pas 7 à 10 jours sur le compte en monnaie locale. Le PNUD donne à cette stratégie le nom d'« encaisse optimale ».

467. Le Groupe de la gestion des liquidités a calculé l'encaisse mensuelle moyenne entre août 2005 et janvier 2006, et l'a ensuite comparée à l'encaisse optimale (calculée comme étant 50 % du fonds de caisse au 1^{er} mai 2005). L'évaluation a révélé qu'un grand nombre de bureaux de pays avaient accumulé une encaisse supérieure à l'encaisse optimale, comme le montre la figure 8.

Figure 8
Encaisse dépassant l'encaisse optimale



468. Pour évaluer l'encaisse optimale par rapport au fonds de caisse, des rapprochements bancaires doivent être faits mensuellement et les bureaux de pays doivent entrer correctement le solde indiqué sur leur relevé bancaire. Le PNUD a rencontré des difficultés sur ce point en raison de la mise en place d'Atlas.

469. Parmi les raisons du niveau élevé des encaisses, on peut noter les retraits excessifs sur le compte à solde nul, les contributions reçues en monnaie locale, la hausse anormale des décaissements ou du rythme des dépenses et le fait que les bureaux de pays omettent de convertir les surplus présents sur le compte en monnaie locale et de les transférer aux comptes bancaires du siège libellés en dollars des États Unis.

470. Le PNUD s'expose à divers risques associés à une mauvaise gestion des liquidités, notamment le risque souverain⁴⁶, lié au risque de confiscation ou de gel des comptes bancaires du bureau de pays, et le risque de change, qui se rapporte aux risques associés à la fluctuation des taux de change. En outre, il est possible que les liquidités disponibles ne soient pas utilisées efficacement. Le PNUD avait étudié la question de la gestion des liquidités au niveau du fonds de caisse avec les chefs de bureau à la réunion de 2006 sur la qualité de la gestion financière.

471. Le PNUD s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il devrait a) continuer de contrôler les encaisses mensuelles moyennes au regard de l'encaisse optimale, et b) prendre des mesures afin que l'encaisse des bureaux de pays ne dépasse pas un seuil acceptable.

Programme d'accréditation et de formation financières

472. Par suite d'une initiative conjointe du Bureau des finances et de l'administration et du Centre de perfectionnement professionnel, le PNUD a créé un programme d'accréditation et de formation financières pour tous les fonctionnaires des finances des bureaux de pays, des centres régionaux de service, des bureaux de liaison régionaux et du siège. L'objectif premier du programme est d'aider à renforcer la gestion et la responsabilité financière à travers le PNUD. Il vise également à régler le problème du décalage entre Atlas et les capacités de ses utilisateurs et à doter le personnel financier des connaissances et des compétences nécessaires en gestion financière. Un institut de comptabilité reconnu à l'échelle internationale a été contacté en vue de mettre en œuvre le programme d'accréditation et de formation financières.

473. Le PNUD a lancé des projets pilotes en janvier 2006. Deux services par bureau régional et certains fonctionnaires des finances du siège y ont participé. La généralisation du programme d'accréditation et de formation était prévue pour les mois de juin à août 2006.

474. Le Comité encourage le PNUD à suivre de près le programme d'accréditation et de formation financières afin qu'il remplisse les objectifs voulus.

Classification des placements

475. Les montants inclus au titre des débiteurs divers et des charges comptabilisées d'avance dans les états financiers relatifs aux placements du bureau de pays du Pérou (12,6 millions de dollars) et du bureau de pays du Panama (3 millions de dollars) avaient été classés à tort sous « Autres comptes débiteurs ».

⁴⁶ Le risque souverain est le risque de confiscation ou de gel des comptes bancaires du bureau de pays. Il se rapporte également au risque de faillite bancaire non couverte par l'État entraînant la défaillance bancaire et la perte des avoirs.

476. Le PNUD s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il devrait veiller à ce que les placements soient à l'avenir classés correctement dans les états financiers biennaux.

Examen du Bureau des systèmes informatiques et des technologies de l'information

477. Le Comité a noté que le Bureau des systèmes informatiques et des technologies de l'information avait examiné l'interface bancaire électronique entre le PNUD et sa banque principale en matière de paiements par voie électronique au cours du premier trimestre 2005. Cette interface permettait au PNUD d'effectuer a) des paiements directs, et b) des paiements depuis d'autres comptes bancaires via le réseau SWIFT. Le Bureau des systèmes informatiques et des technologies de l'information a formulé quatre recommandations présentant selon lui un niveau de risque moyen. Il a informé le Comité qu'il pourrait être donné suite à trois d'entre elles d'ici le 15 juillet 2006, l'application de la quatrième recommandation dépendant du processus mis en œuvre par la banque.

478. Le Comité recommande que le PNUD applique les recommandations formulées par le Bureau des systèmes informatiques et des technologies de l'information en ce qui concerne l'interface bancaire électronique.

Étendue de l'audit interne de la Trésorerie

479. Le Comité avait noté précédemment⁴⁷ que le dernier audit interne de la Trésorerie du PNUD avait été effectué en 1985 et n'avait pas donné lieu à l'établissement d'un rapport. Étant donné l'importance des contrôles automatisés et le degré de spécialisation nécessaire pour examiner les fonctions de gestion de la trésorerie, il serait peut-être utile de faire procéder régulièrement à des études indépendantes dans des domaines spécialisés tels que les technologies de l'information et les nouveaux produits de trésorerie. Les résultats de ces études pourraient alors être présentés au Comité des placements. Le Bureau de l'audit et des études de performance n'a procédé à aucun examen de la fonction de trésorerie au cours de l'exercice biennal 2004-2005. Le Comité a soumis la fonction de trésorerie à un examen limité en mars 2004 dans le cadre de l'audit relatif à l'exercice 2002-2003. Toutefois, cet examen a été réalisé alors qu'Atlas n'était qu'en cours de mise en œuvre et il n'a pas été possible de procéder à un examen approfondi.

480. Le Comité recommande que le PNUD a) réalise des audits internes adéquats fondés sur une évaluation des risques associés à la trésorerie, en tenant compte des compétences spécialisées nécessaires à cet effet, et b) procède à une évaluation générale des systèmes informatiques et de gestion des risques de la Trésorerie.

481. Le PNUD a informé le Comité que bien qu'il n'ait pas réalisé d'audit interne général de la Trésorerie au cours de l'exercice biennal 2004-2005, certaines questions relatives à la trésorerie avaient été abordées au cours des examens d'Atlas.

⁴⁷ Ibid., par. 289.

21. Gestion des équipements

482. Il est indiqué à l'alinéa d) de la note 3 relative aux états financiers que la valeur du matériel durable était de 75,3 millions de dollars au 31 décembre 2005, contre 149,3 millions de dollars au 31 décembre 2003. Cette baisse importante était le résultat d'une opération de nettoyage et de correction des données menée au cours de l'exercice biennal 2004-2005.

Dispositif de contrôle interne

483. Le Comité a noté que les principales procédures de contrôle de la gestion du matériel durable ne faisaient pas partie du dispositif de contrôle interne en vigueur. Le PNUD l'a informé que le dispositif était en cours de mise à jour et comprendrait des contrôles renforcés en matière d'achats et de gestion des équipements, en particulier dans les domaines suivants : a) séparation des tâches d'approbation, de paiement, d'enregistrement et de contrôle des équipements; b) responsabilité, autorité et obligation de rendre compte en matière de gestion des équipements; et c) protection et garde des équipements.

484. Le PNUD s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il devrait accélérer l'intégration de mesures de contrôle essentielles des équipements dans son dispositif de contrôle interne.

Piste de vérification d'Atlas : module de gestion des équipements

485. Le Comité a noté que la fonction de piste de vérification du module de gestion des équipements d'Atlas n'avait pas été activée et que les différents utilisateurs du module n'effectuaient aucune action de suivi. Le Bureau de l'administration et de la sécurité s'était rendu compte que des opérations en attente avaient été supprimés du module de gestion des équipements au bureau de pays de la République démocratique du Congo mais n'avait pas pu identifier les utilisateurs responsables de ces suppressions puisqu'il n'existait aucune piste de vérification à cet effet.

486. Le PNUD a informé le Comité que des consultants avaient été engagés pour activer la fonction de piste de vérification du module de gestion des équipements d'Atlas, afin de suivre toutes les modifications et les corrections apportées par les utilisateurs du module.

487. Le PNUD s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il devrait a) activer la fonction de piste de vérification d'Atlas, et b) suivre les interventions des utilisateurs dans le module de gestion des équipements d'Atlas.

Matériel durable

488. Le Comité avait conclu précédemment⁴⁸ qu'il n'avait pas pu obtenir d'assurances suffisantes quant à l'exactitude et l'exhaustivité des informations concernant le matériel durable. Il a noté que les nombreuses interventions du PNUD visant à améliorer la gestion du matériel durable au cours de l'exercice biennal 2004-2005 avaient répondu de manière appropriée aux préoccupations exprimées

⁴⁸ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 5A (A/59/5/Add.1)*, chap. III, alinéa a).

lors de l'audit précédent. Les améliorations suivantes méritent notamment d'être relevées :

a) Mise à jour des états récapitulatifs de la gestion des équipements par les bureaux de pays afin d'en retirer les équipements d'une valeur inférieure à 1 000 dollars, pour que la valeur du matériel durable soit conforme à la nouvelle règle adoptée en la matière, comme recommandé précédemment⁴⁹;

b) Mise en place d'un système de certification en ligne des équipements rendant notamment obligatoire l'entrée des soldes d'ouverture, des achats, des cessions et des soldes de clôture, comme recommandé précédemment, afin de permettre au Comité de vérifier les achats et les cessions; et

c) Consultation régulière des bureaux de pays au cours de l'exercice biennal 2004-2005 afin de valider et de vérifier les données d'inventaire dans Atlas.

489. Le Comité félicite le PNUD d'avoir pris des mesures correctives au cours de l'exercice biennal 2004-2005 en vue de faciliter la présentation d'un état complet et exact du matériel durable. Cependant, il a noté que le PNUD pourrait apporter des améliorations supplémentaires dans les domaines suivants :

a) Présentation en temps voulu d'états certifiés des équipements approuvés par le représentant résident et rapprochés de l'état récapitulatif de la gestion des équipements;

b) Conservation des données d'inventaire annuel;

c) Identification en temps voulu des équipements obsolètes ou endommagés en vue de leur passation par profits et pertes;

d) Étiquetage en temps voulu de tous les nouveaux équipements achetés.

490. Le PNUD s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il devrait continuer de s'employer à apporter les améliorations nécessaires dans le domaine de la garde et du contrôle du matériel durable.

22. Fraudes avérées et présumées

491. Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, le PNUD a signalé 25 cas de fraude avérés ou présumés, dont 24 représentant des pertes financières se montant à 1 566 786 dollars. Un montant de 676 999 dollars avait été recouvré à la fin de l'exercice. Le PNUD s'employait à recouvrer le solde, qui avait trait à 18 cas. Il a également fait état d'une perte possible d'un montant de 19 007 dollars dans l'une des affaires qui n'avait pas encore été réglée.

492. On trouvera ci-après des précisions sur les 24 cas ayant entraîné des pertes financières :

a) Au Rwanda et en Sierra Leone, deux cas de vol de carburant ont entraîné des pertes de 10 292 dollars et 49 489 dollars respectivement. Ces pertes étaient essentiellement liées à un manque de surveillance des dépôts de carburant et à l'absence de contrôle de la concordance entre le volume réel de carburant dans les dépôts et le volume inscrit aux registres. Au Rwanda, les auteurs du vol n'ont pas été identifiés; en revanche, les responsables de la gestion des dépôts de carburant

⁴⁹ Ibid., par. 33.

ont reçu des appréciations négatives lors de leur notation. En Sierra Leone, le bureau de pays a mis fin au contrat de service de la personne impliquée. Les bureaux de pays ont pris des mesures pour améliorer le contrôle des dépôts de carburant;

b) Neuf cas de vols de fonds, sous la forme de chèques ou d'espèces, totalisant 992 984 dollars, ont été signalés au Gabon, au Mozambique, en République démocratique du Congo, au Rwanda, en Guinée-Bissau, au Tchad, en Fédération de Russie et en Afrique du Sud. Les montants ont été intégralement recouverts au Gabon (543 000 dollars) et en Guinée-Bissau (8 298 dollars). Au Gabon, au Mozambique, en Guinée-Bissau et en République démocratique du Congo, les membres du personnel responsables ont été licenciés et, au Tchad, il a été mis fin à un contrat. Au Rwanda et en Afrique du Sud, les responsables n'ont pas été identifiés. En Fédération de Russie en revanche, les membres du personnel du PNUD impliqués faisaient l'objet d'une enquête. Les vols étaient liés au non-respect des règles financières concernant l'ouverture d'un nouveau compte bancaire, à la collusion frauduleuse entre des membres du personnel et des agents de l'État et à une mauvaise gestion de la trésorerie par la Section des finances. En Fédération de Russie, les pertes, d'un montant de 190 000 dollars, étaient liées à la défaillance totale des contrôles internes, notamment l'absence de séparation adéquate des tâches, une surveillance inadéquate des comptes bancaires, une mauvaise tenue des livres comptables et une gestion inefficace des projets. Les pertes de 178 633 dollars signalées en République démocratique du Congo étaient directement imputables à l'absence de rapprochements bancaires et à la mauvaise gestion de la Section des finances;

c) En Zambie et au Rwanda, 190 485 dollars ont été détournés au moyen de l'encaissement de chèques falsifiés du PNUD. Un montant de 57 000 dollars a été recouvert. Ces pertes avaient pour cause principale l'absence d'établissement de rapprochements bancaires en temps voulu. L'affaire a été portée à la connaissance des autorités américaines, au niveau fédéral et de l'État concerné, et des poursuites pénales ont été engagées;

d) En Angola et en Afghanistan, l'utilisation frauduleuse d'un téléphone par satellite a entraîné des pertes de 16 494 dollars et 43 354 dollars respectivement. Le responsable n'a été identifié dans aucun des deux cas. Ces pertes avaient pour cause principale le manque de contrôle des articles attrayants.

e) En République centrafricaine et au Kenya, la falsification de documents de demande d'indemnité pour frais d'études a entraîné des pertes de 8 500 dollars et 16 000 dollars respectivement. Ces sommes ont été intégralement recouvertes. En République centrafricaine, le personnel concerné a été licencié et, au Kenya, le membre du personnel impliqué a démissionné;

f) Trois cas de falsification de documents de voyage, au Viet Nam, en République démocratique du Congo et en Afghanistan, ont entraîné des pertes d'un montant total de 76 696 dollars. Au Viet Nam, 4 600 dollars (l'intégralité de la somme) ont été recouverts. Au Viet Nam et en République démocratique du Congo, les membres du personnel responsables des pertes ont été licenciés. En Afghanistan, l'employé concerné a reçu une lettre de réprimande et il n'était pas prévu de renouveler son contrat, qui arrivait à expiration;

g) En Éthiopie, des fonds ont été détournés au moyen de l'établissement de faux bons de paiement. Les pertes se sont montées à 22 364 dollars; l'auteur présumé du détournement a été arrêté;

h) En République de Corée, un détournement de fonds par l'utilisation frauduleuse d'une carte de crédit a entraîné des pertes de 29 601 dollars. L'intégralité de la somme a été recouvrée et l'affaire a été portée à la connaissance des autorités coréennes;

i) Au siège, un fonctionnaire a effectué, entre 2001 et 2005, 761 transactions frauduleuses, totalisant 89 742 dollars, en utilisant une carte de crédit appartenant au PNUD, et a également présenté des demandes de remboursement falsifiées pour un montant total de 9 415 dollars. Il a été licencié et le PNUD comptait recouvrer l'intégralité des sommes;

j) Au Mozambique, un membre du personnel a obtenu une prime de rapatriement au taux prévu en cas de conjoint et personnes à charge sur présentation de faux documents, causant une perte de 9 771 dollars. Il a été mis fin à son contrat;

k) En République démocratique du Congo, la sollicitation de pots-de-vin en échange de règlements à une organisation non gouvernementale du pays a entraîné des pertes de 2 000 dollars. Aucun montant n'a été recouvré, mais le contrat passé avec l'organisation non gouvernementale concernée n'a pas été reconduit.

Enquête pour fraude concernant le bureau du PNUD en Fédération de Russie

493. Le bureau du PNUD en Fédération de Russie a été choisi parmi d'autres bureaux pour faire l'objet d'une visite de contrôle dans le cadre de l'audit du PNUD au titre de l'exercice biennal 2004-2005. La visite des auditeurs devait initialement avoir lieu au cours du quatrième trimestre 2005. Le Bureau de l'audit et des études de performance a par la suite informé le Comité qu'une éventuelle fraude avait été décelée au bureau de pays et signalée à ce dernier en vue d'un complément d'enquête. À l'issue d'échanges de vues avec le Bureau, il a été décidé de reporter la visite des auditeurs de sorte que le Bureau puisse effectuer son enquête et ses contrôles. Pour éviter que les mêmes activités ne se répètent, le Comité a choisi de s'en remettre autant que possible aux conclusions des contrôles menés par le Bureau.

494. Le Bureau de l'audit et des études de performance a commencé ses contrôles le 24 mai 2004. Un rapport d'enquête provisoire a été publié le 10 août 2005 et le rapport définitif est sorti le 6 décembre 2005. Dans sa conclusion, ce dernier mentionnait un paiement frauduleux s'élevant à 190 000 dollars et indiquait que d'autres paiements susceptibles d'être frauduleux faisaient l'objet d'enquêtes. Deux anciens fonctionnaires du PNUD ont été mis en cause (l'ancien représentant résident assistant pour les opérations, qui a démissionné le 20 avril 2005, et un ancien assistant administrateur pour les projets, qui a démissionné le 1^{er} novembre 2004). Le 15 septembre 2005, l'Administrateur du PNUD a porté cette affaire à l'attention des autorités de la Fédération de Russie afin qu'elles y donnent suite. En août 2005, ce dernier avait en outre demandé au fonctionnaire occupant alors le poste de représentant résident de se préparer à partir en congé dans les foyers avant d'être muté. Le représentant résident a par la suite été affecté au Bureau de la gestion à Copenhague.

Activités du Bureau de l'audit et des études de performance

495. En plus de son enquête, le Bureau de l'audit et des études de performance a mené du 22 août au 3 octobre 2005 un contrôle de gestion au bureau du PNUD en Fédération de Russie et au siège. Ce contrôle devait comprendre les tâches suivantes :

- a) Suivi des questions soulevées par l'enquête;
- b) Analyse de la faille dans les systèmes de gestion et d'établissement de rapports pour les dépenses et les recettes et dans les mécanismes de suivi et de contrôle, ayant contribué à la fraude avérée et aux fraudes possibles mentionnées en conclusion de l'enquête;
- c) Suivi de la mise en œuvre des recommandations faites dans les précédents rapports d'audit interne au sujet du bureau du PNUD en Fédération de Russie, publiés les 15 août 2001 et 31 octobre 2004;
- d) Détermination des obligations liées aux responsabilités sur les plans de la direction et du contrôle;
- e) Recommandation de mesures propres à renforcer les mécanismes de suivi et de contrôle des activités du bureau du PNUD en Fédération de Russie.

496. À la mi-janvier 2006, le Bureau de l'audit et des études de performance a soumis un projet de rapport à la direction du PNUD pour qu'elle fasse part de ses observations. Le 27 avril 2006, il a déposé son rapport définitif. Le PNUD a informé le Comité que son Bureau des conseils juridiques et de l'appui aux achats avait examiné les deux rapports et commencé à incriminer les fonctionnaires concernés et à prendre à leur encontre les mesures disciplinaires qui s'imposaient.

Visite de contrôle

497. Le Comité s'est rendu au bureau du PNUD en Fédération de Russie du 27 février au 10 mars 2006. Parallèlement au contrôle ordinaire des activités du bureau, il a fait le point sur les mesures que prenait ce dernier en réponse à la fraude. Des entretiens ont ainsi eu lieu avec les principaux responsables au sujet des mesures prises ou envisagées pour éviter que de tels agissements ne se reproduisent. Ces échanges ont permis de savoir que la direction avait constitué une équipe de trois personnes chargées d'aider à contrôler tous les projets menés par le bureau et à déterminer si les procédures appropriées avaient été respectées. Les paragraphes qui suivent mettent en évidence une observation faite par le Comité dans le cadre de son audit.

Séparation des tâches

498. Le Comité a constaté que l'un des principaux défauts du mécanisme de contrôle interne des activités du bureau était le manque de séparation des tâches, à la faveur duquel la fraude avait passé inaperçue. Ainsi, les fonctionnaires mis en cause étaient habilités à établir et approuver des bons de commande et d'approvisionnement, ou avaient accès à ces documents, et pouvaient également ordonner et autoriser des paiements. Le Comité a en outre relevé, sur la période du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2005, des situations dans lesquelles la même personne gérait et approuvait des commandes, des fournisseurs et des dépenses.

499. Le bureau du PNUD en Fédération de Russie a informé le Comité que suite à la publication, en mai 2005, de la deuxième version du cadre de contrôle interne des bureaux du PNUD, et suite aux recommandations des enquêteurs et des auditeurs, il avait entrepris en juillet 2005 un examen détaillé de l'attribution des fonctions dans le système Atlas. Cet examen s'est poursuivi en août et septembre 2005, lorsque le module d'Atlas relatif à la sécurité (ARGUS) a été installé. Les profils Atlas ne pouvaient alors être définis qu'au moyen de ce module et le système lui-même n'autorisait aucun utilisateur à accomplir des tâches autres que celles qui lui avaient été attribuées. Le bureau de pays a également fait savoir au Comité qu'une équipe spéciale constituée de trois spécialistes des finances venant d'autres bureaux du PNUD avait entrepris sa mission sur place. Celle-ci consistait à vérifier toutes les opérations financières réalisées dans le cadre des projets ainsi que le budget du bureau de pays sur une période déterminée. Le Comité a pris note des progrès accomplis, tout en constatant qu'en octobre 2005, il existait encore des situations dans lesquelles une même personne créait et approuvait des opérations.

500. Le Comité recommande que le bureau du PNUD en Fédération de Russie, en consultation avec le siège du Programme, révise l'attribution des fonctions dans le système Atlas de façon à établir une séparation adéquate des tâches relatives à la création et à l'approbation des opérations.

501. Le PNUD a informé le Comité que son bureau en Fédération de Russie avait achevé la révision des attributions dans Atlas et qu'une séparation totale des tâches était désormais effective, conformément à la recommandation.

Dossiers des projets

502. Le bureau du PNUD en Fédération de Russie n'a pas été en mesure de fournir le dossier de promotion du nouveau projet technologique (projet n° 14633) pour les besoins de l'audit. Il n'a pas pu indiquer au Comité les raisons pour lesquelles aucun document original signé n'était disponible pour ce projet.

503. Le PNUD a accepté, comme le Comité l'a recommandé, de mettre en place dans son bureau en Fédération de Russie des mécanismes de contrôle plus rigoureux pour éviter la perte de dossiers importants. Le Comité recommande en outre que le PNUD inclue dans l'examen détaillé confié à l'équipe spéciale les opérations financières relatives au projet n° 14633.

504. Le Comité a noté qu'en mars 2006, le bureau du PNUD en Fédération de Russie continuait d'analyser les domaines ayant donné lieu aux défaillances du mécanisme de contrôle interne et commençait à y remédier.

505. Le Comité recommande en outre que le bureau du PNUD en Fédération de Russie, en consultation avec le siège du Programme et le Bureau de l'audit et des études de performance, continue d'examiner et d'appliquer des mesures correctives pour éviter de nouvelles défaillances des contrôles qui donneraient lieu à de nouvelles opérations frauduleuses.

506. Le PNUD a informé le Comité que son bureau en Fédération de Russie avait mené un examen plus large destiné à compléter l'enquête et le contrôle de gestion effectués par le Bureau de l'audit et des études de performance. Un rapport contenant des recommandations a été envoyé en juin 2006 au siège du Programme afin que celui-ci prenne une décision finale et des mesures appropriées. De plus, le cadre de contrôle interne a été entièrement revu et des mesures importantes ont été

prises pour mettre en place un mécanisme interne de contrôles et de contrepoids afin d'éviter à l'avenir pareilles défaillances.

C. Remerciements

507. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement et les membres de son personnel de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine,
Vérificateur principal
(*Signé*) Shauket A. **Fakie**

Le Président de la Commission de vérification
des comptes de la République des Philippines,
Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'ONU
(*Signé*) Guillermo N. **Carague**

Le Premier Président
de la Cour des comptes de la France
(*Signé*) Philippe **Séguin**

28 juillet 2006

Note : Les commissaires n'ont signé que la version originale anglaise du présent rapport.

Annexe

**Suite donnée aux recommandations formulées
par le Comité des commissaires aux comptes
dans son rapport sur l'exercice biennal
clos le 31 décembre 2003^a**

<i>Sujet</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la question a été signalée pour la première fois</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en voie d'application</i>	<i>Recommandations non appliquées</i>	Total	<i>Paragraphes correspondants du présent rapport</i>
Fonds d'équipement des Nations Unies		Par. 26			1	
Révision de l'estimation		Par. 33			1	
Comptabilisation du matériel durable		Par. 36			1	
Matériel durable des bureaux de pays		Par. 40			1	
Information financière	2002-2003		Par. 54		1	Par. 18 et 19
États financiers		Par. 57			1	
Comptes bancaires et placements	2000-2001		Par. 59		1	Par. 20 à 36
Recettes non identifiées	1998-1999		Par. 63		1	Par. 62 à 66
Engagements non réglés		Par. 70			1	
Comptes débiteurs	2000-2001		Par. 73		1	
Montants à prévoir au titre des congés annuels et des autres prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite		Par. 77			1	Par. 79 à 86
Dépenses relatives aux programmes engagées par des organismes des Nations Unies	1998-1999		Par. 86		1	Par. 147 à 150
Dépenses relatives aux programmes engagées par des gouvernements (avances : fonds de fonctionnement fournis aux gouvernements)	1996-1997		Par. 89		1	Par. 151 à 154
Mandat des vérificateurs des dépenses afférentes à l'exécution nationale et étendue des vérifications		Par. 97			1	Par. 167 à 171
Plans d'action des bureaux de pays pour la suite à donner aux vérifications	2000-2001		Par. 103		1	Par. 174 à 177
Étendue de la vérification des dépenses afférentes aux programmes exécutés à l'échelon national	2000-2001		Par. 107		1	Par. 160 à 162
Base de données sur les dépenses afférentes aux programmes exécutés à l'échelon national, intégrant la notion de risque	2000-2001			Par. 111	1	Part. 157 à 159
Évaluation des rapports de vérification des dépenses afférentes aux programmes exécutés à l'échelon national		Par. 114			1	Par. 157 à 161

Sujet	Exercice biennal au cours duquel la question a été signalée pour la première fois		Recommandations en voie d'application		Recommandations non appliquées	Total	Paragraphes correspondants du présent rapport
	Recommandations appliquées						
Stratégie en matière de technologies de l'information et des communications			Par. 118 et 122			2	
Gestion de projets			Par. 131 et 133			2	
Exécution de projets			Par. 136			1	
Infrastructures et connectabilité			Par. 141			1	
Nettoyage et conversion de données			Par. 144			1	
Outil d'interrogation			Par. 147			1	
Service d'assistance du système Atlas			Par. 150			1	
Dispositif de contrôle interne : état des lieux			Par. 157 et 160			2	
Séparation des tâches	2002-2003		Par. 164			1	Par. 386 à 391
Module de tenue du grand livre			Par. 168			1	Par. 94 b)
Rapprochements bancaires	2002-2003		Par. 173			1	Par. 20 à 30
Module Comptes créditeurs	2002-2003	Par. 178 et 180	Par. 183			4	
Décentralisation de la fonction paiement au siège			Par. 185 et 189			1	
Édition de rapports par le système Atlas	2002-2003		Par. 193			1	Par. 94 e)
Bureau de pays du Brésil	2002-2003				Par. 196	1	Par. 122 à 144
Piste de vérification	2002-2003		Par. 199			1	Par. 485 à 487
Modifications prévues dans le plan de mise en service			Par. 204			1	
Comité d'examen et de contrôle de la gestion			Par. 210 et 212			2	Par. 408 et 409
Évaluation et gestion des risques	2002-2003		Par. 216 et 219			2	Par. 410 à 415
Fonction d'audit interne : structure organisationnelle	2002-2003		Par. 223			1	Par. 418 à 423
Étendue de l'audit interne			Par. 229			1	Par. 424 et 425
Étendue de l'audit des procédures et contrôles financiers en vigueur au siège	2002-2003		Par. 236			1	Par. 428 et 429
Suite donnée aux recommandations non appliquées par les bureaux de pays	2002-2003		Par. 240			1	Par. 430 et 431
Délais de présentation des rapports	2002-2003		Par. 246			1	Par. 432 à 434
Système de gestion des risques	2002-2003		Par. 252			1	Par. 410 à 415
Politiques et procédures de gestion de la trésorerie			Par. 256			1	
Information de gestion			Par. 260			1	
Gestion du risque de liquidité	2002-2003		Par. 267			1	Par. 460 à 463
Opérations :							
Autorisations			Par. 274			1	
Traitement des opérations de négociation			Par. 277			1	

Sujet	Exercice biennal au cours duquel la question a été signalée pour la première fois		Recommandations en voie d'application		Total	Paragraphes correspondants du présent rapport
	Recommandations appliquées		Recommandations non appliquées			
Règlements		Par. 279			1	
Limites		Par. 282			1	
Évaluations		Par. 285			1	
Rapprochements		Par. 288			1	
Étendue de l'audit interne de la Trésorerie	2002-2003		Par. 290		1	Par. 479 à 481
Budgétisation axée sur les résultats		Par. 297			1	
Rapport entre les aspects financiers et les aspects techniques de l'exécution des projets	2002-2003		Par. 303		1	Par. 188 à 191
Projets achevés sur le plan opérationnel mais non clôturés sur le plan financier		Par. 306			1	
Délais en matière d'adjudication	2000-2001		Par. 309		1	Par. 392 à 395
Suivi de la qualité des prestations des fournisseurs	2000-2001		Par. 312		1	Par. 369 à 372
Durée des contrats de louage de service	2000-2001		Par. 326		1	
Accords de services spéciaux : suivi de la qualité des prestations		Par. 328			1	
Examen des engagements de durée limitée		Par. 331			1	
Engagements de durée limitée : évaluation des prestations fournies		Par. 333			1	
Engagements de durée limitée : nature des activités		Par. 335			1	
Restructuration du Centre d'appui au perfectionnement		Par. 340			1	
Système de gestion de la formation		Par. 347			1	
Accords de prestation de services au siège	2002-2003		Par. 352		1	
Rénovation du bâtiment FF, à New York		Par. 358			1	
« Acheter vert »	2002-2003		Par. 362		1	Par. 396 à 399
Réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs		Par. 371			1	
Stratégie de prévention de la fraude		Par. 379			1	
Total						
Nombre		48	28	2	78	
Pourcentage		61	36	3	100	

^a Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 5A (A/59/5/Add.1), chap. II.

Chapitre III

Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons examiné les états financiers du Programme des Nations Unies pour le développement pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005, numérotés de I à IV, ainsi que les tableaux, numérotés de 1 à 8, et les notes y relatives qui figurent dans le présent document. Ces états financiers ont été établis sous la responsabilité de l'Administrateur. Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes communes du Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et aux normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nos travaux soient organisés et exécutés de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude significative. Une vérification consiste notamment à examiner, par sondage et dans la mesure jugée nécessaire par le vérificateur compte tenu des circonstances, les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Elle consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives faites par l'Administrateur, et à évaluer la présentation générale des états financiers. Nous estimons que la vérification que nous avons effectuée constitue une base raisonnable sur laquelle fonder la présente opinion.

Notre opinion est que les états financiers donnent pour tous les éléments de caractère significatif une image fidèle de la situation financière au 31 décembre 2005 ainsi que du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, et qu'ils ont été établis conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

En outre, nous estimons que les opérations du Programme des Nations Unies pour le développement qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux autorisations de l'organe délibérant.

Sans pour autant assortir d'une réserve les opinions qui précèdent, nous appelons l'attention sur nos constatations concernant les questions ci-après :

a) Les dépenses soumises à audit effectuées par les gouvernements et les organisations non gouvernementales dans le cadre de l'exécution nationale de projets se sont élevées à 3,2 milliards pour l'exercice biennal 2004-2005. Pour l'année 2004, les auditeurs ont émis des refus de certifier (10,5 millions de dollars), des opinions défavorables (10 millions de dollars) et des opinions assorties de réserves (13 millions de dollars). L'ampleur des réserves émises pour l'année 2005 suite à des audits de projet n'a pas pu être déterminée car le PNUD ne les avait pas encore analysées en juin 2006. En outre, l'efficacité des procédures et mécanismes de contrôle des dépenses exécutées à l'échelon national peut être encore améliorée;

b) Le PNUD avait au total 615 comptes bancaires, dont 56 gérés au siège, 536 dans les bureaux de pays, ainsi que 6 comptes bancaires pour les salaires gérés par le Secrétariat de l'ONU et 17 comptes bancaires, gérés pour le compte d'autres organismes du système des Nations Unies, dont le solde total s'élevait à

134 millions de dollars au 31 décembre 2005. Le PNUD a bien effectué en décembre 2005 le rapprochement final de tous les comptes bancaires, mais les rapprochements mensuels, eux, n'ont été effectués ni pour le siège ni pour les bureaux de pays au cours de l'exercice biennal 2004-2005. Le fait que cette importante opération de contrôle n'ait pas été effectuée pendant tout l'exercice biennal aurait pu permettre que des cas de fraude et des erreurs passent inaperçus;

c) En janvier 2004, le PNUD a mis en place un nouveau progiciel de gestion intégré à l'échelle de l'organisation. Des carences ont été décelées au niveau du système de contrôle interne pendant l'exercice biennal 2004-2005, notamment le fait que les fonctions n'étaient pas bien séparées, que le module du grand livre concernant les rapprochements bancaires n'avait pas servi pendant la plus grande partie de l'année 2004 et qu'aucun rapprochement automatisé des comptes bancaires du grand livre général et du grand livre auxiliaire n'avait été effectué.

Conformément à l'article VII du Règlement financier, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre vérification des états financiers du Programme des Nations Unies pour le développement.

Le Vérificateur général des comptes
de la République d'Afrique du Sud
(*Signé*) Shauket A. **Fakie**

Le Président de la Commission de vérification
des comptes des Philippines,
Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Guillermo N. **Carague**

Le Premier Président de la Cour
des comptes de la France
(*Signé*) Philippe **Séguin**

Le 28 juillet 2006

Note : Les commissaires n'ont signé que la version originale anglaise de l'opinion.

Chapitre IV
États financiers de l'exercice biennal
clos le 31 décembre 2005

Abréviations

ACDI	Agence canadienne de développement international
ACP	D'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
AER	Agence européenne de reconstruction
ALPC	Armes légères et de petit calibre
ASDI	Agence suédoise de coopération internationale au développement
BAsD	Banque asiatique de développement
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
CARDS	Aide communautaire à la reconstruction, au développement et à la stabilisation
CCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
CCI	Centre CNUCED/OMC du commerce international
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEI	Communauté d'États indépendants
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CFC	Chlorofluorocarbone
CNDH	Commission nationale intersectorielle pour le déminage et l'assistance humanitaire
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUEH	Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)
DAES	Département des affaires économiques et sociales
DEVNET	Réseau d'information au service du développement
ECHO	Office humanitaire de la Communauté européenne
FADES	Fonds arabe de développement économique et social
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FBS	Fonds belge de survie
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies
FIDA	Fonds international de développement agricole

FMLN	Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional
FNUPI	Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux
GLOG	Guyana Long Term Observation Group
IDA	Association internationale de développement
IST	Infection sexuellement transmise
JAIDO	Organisation japonaise de développement international
JOCV	Japan Overseas Corporation Volunteers
MGF	Mutilation génitale féminine
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OAP	Organisation asiatique de la productivité
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisations non gouvernementales
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SACB	Organe de coordination de l'aide à la Somalie
SADCC	Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe
SFI	Société financière internationale
SUNV	SNV/Volontaires des Nations Unies (VNU)
TCA	Trichloroéthane
TIC	Technologies de l'information et des communications
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
UNISTAR	Services consultatifs internationaux de courte durée
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
UNSECOORD	Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité
UNSO	Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse
UPU	Union postale universelle
VNU	Volontaires des Nations Unies

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Exercice biennal 2004-2005

Vue d'ensemble

Recettes, dépenses et soldes des fonds au 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Activités financées sur les ressources ordinaires</i>		<i>Activités financées sur les autres ressources</i>		<i>Fonds administrés par le PNUD</i>	
	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>
Recettes						
Contributions	1 765 566	1 440 236	6 979 410	4 532 168	145 962	132 013
Moins : virement au budget d'appui biennal	(17 669)	(14 687)				
Contributions (montant net)	1 747 897	1 425 549	6 979 410	4 532 168	145 962	132 013
Intérêts créditeurs	27 202	34 145	115 809	59 327	4 451	2 745
Recettes diverses	44 092	57 082	284 621	219 758	10 880	6 835
Total	1 819 191	1 516 776	7 379 840	4 811 253	161 293	141 593
Dépenses						
Au titre des programmes	959 240	715 891	5 566 358	4 002 551	115 700	102 028
Appui aux programmes fourni aux agents d'exécution	–	38 813	15 220	13 498		
Appui aux programmes fourni aux coordonnateurs résidents	27 841	12 310	17 214	17 272		
Services d'appui au développement	9 411	7 830	7 564	–		
Programme de déploiement d'économistes du PNUD	21 537	8 121				
Budget d'appui biennal (montant net)	566 744	496 358	502 299	368 618	29 886	29 819
Dépenses diverses	99 552	131 855	(42)	4 311	173	106
Total	1 684 325	1 411 178	6 108 613	4 406 250	145 759	131 953
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	134 866	105 598	1 271 227	405 003	15 534	9 640
Économies réalisées sur les engagements de l'exercice précédent	821	8 857	1 890	3 707	–	72
Virements (aux) des réserves	(27 000)	(4 455)	(9 000)	(3 400)	400	15 400

	<i>Activités financées sur les ressources ordinaires</i>		<i>Activités financées sur les autres ressources</i>		<i>Fonds administrés par le PNUD</i>	
	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>
Remboursements aux donateurs et virements (aux) des autres fonds	(24 989)	(1 438)	(42 212)	(53 987)	(594)	(2 126)
Soldes des fonds au 1 ^{er} janvier	153 812	45 250	1 892 440	1 541 117	68 195	45 209
Soldes des fonds au 31 décembre	237 510	153 812	3 114 345	1 892 440	83 535	68 195
	État I.1		État I.2		Tableau 7	

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Exercice biennal 2004-2005

Vue d'ensemble

Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Activités financées sur les ressources ordinaires</i>		<i>Activités financées sur les autres ressources</i>		<i>Fonds administrés par le PNUD</i>	
	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>
Actif						
Encaisse	111 077	–	21 617	36 820	880	480
Lettres de crédit et billets à ordre des gouvernements	–	–	248 244	105 517	–	–
Placements détenus pour le compte de						
Réserve opérationnelle	169 000	142 000				
Ressources ordinaires	217 023	281 817	392 635	248 856	118 997	72 773
Charges relatives à l'assurance maladie après la cessation de service	170 853	–				
Participation aux coûts	1 415 662	829 054				
Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements	13 532	19 302				
Fonds et fonds d'affectation spéciale	766 624	383 650				
Services remboursables et activités diverses	449 057	344 857				
Plan d'assurance médicale	38 765	24 657				
Total partiel, placements	3 240 516	2 025 337	392 635	248 856	118 997	72 773
Total, encaisse, lettres de crédit et billets à ordre, placements	3 351 593	2 025 337	662 496	391 193	119 877	73 253
Avances						
Fonds d'exploitation fournis aux gouvernements	16 547	11 266	76 427	90 958	51	54
Fonds d'exploitation fournis aux agents d'exécution	27 893	78 272	55 689	81 136	384	943
Comptes débiteurs et charges comptabilisées d'avance						
Sommes à recevoir au titre des activités de base	–	–	2 747 770	1 620 108	6 838	30 362
Réserve pour les bureaux et logements hors siège	4 272	9 135				
Organisation des Nations Unies	11 638	841				

	<i>Activités financées sur les ressources ordinaires</i>		<i>Activités financées sur les autres ressources</i>		<i>Fonds administrés par le PNUD</i>	
	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>
Programme de formation des administrateurs auxiliaires	–	–				
Fonds d'affectation spéciale constitués par le PNUD	82 602	55 299				
Fonds administrés par le PNUD	11 305	–				
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	6 580	–				
Fonds des Nations Unies pour la population	–	7 597				
Autres comptes débiteurs et charges comptabilisés d'avance	42 625	48 675	73 150	84 127	5 038	3 347
Intérêts courus	23 955	12 923	25 485	11 361	1 347	716
Créances à long terme	–	–	436	608	–	–
Actif spécial capitalisé	1 570	1 570	–	–	–	–
Prêts aux gouvernements	–	–	806	806	–	105
Frais de construction	–	–	42 916	42 893		
Frais de rénovation capitalisés	–	–	983	1 118		
Plan de location d'appareils ménagers	–	–	–	–		
Provision pour amortissement	–	–	(9 632)	(9 710)		
Total, actif	3 580 580	2 250 915	3 676 526	2 314 598	133 535	108 780
	État II.1		État II.2		Tableau 7	
Passif						
Fonds d'exploitation payables aux gouvernements	440	2 963	5 989	21 128	131	56
Fonds d'exploitation payables aux agents d'exécution	4 790	12 545	24 540	46 665	1 538	2 655
Engagements non réglés	41 248	34 037	203 641	96 301	3 769	7 087
Comptes créditeurs	178 997	89 791	118 436	91 782	2 957	87
Sommes dues aux ressources ordinaires du PNUD par						
Réserve pour les bureaux et logements hors siège	–	–	4 272	9 135		
Programme des administrateurs auxiliaires			–	–		
Fonds d'affectation spéciale			82 605	55 299		
Fonds administrés par le PNUD					11 305	–
Sommes dues aux autres ressources et aux fonds						
Participation aux coûts	1 415 662	829 054				

	<i>Activités financées sur les ressources ordinaires</i>		<i>Activités financées sur les autres ressources</i>		<i>Fonds administrés par le PNUD</i>	
	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>
Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements	13 532	19 302				
Fonds d'affectation spéciale constitués par le PNUD	853 693	404 179				
Fonds administrés par le PNUD	6 838	34 770				
Programme des Volontaires des Nations Unies	895	–				
Programme des administrateurs auxiliaires	14 931	9 173				
Services remboursables et activités diverses	449 057	353 992				
Total partiel, sommes dues aux autres ressources et aux fonds	2 754 608	1 650 470	–	–	–	–
Sommes dues au Fonds pour les mesures spéciales	–	–				
Sommes dues à l'Organisation des Nations Unies	–	–				
Sommes dues au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	–	52 752				
Sommes dues au Fonds des Nations Unies pour la population	29 667	–				
Avances des gouvernements pour travaux de rénovation	–	–	–	–		
Remboursement des agents d'exécution au titre des frais de construction	–	–	7 748	4 650		
Recettes comptabilisées d'avance	–	–	20	–	–	–
Réserves pour les initiatives spéciales	750	2 975				
Réserve pour l'assurance maladie après la cessation de service	162 000	108 000				
Réserve pour l'évacuation sanitaire			706	1 198		
Réserve pour imprévus			9 227	–		
Total, passif	3 172 500	1 953 533	457 181	326 158	19 700	9 885
Réserve opérationnelle	169 000	142 000	77 000	68 000	30 300	30 700
Fonds de dotation			3 000	3 000		
Soldes des fonds – montant autorisé			25 000	25 000		

	<i>Activités financées sur les ressources ordinaires</i>		<i>Activités financées sur les autres ressources</i>		<i>Fonds administrés par le PNUD</i>	
	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>
Ressources spéciales en capital	1 570	1 570	–	–		
Ressources inutilisées	237 510	153 812	3 114 345	1 892 440	83 535	68 195
Total, ressources inutilisées et ressources spéciales en capital	239 080	155 382	3 114 345	1 892 440	83 535	68 195
Total, réserves et soldes des fonds	408 080	297 382	3 219 345	1 988 440	113 835	98 895
Total, passif, réserves et soldes des fonds	3 580 580	2 250 915	3 676 526	2 314 598	133 535	108 780
	État II.1		État II.2		Tableau 7	

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Exercice biennal 2004-2005

Vue d'ensemble

Variation des soldes de ressources pour l'exercice clos le 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Activités financées sur les ressources ordinaires</i>	<i>Activités financées sur les autres ressources</i>	<i>Fonds administrés par le PNUD</i>
Solde au 1 ^{er} janvier 2004	153 812	1 892 440	68 195
Excédent (déficit) net des recettes par rapport aux dépenses	134 866	1 271 227	15 534
Variation – Économies réalisées sur les engagements de l'exercice précédent	821	1 890	–
Variation – Virement (aux) des réserves	(27 000)	(9 000)	400
Variation – Remboursements aux donateurs et virements (aux) des autres fonds	(24 989)	(42 212)	(594)
Solde au 31 décembre 2005	237 510	3 114 345	83 535
			Vue d'ensemble

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Exercice biennal 2004-2005

Vue d'ensemble
État des flux de trésorerie au 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Activités financées sur les ressources ordinaires</i>		<i>Activités financées sur les autres ressources</i>		<i>Fonds administrés par le PNUD</i>	
	<i>2005</i>	<i>2003</i>	<i>2005</i>	<i>2003</i>	<i>2005</i>	<i>2003</i>
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement						
Excédent (déficit) net des recettes sur les dépenses	134 866	105 598	1 271 227	405 003	15 534	9 640
Plus rentrées (moins sorties)						
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et autres éléments de passif	89 206	34 263	26 654	24 674	2 870	(4 868)
(Augmentation) diminution des comptes débiteurs divers	6 050	3 581	10 977	(1 526)	(1 691)	6 189
(Augmentation) diminution des fonds d'exploitation fournis aux gouvernements (montant net)	(7 804)	7 915	(608)	43 535	78	352
(Augmentation) diminution des fonds d'exploitation fournis aux agents d'exécution (montant net)	42 624	(23 757)	3 322	(6 385)	(558)	647
Augmentation (diminution) de la réserve pour les initiatives spéciales	(2 225)	(275)	–	–	–	–
Augmentation (diminution) de la réserve pour l'assurance maladie après la cessation de service	54 000	54 000	–	–	–	–
Augmentation (diminution) des recettes comptabilisées d'avance	–	(24 883)	20	0	–	–
Augmentation (diminution) de la réserve opérationnelle	27 000	(9 600)	9 000	3 400	(400)	(14 700)
Augmentation (diminution) de la réserve pour imprévus			9 227	0		
Augmentation (diminution) des engagements non réglés	7 211	(36 764)	107 340	(97 623)	(3 318)	1 429
Moins : intérêts créditeurs	27 202	34 145	115 809	59 327	4 451	2 255
Encaisse nette provenant du fonctionnement	323 726	75 933	1 321 350	311 751	8 064	(3 566)
Flux de trésorerie provenant des activités de placement et de financement						
Plus : rentrées (moins sorties)						
(Augmentation) diminution des sommes dues aux autres programmes ou par eux (montant net)	1 070 393	239 563	(1 105 222)	(229 186)	34 829	(11 058)
(Augmentation) diminution des sommes dues par l'ONU	(10 797)	2 336	–	–	–	–

	<i>Activités financées sur les ressources ordinaires</i>		<i>Activités financées sur les autres ressources</i>		<i>Fonds administrés par le PNUD</i>	
	2005	2003	2005	2003	2005	2003
(Augmentation) diminution des sommes dues par le FNUAP	37 264	8 761	–	–	–	–
Augmentation (diminution) des sommes dues à l'UNOPS	(59 332)	20 141	–	–	–	–
(Augmentation) diminution des intérêts acquis	(11 032)	(488)	(14 124)	1 173	(631)	304
Augmentation (diminution) de la réserve pour les bureaux et logements hors siège	–	–	3 304	(1 236)	–	–
(Augmentation) diminution des prêts aux gouvernements	–	–	–	–	105	828
Plus : intérêts créditeurs	27 202	34 145	115 809	59 327	4 451	2 255
Encaisse nette, activités de placement et de financement	1 053 698	304 458	(1 000 233)	(169 922)	38 754	(7 671)
Flux de trésorerie provenant d'autres sources						
Économies réalisées sur les engagements de l'exercice précédent	821	8 857	1 890	3 707	–	72
Remboursements aux donateurs et virements des autres fonds (montant net)	(24 989)	(1 438)	(51 212)	(57 387)	–	13 274
Variation de la réserve opérationnelle	(27 000)	(4 455)	0	–	400	–
Variation de la réserve pour évacuations sanitaires	–	–	(492)	(591)	(594)	–
Encaisse nette, autres sources	(51 168)	2 964	(49 814)	(54 271)	(194)	13 346
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse, des lettres de crédit et des placements	1 326 256	383 355	271 303	87 558	46 624	2 109
Encaisse, lettres de crédit et placements au 1^{er} janvier	2 025 337	1 641 982	391 193	303 635	73 253	71 144
Encaisse, lettres de crédit et placements au 31 décembre	3 351 593	2 025 337	662 496	391 193	119 877	73 253
	État II.1		État II.2			

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Exercice biennal 2004-2005

État I

Recettes, dépenses et soldes de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005

I.1 Activités financées sur les ressources ordinaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Activités de base		Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés		Total, activités financées sur les ressources ordinaires	
	2004-2005	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005	2002-2003
Recettes						
Contributions	1 765 566	1 440 236	–	–	1 765 566	1 440 236
Moins : virement au budget d'appui biennal Note 5	(17 669)	(14 687)	–	–	(17 669)	(14 687)
Contributions (montant net)	1 747 897	1 425 549	–	–	1 747 897	1 425 549
Intérêts créditeurs Note 6	27 202	34 145	–	–	27 202	34 145
Recettes diverses Tableau 1	44 092	57 082	–	–	44 092	57 082
Total, recettes	1 819 191	1 516 776			1 819 191	1 516 776
Dépenses						
Programmes	957 160	713 373	2 080	2 518	959 240	715 891
Appui aux programmes fourni Note 11	0	38 813	–	–	0	38 813
Appui aux programmes fourni aux coordonnateurs résidents Note 21 a)	27 841	12 310	–	–	27 841	12 310
Services d'appui au développement	9 411	7 830	–	–	9 411	7 830
Services d'appui sectoriel du PNUD	–	–	–	–	–	–
Programme de déploiement d'économistes du PNUD	21 537	8 121	–	–	21 537	8 121
Budget d'appui biennal (montant net) Tableau 3	566 744	496 358	–	–	566 744	496 358
Dépenses diverses Tableau 1	99 552	131 855	–	–	99 552	131 855
Total, dépenses	1 682 245	1 408 660	2 080	2 518	1 684 325	1 411 178
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	136 946	108 116	(2 080)	(2 518)	134 866	105 598
Économies réalisées sur les engagements de l'exercice précédent	821	8 857	–	–	821	8 857
Virement (aux) des réserves	(27 000)	(4 455)	–	–	(27 000)	(4 455)
Remboursements aux donateurs et virements (aux) des autres fonds	(24 989)	(1 438)	–	–	(24 989)	(1 438)
Soldes des fonds au 1 ^{er} janvier	145 378	34 298	8 434	10 952	153 812	45 250
Soldes des fonds au 31 décembre	231 156	145 378	6 354	8 434	237 510	153 812
					Vue d'ensemble	

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Exercice biennal 2004-2005

État I

Recettes, dépenses et soldes de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005

I.2 Activités financées sur les autres ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Participation aux coûts</i>		<i>Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements</i>		<i>Fonds d'affectation spéciale constitués par le PNUD</i>		<i>Services d'appui remboursables et activités diverses</i>		<i>Élimination</i>		Total, activités financées sur les autres ressources		
	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	2004-2005	2002-2003	
Recettes													
Contributions	4 183 794	2 652 101	139	129	2 360 297	1 461 552	435 100	418 386			6 979 410	4 532 168	
Intérêts créditeurs	Note 6	63 450	28 628	698	–	36 289	11 837	15 372	18 862		115 809	59 327	
Recettes diverses	Tableau 1	228	2 797	–	–	2 355	4 324	466 401	315 770	(184 363)	(103 133)	284 621	219 758
Total, recettes		4 247 472	2 683 526	837	129	2 398 941	1 477 713	916 953	753 018	(184 363)	(103 133)	7 379 840	4 811 253
Dépenses													
Programmes		3 517 224	2 473 993	–	1 198	1 755 477	1 179 896	293 657	347 464	–	–	5 566 358	4 002 551
Appui aux programmes fourni	Note 11	–	–	–	–	–	–	15 220	13 498	–	–	15 220	13 498
Appui aux programmes fourni aux coordonnateurs résidents	Note 21 a)	–	–	–	–	–	–	17 214	17 272	–	–	17 214	17 272
Services consultatifs en matière de développement		–	–	–	–	–	–	7 564	–	–	–	7 564	0
Budget d'appui biennal (montant net)		123 738	71 850	–	–	94 079	79 103	468 845	320 798	(184 363)	(103 133)	502 299	368 618
Dépenses diverses		7	2 138	–	24	(200)	1 985	151	164	–	–	(42)	4 311
Total, dépenses		3 640 969	2 547 981	–	1 222	1 849 356	1 260 984	802 651	699 196	(184 363)	(103 133)	6 108 613	4 406 250
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses		606 503	135 545	837	(1 093)	549 585	216 729	114 302	53 822	–	–	1 271 227	405 003

	<i>Participation aux coûts</i>		<i>Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements</i>		<i>Fonds d'affectation spéciale constitués par le PNUD</i>		<i>Services d'appui remboursables et activités diverses</i>		<i>Élimination</i>		Total, activités financées sur les autres ressources	
	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	2004-2005	2002-2003
Économies réalisées sur les engagements de l'exercice précédent	-	13	-	-	(97)	589	1 987	3 105	-	-	1 890	3 707
Virement (aux) des réserves	-	-	-	-	-	-	(9 000)	(3 400)	-	-	(9 000)	(3 400)
Remboursements aux donateurs et virements	14 670	(15 367)	(6 619)	490	(42 173)	(31 446)	(8 090)	(7 664)	-	-	(42 212)	(53 987)
Soldes des fonds au 1 ^{er} janvier	968 209	848 018	19 322	19 925	602 849	416 977	302 060	256 197	-	-	1 892 440	1 541 117
Soldes des fonds au 31 décembre	1 589 382	968 209	13 540	19 322	1 110 164	602 849	401 259	302 060	-	-	3 114 345	1 892 440
					Tableau 5		Tableau 6				Vue d'ensemble	

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Exercice biennal 2004-2005

État II

Actif, passif, réserves et soldes au 31 décembre 2005

II.1 Activités financées sur les ressources ordinaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

		<i>Activités de base</i>		<i>Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés</i>		<i>Élimination – note 2j</i>		Total, activités financées sur les ressources ordinaires	
		<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	2004-2005	2002-2003
Actif									
Encaisse	Note 8	111 077	–	–	–	–	–	111 077	0
Lettres de crédit des gouvernements	Note 10	–	–	–	–	–	–	0	0
Placements détenus pour le compte de :									
Réserves opérationnelles	Note 2 h)	169 000	142 000	–	–	–	–	169 000	142 000
Ressources ordinaires		217 023	281 817	–	–	–	–	217 023	281 817
Réserve pour l'assurance maladie après la cessation de service		170 853	–	–	–	–	–	170 853	0
Participation aux coûts		1 415 662	829 054	–	–	–	–	1 415 662	829 054
Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements		13 532	19 302	–	–	–	–	13 532	19 302
Fonds et fonds d'affectation spéciale		766 624	383 650	–	–	–	–	766 624	383 650
Services d'appui remboursables et activités diverses		449 057	344 857	–	–	–	–	449 057	344 857
Plan d'assurance médicale		38 765	24 657	–	–	–	–	38 765	24 657
Total partiel, placements		3 240 516	2 025 337	–	–	–	–	3 240 516	2 025 337
Total, encaisse, lettres de crédit, billets à ordre et placements		3 351 593	2 025 337	–	–	–	–	3 351 593	2 025 337
Avances									
Fonds d'exploitation fournis aux gouvernements		16 532	11 265	15	1	–	–	16 547	11 266
Fonds d'exploitation fournis aux agents d'exécution		27 893	78 272	–	–	–	–	27 893	78 272
Comptes débiteurs et charges comptabilisées d'avance									
Sommes à recevoir au titre des activités de base				6 470	8 438	(6 470)	(8 438)		

	<i>Activités de base</i>		<i>Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés</i>		<i>Élimination – note 2j</i>		Total, activités financées sur les ressources ordinaires	
	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	2004-2005	2002-2003
Activités de base – Sommes à recevoir de la réserve pour les bureaux et logements hors siège	4 272	9 135	–	–	–	–	4 272	9 135
Programme des administrateurs auxiliaires	–	0	–	–	–	–	0	0
Fonds d'affectation spéciale constitués par le PNUD	82 602	55 299	–	–	–	–	82 602	55 299
Fonds administrés par le PNUD	11 305	0	–	–	–	–	11 305	0
UNOPS	6 580	0	–	–	–	–	6 580	0
FNUAP	–	7 597	–	–	–	–	0	7 597
Activités de base – Sommes à recevoir de l'ONU	11 638	841	–	–	–	–	11 638	841
Comptes débiteurs divers et charges comptabilisées d'avance	42 625	48 675	–	–	–	–	42 625	48 675
Intérêts courus	23 955	12 923	–	–	–	–	23 955	12 923
Actif spécial capitalisé	Note 14 a)	1 570	1 570	–	–	–	1 570	1 570
Total, actif	3 580 565	2 250 914	6 485	8 439	(6 470)	(8 438)	3 580 580	2 250 915
Passif								
Fonds d'exploitation payables aux gouvernements	439	2 958	1	5	–	–	440	2 963
Fonds d'exploitation payables aux agents d'exécution	4 790	12 545	–	–	–	–	4 790	12 545
Engagements non réglés	Note 18	41 132	34 037	116	–	–	41 248	34 037
Comptes créditeurs	Note 12 b)	178 983	89 791	14	–	–	178 997	89 791
Sommes dues aux activités financées sur les autres ressources et aux fonds :								
Participation aux coûts	1 415 662	829 054	–	–	–	–	1 415 662	829 054
Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements	13 532	19 302	–	–	–	–	13 532	19 302
Programme des Volontaires des Nations Unies	895	–	–	–	–	–	895	0
Administrateurs auxiliaires	14 931	9 173	–	–	–	–	14 931	9 173
Fonds d'affectation spéciale constitués par le PNUD	853 693	404 179	–	–	–	–	853 693	404 179
Fonds administrés par le PNUD	6 838	34 770	–	–	–	–	6 838	34 770

	<i>Activités de base</i>		<i>Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés</i>		<i>Élimination – note 2j</i>		Total, activités financées sur les ressources ordinaires		
	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	2004-2005	2002-2003	
Services d'appui remboursables et activités diverses	449 057	353 992	–	–	–	–	449 057	353 992	
Total partiel, sommes dues aux activités financées sur les autres ressources et aux fonds	2 754 608	1 650 470	–	–	–	–	2 754 608	1 650 470	
Sommes dues au Fonds pour les mesures spéciales	6 470	8 438	–	–	(6 470)	(8 438)	0	0	
Sommes dues à l'ONU	–	–	–	–	–	–	0	0	
Sommes dues à l'UNOPS	–	52 752	–	–	–	–	0	52 752	
Sommes dues au FNUAP	29 667	–	–	–	–	–	29 667	0	
Recettes comptabilisées d'avance	Note 14 b)	–	–	–	–	–	0	0	
Réserve pour les initiatives spéciales	Note 15	750	2 975	–	–	–	750	2 975	
Réserve pour l'assurance maladie après la cessation de service		162 000	108 000	–	–	–	162 000	108 000	
Total, passif	3 178 839	1 961 966	131	5	(6 470)	(8 438)	3 172 500	1 953 533	
Réserves et soldes									
Réserve opérationnelle	Note 2 h)	169 000	142 000	–	–	–	169 000	142 000	
Ressources spéciales en capital		1 570	1 570	–	–	–	1 570	1 570	
Ressources inutilisées	Note 16 a)	231 156	145 378	6 354	8 434	–	237 510	153 812	
Total, ressources inutilisées et ressources spéciales en capital		232 726	146 948	6 354	8 434	–	239 080	155 382	
Total, réserves et soldes des fonds		401 726	288 948	6 354	8 434	–	408 080	297 383	
Total, passif, réserves et soldes des fonds		3 580 565	2 250 914	6 485	8 439	(6 470)	(8 438)	3 580 580	2 250 915

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Exercice biennal 2004-2005

État II

Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2005

II.2 Activités financées sur les autres ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

		<i>Participation aux coûts</i>		<i>Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements</i>		<i>Fonds d'affectation spéciale constitués par le PNUD</i>		<i>Services d'appui remboursables et activités diverses</i>		Total, activités financées sur les autres ressources	
		2005	2003	2005	2003	2005	2003	2005	2003	2005	2003
Actif											
Encaisse	Note 8	–	–	–	–	3 10 117		21 614	26 703	21 617	36 820
Lettres de crédit et billets à ordre des gouvernements	Note 10	198 356	74 067	–	–	49 888	31 450	–	–	248 244	105 517
Placements détenus pour le compte de :											
Ressources ordinaires		–	–	–	–	344 787	215 954	47 848	32 902	392 635	248 856
Total partiel, placements		–	–	–	–	344 787	215 954	47 848	32 902	392 635	248 856
Total, encaisse, lettres de crédit, billets à ordre et placements		198 356	74 067	–	–	394 678	257 521	69 462	59 605	662 496	391 193
Avances											
Fonds d'exploitation fournis aux gouvernements		40 062	45 057	20	20	35 646	45 881	699	–	76 427	90 958
Fonds d'exploitation fournis aux agents d'exécution		38 754	59 762	–	–	16 884	21 374	51	–	55 689	81 136
Comptes débiteurs et charges comptabilisées d'avance											
Sommes à recevoir au titre des activités de base		1 415 662	829 054	13 532	19 302	853 693	404 179	464 883	367 573	2 747 770	1 620 108
Autres comptes débiteurs et charge comptabilisées d'avance	Note 12 a)	24 078	39 554	–	–	5 827	7 262	43 245	37 311	73 150	84 127
Intérêts courus		21 233	9 750	–	–	3 434	1 281	818	330	25 485	11 361
Créances à long terme	Note 13	–	–	–	–	–	–	436	608	436	608
Autres immobilisations		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	<i>Participation aux coûts</i>		<i>Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements</i>		<i>Fonds d'affectation spéciale constitués par le PNUD</i>		<i>Services d'appui remboursables et activités diverses</i>		Total, activités financées sur les autres ressources		
	2005	2003	2005	2003	2005	2003	2005	2003	2005	2003	
Prêts aux gouvernements	–	–	–	–	–	–	806	806	806	806	
Frais de construction	–	–	–	–	–	–	42 916	42 893	42 916	42 893	
Frais de rénovation capitalisés	–	–	–	–	–	–	983	1 118	983	1 118	
Plan de location d'appareils ménagers	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Provision pour amortissement	–	–	–	–	–	–	(9 632)	(9 710)	(9 632)	(9 710)	
Total, actif	1 738 145	1 057 244	13 552	19 322	1 310 162	737 498	614 667	500 534	3 676 526	2 314 598	
Passif											
Fonds d'exploitation payables aux gouvernements	–	11 854	12	–	5 933	9 274	44	–	5 989	21 128	
Fonds d'exploitation payables aux agents d'exécution	6 462	9 465	–	–	18 076	37 182	2	18	24 540	46 665	
Engagements non réglés	Note 18	66 561	25 678	–	–	79 292	29 394	57 788	41 229	203 641	96 301
Comptes créditeurs	Note 12 b)	75 740	42 038	–	–	1 848	500	40 848	49 244	118 436	91 782
Sommes dues aux ressources ordinaires du PNUD par :											
Réserve pour les bureaux et logements hors siège	–	–	–	–	–	–	–	4 272	9 135	4 272	9 135
Programme de formation des administrateurs auxiliaires	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale	–	–	–	–	82 602	55 299	–	–	82 602	55 299	
Avances des gouvernements sur frais de rénovation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Remboursement des agents d'exécution au titre des frais de construction	–	–	–	–	–	–	–	7 748	4 650	7 748	4 650
Recettes comptabilisées d'avance	–	–	–	–	20	–	–	–	20	–	
Réserve pour l'évacuation sanitaire	–	–	–	–	–	–	–	706	1 198	706	1 198
Réserve pour imprévus	–	–	–	–	9 227	–	–	–	9 227	–	
Total, passif	148 763	89 035	12	–	196 998	131 649	111 408	105 474	457 181	326 158	
Réserves et soldes											
Solde – niveau autorisé	–	–	–	–	–	–	–	25 000	25 000	25 000	25 000

	<i>Participation aux coûts</i>		<i>Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements</i>		<i>Fonds d'affectation spéciale constitués par le PNUD</i>		<i>Services d'appui remboursables et activités diverses</i>		Total, activités financées sur les autres ressources	
	<i>2005</i>	<i>2003</i>	<i>2005</i>	<i>2003</i>	<i>2005</i>	<i>2003</i>	<i>2005</i>	<i>2003</i>	2005	2003
Réserve opérationnelle	–	–	–	–	–	–	77 000	68 000	77 000	68 000
Fonds de dotation	–	–	–	–	3 000	3 000	–	–	3 000	3 000
Ressources spéciales en capital	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Ressources inutilisées	1 589 382	968 209	13 540	19 322	1 110 164	602 849	401 259	302 060	3 114 345	1 892 440
Total, ressources inutilisées et ressources spéciales en capital	1 589 382	968 209	13 540	19 322	1 110 164	602 849	401 259	302 060	3 114 345	1 892 440
Total, réserves et soldes	1 589 382	968 209	13 540	19 322	1 113 164	605 849	503 259	395 060	3 219 345	1 988 440
Total passif, réserves et soldes	1 738 145	1 057 244	13 552	19 322	1 310 162	737 498	614 667	500 534	3 676 526	2 314 598
					État 5		État 6		Vue d'ensemble	

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Exercice biennal 2004-2005

État III

État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2005

III.1 Activités financées sur les ressources ordinaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Activités de base</i>	<i>Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés</i>	Total, activités financées sur les ressources ordinaires	
			2005	2003
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement				
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	136 946	(2 080)	134 866	105 598
1. Plus : rentrées (moins sorties)				
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs	89 192	14	89 206	34 263
(Augmentation) diminution des autres comptes débiteurs et charges comptabilisées d'avance	6 050	–	6 050	3 581
(Augmentation) diminution des fonds d'exploitation fournis aux gouvernements (montant net)	(7 786)	(18)	(7 804)	7 915
Augmentation (diminution) des fonds d'exploitation fournis aux agents d'exécution (montant net)	42 624	–	42 624	(23 757)
Augmentation (diminution) de la réserve pour les initiatives spéciales	(2 225)	–	(2 225)	(275)
Augmentation (diminution) de la réserve pour l'assurance maladie après la cessation de service	54 000	–	54 000	54 000
Augmentation (diminution) des recettes comptabilisées d'avance	–	–	–	(24 883)
Augmentation (diminution) de la réserve opérationnelle	27 000	–	27 000	(9 600)
Augmentation (diminution) des engagements non réglés	7 095	116	7 211	(36 764)
Moins : intérêts créditeurs	27 202	–	27 202	34 145
Encaisse nette provenant du fonctionnement	325 694	(1 968)	323 726	75 933
Flux de trésorerie provenant des activités de placement et de financement				
2. Plus : rentrées (moins sorties)				
Augmentation (diminution) des sommes dues aux autres programmes (montant net)	1 068 425	1 968	1 070 393	239 563
(Augmentation) diminution des sommes dues par l'ONU	(10 797)	–	(10 797)	2 336
(Augmentation) diminution des sommes dues par le FNUAP	37 264	–	37 264	8 761
Augmentation (diminution) des sommes dues à l'UNOPS	(59 332)	–	(59 332)	20 141
(Augmentation) diminution des intérêts courus	(11 032)	–	(11 032)	(488)
Plus : intérêts créditeurs	27 202	–	27 202	34 145
Encaisse nette provenant des activités de placement et de financement	1 051 730	1 968	1 053 698	304 458

	<i>Activités de base</i>	<i>Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés</i>	Total, activités financées sur les ressources ordinaires	
			2005	2003
Flux de trésorerie provenant d'autres sources				
Économies réalisées sur les engagements de l'exercice précédent	821	–	821	8 857
Remboursements aux donateurs et virements aux (des) autres fonds	(24 989)	–	(24 989)	(1 438)
Variation des réserves opérationnelles	(27 000)	–	(27 000)	(4 455)
Encaisse nette provenant d'autres sources	51 168	–	(51 168)	2 964
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse, des lettres de crédit et des placements	1 326 256	–	1 326 256	383 355
1. Encaisse, lettres de crédit et placements au 1^{er} janvier	2 025 337	–	2 025 337	1 641 982
2. Encaisse, lettres de crédit et placements au 31 décembre	3 351 593	–	3 351 593	2 025 337
			Vue d'ensemble	

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Exercice biennal 2004-2005

État III

État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2005

III.2 Activités financées sur les autres ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Participation aux coûts</i>	<i>Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale constitués par le PNUD</i>	<i>Services d'appui remboursables et activités diverses</i>	Total, activités financées sur les autres ressources	
					2005	2003
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement						
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	606 503	837	549 585	114 302	1 271 227	405 003
Plus : rentrées (moins sorties)						
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs	33 702	–	1 348	(8 396)	26 654	24 674
(Augmentation) diminution des autres comptes débiteurs et des autres charges comptabilisées d'avance	15 476	–	1 435	(5 934)	10 977	(1 526)
(Augmentation) diminution des fonds d'exploitation fournis aux gouvernements (montant net)	(6 859)	12	6 894	(655)	(608)	43 535
(Augmentation) diminution des fonds d'exploitation fournis aux agents d'exécution (montant net)	18 005	–	(14 616)	(67)	3 322	(6 385)
Augmentation (diminution) des autres recettes comptabilisées d'avance	–	–	20	–	20	—
(Augmentation) diminution de la réserve opérationnelle	–	–	–	9 000	9 000	3 400
Augmentation (diminution) du fonds de réserve pour imprévus	–	–	9 227	–	9 227	
(Augmentation) diminution des engagements non réglés	40 883	–	49 89	16 559	107 340	(97 623)
Moins : intérêts créditeurs	63 450	698	36 28	15 372	115 809	59 327
Encaisse nette provenant du fonctionnement	644 260	151	567 502	109 437	1 321 350	311 751
Flux de trésorerie provenant des activités de placement et de financement						
Plus : rentrées (moins sorties)						
(Augmentation) diminution des sommes dues par les autres programmes (montant net)	(586 608)	5 770	(422 211)	(102 173)	(1 105 222)	(229 186)
(Augmentation) diminution des intérêts courus	(11 483)	–	(2 153)	(488)	(14 124)	1 173

	<i>Participation aux coûts</i>	<i>Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale constitués par le PNUD</i>	<i>Services d'appui remboursables et activités diverses</i>	Total, activités financées sur les autres ressources	
					2005	2003
Augmentation (diminution) de la réserve pour les bureaux et logements hors siège	–	–	–	3 304	3 304	(1 236)
Plus : intérêts créditeurs	63 450	698	36 289	15 372	115 809	59 327
Encaisse nette provenant des activités de placement et de financement	(534 641)	6 468	(388 075)	(83 985)	(1 000 233)	(169 922)
Flux de trésorerie provenant d'autres sources						
Économies réalisées sur les engagements de l'exercice précédent	–	–	(97)	1 987	1 890	3 707
Remboursements aux donateurs et virements aux/des autres fonds (montant net)	14 670	(6 619)	(42 173)	(17 090)	(51 212)	(57 387)
Variation des réserves opérationnelles	–	–	–	–	–	–
Variation de la réserve pour évacuation sanitaire	–	–	–	(492)	(492)	(591)
Encaisse nette provenant d'autres sources	14 670	(6 619)	(42 270)	(15 595)	(49 814)	(54 271)
Augmentation/(diminution) nette de l'encaisse, des lettres de crédit et des placements	124 289	–	137 157	9 857	271 303	87 558
Encaisse, lettres de crédit et placements au 1^{er} janvier	74 067	–	257 521	59 605	391 193	303 635
Encaisse, lettres de crédit et placements au 31 décembre	198 356	–	394 678	69 462	662 496	391 193
Vue d'ensemble						

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Exercice biennal 2004-2005

État IV

Variation des soldes de ressources pour l'exercice clos le 31 décembre 2005

IV.1 Activités financées sur les ressources ordinaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Activités de base</i>	<i>Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés</i>	Total, activités financées sur les ressources ordinaires
Solde au 1 ^{er} janvier 2004	145 378	8 434	153 812
Excédent (déficit) net des recettes par rapport aux dépenses	136 946	(2 080)	134 866
Économies réalisées sur les engagements de l'exercice précédent	821	–	821
Virements (aux) des réserves	(27 000)	–	(27 000)
Remboursements aux donateurs et virements (aux) des autres fonds	(24 989)	–	(24 989)
Solde au 31 décembre 2005	231 156	6 354	237 510

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Exercice biennal 2004-2005

État IV

Variation des soldes de ressources pour l'exercice clos le 31 décembre 2005

IV.2 Activités financées sur les autres ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Participation du PNUD aux coûts</i>	<i>Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale constitués par le PNUD</i>	<i>Services d'appui remboursables et activités diverses</i>	Total, activités financées sur les autres ressources
Solde au 1 ^{er} janvier 2004	968 209	19 322	602 849	302 060	1 892 440
Excédent (déficit) net des recettes par rapport aux dépenses	606 503	837	549 585	114 302	1 271 227
Économies réalisées sur les engagements de l'exercice précédent	–	–	(97)	1 987	1 890
Virements (aux) des réserves	–	–	–	(9 000)	(9 000)
Remboursements aux donateurs et virements (aux) des autres fonds	14 670	(6 619)	(42 173)	(8 090)	(42 212)
Solde au 31 décembre 2005	1 589 382	13 540	1 110 164	401 259	3 114 345

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Exercice biennal 2004-2005

Tableau 1

Ressources ordinaires : recettes et dépenses diverses de l'exercice clos le 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2004-2005	2002-2003
Recettes diverses		
Recettes accessoires inscrites aux comptes des agents d'exécution après ajustements de change	2 152	7 826
Rabais consentis par les transporteurs habituels	–	962
Recettes accessoires	4 987	7 299
Dotations	–	3
Ajustements nets pour réévaluation de monnaies et gains de change	35 924	40 490
Recettes accessoires provenant d'activités liées à la gestion des devises	1 029	502
Total, recettes diverses	44 092	57 082
	État I.1	
Dépenses diverses		
Ajustements nets pour réévaluation de monnaies et pertes de change	27 729	48 508
Ajustements de change des comptes des agents d'exécution	589	3 072
Frais bancaires	6 377	1 826
Financement par découvert des experts, congés maladie prolongés et versements d'indemnités	–	23
Dépenses accessoires afférentes à des activités liées à la gestion de devises	1 128	7 686
Frais accessoires inscrits aux comptes des agents d'exécution	1 376	1 189
Dépenses accessoires	380	4 794
Profits et pertes et provisions diverses	7 973	10 757
Total partiel, dépenses diverses	45 552	77 855
Provisions pour assurance maladie après la cessation de service	54 000	54 000
Total, dépenses diverses	99 552	131 855
	État I.1	

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Exercice clos le 31 décembre 2005

Tableau 2
Dépenses au titre des programmes, par agent d'exécution et par source de fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

Agents d'exécution	Montants cibles pour l'allocation des ressources de base (MCARB)			Évaluation (catégorie 1.4)	Ressources spéciales destinées aux activités de CTPD (catégorie 1.5)	Compléments du CIP	Initiatives spéciales concernant les OMD et initiatives connexes	Total partiel	Montants imputés au partage des coûts	Total général
	Projets nationaux et régionaux (catégories 1.1.1/1.1.2/1.2)	Pays en situation particulière (catégorie 1.1.3)	Activités mondiales, inter régionales et spéciales (catégorie 1.3)							
FAO	8 420	151	–	–	–	–	36	8 607	3 530	12 137
DEVNET	0	–	–	–	–	–	–	0	632	632
UNESCO	3 651	–	–	–	–	–	244	3 895	1 989	5 884
OIT	4 048	76	88	–	–	–	–	4 212	1 759	5 971
CEA	–	–	–	–	–	–	–	0	0	0
CEPALC	0	–	–	–	–	–	–	0	0	0
CESAP	599	131	–	–	–	–	378	1 108	85	1 193
CESA	74	–	–	–	–	–	–	74	0	74
CEE	0	–	–	–	–	–	–	0	0	0
CNUCED	1 305	15	566	–	–	–	–	1 886	1 995	3 881
CNUEH	12 419	–	1 028	–	–	–	49	13 496	10 755	24 251
OACI	190	–	–	–	–	–	–	190	18 358	18 548
OMS	243	–	–	–	–	–	–	243	159	402
BIRD	48	–	134	–	–	–	–	182	0	182
SFI	0	–	–	–	–	–	–	0	–	0
UPU	54	–	–	–	–	–	–	54	0	54
UIT	330	–	–	–	4	–	0	334	5 459	5 793
OMM	44	–	–	–	–	–	–	44	1 915	1 959
OMI	58	–	–	–	–	–	–	58	–	58
OMPI	–	–	–	–	–	–	–	0	0	0
AIEA	–	–	–	–	–	–	–	0	0	0
CCI	408	–	–	–	–	–	–	408	508	916
OMC	584	–	–	–	–	–	–	584	1 287	1 871
FENU	1 113	–	–	–	–	–	–	1 113	373	1 486

Agents d'exécution	Montants cibles pour l'allocation des ressources de base (MCARB)				Ressources spéciales destinées aux activités de CTPD (catégorie 1.5)	Compléments du CIP	Initiatives spéciales concernant les OMD et initiatives connexes	Total partiel	Montants imputés au partage des coûts	Total général
	Projets nationaux et régionaux (catégories 1.1.1/1.1.2/1.2)	Pays en situation particulière (catégorie 1.1.3)	Activités mondiales, inter régionales et spéciales (catégorie 1.3)	Évaluation (catégorie 1.4)						
BAsD	-	-	-	-	-	-	-	0	0	0
FMI	247	-	-	-	-	-	-	247	5 736	5 983
DAES	14 415	-	-	-	-	-	1 224	15 639	4 581	20 220
FADES	-	-	-	-	-	-	-	0	0	0
UNITAR	-	-	-	-	-	-	-	0	0	0
OIM	552	-	-	-	-	-	-	552	21 576	22 128
UNIFEM	779	-	-	-	-	-	-	779	1 303	2 082
ONUDI	1 966	-	-	-	-	-	1	1 967	680	2 647
UNOPS	107 516	13 524	9 256	5 437	5 703	0	234	141 670	257 156	398 826
Exécution nationale	419 223	4 822	-	-	81	-	626	424 752	2 409 616	2 834 368
PNUD	214 070	38 058	50 306	-	262	-	10 693	313 389	698 673	1 012 062
Autres	6 991	600	-	-	805	-	225	8 621	39 467	48 088
VNU	2 600	1 336	-	-	-	-	-	3 936	7 099	11 035
ONG internationales	2 119	22	250	-	-	-	-	2 391	15 682	18 073
ONG nationales	6 527	19	83	-	-	-	100	6 729	6 851	13 580
Total général	810 593	58 754	61 711	5 437	6 855	0	13 810	957 160	3 517 224	4 474 384

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Exercice biennal 2004-2005

Tableau 3

Budget d'appui biennal de l'exercice clos le 31 décembre 2005 : activités d'appui aux programmes; dépenses de gestion et d'administration; appui aux activités opérationnelles du système des Nations Unies

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant révisé des crédits ouverts 2004-2005</i>	<i>Dépenses en 2004-2005</i>			<i>Solde</i>
		<i>Décaissements</i>	<i>Engagements</i>	<i>Total</i>	
Activités d'appui aux programmes					
Bureaux de pays	297 650	286 963	5 223	292 186	5 464
Siège	75 294	65 324	1 721	67 045	8 249
Total	372 944	352 287	6 944	359 231	13 713
Gestion et administration					
Gestion et administration	133 367	122 545	4 209	126 754	6 613
Total	133 367	122 545	4 209	126 754	6 613
Appui aux activités opérationnelles du système des Nations Unies					
Bureaux de pays	104 579	100 825	1 835	102 660	1 919
Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement	3 153	2 729	45	2 774	379
Bureau des services d'achats interorganisations	956	970	1	971	(15)
Programme des Volontaires des Nations Unies	30 479	30 279	196	30 475	4
Total	139 167	134 803	2 077	136 880	2 287
Total, budget d'appui biennal (montant brut)	645 478	609 635	13 230	622 865	22 613
Moins : recettes	(70 310)	(56 121)	–	(56 121)	(14 189)
Total, budget d'appui biennal (montant net)	575 168	553 514	13 230	566 744	8 424

État I.1

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Exercice biennal 2004-2005

Tableau 4

Ressources ordinaires : budget d'appui biennal (montant brut)
et dépenses financées sur le budget d'appui biennal (montant brut)
par grande catégorie de dépenses) pour l'exercice clos le 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i> 2004-2005	<i>Dépenses en 2004-2005</i>			<i>Solde</i>
		<i>Décaissements</i>	<i>Engagements</i>	<i>Total</i>	
Postes	446 127	412 048	7 238	419 286	26 841
Autres dépenses de personnel	7 680	2 264	–	2 264	5 416
Consultants	6 405	5 634	442	6 076	329
Frais de voyage	13 852	23 755	2 395	26 150	(12 298)
Dépenses de fonctionnement	127 904	122 377	1 970	124 347	3 557
Mobilier et matériel	14 566	11 330	1 161	12 491	2 075
Remboursements/contributions	28 944	32 226	25	32 251	(3 307)
Total	645 478	609 634	13 231	622 865	22 613

Tableau 3

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Programme des Nations Unies pour le développement
Exercice biennal 2004-2005

Tableau 5

Fonds d'affectation spéciale constitués par le PNUD : recettes, dépenses et soldes des fonds pour l'exercice biennal clos
le 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes					Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds		Solde des fonds au 31 décembre ^e
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b	Total	– (montant net)		
Gestionnaire des fonds :													
Bureau des politiques de développement													
Fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre la désertification et la sécheresse													
	2004-2005	3 605	1 294	389	125	1 808	1 386	(958)	104	532	(566)	4 315	
	2002-2003	8 767	2 735	11	292	3 038	4 288	2 062	782	7 132	(1 068)	3 605	
Fonds d'affectation spéciale du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)													
	2004-2005	113 331	409 219	3 334	9 054	421 607	328 038	32 343	6 448	367 829	2 164	169 273	
	2002-2003	30 178	388 323	343	81	388 747	252 582	35 298	111	287 991	(17 603)	113 331	
Fonds multilatéral pour la mise en application du Protocole de Montréal													
	2004-2005	79 121	85 104	3 775	7 231	96 110	56 903	6 607	1 961	65 471	(208)	109 552	
	2002-2003	69 990	61 300	1 809	768	63 877	49 535	4 275	970	54 780	34	79 121	
Fonds d'affectation spéciale « Capacités 21 »													
	2004-2005	16 920	2	560	14	576	10 197	1 213	(1)	11 409	–	6 087	
	2002-2003	30 612	63	1 082	(351)	794	13 649	1 289	(438)	14 500	14	16 920	
Compte de l'énergie du PNUD													
	2004-2005	2 237	529	121	–	650	978	73	–	1 051	68	1 904	
	2002-2003	3 221	611	144	–	755	1 321	285	–	1 606	(133)	2 237	
Fonds d'affectation spéciale du Gouvernement français pour le Programme PNUD/Banque mondiale d'évaluation du secteur de l'énergie													
	2004-2005	454	–	22	–	22	–	–	–	–	–	476	
	2002-2003	627	–	19	–	19	(9)	(1)	–	(10)	(202)	454	

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes					Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Fonds d'affectation spéciale			Fonds d'affectation spéciale						
			Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b	Total		
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la protection de la couche d'ozone	2004-2005 2002-2003	– 53	– –	– –	– –	– –	– –	– –	– –	– –	– (53)	– –
Fonds d'affectation spéciale pour l'Université maritime mondiale	2004-2005 2002-2003	– 102	2 –	4 –	– –	6 –	– –	– –	– –	– –	103 (102)	109 –
Consultation mondiale sur l'eau et l'assainissement dans les années 90	2004-2005 2002-2003	53 51	– –	2 2	– –	2 2	– –	– –	– –	– –	(53) –	2 53
Fonds d'affectation spéciale Allemagne/PNUD pour le Programme PNUD/Banque mondiale d'assistance à la gestion des ressources énergétiques	2004-2005 2002-2003	318 235	– 218	15 4	– –	15 222	23 137	– 2	– –	23 139	– –	310 318
Fonds d'affectation spéciale pour le projet « Histoire » du PNUD	2004-2005 2002-2003	– 6	– –	– –	– –	– –	– –	– –	– –	– –	– (6)	– –
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Conseil de la recherche médicale au service du développement	2004-2005 2002-2003	(141) (409)	– 206	– –	– –	– 206	– 47	– –	– –	– 47	141 109	– (141)
Fonds d'affectation spéciale du PNUD à l'appui des activités de la Commission mondiale des forêts et du développement durable	2004-2005 2002-2003	1 1	– –	– –	– –	– –	– –	– –	– –	– –	– –	1 1
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Sommet mondial du développement social	2004-2005 2002-2003	3 513 4 511	– (1 007)	170 110	– –	170 (897)	81 100	– 1	– –	81 101	– –	3 602 3 513

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes				Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^e	
		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b				
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b			Total
Fonds d'affectation spéciale												
du PNUD à l'appui des												
partenariats public/privé au												
service de l'environnement												
2004-2005	2004-2005	877	2 060	39	684	2 783	118	–	936	1 054	–	2 606
urbain	2002-2003	898	–	3	2 555	2 558	28	–	2 551	2 579	–	877
Fonds d'affectation spéciale												
PNUD/Danemark pour le												
Fonds d'initiative locale												
pour l'environnement												
urbain (LIFE) dans les												
zones urbaines à faible												
2004-2005	2004-2005	–	–	–	–	–	–	–	–	–	119	119
revenu de la Thaïlande	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(8)	–
Fonds d'affectation spéciale												
PNUD/Danemark pour												
l'appui mondial et régional												
à l'initiative de												
responsabilisation												
2004-2005	2004-2005	76	–	4	–	4	–	–	–	–	–	80
concernant l'aide	2002-2003	489	–	11	–	11	(4)	19	–	15	(409)	76
Fonds d'affectation spéciale												
des Pays-Bas pour le												
Programme d'action spécial												
pour l'administration et la												
2004-2005	2004-2005	1 918	–	91	–	91	60	2	–	62	–	1 947
gestion	2002-2003	1 838	–	57	–	57	(23)	–	–	(23)	–	1 918
Programme d'étude des												
questions de développement												
2004-2005	2004-2005	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
(PNUD)	2002-2003	66	–	–	–	–	–	–	–	–	(66)	–
Fonds d'affectation spéciale												
PNUD/CEE pour l'énergie												
durable en tant qu'outil de												
développement dans les												
2004-2005	2004-2005	6	–	–	–	–	–	–	–	–	(7)	(1)
pays ACP	2002-2003	(63)	69	–	–	69	–	–	–	–	–	6

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes				Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a	
		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b				
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b			Total
Fonds d'affectation spéciale												
pour les mesures prises												
dans le prolongement du												
Sommet mondial pour le												
développement social												
2004-2005	2 051	–	49	24	73	(5)	–	1 104	1 099	–	1 025	
– phase II	2002-2003	1 859	1 114	28	(27)	1 115	896	27	–	923	–	2 051
Fonds d'affectation spéciale												
du PNUD à l'appui du												
microfinancement et du												
développement des												
2004-2005	282	–	14	–	14	–	–	–	–	–	–	296
2002-2003	588	(173)	11	–	(162)	144	–	–	–	144	–	282
Programme ministériel												
PNUD/UE sur la pauvreté												
et l'environnement												
2004-2005	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–
2002-2003	85	–	1	–	1	85	–	–	–	85	–	1
Fonds d'affectation spéciale												
du Centre de recherche pour												
le développement												
international pour la série												
Formations à la gestion de												
l'information												
2004-2005	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
2002-2003	(3)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	3	–
Appui au programme sur la												
décentralisation												
2004-2005	–	–	–	–	–	220	–	–	–	220	220	–
2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE pour la gestion												
des forêts à l'appui de												
moyens de subsistance												
durables au Cameroun, au												
Guyana et au Malawi												
2004-2005	140	–	7	–	7	(5)	–	–	–	(5)	–	152
2002-3003	(187)	298	3	–	301	(26)	–	–	–	(26)	–	140
Fonds d'affectation spéciale												
du PNUD à l'appui de												
l'organisation de la												
Conférence de Varsovie												
2004-2005	202	33	7	–	40	163	–	–	–	163	–	79
2002-2003	172	80	4	–	84	45	8	–	–	54	–	202

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes					Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^e
		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle			Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b			
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Total	Total		
Fonds d'affectation spéciale												
PNUD/États-Unis pour l'environnement	2004-2005	2 036	–	82	–	82	712	–	–	712	–	1 406
	2002-2003	2 324	500	58	–	558	846	–	–	846	–	2 036
Fonds d'affectation spéciale de l'Allemagne à l'appui du Programme du PNUD sur la responsabilité et la transparence												
	2004-2005	286	610	19	–	629	541	–	–	541	–	374
	2002-2003	520	301	10	–	311	529	16	–	545	–	286
Fonds d'affectation spéciale du PNUD à l'appui du Gouvernement marocain en vue de l'organisation de la septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques												
	2004-2005	378	–	18	–	18	–	–	–	–	–	396
	2002-2003	408	246	12	–	258	277	11	–	288	–	378
Fonds d'affectation spéciale pour le Cadre intégré en faveur de l'assistance technique aux pays les moins avancés en matière de commerce (Mécanisme I)												
	2004-2005	5 086	5 629	306	23	5 958	3 089	83	–	3 172	681	8 553
	2002-2003	2 513	6 582	126	–	6 708	4 478	134	–	4 612	477	5 086
Fonds d'affectation spéciale PNUD/Allemagne à l'appui de la décentralisation et de la gouvernance locale en vue de réduire la pauvreté												
	2004-2005	478	208	27	–	235	623	–	–	623	–	90
	2002-2003	663	180	8	–	188	355	18	–	373	–	478
Fonds d'affectation spéciale thématique du PNUD pour la lutte contre le VIH/sida												
	2004-2005	3 156	1 146	156	34	1 336	–	1	2 200	2 201	–	2 291
	2002-2003	2 914	6 638	91	741	7 470	–	1	7 227	7 228	–	3 156

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes					Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b	Total		
			Contributions	Divers			Dépenses au titre des projets	Divers				
Fonds d'affectation spéciale thématique du PNUD à l'appui des technologies de l'information et de la communication												
	2004-2005	6 027	–	210	27	237	3	68	2 231	2 302	–	3 962
	2002-2003	5 242	2 042	170	142	2 354	–	–	1 570	1 570	1	6 027
Fonds d'affectation spéciale thématique à l'appui de la gouvernance démocratique												
	2004-2005	10 604	30 909	723	12 216	43 848	121	748	33 723	34 592	(413)	19 447
	2002-2003	9 318	27 668	193	4 446	32 307	–	(5)	31 026	31 021	–	10 604
Fonds d'affectation spéciale thématique du PNUD pour une gestion de l'énergie au service du développement durable												
	2004-2005	6 215	3 664	327	4 166	8 157	44	81	4 744	4 869	96	9 599
	2002-2003	2 275	5 738	104	2	5 844	–	–	1 905	1 905	1	6 215
Fonds d'affectation spéciale thématique du PNUD pour la lutte contre la pauvreté à l'appui du développement durable												
	2004-2005	6 862	3 676	220	1 944	5 840	–	145	6 451	6 596	55	6 161
	2002-2003	2 277	12 569	140	260	12 969	10	1	8 373	8 384	–	6 862
Fonds d'affectation spéciale thématique du PNUD pour les questions d'égalité entre les sexes												
	2004-2005	–	5 556	171	4	5 731	–	–	3 214	3 214	–	2 517
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale thématique du PNUD pour l'environnement												
	2004-2005	54	2 040	23	526	2 589	–	–	571	571	–	2 072
	2002-2003	–	–	1	–	1	–	–	–	–	53	54
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le Cadre intégré en faveur de l'assistance technique aux pays les moins avancés en matière de commerce												
	2004-2005	142	–	7	–	7	–	–	–	–	(142)	7
	2002-2003	–	138	4	–	142	–	–	–	–	–	142

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes					Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a	
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Fonds d'affectation spéciale			Total	Fonds d'affectation spéciale			Total			
			Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle		Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b				
Fonds d'affectation spéciale													
de la CEE pour l'initiative relative à la pauvreté et à l'environnement – phase II	2004-2005	(2)	–	–	–	–	(7)	–	–	–	(7)	–	5
	2002-2003	–	199	4	–	203	205	–	–	–	205	–	(2)
Fonds d'affectation spéciale													
pour le Cadre intégré en faveur de l'assistance technique aux pays les moins avancés en matière de commerce (Mécanisme II)	2004-2005	1 022	–	50	13 192	13 242	–	–	2 511	2 511	2 375	14 128	
	2002-2003	–	1 022	–	–	1 022	–	–	–	–	–	1 022	
Initiative en faveur du Parlement en ligne	2004-2005	–	190	–	–	190	163	15	–	178	–	12	
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
CEE – Améliorer l'accès aux marchés des marchandises en provenance des zones arides	2004-2005	–	436	–	–	436	241	17	–	258	–	178	
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total, Bureau des politiques de développement	2004-2005	267 309	552 307	10 942	49 264	612 513	404 525	40 438	66 197	511 322	4 632	373 132	
	2002-2003	182 149	517 660	4 563	8 909	531 132	329 496	43 441	54 077	427 014	(18 958)	267 309	
Gestionnaire des fonds :													
PNUD Afrique													
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'Angola	2004-2005	3 509	–	24	123	147	–	–	–	–	(892)	2 764	
	2002-2003	7 048	–	40	(62)	(22)	1 079	33	2 405	3 517	–	3 509	
Fonds d'affectation spéciale PNUD/Suède pour l'appui à un projet de développement des systèmes financiers en Angola – phase II	2004-2005	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
	2002-2003	3	–	(3)	–	(3)	–	–	–	–	–	–	

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes					Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Fonds d'affectation spéciale			Total	Fonds d'affectation spéciale			Total		
			Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle		Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b			
Fonds d'affectation spéciale pour la contribution de la Norvège au programme du Centre angolais de formation pétrolière à Sumbe												
	2004-2005	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	2002-2003	817	–	–	–	–	–	–	–	–	(817)	–
Fonds d'affectation spéciale PNUD/Danemark pour l'aide électorale au Burundi												
	2004-2005	77	–	4	–	4	–	–	–	–	–	81
	2002-2003	75	–	2	–	2	–	–	–	–	–	77
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion dans la région du Pool (Congo-Brazzaville)												
	2004-2005	674	–	33	–	33	–	–	–	–	–	707
	2002-2003	–	674	–	–	674	–	–	–	–	–	674
Fonds d'affectation spéciale Finlande/PNUD pour la construction d'une école agrovétérinaire à Rushashi												
	2004-2005	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	2002-2003	625	–	–	–	–	–	–	–	–	(625)	–
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Rwanda												
	2004-2005	969	371	(38)	38	371	651	22	(440)	233	245	1 352
	2002-2003	8 928	3 141	(100)	223	3 264	9 103	114	2 006	11 223	–	969
Fonds d'affectation spéciale pour l'aide d'urgence à la République populaire du Mozambique												
	2004-2005	(1)	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–
	2002-2003	(58)	–	–	–	–	(57)	–	–	(57)	–	(1)
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Programme de démobilisation au Mozambique												
	2004-2005	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	2002-2003	219	–	4	–	4	–	–	–	–	(223)	–

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes					Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Fonds d'affectation spéciale			Total	Fonds d'affectation spéciale			Total		
			Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle		Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b			
Fonds d'affectation spéciale												
du PNUD pour la												
réintégration du personnel												
militaire démobilisé au	2004-2005	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Mozambique	2002-2003	1 485	–	37	–	37	–	–	–	–	(1 522)	–
Fonds d'affectation spéciale												
PNUD/Norvège pour l'aide												
au processus électoral au												
Mozambique	2004-2005	713	–	–	53	53	–	–	–	–	–	766
	2002-2003	124	–	–	10	10	–	–	–	–	579	713
Fonds d'affectation spéciale												
d'appui au Programme												
national pour												
l'environnement au												
Mozambique (PNUD/IDA)	2004-2005	84	–	3	–	3	–	–	–	–	(68)	19
	2002-2003	82	–	2	–	2	–	–	–	–	–	84
Fonds d'affectation spéciale												
du PNUD pour le												
Programme de déminage au												
Mozambique	2004-2005	2 498	(59)	156	–	97	–	–	–	–	(14)	2 581
	2002-2003	1 403	133	115	–	248	(755)	(92)	–	(847)	–	2 498
Fonds d'affectation spéciale												
de la Suède à l'appui du												
programme de réinsertion												
des réfugiés et de												
relèvement des zones de												
réinstallation en Érythrée	2004-2005	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	2002-2003	(12)	–	–	–	–	–	–	–	–	12	–
Fonds d'affectation spéciale												
pour le soutien à la												
démocratisation du												
processus électoral en												
Guinée-Bissau	2004-2005	24	–	7	–	7	–	–	–	–	–	31
	2002-2003	24	–	–	–	–	–	–	–	–	–	24
Fonds d'affectation spéciale												
du PNUD pour la												
démobilisation, la												
réinsertion, la												
reconstruction et le												
relèvement en Sierra Leone	2004-2005	215	–	10	–	10	–	–	–	–	–	225
	2002-2003	1 804	–	23	–	23	1 565	47	–	1 612	–	215

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes				Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a	
		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b				
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Contributions	Divers	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Total	Total			
Fonds d'affectation spéciale												
ACDI/PNUD pour l'appui												
au recensement général de												
la population et de l'habitat	2004-2005	650	–	32	–	32	–	–	–	–	–	682
au Sénégal	2002-2003	631	–	19	–	19	–	–	–	–	–	650
Fonds d'affectation spéciale												
du PNUD pour l'appui au												
processus de paix dans le												
nord du Mali	2004-2005	(95)	1 164	3	11	1 178	856	46	–	902	–	181
	2002-2003	1 074	2 906	10	(6)	2 910	3 898	121	–	4 019	(60)	(95)
Fonds d'affectation spéciale												
PNUD/Suède pour l'appui												
au processus électoral au												
Mali	2004-2005	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	2002-2003	1	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–
Fonds d'affectation spéciale												
du PNUD pour la Namibie												
	2004-2005	208	–	8	–	8	–	–	–	–	–	216
	2002-2003	200	–	6	–	6	(2)	–	–	(2)	–	208
Fonds d'affectation spéciale												
du PNUD pour le												
Programme d'enseignement												
et de formation des Nations												
Unies pour l'Afrique	2004-2005	5 195	–	199	55	254	–	–	–	–	–	5 449
australe	2002-2003	4 792	15	115	32	162	(239)	(2)	–	(241)	–	5 195
Fonds d'affectation spéciale												
du PNUD destiné à appuyer												
le Comité directeur et le												
secrétariat du Programme												
d'action des Nations Unies												
pour le redressement												
économique et le	2004-2005	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
développement de l'Afrique	2002-2003	21	–	–	–	–	–	–	–	–	(21)	–
Fonds d'affectation spéciale												
de la Norvège pour l'appui												
à la gouvernance en Afrique	2004-2005	4 070	–	185	–	185	524	2	–	526	–	3 729
	2002-2003	5 468	–	138	–	138	1 521	15	–	1 536	–	4 070

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes					Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^c
		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle			Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b			
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b	Total		
Projet relatif aux services de formation et de gestion en Afrique	2004-2005	184	–	9	–	9	–	–	–	–	–	193
	2002-2003	179	–	5	–	5	–	–	–	–	–	184
Fonds d'affectation spéciale PNUD/Artistes unis pour l'Afrique	2004-2005	93	–	5	–	5	–	–	–	–	–	98
	2002-2003	66	–	1	–	1	(26)	–	–	(26)	–	93
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'assistance au titre des projets de développement intéressant les réfugiés en Afrique	2004-2005	669	–	33	–	33	–	–	–	–	–	702
	2002-2003	650	–	19	–	19	–	–	–	–	–	669
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour lutter contre la pauvreté et la faim en Afrique	2004-2005	1 344	–	–	65	65	–	–	–	–	–	1 409
	2002-2003	1 321	–	–	23	23	–	–	–	–	–	1 344
Fonds d'affectation spéciale de la Finlande pour les activités d'analyse et de programmation nationales de la coopération technique	2004-2005	710	–	35	–	35	–	–	–	–	–	745
	2002-2003	736	–	21	–	21	42	5	–	47	–	710
Fonds d'affectation spéciale ACDI/PNUD pour le Service d'élaboration des projets en Afrique	2004-2005	(2)	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–
	2002-2003	3	–	(3)	–	(3)	–	–	–	–	(2)	(2)
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'encaissement des paiements des utilisateurs du Service d'élaboration des projets en Afrique	2004-2005	42	–	2	–	2	–	–	–	–	–	44
	2002-2003	41	–	1	–	1	–	–	–	–	–	42

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes					Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds - (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Fonds d'affectation spéciale			Fonds d'affectation spéciale						
			Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b	Total		
Fonds d'affectation spéciale pour la contribution spéciale des Pays-Bas en faveur des pays les moins avancés												
	2004-2005	721	-	35	-	35	-	-	-	-	-	756
	2002-2003	699	-	20	-	20	(2)	-	-	(2)	-	721
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'Accord de mise en commun des ressources pour l'assistance technique au secteur de la santé												
	2004-2005	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2002-2003	1 139	-	17	-	17	335	16	-	351	(805)	-
Fonds d'affectation spéciale du PNUD à l'appui de la campagne « Give a dam »												
	2004-2005	(11)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(11)
	2002-2003	(11)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(11)
Fonds d'affectation spéciale du PNUD concernant l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA)												
	2004-2005	4 126	514	1 121	-	1 635	3 498	44	-	3 542	-	2 219
	2002-2003	5 030	751	2 499	-	3 250	4 096	58	-	4 154	-	4 126
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'appui à la gouvernance en Afrique												
	2004-2005	253	-	10	-	10	66	1	-	67	-	196
	2002-2003	(635)	1 155	26	-	1 181	1 926	25	(658)	1 293	1 000	253
Accords relatifs au Fonds d'affectation spéciale PNUD/CEE pour le Programme du Réseau Afrique 2000 : subventions allouées au Burkina Faso, au Cameroun et à l'Ouganda												
	2004-2005	(14)	15	-	-	15	-	-	-	-	-	1
	2002-2003	(14)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(14)

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes					Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Fonds d'affectation spéciale			Total	Fonds d'affectation spéciale			Total		
			Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle		Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b			
Fonds d'affectation spéciale												
du PNUD à l'appui du												
Fonds de dotation du												
programme EMPRETEC au	2004-2005	(1)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)
Zimbabwe	2002-2003	(1)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)
Fonds d'affectation spéciale												
du PNUD pour le Réseau	2004-2005	720	–	35	–	35	–	–	–	–	–	755
Afrique 2000	2002-2003	1 057	–	23	–	23	–	–	–	–	(360)	720
Fonds d'affectation spéciale												
PNUD/Suède pour l'appui												
au programme de lutte												
contre le VIH/sida au	2004-2005	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Botswana	2002-2003	–	–	7	–	7	–	7	–	7	–	–
Fonds d'affectation spéciale												
de la Belgique à l'appui du												
Programme de coordination												
et d'assistance pour la												
sécurité et le	2004-2005	59	–	1	–	1	51	2	–	53	–	7
développement (PCASED)	2002-2003	233	–	4	–	4	172	2	–	174	(4)	59
Fonds d'affectation spéciale												
du PNUD pour la Guinée-	2004-2005	(1 488)	–	15	–	15	–	–	–	–	–	(1 473)
Bissau	2002-2003	1 055	–	8	–	8	–	–	2 551	2 551	–	(1 488)
Fonds d'affectation spéciale												
PNUD/Belgique à l'appui												
du processus électoral en												
Afrique du Sud à l'appui du												
processus électoral en	2004-2005	200	–	10	–	10	–	–	–	–	–	210
Afrique du Sud	2002-2003	200	–	4	–	4	–	–	–	–	(4)	200
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE pour le												
développement de												
l'information minière de	2004-2005	(5)	–	–	–	–	(8)	–	–	(8)	–	3
base	2002-2003	63	234	1	–	235	294	9	–	303	–	(5)

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes					Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)		Solde des fonds au 31 décembre ^a
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Fonds d'affectation spéciale			Total	Fonds d'affectation spéciale			Total	– (montant net)		
			Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle		Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b				
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui au Forum II sur la gouvernance en Afrique													
	2004-2005	(200)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(200)
	2002-2003	(200)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(200)
Fonds d'affectation spéciale de la CEE à l'appui du processus électoral en Côte d'Ivoire													
	2004-2005	(1 094)	–	(90)	–	(90)	(1 148)	–	–	(1 148)	–	–	(36)
	2002-2003	(967)	–	–	–	–	127	–	–	127	–	–	(1 094)
Fonds d'affectation spéciale du PNUD à l'appui du processus électoral au Ghana													
	2004-2005	440	–	22	–	22	–	–	–	–	–	–	462
	2002-2003	416	–	12	–	12	(12)	–	–	(12)	–	–	440
Fonds d'affectation spéciale de la CEE à l'appui de l'observation des élections en Tanzanie													
	2004-2005	(17)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(17)
	2002-2003	(54)	37	–	–	37	–	–	–	–	–	–	(17)
Fonds d'affectation spéciale du PNUD à l'appui de certains projets et programmes de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique													
	2004-2005	267	–	–	9	9	–	–	(3)	(3)	–	–	279
	2002-2003	333	–	–	124	124	–	–	190	190	–	–	267
Fonds d'affectation spéciale de la CEE à l'appui de l'observation du processus électoral en Côte d'Ivoire													
	2004-2005	1 443	–	159	–	159	1 148	57	–	1 205	–	–	397
	2002-2003	1 401	–	42	–	42	–	–	–	–	–	–	1 443
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la Sierra Leone													
	2004-2005	62	–	3	–	3	–	–	–	–	–	–	65
	2002-2003	–	60	2	–	62	–	–	–	–	–	–	62
Fonds d'affectation spéciale de la CEE à l'appui du processus électoral au Tchad													
	2004-2005	1 556	–	74	–	74	609	30	–	639	(605)	–	386
	2002-2003	1 511	–	45	–	45	–	–	–	–	–	–	1 556

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes					Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a
		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle			Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b			
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Total	Total		
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE à l'appui des												
opérations de déminage	2004-2005	1 631	–	80	–	80	–	–	–	–	–	1 711
d'urgence au Mozambique	2002-2003	918	671	42	–	713	–	–	–	–	–	1 631
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE à l'appui du												
« Millénaire pour	2004-2005	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
l'Afrique »	2002-2003	139	–	1	–	1	107	–	–	107	(33)	–
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE à l'appui du												
processus électoral aux	2004-2005	(466)	254	–	–	254	–	–	–	–	–	(212)
Comores	2002-2003	569	–	1	–	1	1 036	–	–	1 036	–	(466)
Fonds d'affectation spéciale												
du PNUD pour l'appui du												
Programme d'assistance												
humanitaire et de												
relèvement au Zimbabwe												
mené par l'équipe de pays	2004-2005	5 208	–	73	182	255	–	–	–	–	–	5 463
des Nations Unies	2002-2003	–	1 471	32	7 288	8 791	–	1	3 582	3 583	–	5 208
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE pour l'appui à la												
réhabilitation de												
l'Institution des												
Bashingantaha pour la	2004-2005	(285)	285	–	–	285	–	–	–	–	–	–
réconciliation au Burundi	2002-2003	–	–	–	–	–	285	–	–	285	–	(285)
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE pour l'enquête												
sur l'impact des mines en	2004-2005	314	–	12	–	12	88	6	–	94	–	232
Érythrée	2002-2003	–	1 052	11	–	1 063	749	–	–	749	–	314

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes					Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds		Solde des fonds au 31 décembre ^a
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Fonds d'affectation spéciale			Total	Fonds d'affectation spéciale			Total	- (montant net)		
			Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle		Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b				
Fonds d'affectation spéciale de la CEE à l'appui de la réinsertion des jeunes déplacés et des ex- combattants et du ramassage des armes légères													
	2004-2005	(52)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(52)	
	2002-2003	-	739	2	-	741	793	-	-	793	-	(52)	
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le projet d'appui aux élections au Nigéria en 2003													
	2004-2005	763	-	28	-	28	57	-	-	57	-	734	
	2002-2003	-	5 094	67	-	5 161	4 398	-	-	4 398	-	763	
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la réhabilitation des pistes rurales suivant la méthode haute intensité de main- d'œuvre en République du Congo													
	2004-2005	157	-	-	-	-	892	-	-	892	-	(735)	
	2002-2003	-	1 334	11	-	1 345	1 188	-	-	1 188	-	157	
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui à l'enquête technique sur les mines au Mozambique : provinces d'Inhambane et de Maputo													
	2004-2005	895	-	42	-	42	-	-	-	-	(993)	(56)	
	2002-2003	-	895	-	-	895	-	-	-	-	-	895	
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la bonne gouvernance en Éthiopie grâce au renforcement des capacités du Parlement national													
	2004-2005	309	-	15	-	15	60	2	-	62	-	262	
	2002-2003	-	309	-	-	309	-	-	-	-	-	309	

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes					Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Fonds d'affectation spéciale			Fonds d'affectation spéciale						
			Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b	Total		
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le renforcement de la capacité nationale de coordination de la lutte antimines en Angola												
	2004-2005	250	299	10	–	309	513	16	–	529	–	30
	2002-2003	–	710	–	–	710	460	–	–	460	–	250
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'enquête sur l'impact des mines en Éthiopie												
	2004-2005	(16)	–	–	–	–	151	–	–	151	–	(167)
	2002-2003	–	942	–	–	942	958	–	–	958	–	(16)
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui à la Mission d'observation des élections au Nigéria												
	2004-2005	(402)	610	–	–	610	13	–	–	13	–	195
	2002-2003	–	2 559	–	–	2 559	2 961	–	–	2 961	–	(402)
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui au Groupe des avis juridiques du Bureau du coordonnateur résident des Nations Unies au Zimbabwe												
	2004-2005	(212)	73	2	–	75	214	–	–	214	–	73
	2002-2003	–	212	–	–	212	–	–	–	–	–	212
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui au programme de réformes au Nigéria												
	2004-2005	189	3 190	76	–	3 266	2 032	59	–	2 091	–	1 364
	2002-2003	–	370	–	–	370	172	9	–	181	–	189
Fonds d'affectation spéciale de l'Office humanitaire de la Communauté européenne pour l'appui aux activités d'information et de vérification relatives aux opérations de secours du Groupe d'intervention rapide au Zimbabwe												
	2004-2005	454	–	9	–	9	499	13	–	512	–	(49)
	2002-2003	–	1 093	–	–	1 093	639	–	–	639	–	454

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes				Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a	
		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b				
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b			Total
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE pour le												
programme d'assistance												
électorale au Rwanda	2004-2005	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
(2003)	2002-2003	–	1 654	–	–	1 654	1 654	–	–	1 654	–	–
Fonds d'affectation spéciale												
du PNUD pour l'assistance												
aux populations et la												
réinstallation permanente	2004-2005	3 039	2 441	120	20	2 581	2 675	117	499	3 291	700	3 029
au Burundi	2002-2003	614	2 614	1	670	3 285	821	39	–	860	–	3 039
Appui au processus	2004-2005	–	9 693	133	2 676	12 502	8 355	417	2 642	11 414	–	1 088
électoral au Burundi	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Arrangement transitoire	2004-2005	–	1 898	23	–	1 921	1 733	96	–	1 829	–	92
aux Comores	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Appui au processus DDR												
en Côte d'Ivoire												
– équipement et												
fonctionnement des sites												
et appui à la communication	2004-2005	–	2 601	3	–	2 604	1 040	52	–	1 092	–	1 512
– DDR	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Prorogation de l'enquête	2004-2005	–	354	1	–	355	–	–	–	–	–	355
sur l'impact des mines	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
en Érythrée												
Quatrième Sommet des												
chefs d'État et de												
gouvernement des pays	2004-2005	–	2 131	1	–	2 132	1 662	83	–	1 745	–	387
ACP – Mozambique	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Appui au renforcement												
des capacités de l'Institut												
national de déminage au	2004-2005	–	499	–	–	499	234	12	–	246	–	253
Mozambique	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Appui à l'organisation	2004-2005	–	1 328	–	–	1 328	1 043	43	–	1 086	–	242
d'élections municipales	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
au Niger												

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes				Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a	
		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b				
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b			Total
Coordination de l'information humanitaire – Zimbabwe	2004-2005 2002-2003	– –	890 –	– –	– –	890 –	472 –	38 –	– –	510 –	(96) –	284 –
Soutien à l'équipe d'appui humanitaire du Bureau du coordonnateur humanitaire – Zimbabwe	2004-2005 2002-2003	– –	266 –	– –	– –	266 –	253 –	9 –	– –	262 –	– –	4 –
Appui aux élections tripartites au Malawi	2004-2005 2002-2003	– –	2 351 –	– –	– –	2 351 –	2 211 –	111 –	– –	2 322 –	– –	29 –
Mécanisme d'évaluation intra-africaine du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)	2004-2005 2002-2003	– –	1 776 –	45 –	858 –	2 679 –	– –	– –	858 –	858 –	– –	1 821 –
Fonds d'affectation spéciale CEE-République du Congo pour le projet « Collecte et destruction des armes pour le développement »	2004-2005 2002-2003	– –	1 537 –	2 –	– –	1 539 –	521 –	25 –	– –	546 –	– –	993 –
Fonds d'affectation spéciale de la Belgique pour l'appui au projet d'élections dans la République démocratique du Congo	2004-2005 2002-2003	– –	13 755 –	11 –	– –	13 766 –	6 339 –	276 –	– –	6 615 –	– –	7 151 –
Fonds d'affectation spéciale CEE-Érythrée pour l'appui au Programme de renforcement des capacités antimines	2004-2005 2002-2003	– –	796 –	1 –	– –	797 –	1 –	– –	– –	1 –	– –	796 –
Fonds d'affectation spéciale de la CEE à l'appui des élections de 2004 au Ghana	2004-2005 2002-2003	– –	1 921 –	– –	– –	1 921 –	1 601 –	112 –	– –	1 713 –	– –	208 –

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes				Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)		Solde des fonds au 31 décembre ^a
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b	Total	– (montant net)	
			Contributions	Divers			Dépenses au titre des projets	Divers				
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE pour le												
financement du processus	2004-2005	–	1 209	2	–	1 211	–	–	–	–	–	1 211
des Grands Lacs	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE pour l'appui aux												
élections législatives et	2004-2005	–	943	–	–	943	646	45	–	691	–	252
présidentielles au Niger	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale												
CEE-Comores – Appui à la												
mise en œuvre de l'accord	2004-2005	–	1 715	(15)	–	1 700	1 796	90	–	1 886	–	(186)
sur les dispositions	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
transitoires												
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE pour l'appui aux												
élections démocratiques de	2004-2005	–	3 497	–	–	3 497	3 100	155	–	3 255	–	242
2004/2005 en République	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
centrafricaine												
Fonds d'affectation spéciale												
de la Belgique pour le												
développement des	2004-2005	–	933	2	–	935	595	30	–	625	–	310
capacités commerciales	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
favorisant la réduction de												
la pauvreté et le												
développement humain en												
Afrique subsaharienne												
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE – Appui à												
l'organisation des élections	2004-2005	–	1 490	1	–	1 491	1 013	71	–	1 084	–	407
présidentielles en Guinée-	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bissau												
Mission d'observation												
électorale de l'Union	2004-2005	–	1 984	–	–	1 984	1 791	130	–	1 921	–	63
européenne au Libéria	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes				Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)		Solde des fonds au 31 décembre ^a
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b	Total	– (montant net)	
			Contributions	Divers			Dépenses au titre des projets	Divers				
Fonds d'affectation spéciale												
CEE/Seychelles pour la												
remise en état à la suite du	2004-2005	–	494	1	–	495	–	–	–	–	–	495
tsunami	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE pour l'appui												
institutionnel à l'Agence												
nationale angolaise de												
déminage (CNDHAH), au												
niveau national et	2004-2005	–	1 188	2	–	1 190	–	–	–	–	–	1 190
provincial	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE pour les												
interventions antimines												
rapides en Angola	2004-2005	–	1 196	2	–	1 198	–	–	–	–	–	1 198
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale												
CEE-Angola pour la mise												
en œuvre de la Convention												
d'Ottawa grâce à												
l'élimination des stocks de	2004-2005	–	1 255	1	–	1 256	592	34	–	626	–	630
mines antipersonnel	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE pour le processus												
électoral au Burundi	2004-2005	–	5 280	7	–	5 287	5 121	256	–	5 377	–	(90)
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE pour la Mission												
d'observation électorale au												
Burundi	2004-2005	–	1 189	–	–	1 189	1 267	89	–	1 356	–	(167)
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE pour l'appui au												
processus électoral dans la												
République démocratique	2004-2005	–	112 815	45	–	112 860	98 495	3 542	–	102 037	–	10 823
du Congo	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes				Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a	
		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b				
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b			Total
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE pour l'appui à												
l'accès des citoyens à la												
justice au Mozambique	2004-2005	–	2 440	7	–	2 447	38	2	–	40	–	2 407
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale												
CEE/Mozambique – Appui												
au secteur privé,												
financement en faveur des												
petites et moyennes	2004-2005	–	263	–	–	263	176	11	–	187	–	76
entreprises	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale												
du PNUD « Appui au												
processus électoral en												
Guinée »	2004-2005	–	2 118	–	–	2 118	1 149	57	–	1 206	–	912
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE pour l'appui à la												
participation des petits												
États insulaires en												
développement d'Afrique,												
des Caraïbes et du												
Pacifique à la réunion												
internationale de l'ONU												
de la Barbade plus 10 à												
Maurice pour le												
développement durable												
des petits États insulaires	2004-2005	–	516	1	–	517	212	15	–	227	–	290
en développement	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE – Appui à la mise												
en place des centres de												
brassage dans le cadre de la												
réforme du secteur	2004-2005	–	1 723	1	–	1 724	1 586	55	–	1 641	–	83
sécuritaire en RDC	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes				Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a	
		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b				
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b			Total
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE pour l'enquête												
intégrée sur le budget des	2004-2005	–	1 192	–	–	1 192	1 093	55	–	1 148	–	44
ménages au Kenya	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE – Appui aux												
élections présidentielles	2004-2005	–	139	–	–	139	39	3	–	42	–	97
de 2005 au Togo	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE pour les												
initiatives à l'appui du												
recensement de la												
population de 2005 au	2004-2005	–	108 801	164	–	108 965	14 501	565	–	15 066	–	93 899
Nigéria	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE pour l'appui au												
Programme de												
développement durable et												
de réduction de la pauvreté	2004-2005	–	967	2	–	969	10	1	–	11	–	958
en Éthiopie	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE pour l'appui à												
l'organisation des élections												
nationales d'octobre 2005	2004-2005	–	3 256	1	–	3 257	2 398	216	–	2 614	–	643
au Libéria	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE pour l'appui au												
Programme national												
d'éducation civique	2004-2005	–	129	–	–	129	122	6	–	128	–	1
– phase II	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, PNUD Afrique	2004-2005	41 047	307 685	3 016	4 090	314 791	174 646	7 119	3 556	185 321	(1 720)	168 797
	2002-2003	51 245	30 825	3 330	8 302	42 457	39 286	408	10 076	49 770	(2 885)	41 047

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes					Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a
		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle			Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b			
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b	Total		
Gestionnaire des fonds												
PNUD Asie/Pacifique												
Fonds d'affectation spéciale												
du PNUD pour l'aide												
humanitaire et la												
reconstruction												
	2004-2005	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2
au Cambodge												
	2002-2003	153	–	–	1	1	–	–	(2)	(2)	(154)	2
Fonds d'affectation spéciale												
du PNUD pour le												
renforcement des capacités												
	2004-2005	919	3 536	–	1 286	4 822	(1 106)	174	6 286	5 354	–	387
de déminage au Cambodge												
	2002-2003	1 803	7 093	5	38	7 136	7 779	233	–	8 012	(8)	919
Fonds d'affectation spéciale												
du PNUD à l'appui du												
programme de relèvement												
et de réintégration au												
	2004-2005	225	–	11	–	11	–	–	–	–	–	236
Cambodge												
	2002-2003	206	–	7	–	7	(12)	–	–	(12)	–	225
Fonds d'affectation spéciale												
du PNUD à l'appui des												
élections locales et												
	2004-2005	15	–	1	–	1	–	–	–	–	–	16
nationales au Cambodge												
	2002-2003	(451)	–	–	–	–	12	–	–	12	478	15
Fonds d'affectation spéciale												
du PNUD pour l'aide												
d'urgence à la République												
	2004-2005	316	–	15	–	15	–	–	–	–	–	331
populaire du Bangladesh												
	2002-2003	307	–	9	–	9	–	–	–	–	–	316
Fonds d'affectation spéciale												
du PNUD pour l'utilisation												
du reliquat des ressources												
du Bureau spécial de												
secours des Nations Unies												
	2004-2005	913	–	45	–	45	–	–	–	–	–	958
au Bangladesh												
	2002-2003	879	–	26	–	26	(8)	–	–	(8)	–	913

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes					Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^c
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Fonds d'affectation spéciale			Total	Fonds d'affectation spéciale			Total		
			Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle		Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b			
Fonds d'affectation spéciale												
PNUD/Danemark pour												
le Centre du réseau de												
formation internationale												
pour l'approvisionnement												
en eau et la gestion des	2004-2005	(10)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(10)
déchets au Bangladesh	2002-2003	141	–	1	–	1	22	–	–	22	(130)	(10)
Fonds d'affectation spéciale												
PNUD/République												
démocratique populaire lao												
pour la neutralisation des												
engins non explosés	2004-2005	3 035	1 599	–	127	1 726	2 067	61	1 289	3 417	(7)	1 337
	2002-2003	1 800	3 312	18	3 386	6 716	4 349	178	821	5 348	(133)	3 035
Fonds d'affectation spéciale												
du PNUD pour les												
opérations d'urgence en												
Afghanistan	2004-2005	(45)	–	1	–	1	(61)	–	–	(61)	(58)	(41)
	2002-2003	(468)	–	–	–	–	(435)	12	–	(423)	–	(45)
Fonds d'affectation spéciale												
du PNUD pour la												
République des Maldives	2004-2005	3	–	–	–	–	–	–	–	–	–	3
	2002-2003	4	–	(1)	–	(1)	–	–	–	–	–	3
Fonds d'affectation spéciale												
PNUD/Organisation												
néerlandaise pour la												
coopération internationale												
au service du												
développement/Groupe												
d'experts pour la												
sensibilisation aux												
questions d'environnement												
et de développement	2004-2005	(8)	–	–	–	–	–	–	–	–	8	–
durable en Asie	2002-2003	(8)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(8)

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes					Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a
		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle			Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b			
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b	Total		
Fonds d'affectation spéciale												
PNUD/Australie pour la												
réforme de la gestion												
budgétaire et monétaire												
et l'amélioration des	2004-2005	36	–	2	–	2	–	–	–	–	–	38
statistiques – phase II	2002-2003	35	–	1	–	1	–	–	–	–	–	36
Fonds d'affectation spéciale												
PNUD/République de												
Corée à l'appui du												
programme												
de développement du bassin	2004-2005	1 632	200	79	–	279	276	–	–	276	–	1 635
du Tumen	2002-2003	1 029	–	32	–	32	182	2	–	184	755	1 632
Fonds d'affectation spéciale												
PNUD/République												
populaire démocratique de												
Corée pour le programme												
de secours et de relèvement	2004-2005	401	–	16	–	16	250	7	–	257	–	160
du secteur agricole	2002-2003	423	877	13	–	890	885	27	–	912	–	401
Accord relatif au Fonds												
d'affectation spéciale												
PNUD/CEE pour l'appui du												
partenariat multidonateurs à												
la Commission du Mékong												
pour les postes de haut												
fonctionnaire et le	2004-2005	74	–	1	–	1	–	–	–	–	(75)	–
renforcement des capacités	2002-2003	172	–	3	–	3	98	3	–	101	–	74
Fonds d'affectation spéciale												
PNUD/République de												
Corée	2004-2005	659	271	27	–	298	–	–	–	–	(350)	607
	2002-2003	640	–	19	–	19	–	–	–	–	–	659

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes					Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a
		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle			Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b			
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b	Total		
Fonds d'affectation spéciale												
Belgique/Philippines à												
l'appui de la valorisation												
des ressources humaines												
pour la gestion des affaires												
publiques et l'amélioration												
des moyens de subsistance												
– Conseil de la paix et du												
développement pour la												
2004-2005	(4)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(4)
2002-2003	(38)	–	–	–	–	–	(40)	6	–	(34)	–	(4)
Fonds d'affectation spéciale												
Belgique/Philippines												
concernant la formation												
professionnelle et le												
développement des												
entreprises à l'intention												
des soldats du MNLF,												
de leur famille et de leur												
2004-2005	73	–	4	–	4	–	–	–	–	–	–	77
2002-2003	238	–	4	–	4	160	5	–	165	(4)	–	73
Fonds d'affectation spéciale												
du PNUD pour le												
Programme de relèvement												
communautaire en												
2004-2005	2 290	–	24	–	24	2 211	66	–	2 277	–	–	37
2002-2003	5 277	4 852	247	–	5 099	7 775	311	–	8 086	–	–	2 290
Fonds d'affectation spéciale												
pour le programme du												
Bureau australien d'aide au												
2004-2005	949	–	46	–	46	–	–	–	–	–	–	995
2002-2003	922	–	27	–	27	–	–	–	–	–	–	949
Fonds d'affectation spéciale												
du PNUD pour l'appui à la												
surveillance et à la												
notification des délits												
2004-2005	(6)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	(5)
2002-2003	312	53	2	–	55	368	10	–	378	5	–	(6)

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes				Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a	
		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b				
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b			Total
Fonds d'affectation spéciale												
du PNUD pour l'appui au												
renforcement des capacités												
en vue de la réforme de												
l'administration												
2004-2005	8 107	2 282	193	–	2 475	6 574	189	–	6 763	–	3 819	
indonésienne	2002-2003	13 543	3 814	349	–	4 163	9 320	279	–	9 599	–	8 107
Appel interinstitutions des												
Nations Unies en faveur de												
la Mongolie – DZUD 2000,												
le développement d'une												
catastrophe												
2004-2005	3	–	–	–	–	–	–	–	–	–	3	
2002-2003	17	–	–	–	–	–	–	–	–	(14)	3	
Fonds d'affectation spéciale												
du PNUD pour l'appui en												
faveur d'une trêve												
humanitaire à Atjeh												
2004-2005	38	–	2	–	2	–	–	–	–	–	40	
2002-2003	116	–	3	–	3	9	–	–	9	(72)	38	
Fonds d'affectation spéciale												
pour l'appui au Projet de												
réseau régional Asie-												
Pacifique sur les												
pesticides : une production												
plus propre et une gestion												
écologiquement viable,												
promotion de la sûreté, de												
la santé et de la protection												
de l'environnement en vue												
de la réduction des risques												
2004-2005	(19)	–	–	–	–	–	–	–	–	19	–	
2002-2003	17	40	1	–	41	75	2	–	77	–	(19)	
Fonds d'affectation spéciale												
du Japon pour l'octroi de												
bourses aux étudiants du												
Timor oriental												
2004-2005	390	–	9	–	9	286	9	–	295	–	104	
2002-2003	350	707	23	–	730	690	–	–	690	–	390	

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes				Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a	
		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b				
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b			Total
Fonds d'affectation spéciale												
du PNUD pour l'appui au												
Programme de relèvement												
de l'archipel des Moluques												
et de la province des	2004-2005	3 144	5 090	33	–	5 123	7 566	230	–	7 796	195	666
Moluques Nord	2002-2003	2 861	6 191	89	–	6 280	6 138	184	–	6 322	325	3 144
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE pour le												
Programme de formation en												
matière de gouvernance												
locale en Chine	2004-2005	85	308	4	–	312	236	–	–	236	–	161
	2002-2003	128	303	1	–	304	347	–	–	347	–	85
Fonds d'affectation spéciale												
de l'Office humanitaire de												
la Communauté européenne												
pour la fourniture de												
logements temporaires aux												
groupes de population												
pauvres et vulnérables de												
la ville de Bhuj, district	2004-2005	657	–	32	–	32	–	–	–	–	–	689
de Kutch (Gujarat)	2002-2003	491	150	16	–	166	–	–	–	–	–	657
Fonds d'affectation spéciale												
pour l'initiative en faveur												
de la paix et du												
développement au Népal	2004-2005	800	718	24	–	742	1 256	16	–	1 272	–	270
	2002-2003	498	1 595	27	–	1 622	1 281	39	–	1 320	–	800
Fonds d'affectation spéciale												
de la Belgique pour l'appui												
au secteur judiciaire au												
Timor-Leste	2004-2005	141	–	3	–	3	84	4	–	88	–	56
	2002-2003	482	–	(8)	–	(8)	300	26	–	326	(7)	141
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE pour l'appui à la												
Mission d'observation des												
élections parlementaires												
au Bangladesh	2004-2005	119	–	6	–	6	–	–	–	–	(113)	12
	2002-2003	637	–	9	–	9	527	–	–	527	–	119

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes					Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)		Solde des fonds au 31 décembre ^a
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Fonds d'affectation spéciale			Total	Fonds d'affectation spéciale			Total	– (montant net)		
			Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle		Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b				
Fonds d'affectation spéciale													
de la CEE pour l'appui aux													
élections de l'Assemblée	2004-2005	(199)	–	–	–	–	(199)	–	–	–	(199)	–	–
constituante au Timor-Leste	2002-2003	484	–	6	–	6	689	–	–	689	–	–	(199)
Fonds d'affectation spéciale													
du PNUD pour les													
préparatifs et le suivi du													
Sommet mondial pour le													
développement durable													
en Indonésie	2004-2005	(11)	–	–	–	–	4	–	–	4	–	–	(15)
	2002-2003	104	2 713	9	–	2 722	2 754	83	–	2 837	–	–	(11)
Fonds d'affectation spéciale													
PNUD/CEE à l'appui des													
élections municipales au													
Cambodge	2004-2005	155	97	6	–	103	92	5	–	97	–	–	161
	2002-2003	–	2 825	12	–	2 837	2 682	–	–	2 682	–	–	155
Fonds d'affectation spéciale													
de la CEE pour le													
renforcement des capacités													
dans le cadre de la réforme													
de la gestion des déchets													
solides dans les	2004-2005	35	–	–	–	–	33	2	–	35	–	–	–
municipalités chinoises	2002-2003	–	475	1	–	476	441	–	–	441	–	–	35
Fonds d'affectation spéciale													
pour la loi et l'ordre public													
en Afghanistan	2004-2005	4 557	27 698	55	713	28 466	31 441	943	712	33 096	–	–	(73)
	2002-2003	–	31 274	25	–	31 299	25 245	1 497	–	26 742	–	–	4 557
Fonds d'affectation spéciale													
de la CEE pour l'appui à la													
mission d'observation de													
l'élection présidentielle													
au Timor-Leste	2004-2005	100	–	4	–	4	1	–	–	1	(73)	–	30
	2002-2003	–	368	4	–	372	272	–	–	272	–	–	100
Fonds spécial													
PNUD/Timor-Leste en													
faveur des ex-													
fonctionnaires du													
Gouvernement indonésien	2004-2005	(320)	–	50	150	200	4 676	–	(4 846)	(170)	–	–	50
	2002-2003	–	4 132	88	1 138	5 358	–	–	6 134	6 134	456	–	(320)

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes					Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)		Solde des fonds au 31 décembre ^a
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Fonds d'affectation spéciale			Total	Fonds d'affectation spéciale			Total	– (montant net)		
			Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle		Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b				
Fonds d'affectation spéciale													
de la CEE pour le													
Programme de relèvement	2004-2005	(380)	59	–	–	59	(437)	57	–	(380)	–	59	
et d'emploi en Afghanistan	2002-2003	–	1 502	20	–	1 522	1 902	–	–	1 902	–	(380)	
Fonds de formation de la													
CEE pour le renforcement													
des capacités grâce à la													
création de centres de													
formation aux technologies													
de l'information et des	2004-2005	82	–	3	–	3	30	1	–	31	–	54	
communications	2002-2003	–	572	7	–	579	497	–	–	497	–	82	
Partenariat CEE/Indonésie													
pour la réforme de la	2004-2005	1 383	7 505	23	–	7 528	7 053	140	–	7 193	–	1 718	
gouvernance	2002-2003	–	1 367	16	–	1 383	–	–	–	–	–	1 383	
Fonds d'affectation spéciale													
de l'Allemagne à l'appui du													
Fonds d'affectation spéciale													
pour la loi et l'ordre public	2004-2005	(37)	–	–	–	–	–	–	–	–	37	–	
en Afghanistan	2002-2003	–	2 018	2	–	2 020	1 959	98	–	2 057	–	(37)	
Fonds d'affectation spéciale													
de la CEE pour l'enquête													
sur l'impact des mines en	2004-2005	379	854	–	–	854	1 002	50	–	1 052	–	181	
Afghanistan	2002-2003	–	1 496	13	–	1 509	1 130	–	–	1 130	–	379	
Offre de services et													
réinstallation : options pour													
la planification du	2004-2005	35	–	1	–	1	–	–	–	–	–	36	
développement	2002-2003	–	183	1	–	184	149	–	–	149	–	35	
Fonds d'affectation spéciale													
de la CEE pour l'appui au													
renforcement des capacités													
de gestion de l'information	2004-2005	269	456	–	–	456	644	19	–	663	–	62	
en Afghanistan	2002-2003	–	1 463	10	–	1 473	1 204	–	–	1 204	–	269	

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes					Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds - (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Fonds d'affectation spéciale			Fonds d'affectation spéciale			Total			
			Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle	Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b				
Fonds d'affectation spéciale de la France pour l'appui au renforcement des capacités de la fonction publique en Afghanistan	2004-2005	916	-	21	-	21	619	19	-	638	-	299
	2002-2003	-	1 750	38	-	1 788	847	25	-	872	-	916
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la création d'un système de surveillance de la sécurité alimentaire et des besoins nutritionnels en Afghanistan	2004-2005	332	59	1	-	60	433	13	-	446	-	(54)
	2002-2003	-	340	-	-	340	8	-	-	8	-	332
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la rénovation des hammams dans certaines villes d'Afghanistan dans le cadre du Programme de relèvement et d'emploi	2004-2005	1 737	411	15	-	426	2 079	62	-	2 141	-	22
	2002-2003	-	1 829	-	-	1 829	92	-	-	92	-	1 737
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la loi et l'ordre public en Afghanistan	2004-2005	14 171	4 111	560	-	4 671	17 750	533	-	18 283	-	559
	2002-2003	-	14 171	-	-	14 171	-	-	-	-	-	14 171
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui aux élections de 2004 en Indonésie	2004-2005	5 655	-	21 006	-	21 006	25 111	748	-	25 859	-	802
	2002-2003	-	7 776	-	-	7 776	2 059	62	-	2 121	-	5 655
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui à la création de postes de spécialistes du développement dans l'Administration timoraise	2004-2005	1 600	776	61	-	837	2 059	121	-	2 150	-	257
	2002-2003	-	1 600	-	-	1 600	-	-	-	-	-	1 600

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes				Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)		Solde des fonds au 31 décembre ^a
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b	Total	– (montant net)	
			Contributions	Divers			Dépenses au titre des projets	Divers				
Fonds d'affectation spéciale pour la loi et l'ordre public en Afghanistan – LOFTA II	2004-2005 2002-2003	– –	63 072 –	3 –	– –	63 075 –	59 766 –	1 793 –	– –	61 559 –	– –	1 516 –
Projet d'inscription des électeurs en Afghanistan	2004-2005 2002-2003	– –	4 725 –	3 –	– –	4 728 –	2 692 –	81 –	– –	2 773 –	– –	1 955 –
Appui aux élections en Afghanistan	2004-2005 2002-2003	– –	10 828 –	– –	– –	10 828 –	10 493 –	315 –	– –	10 808 –	– –	20 –
Renforcement des capacités de gestion de l'information en Afghanistan	2004-2005 2002-2003	– –	2 670 –	2 –	– –	2 672 –	1 596 –	47 –	– –	1 643 –	– –	1 029 –
Appui à l'inscription des électeurs en Afghanistan	2004-2005 2002-2003	– –	9 674 –	– –	– –	9 674 –	9 036 –	241 –	– –	9 277 –	– –	397 –
Programme d'action humanitaire de l'ONU – Chittagong Hill Tracts dans le district de Khagrachari Hill – Bangladesh	2004-2005 2002-2003	– –	759 –	– –	– –	759 –	707 –	49 –	– –	756 –	– –	3 –
Programme Union européenne-Inde de lutte contre les catastrophes	2004-2005 2002-2003	– –	6 314 –	7 –	– –	6 321 –	2 209 –	188 –	– –	2 397 –	– –	3 924 –
Projet pilote de proximité visant à réduire les risques liés aux catastrophes dans la région montagneuse nord-orientale de l'Inde	2004-2005 2002-2003	– –	221 –	– –	– –	221 –	129 –	11 –	– –	140 –	– –	81 –
Redressement et développement local dans les zones rurales du Timor- Leste	2004-2005 2002-2003	– –	4 342 –	– –	– –	4 342 –	2 739 –	146 –	– –	2 885 –	– –	1 457 –

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes				Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a	
		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b				
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b			Total
Appui à la Commission												
Accueil, vérité et												
réconciliation au Timor- Leste	2004-2005	–	85	–	–	85	80	5	–	85	–	–
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Accompagnement et												
réinsertion des personnes et												
communautés déplacées dans le sud des Philippines	2004-2005	–	2 914	–	–	2 914	2 666	80	–	2 746	–	168
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE pour le service												
de développement des												
Chittagong Hill Tracts au Bangladesh	2004-2005	–	4 678	3	–	4 681	2 794	112	–	2 906	–	1 775
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale												
CEE-Union européenne												
pour le Programme de												
diversité biologique de la												
Chine	2004-2005	–	10 498	18	–	10 516	–	–	–	–	–	10 516
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE pour le												
renforcement de la												
gouvernance locale												
démocratique et	2004-2005	–	1 258	2	–	1 260	–	–	–	–	–	1 260
décentralisée au Cambodge	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale												
du PNUD pour la lutte												
antidrogue dans la												
République islamique d'Iran	2004-2005	–	1 929	44	–	1 973	–	–	–	–	–	1 973
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE pour l'accès à la												
justice à l'échelle des												
districts en Afghanistan	2004-2005	–	548	1	–	549	–	–	–	–	–	549
– 1M	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes				Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)		Solde des fonds au 31 décembre ^a
		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b		Total	Total	
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle	Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b	Total			
Appui de la CEE à la mise en place d'une assemblée législative afghane – phase II	2004-2005 2002-2003	– –	2 895 –	4 –	– –	2 899 –	1 461 –	63 –	– –	1 524 –	– –	1 375 –
CEE – Projet d'élections de l'Assemblée nationale en Afghanistan	2004-2005 2002-2003	– –	8 203 –	– –	– –	8 203 –	15 734 –	472 –	– –	16 206 –	– –	(8 003) –
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la loi et l'ordre public en Afghanistan – phase III (LOFTA)	2004-2005 2002-2003	– –	35 949 –	21 –	– –	35 970 –	23 357 –	701 –	– –	24 058 –	– –	11 912 –
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la lutte antidrogue en Afghanistan	2004-2005 2002-2003	– –	14 118 –	25 –	– –	14 143 –	– –	– –	– –	– –	– –	14 143 –
Fonds d'affectation spéciale ECHO de la CEE pour l'appui local à la remise sur pied des moyens de subsistance à la suite du tsunami et la sécurité des villages de pêcheurs en Inde	2004-2005 2002-2003	– –	486 –	1 –	– –	487 –	81 –	4 –	– –	85 –	– –	402 –
Fonds d'affectation spéciale de la Belgique pour le Programme national de développement local en Afghanistan – cofinancement de projets	2004-2005 2002-2003	– –	5 929 –	9 –	– –	5 938 –	851 –	11 –	– –	862 –	– –	5 076 –
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui aux élections dans les suco au Timor-Leste en 2004-2005	2004-2005 2002-2003	– –	331 –	– –	– –	331 –	312 –	15 –	– –	327 –	– –	4 –

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes				Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds		Solde des fonds au 31 décembre ^a
		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b		- (montant net)		
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Contributions	Divers	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Total	Total	Total		
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le renforcement des capacités de l'Assemblée nationale et l'appui à la République populaire démocratique lao devant la Cour pénale internationale	2004-2005 2002-2003	- -	502 -	- -	- -	502 -	383 -	25 -	- -	408 -	- -	94 -
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le dispositif de secours et de redressement en faveur des Maldiviens victimes du tsunami	2004-2005 2002-2003	- -	1 057 -	1 -	- -	1 058 -	281 -	20 -	- -	301 -	- -	757 -
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour les initiatives locales de reconstruction et de relèvement à la suite du tsunami dans les Maldives	2004-2005 2002-2003	- -	878 -	1 -	- -	879 -	352 -	- -	- -	352 -	- -	527 -
Aide de la CEE accompagnant l'appui du PNUD à la lutte antimines à Sri Lanka	2004-2005 2002-2003	- -	1 785 -	3 -	- -	1 788 -	231 -	29 -	- -	260 -	- -	1 528 -
Projet de la CEE en faveur d'un redressement rapide dans le nord-est de Sri Lanka	2004-2005 2002-2003	- -	1 935 -	2 -	- -	1 937 -	1 985 -	127 -	- -	2 112 -	- -	(175) -
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le développement des moyens d'existence dans le nord et l'est de Sri Lanka	2004-2005 2002-2003	- -	2 264 -	4 -	- -	2 268 -	65 -	37 -	- -	102 -	- -	2 166 -

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes					Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^e
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b	Total		
			Contributions	Divers			Dépenses au titre des projets	Divers				
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour un nouvel appui aux élections en Afghanistan												
	2004-2005	–	–	–	–	–	9 041	271	–	9 312	–	(9 312)
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, PNUD Asie/ Pacifique	2004-2005	55 393	277 883	1 532	2 276	281 691	261 071	8 312	3 441	272 824	(416)	63 844
	2002-2003	33 104	106 841	1 175	4 563	112 579	81 752	3 082	6 953	91 787	1 497	55 393
Gestionnaire des fonds :												
PNUD Europe et CEI												
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour les républiques baltes												
	2004-2005	320	–	15	–	15	–	–	–	–	–	335
	2002-2003	313	–	9	–	9	2	–	–	2	–	320
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la paix et le développement au Tadjikistan												
	2004-2005	126	–	6	–	6	–	–	–	–	–	132
	2002-2003	123	–	3	–	3	–	–	–	–	–	126
Fonds d'affectation spéciale PNUD/Suisse pour la gestion et la coordination de l'aide au Kirghizistan												
	2004-2005	101	–	1	–	1	84	4	–	88	–	14
	2002-2003	102	–	2	–	2	3	–	–	3	–	101
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au renforcement du Ministère kirghize des affaires étrangères												
	2004-2005	34	–	2	–	2	–	–	–	–	–	36
	2002-2003	33	–	1	–	1	–	–	–	–	–	34
Fonds d'affectation spéciale pour répondre aux besoins humains urgents en Ouzbékistan												
	2004-2005	20	–	1	–	1	–	–	–	–	–	21
	2002-2003	124	–	3	–	3	104	3	–	107	–	20

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes					Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a
		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle			Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b			
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b	Total		
Fonds d'affectation spéciale												
PNUD/Physicians for												
Human Rights (ONG) pour												
les activités d'aide												
humanitaire dans l'ex-	2004-2005	84	–	4	–	4	–	–	–	–	–	88
Yougoslavie	2002-2003	211	–	6	–	6	132	1	–	133	–	84
Fonds d'affectation spéciale												
d'appui au renforcement												
des capacités en matière												
de gestion des ressources												
provenant de l'aide	2004-2005	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
extérieure	2002-2003	7	–	(7)	–	(7)	–	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale												
pour le Programme du												
bassin de la mer d'Aral												
2004-2005	2004-2005	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
2002-2003	2002-2003	(28)	–	–	–	–	–	–	–	–	28	–
Fonds d'affectation spéciale												
PNUD/République des												
Sakha (Iakoutie) pour le												
programme d'assistance												
aux populations												
autochtones du nord de la	2004-2005	25	–	1	–	1	–	–	–	–	–	26
République des Sakha	2002-2003	97	–	1	–	1	69	4	–	73	–	25
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE pour réparer les												
dégâts causés à Cuba par												
le cyclone Charley												
2004-2005	2004-2005	–	743	–	–	743	693	48	–	741	–	2
2002-2003	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE pour améliorer												
les conditions de vie en												
Karakalpakie dans la	2004-2005	–	537	–	–	537	419	29	–	448	–	89
République d'Ouzbékistan	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes				Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds		Solde des fonds au 31 décembre ^a
		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b		- (montant net)		
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Contributions	Divers	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Total	Total	Total		
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la remise en état urgente des réseaux d'eau et d'assainissement en milieu rural et la promotion de l'hygiène dans les écoles de la région de Kathlon au Tadjikistan	2004-2005 2002-2003	- -	260 -	- -	- -	260 -	- -	- -	- -	- -	- -	260 -
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le déminage en Bosnie-Herzégovine	2004-2005 2002-2003	54 (389)	- (157)	2 7	6 849	8 699	- (9)	- -	- 220	- 211	(55) (45)	7 54
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'amélioration de la gestion des contrôles aux frontières en République de Moldova	2004-2005 2002-2003	- -	2 208 -	- -	- -	2 208 -	2 291 -	160 -	- -	2 451 -	- -	(243) -
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le renforcement des capacités du Ministère géorgien de la justice	2004-2005 2002-2003	- -	2 195 -	- -	- -	2 195 -	2 350 -	164 -	- -	2 514 -	- -	(319) -
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le centre d'échange d'informations régional du Pacte de stabilité/PNUD sur les armes légères (Europe du Sud-Est)	2004-2005 2002-2003	- -	349 -	- -	- -	349 -	385 -	27 -	- -	412 -	- -	(63) -
Fonds d'affectation spéciale PNUD/CEE pour le projet de promotion de l'intégration sociale en Lettonie : programme d'enseignement des langues	2004-2005 2002-2003	- (127)	- 122	- -	- -	- 122	- (5)	- -	- -	- (5)	- -	- -

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes				Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a	
		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b				
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b			Total
Fonds d'affectation spéciale												
PNUD/Belgique pour le												
relèvement et le												
développement durable	2004-2005	(65)	138	–	–	138	–	–	–	–	–	73
de la Slavonie orientale	2002-2003	(68)	–	–	–	–	(3)	–	–	(3)	–	(65)
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE pour renforcer												
l'efficacité et la												
transparence du Parlement	2004-2005	–	594	–	–	594	675	47	–	722	–	(128)
géorgien	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale												
à l'appui du Programme de												
l'État estonien pour												
l'intégration des non-												
Estoniens à la société	2004-2005	34	–	2	–	2	–	–	–	–	–	36
estonienne	2002-2003	130	–	1	–	1	92	5	–	97	–	34
Programme de la												
Commission européenne												
pour l'emploi et le	2004-2005	26	–	1	–	1	–	–	–	–	–	27
relèvement dans les villages	2002-2003	336	–	3	–	3	313	–	–	313	–	26
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE pour les												
contrôles aux frontières en	2004-2005	–	833	–	–	833	761	55	–	816	–	17
Asie centrale (phase III)	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale												
du PNUD pour l'appui au												
Programme d'aide à	2004-2005	435	–	3	–	3	416	16	–	432	–	6
Semipalatinsk	2002-2003	1 118	–	28	–	28	693	18	–	711	–	435
Fonds d'affectation spéciale												
du PNUD concernant la												
crise au Kosovo	2004-2005	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	2002-2003	11	–	(11)	–	(11)	–	–	–	–	–	–

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes					Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a	
		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle			Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b				
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b	Total			
Fonds d'affectation spéciale													
CEE/Estonie à l'appui du													
Programme estonien	2004-2005	(1)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–
d'enseignement des langues	2002-2003	(1)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)
Fonds d'affectation spéciale													
de la Norvège pour le													
programme d'assistance à													
l'emploi municipal en													
Macédoine	2004-2005	25	–	1	–	1	13	–	–	13	–	–	13
	2002-2003	125	–	3	–	3	102	1	–	103	–	–	25
Fonds d'affectation spéciale													
de la Norvège pour le													
relèvement et le													
développement durable aux													
fins de la remise en état des													
infrastructures dans les													
régions dévastées par la													
guerre en Croatie													
	2004-2005	18	–	–	–	–	–	–	–	–	(17)	–	1
	2002-2003	129	–	1	–	1	109	3	–	112	–	–	18
Fonds d'affectation spéciale													
du PNUD pour l'appui aux													
pays baltes													
	2004-2005	147	–	6	–	6	44	1	–	45	–	–	108
	2002-2003	410	–	13	–	13	254	5	–	259	(17)	–	147
Fonds d'affectation spéciale													
de la CEE pour le retour													
des personnes déplacées													
dans les régions ravagées													
par la guerre en Croatie													
	2004-2005	(15)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(15)
	2002-2003	(15)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(15)
Fonds d'affectation spéciale													
PNUD/Office humanitaire													
de la Communauté													
européenne pour l'Accord													
pour la fourniture de													
logements et d'équipements													
sanitaires dans les régions													
touchées par les séismes													
en Turquie													
	2004-2005	237	–	12	–	12	–	–	–	–	–	–	249
	2002-2003	201	–	9	–	9	(27)	–	–	(27)	–	–	237

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes					Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a
		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle			Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b			
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b	Total		
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la lutte antimines en Croatie	2004-2005 2002-2003	200 165	– 199	9 4	– –	9 203	15 163	– 5	– –	15 168	– –	194 200
Fonds d'affectation spéciale PNUD/Office humanitaire de la Communauté européenne pour le renforcement des capacités de résistance des populations touchées par le tremblement de terre dans la région de Marmara	2004-2005 2002-2003	6 16	– –	– –	– –	– –	– 10	– –	– –	– 10	– –	6 6
Fonds d'affectation spéciale de la Norvège pour l'appui au développement humain et à la gouvernance au niveau local au Kosovo	2004-2005 2002-2003	29 105	– –	1 2	– –	1 2	– 78	– –	– –	– 78	– –	30 29
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le Programme de la Croatie en faveur du retour des personnes déplacées et des réfugiés en Slavonie orientale et à Banovina	2004-2005 2002-2003	(110) 513	– 26	– 3	– –	– 29	– 652	– –	– –	– 652	– –	(110) (110)
Fonds d'affectation spéciale pour la fourniture d'un appui à l'Organisme d'aide au développement de la République tchèque en vue de renforcer la coopération avec les pays en développement	2004-2005 2002-2003	59 128	– 530	2 3	– –	2 533	28 557	– 45	– –	28 602	– –	33 59

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes					Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Fonds d'affectation spéciale			Fonds d'affectation spéciale						
			Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b	Total		
Fonds d'affectation spéciale de la Norvège pour une assistance en faveur du Programme de lutte antimines en Bosnie-Herzégovine												
	2004-2005	13	–	1	–	1	–	–	–	–	–	14
	2002-2003	152	(130)	1	–	(129)	9	1	–	10	–	13
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le Programme de réforme sur l'intégration dans le canton de Bosnie centrale												
	2004-2005	173	–	7	–	7	–	–	–	–	(127)	53
	2002-2003	(45)	739	–	–	739	521	–	–	521	–	173
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le Programme de lutte contre les drogues dans la région du Sud-Caucase												
	2004-2005	(21)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(21)
	2002-2003	(40)	91	–	–	91	–	72	–	72	–	(21)
Fonds d'affectation spéciale de l'Allemagne pour l'appui au Programme de lutte antimines en Bosnie-Herzégovine												
	2004-2005	9	–	–	–	–	–	–	–	–	–	9
	2002-2003	104	–	3	–	3	98	–	–	98	–	9
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le relèvement de Nicosie et des régions d'Omariye et de Selimye												
	2004-2005	(1 074)	1 160	–	–	1 160	229	–	–	229	–	(143)
	2002-2003	(43)	1 675	2	–	1 677	2 708	–	–	2 708	–	(1 074)
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'appui à la lutte antimines en Bosnie-Herzégovine												
	2004-2005	(226)	2 030	16	–	2 046	1 618	56	–	1 674	(3)	143
	2002-2003	935	1 326	17	–	1 343	2 419	85	–	2 504	–	(226)

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes				Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a
		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation spéciale			
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b		
Fonds d'affectation spéciale											
Office humanitaire de la											
Communauté européenne/											
Arménie pour une aide											
d'urgence aux agriculteurs											
touchés par la sécheresse à											
l'appui du relèvement et de											
la production durable de											
2004-2005	8	–	–	–	–	–	–	–	–	–	8
2002-2003	(30)	291	–	–	291	225	28	–	253	–	8
Fonds d'affectation spéciale											
de la Suède pour le											
renforcement de la											
coopération entre les											
organisations de la société											
civile à l'appui du											
développement humain											
2004-2005	(47)	107	–	–	107	51	7	–	58	–	2
2002-2003	(7)	–	–	–	–	39	1	–	40	–	(47)
Accord CEE/PNUD de											
financement de l'aide											
extérieure – Bosnie-											
Herzégovine											
2004-2005	(22)	–	–	–	–	–	–	–	–	22	–
2002-2003	–	880	–	–	880	902	–	–	902	–	(22)
Fonds d'affectation spéciale											
de la CEE pour le											
redressement économique											
des régions ravagées par la											
guerre et d'autres régions											
2004-2005	(319)	193	–	–	193	–	–	–	–	–	(126)
2002-2003	–	2 025	7	–	2 032	2 351	–	–	2 351	–	(319)
Fonds d'affectation spéciale											
de la CEE pour le											
Programme de retour rapide											
à l'emploi en Serbie du Sud											
2004-2005	(755)	474	–	–	474	–	–	–	–	–	(281)
2002-2003	–	3 199	15	–	3 214	3 969	–	–	3 969	–	(755)

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes				Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a	
		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b				
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b			Total
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le Programme de lutte contre les drogues dans la région du Sud-Caucase – phase II												
2004-2005		(26)	–	–	–	–	(28)	–	–	(28)	(28)	(26)
2002-2003		–	518	3	–	521	547	–	–	547	–	(26)
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le renforcement de la surveillance de la frontière entre le Bélarus et l'Ukraine												
2004-2005		48	–	2	–	2	–	–	–	–	–	50
2002-2003		–	717	4	–	721	673	–	–	673	–	48
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le Partenariat pour l'avenir – phase 2 – relèvement des quartiers de Phaneromeni et Samandahce à Nicosie (Chypre)												
2004-2005		(550)	1 683	–	–	1 683	928	–	–	928	–	205
2002-2003		–	1 291	25	–	1 316	1 866	–	–	1 866	–	(550)
Fonds d'affectation spéciale de la Belgique à l'appui du projet de réinsertion des ex-combattants au Tadjikistan												
2004-2005		2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2
2002-2003		–	106	1	–	107	104	–	–	104	(1)	2
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'enquête sur l'impact des mines en Azerbaïdjan												
2004-2005		(236)	69	–	–	69	–	–	–	–	–	(167)
2002-2003		–	1 120	7	–	1 127	1 363	–	–	1 363	–	(236)
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le Réseau des informations nationales sur les drogues en Asie centrale												
2004-2005		344	359	1	–	360	629	2	–	631	(230)	(157)
2002-2003		–	425	10	–	435	91	–	–	91	–	344

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes					Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^e
		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle			Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b			
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Contributions	Divers	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Total	Total			
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE pour le												
développement des petites												
et moyennes entreprises en												
Anatolie du Sud-Est	2004-2005	754	2 253	–	–	2 253	2 487	126	–	2 613	–	394
(Turquie)	2002-2003	–	1 614	5	–	1 619	865	–	–	865	–	754
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE pour le												
programme intégré												
de retour en Bosnie centrale	2004-2005	(279)	175	–	–	175	–	–	–	–	105	1
(phase IV)	2002-2003	–	698	5	–	703	982	–	–	982	–	(279)
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE pour le projet de												
contrôle des armes légères												
en Albanie	2004-2005	10	–	1	–	1	–	–	–	–	–	11
	2002-2003	–	477	2	–	479	469	–	–	469	–	10
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE pour la remise en												
état d'urgence des réseaux												
d'alimentation en eau dans												
les zones rurales de Khatlon	2004-2005	(138)	47	–	–	47	–	–	–	–	–	(91)
et de Sughd (Tadjikistan)	2002-2003	–	669	5	–	674	812	–	–	812	–	(138)
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE pour la création												
d'activités rémunératrices												
et l'appui aux petites et												
moyennes entreprises en												
Croatie – dispositif à effet	2004-2005	257	922	5	–	927	2 637	40	–	2 677	–	(1 493)
rapide	2002-2003	–	3 234	12	–	3 246	2 989	–	–	2 989	–	257
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE pour la lutte												
contre la traite des femmes												
au Bélarus	2004-2005	302	366	1	–	367	768	38	–	806	–	(137)
	2002-2003	–	513	6	–	519	217	–	–	217	–	302

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes					Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds		Solde des fonds au 31 décembre ^a
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Fonds d'affectation spéciale			Total	Fonds d'affectation spéciale			Total	- (montant net)		
			Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle		Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b				
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le partenariat pour l'avenir													
– petits projets à Chypre	2004-2005	217	409	1	–	410	958	–	–	958	–	(331)	
	2002-2003	–	496	5	–	501	284	–	–	284	–	217	
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le projet d'appui aux entreprises (Chypre, 2002)													
	2004-2005	483	727	3	–	730	1 382	–	–	1 382	–	(169)	
	2002-2003	–	823	6	–	829	346	–	–	346	–	483	
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le Partenariat pour l'avenir – relèvement de Nicosie (phase III)													
	2004-2005	526	–	3	–	3	1 050	–	–	1 050	–	(521)	
	2002-2003	–	545	7	–	552	26	–	–	26	–	526	
Fonds d'affectation de la CEE en faveur de l'assistance multisectorielle pour le contrôle des drogues et du renforcement des institutions en Ukraine, en République de Moldova et au Bélarus (phase I)													
	2004-2005	758	686	5	–	691	1 434	57	–	1 491	–	(42)	
	2002-2003	–	1 316	–	–	1 316	558	–	–	558	–	758	
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le programme de surveillance des frontières en Asie centrale (mission de mise au point du programme)													
	2004-2005	60	–	2	–	2	5	–	–	5	–	57	
	2002-2003	–	138	–	–	138	78	–	–	78	–	60	
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le programme de surveillance des frontières en Asie centrale (première phase : formation à la gestion)													
	2004-2005	76	–	3	–	3	11	1	–	12	–	67	
	2002-2003	–	575	–	–	575	499	–	–	499	–	76	

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes					Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Fonds d'affectation spéciale			Fonds d'affectation spéciale						
			Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b	Total		
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le programme de lutte antimines en Albanie (projet d'enquête technique)												
	2004-2005	1 413	736	25	–	761	1 925	17	–	1 942	–	232
	2002-2003	–	1 508	–	–	1 508	95	–	–	95	–	1 413
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui au Programme de modernisation et de redynamisation des municipalités en Serbie-et-Monténégro												
	2004-2005	2 729	3 149	126	–	3 275	7 128	162	–	7 290	–	(1 286)
	2002-2003	–	3 438	–	–	3 438	709	–	–	709	–	2 729
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'intégration de la société civile dans la stratégie de réduction de la pauvreté en Serbie-et-Monténégro												
	2004-2005	364	553	17	–	570	974	19	–	993	–	(59)
	2002-2003	–	574	–	–	574	210	–	–	210	–	364
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la remise en état d'urgence des réseaux d'alimentation en eau dans les zones rurales de Khatlon et de Sughd (Tadjikistan)												
	2004-2005	390	–	19	–	19	289	17	–	306	–	103
	2002-2003	–	390	–	–	390	–	–	–	–	–	390
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'assistance humanitaire en vue de mieux protéger le personnel des Nations Unies et des organisations humanitaires opérant dans le nord du Caucase (Fédération de Russie)												
	2004-2005	235	130	11	–	141	337	24	–	361	–	15
	2002-2003	–	235	–	–	235	–	–	–	–	–	235

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes					Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Fonds d'affectation spéciale			Fonds d'affectation spéciale						
			Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b	Total		
Fonds d'affectation spéciale de la CEE en faveur du Centre de la mer Caspienne chargé d'étudier les fluctuations du niveau de la mer (projet I) et du Groupe chargé de la coordination du Programme relatif à l'environnement en mer	2004-2005	3	–	–	–	–	–	–	–	–	–	3
Caspienne (projet II)	2002-2003	–	79	–	–	79	76	–	–	76	–	3
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le Programme de lutte contre les drogues dans la région du Sud-Caucase – phase III	2004-2005	484	–	–	–	–	588	–	–	588	–	(104)
	2002-2003	–	1 356	–	–	1 356	872	–	–	872	–	484
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour aider les autorités nationales à organiser plus activement le retour des réfugiés et des déplacés en Bosnie- Herzégovine	2004-2005	1 508	531	14	–	545	2 276	114	–	2 390	–	(337)
	2002-2003	–	1 676	–	–	1 676	168	–	–	168	–	1 508
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le centre régional d'échange d'informations du Pacte de stabilité/PNUD sur les armes légères (Europe du Sud-Est)	2004-2005	(27)	33	–	–	33	5	–	–	5	–	1
	2002-2003	–	172	–	–	172	199	–	–	199	–	(27)
Amélioration de la sûreté et de la sécurité des organismes des Nations Unies et des organisations humanitaires dans le nord du Caucase	2004-2005	–	348	–	–	348	262	18	–	280	–	68
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes				Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a	
		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b				
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b			Total
Programme d'aide communautaire à la reconstruction, au développement et à la stabilisation – aide à la réglementation et à la promotion du commerce en Albanie	2004-2005 2002-2003	– –	2 267 –	3 –	– –	2 270 –	1 140 –	68 –	– –	1 208 –	– –	1 062 –
Mise en œuvre du réseau électronique de l'Administration albanaise	2004-2005 2002-2003	– –	176 –	– –	– –	176 –	167 –	8 –	– –	175 –	– –	1 –
Programme de déminage en Arménie	2004-2005 2002-2003	– –	1 383 –	1 –	– –	1 384 –	596 –	41 –	– –	637 –	– –	747 –
Renforcement des capacités de l'Agence nationale azerbaïdjanaise chargée de la lutte antimines	2004-2005 2002-2003	– –	1 348 –	– –	– –	1 348 –	1 509 –	67 –	– –	1 576 –	– –	(228) –
Transfert durable aux autorités chargées des retours – phase II : programme d'appui à la gouvernance en Bosnie	2004-2005 2002-2003	– –	2 430 –	– –	– –	2 430 –	2 389 –	118 –	– –	2 507 –	– –	(77) –
Projet d'équipement et de relèvement en faveur des principales villes de Chypre-Nord	2004-2005 2002-2003	– –	2 948 –	– –	– –	2 948 –	5 536 –	– –	– –	5 536 –	– –	(2 588) –
Projet d'appui aux entreprises, phase II – Chypre	2004-2005 2002-2003	– –	794 –	1 –	– –	795 –	445 –	56 –	– –	501 –	– –	294 –
Développement du secteur privé de Chypre-Nord	2004-2005 2002-2003	– –	997 –	1 –	– –	998 –	430 –	70 –	– –	500 –	– –	498 –

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes					Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b	Total		
			Contributions	Divers			Dépenses au titre des projets	Divers				
Cadre de formulation des projets : neutralisation de mines et d'engins non explosés à Chypre												
	2004-2005	–	2 791	1	–	2 792	3 344	–	–	3 344	–	(552)
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Programme de lutte antidrogues dans le sud du Caucase – phase IV												
	2004-2005	–	2 264	–	–	2 264	1 723	106	–	1 829	–	435
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Élections de 2004 en Géorgie												
	2004-2005	–	2 247	–	–	2 247	2 030	102	–	2 132	–	115
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Appui au système de gestion des documents à l'Assemblée du Kosovo												
	2004-2005	–	212	–	–	212	224	3	–	227	–	(15)
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Programme de lutte antidrogues en Asie centrale – deuxième phase												
	2004-2005	–	4 756	5	–	4 761	1 563	112	–	1 675	–	3 086
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Contrôles aux frontières en Asie centrale IV												
	2004-2005	–	2 830	–	–	2 830	2 584	423	–	3 007	–	(177)
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Relèvement de Nicosie – phase IV – remise en état de la tour vénitienne de Pyla												
	2004-2005	–	943	–	–	943	1 630	1	–	1 631	–	(688)
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Soutien de la CEE et de l'Agence européenne de reconstruction au programme d'appui institutionnel du PNUD au centre de vente aux enchères de l'agence de privatisation												
	2004-2005	–	449	49	–	498	472	13	–	485	–	13
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Centre d'échange d'informations régional du Pacte de stabilité/PNUD sur les armes légères (Europe du Sud-Est)												
	2004-2005	–	358	–	–	358	356	–	–	356	–	2
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes				Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)		Solde des fonds au 31 décembre ^a
		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b		Total	Total	
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Contributions	Divers	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Total	Total			
Projet de coordination d'urgence de la lutte contre les catastrophes au Tadjikistan	2004-2005 2002-2003	–	61	–	–	61	57	4	–	61	–	–
Réforme des tribunaux d'arbitrage et appui à l'administration des tribunaux	2004-2005 2002-2003	–	2 473	–	–	2 473	2 088	161	–	2 249	–	224
Assistance multisectorielle pour le contrôle des drogues et renforcement des institutions en Ukraine, en République de Moldova et au Bélarus (phase II)	2004-2005 2002-2003	–	2 762	8	–	2 770	1 566	105	–	1 671	–	1 099
Études de faisabilité pour des projets de développement économique	2004-2005 2002-2003	–	516	–	–	516	418	36	–	454	–	62
Fonds d'affectation spéciale de la CEE – appui à l'organisation de la Table ronde des bailleurs de fonds de Sao Tomé-et-Principe 2005	2004-2005 2002-2003	–	47	–	–	47	43	–	–	43	–	4
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour les contrôles aux frontières en Asie centrale (phase 5)	2004-2005 2002-2003	–	3 312	6	–	3 318	–	–	–	–	–	3 318
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le Programme de lutte antidrogues en Asie centrale – troisième phase	2004-2005 2002-2003	–	2 359	4	–	2 363	–	–	–	–	–	2 363

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes				Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a	
		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b				
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b			Total
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la stratégie de Lisbonne et les objectifs du Millénaire pour le développement	2004-2005 2002-2003	– –	150 –	– –	– –	150 –	– –	– –	– –	– –	150 –	
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le Programme de formation de la fonction publique en Bosnie-Herzégovine	2004-2005 2002-2003	– –	941 –	2 –	– –	943 –	– –	– –	– –	– –	943 –	
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le Programme de redressement de la zone de conflit abkhazo-géorgien	2004-2005 2002-2003	– –	822 –	1 –	– –	823 –	– –	– –	– –	– –	823 –	
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui au Programme de modernisation et de redynamisation des municipalités dans le sud de la Serbie (phase II)	2004-2005 2002-2003	– –	2 726 –	5 –	– –	2 731 –	80 –	6 –	– –	86 –	– –	2 645 –
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le programme intégré de démontage en Azerbaïdjan	2004-2005 2002-2003	– –	941 –	2 –	– –	943 –	– –	– –	– –	– –	– –	943 –
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la modernisation des douanes dans la République de l'Azerbaïdjan	2004-2005 2002-2003	– –	753 –	1 –	– –	754 –	– –	– –	– –	– –	– –	754 –

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes				Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a	
		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b				
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b			Total
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la Mission d'assistance sur le contrôle de la frontière entre l'Ukraine et la République de Moldova	2004-2005 2002-2003	–	3 743	5	–	3 748	1 423	9	–	1 432	–	2 316
		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'initiative de développement régional de Kukes en Albanie	2004-2005 2002-2003	–	1 570	1	–	1 571	1 210	30	–	1 240	–	331
		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Programme d'aide de la CEE à la reconstruction, au développement et à la stabilisation pour déminer complètement l'Albanie d'ici à la fin de 2006	2004-2005 2002-2003	–	2 105	4	–	2 109	–	–	–	–	–	2 109
		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le projet de base de données sur la législation en Bosnie- Herzégovine	2004-2005 2002-2003	–	211	–	–	211	61	4	–	65	–	146
		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour faire face aux conséquences sociales de la transition dans la vallée de Ferghana au Kirghizistan	2004-2005 2002-2003	–	1 076	1	–	1 077	241	17	–	258	–	819
		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour les contrôles aux frontières en Asie centrale (quatrième phase – deuxième tranche)	2004-2005 2002-2003	–	5 425	6	–	5 431	1 989	139	–	2 128	–	3 303
		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes				Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a	
		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b				
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b			Total
Fonds d'affectation spéciale de l'Office d'aide humanitaire de la Commission européenne en vue de mieux protéger les organismes des Nations Unies et les organisations humanitaires opérant dans le nord du Caucase (Fédération de Russie)	2004-2005 2002-2003	– –	244 –	– –	– –	244 –	228 –	16 –	– –	244 –	– –	– –
Programme de soutien de la CEE à la coopération transfrontalière entre la Serbie et le Monténégro	2004-2005 2002-2003	– –	462 –	1 –	– –	463 –	63 –	4 –	– –	67 –	– –	396 –
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le plan d'appui au contrôle des armes légères des Balkans occidentaux	2004-2005 2002-2003	– –	1 404 –	2 –	– –	1 406 –	– –	– –	– –	– –	– –	1 406 –
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour faire face aux conséquences sociales de la transition dans la vallée de Ferghana au Tadjikistan	2004-2005 2002-2003	– –	381 –	– –	– –	381 –	452 –	29 –	– –	481 –	– –	(100) –
CEE – Remise en état et gestion durable du réseau d'eau au Tadjikistan	2004-2005 2002-2003	– –	363 –	1 –	– –	364 –	88 –	4 –	– –	92 –	– –	272 –
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour améliorer les conditions de vie dans la vallée de Ferghana en Ouzbékistan	2004-2005 2002-2003	– –	535 –	– –	– –	535 –	340 –	24 –	– –	364 –	– –	171 –

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes				Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a	
		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b				
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b			Total
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE pour améliorer												
les contrôles aux frontières												
dans la République du												
Bélarus	2004-2005	–	3 400	–	–	3 400	1 110	55	–	1 165	–	2 235
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE pour le Projet												
d'appui aux entreprises II												
– activités auxiliaires												
	2004-2005	–	556	1	–	557	21	–	–	21	–	536
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE à l'appui du												
Programme de réforme de												
l'administration locale en												
Turquie												
	2004-2005	–	357	–	–	357	182	–	–	182	–	175
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
CEE – Participation de la												
société civile à la Stratégie												
de réduction de la												
pauvreté/Fonds												
d'innovation sociale												
	2004-2005	–	1 896	1	–	1 897	1 345	94	–	1 439	–	458
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE pour la												
prévention du VIH et des												
MST chez les militaires en												
Ukraine												
	2004-2005	–	435	1	–	436	7	30	–	37	–	399
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE pour le Cadre de												
formulation des projets :												
neutralisation de mines et												
d'engins non explosés à												
Chypre – phase II												
	2004-2005	–	1 588	3	–	1 591	–	–	–	–	–	1 591
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes				Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)		Solde des fonds au 31 décembre ^a
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b	Total	– (montant net)	
			Contributions	Divers			Dépenses au titre des projets	Divers				
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour des études de faisabilité relatives au Projet de développement économique II	2004-2005	–	556	1	–	557	30	–	–	30	–	527
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, PNUD Europe et CEI	2004-2005	9 235	98 360	450	6	98 816	75 297	3 204	–	78 501	(332)	29 218
	2002-2003	4 795	35 519	232	849	36 600	31 628	277	220	32 125	(35)	9 235
Gestionnaire des fonds :												
PNUD Amérique latine et Caraïbes												
Fonds d'affectation spéciale ACDI/PNUD pour l'encaissement des paiements des utilisateurs du Service de promotion et de développement des investissements aux Caraïbes	2004-2005	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	2002-2003	1	–	(1)	–	(1)	–	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'assistance au Fonds de coopération technique entre le Pérou et l'Argentine destiné à administrer l'aide alimentaire	2004-2005	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	2002-2003	199	–	–	–	–	–	–	–	–	(199)	–
Fonds d'affectation spéciale PNUD/Norvège pour le plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale	2004-2005	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	2002-2003	2	–	–	–	–	–	–	–	–	(2)	–
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le projet régional « Patrimoine culturel et développement »	2004-2005	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	2002-2003	2	–	(2)	–	(2)	–	–	–	–	–	–

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes					Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a	
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Fonds d'affectation spéciale			Fonds d'affectation spéciale							
			Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b	Total			
Fonds d'affectation spéciale													
PNUD/JAIDO													
(Organisation japonaise													
de développement													
international) pour la													
production pilote de coton	2004-2005	23	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(24)	(1)
en milieu insulaire	2002-2003	23	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	23
Fonds d'affectation spéciale													
pour les points de													
réinstallation du FMLN													
en El Salvador	2004-2005	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	2002-2003	15	–	–	–	–	15	–	–	–	15	–	–
Fonds d'affectation spéciale													
d'appui aux activités de													
consolidation de la paix													
en El Salvador	2004-2005	898	288	36	–	324	188	–	–	188	(998)	36	
	2002-2003	895	1 574	29	–	1 603	1 550	50	–	1 600	–	898	
Appui au Groupe mixte													
en El Salvador	2004-2005	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	2002-2003	31	(5)	–	–	(5)	24	2	–	26	–	–	
Fonds d'affectation spéciale													
PNUD/Japon d'appui à la													
réintégration en Haïti													
	2004-2005	424	–	21	–	21	–	–	–	–	–	–	445
	2002-2003	417	–	7	–	7	–	–	–	–	–	–	424
Fonds d'affectation spéciale													
PNUD/Espagne pour													
l'appui à la gestion des													
affaires publiques en													
Amérique centrale	2004-2005	52	–	1	–	1	40	2	–	42	–	11	
	2002-2003	776	–	14	–	14	686	52	–	738	–	52	
Fonds d'affectation spéciale													
PNUD/CEE pour le projet													
d'assistance technique à													
la PPB	2004-2005	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	2002-2003	(15)	–	–	–	–	–	–	–	–	15	–	

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes					Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^c
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Fonds d'affectation spéciale			Total	Fonds d'affectation spéciale			Total		
			Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle		Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b			
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la mise en œuvre de l'Accord sur la réinstallation des populations déracinées par le conflit armé au Guatemala	2004-2005 2002-2003	1 701 2 438	– –	66 59	– –	66 59	775 744	18 52	– –	793 796	1 –	975 1 701
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'assistance électorale en Haïti	2004-2005 2002-2003	161 156	– –	8 5	– –	8 5	– –	– –	– –	– –	– –	169 161
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'assistance à la Police nationale haïtienne	2004-2005 2002-2003	305 571	– –	15 12	– –	15 12	(1) 270	– 8	– –	(1) 278	– –	321 305
Fonds d'affectation spéciale PNUD/CEE pour l'appui aux élections parlementaires et présidentielles au Suriname	2004-2005 2002-2003	– (29)	– –	– –	– –	– –	– (29)	– –	– –	– (29)	– –	– –
Fonds d'affectation spéciale PNUD/CEE pour l'appui aux élections parlementaires et présidentielles au Guyana	2004-2005 2002-2003	79 (775)	– 778	4 –	– –	4 778	– (72)	– (4)	– –	– (76)	– –	83 79
Composante de l'Union européenne dans le cadre de la Mission d'observation des élections générales au Guyana	2004-2005 2002-2003	98 –	– 225	5 2	– –	5 227	– 129	– –	– –	– 129	– –	103 98

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes				Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)		Solde des fonds au 31 décembre ^a
		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b		Total	Total	
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Contributions	Divers	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Total	Total			
Fonds d'affectation spéciale de l'Office humanitaire de la Communauté européenne pour le renforcement des capacités d'intervention face aux situations de catastrophe en Haïti	2004-2005 2002-2003	15 (21)	– 193	1 –	– –	1 193	– 157	– –	– –	– 157	– –	16 15
Fonds d'affectation spéciale/Office humanitaire de la Communauté européenne/Jamaïque pour le Programme de renforcement de la gestion des catastrophes au niveau local	2004-2005 2002-2003	(45) (32)	– 24	– –	– –	– 24	114 37	2 –	– –	116 37	– –	(161) (45)
Fonds d'affectation spéciale de la Belgique pour l'appui au Programme urbain d'assainissement de la baie de La Havane	2004-2005 2002-2003	194 897	(194) 537	2 –	– –	(192) 537	496 1 192	23 48	– –	519 1 240	694 –	177 194
Fonds d'affectation spéciale de la Belgique pour l'appui au Programme urbain de construction et de remise en état de logements dans la vieille ville de La Havane	2004-2005 2002-2003	– –	– 1 412	– –	– –	– 1 412	– 1 358	– 54	– –	– 1 412	– –	– –
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'appui à la reconstruction et au relèvement de Cuba après le passage de l'ouragan Mitchell	2004-2005 2002-2003	69 293	– (111)	1 4	– –	1 (107)	61 111	2 6	– –	63 117	– –	7 69

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes					Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Fonds d'affectation spéciale			Fonds d'affectation spéciale						
			Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b	Total		
Fonds d'affectation spéciale de la Belgique pour le Programme d'appui à la Commission vérité et réconciliation												
	2004-2005	(6)	–	–	–	–	–	(6)	–	(6)	–	–
	2002-2003	–	442	1	–	443	427	21	–	448	(1)	(6)
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui au projet d'infrastructure sociale – remise en état de l'axe routier (35,5 km) reliant Port-de-Paix à Jean Rabel en Haïti												
	2004-2005	64	–	2	–	2	(15)	(1)	–	(16)	–	82
	2002-2003	(136)	815	4	–	819	591	28	–	619	–	64
Fonds d'affectation spéciale de la Belgique pour l'appui au programme de reconstruction et de réhabilitation de logements à Pinar del Rio (Cuba)												
	2004-2005	982	–	18	–	18	947	28	–	975	–	25
	2002-2003	–	1 178	–	–	1 178	196	–	–	196	–	982
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui au Centre d'assistance régional des Caraïbes												
	2004-2005	735	912	4	–	916	1 442	–	–	1 442	–	209
	2002-2003	–	1 193	–	–	1 193	440	18	–	458	–	735
Fonds d'affectation spéciale de l'Office humanitaire de la Communauté européenne pour l'alerte précoce par radar dans les Caraïbes												
	2004-2005	170	76	1	–	77	246	17	–	263	–	(16)
	2002-2003	–	170	–	–	170	–	–	–	–	–	170
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui au renforcement de la société civile dans le cadre de la participation au processus de réforme de la justice pénale en Haïti												
	2004-2005	300	437	7	–	444	588	41	–	629	10	125
	2002-2003	–	300	–	–	300	–	–	–	–	–	300

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes				Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a	
		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b				
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Contributions	Divers	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Total	Total			
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE pour												
l'Observatoire de l'eau et												
des services												
d'assainissement au	2004-2005	277	704	11	–	715	669	30	–	699	–	293
Guatemala	2002-2003	–	362	–	–	362	85	–	–	85	–	277
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE pour l'appui à la												
prévention du détournement												
des précurseurs chimiques												
pouvant servir à la												
fabrication de drogues												
dans les pays andins	2004-2005	918	–	36	–	36	409	20	–	429	–	525
	2002-2003	–	918	–	–	918	–	–	–	–	–	918
Appui aux activités du												
Bureau du Conseiller												
spécial du Secrétaire												
général de l'ONU pour												
la Colombie												
	2004-2005	–	343	1	–	344	–	–	–	–	–	344
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Programme de												
démocratisation en												
Amérique latine												
	2004-2005	–	1 119	–	–	1 119	1 054	65	–	1 119	–	–
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Programme de												
démocratisation en												
Amérique latine II												
	2004-2005	–	799	1	–	800	267	19	–	286	–	514
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale												
PNUD/CEE pour le projet												
« Réserve de la biosphère												
– Marais de l'Est												
uruguayen»												
	2004-2005	29	54	1	–	55	54	–	–	54	–	30
	2002-2003	55	–	–	–	–	25	1	–	26	–	29
Fonds d'affectation spéciale												
PNUD/Suède pour les												
secours d'urgence au												
Honduras												
	2004-2005	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	2002-2003	1	–	(1)	–	(1)	–	–	–	–	–	–

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes				Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^e	
		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b				
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b			Total
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui aux élections locales, législatives et présidentielles en Haïti												
	2004-2005	–	11 372	19	–	11 391	1 853	34	–	1 887	–	9 504
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui aux élections locales, législatives et présidentielles en Haïti												
	2004-2005	–	8 852	16	–	8 868	–	–	–	–	–	8 868
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la consolidation de la démocratie et l'appui aux activités électorales en 2005 au Suriname												
	2004-2005	–	462	–	–	462	332	24	–	356	–	106
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour encourager le transfert des savoirs et l'adoption de pratiques exemplaires dans la lutte contre les catastrophes et la réduction des risques dans les Caraïbes												
	2004-2005	–	374	1	–	375	–	–	–	–	–	375
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, PNUD												
Amérique latine	2004-2005	7 443	25 598	278	–	25 876	9 519	318	–	9 837	(317)	23 165
et Caraïbes	2002-2003	5 764	10 005	133	–	10 138	7 936	336	–	8 272	(187)	7 443

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes				Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^e	
		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b				
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Contributions	Divers	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Total	Total			
Gestionnaire des fonds :												
Bureau de la gestion												
Fonds d'affectation spéciale												
du PNUD pour l'évaluation												
du Fonds de développement												
des Nations Unies pour la												
femme (UNIFEM)	2004-2005	16	–	100	–	100	–	–	–	–	–	116
	2002-2003	16	–	–	–	–	–	–	–	–	–	16
Fonds d'affectation spéciale												
d'appui aux mesures												
propres à accroître												
l'efficacité et la												
productivité du PNUD												
(Suède)	2004-2005	1 543	–	76	–	76	–	–	–	–	–	1 619
	2002-2003	1 502	–	44	–	44	–	3	–	3	–	1 543
Fonds d'affectation spéciale												
PNUD 2001	2004-2005	1 403	144	62	11	217	–	–	–	–	–	1 620
	2002-2003	1 410	–	35	7	42	46	1	2	49	–	1 403
Fonds d'affectation spéciale												
PNUD/Italie pour des												
initiatives de partenariats												
à l'appui de la lutte contre												
la pauvreté	2004-2005	2 840	4 276	225	–	4 501	3 073	52	–	3 125	–	4 216
	2002-2003	6 783	–	149	–	149	2 545	688	–	3 233	(859)	2 840
Fonds d'affectation spéciale												
PNUD/Agence suédoise												
de développement												
international pour												
l'assistance à des activités												
particulières du PNUD	2004-2005	27 733	129 226	55	–	129 281	94 008	4 212	–	98 220	(27 552)	31 242
	2002-2003	27 333	69 799	1 194	–	70 993	60 446	2 126	–	62 572	(8 021)	27 733
Programme du												
Coordonnateur des Nations												
Unies pour les questions												
de sécurité à l'appui d'un												
mécanisme de coordination												
de la sécurité en Iraq	2004-2005	377	–	21	–	21	–	–	–	–	–	398
	2002-2003	–	806	–	–	806	409	20	–	429	–	377

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes					Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a
		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle			Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b			
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b	Total		
Fonds d'affectation spéciale												
PNUD/Canada pour les opérations de sécurité recensées dans l'appel éclair lancé en 2003 par les Nations Unies en faveur de l'Iraq												
	2004-2005	435	–	8	–	8	414	22	–	436	–	7
	2002-2003	–	690	–	–	690	243	12	–	255	–	435
Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité concernant l'appel interinstitutions des Nations Unies en faveur du Caucase du Nord												
	2004-2005	15	–	1	–	1	–	–	–	–	–	16
	2002-2003	–	270	3	–	273	258	–	–	258	–	15
Fonds d'affectation spéciale à l'appui des activités du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité : opérations de sécurité au Soudan												
	2004-2005	(85)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(85)
	2002-2003	–	50	–	–	50	135	–	–	135	–	(85)
Fonds d'affectation spéciale à l'appui des activités du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité : sécurité du personnel humanitaire en République démocratique du Congo												
	2004-2005	537	–	16	–	16	321	–	–	321	–	232
	2002-2003	–	615	10	–	625	88	–	–	88	–	537
Fonds d'affectation spéciale pour la mise en œuvre des initiatives du PNUD en faveur des projets d'entreprise 2000-2003												
	2004-2005	1 627	–	45	–	45	1 140	–	–	1 140	–	532
	2002-2003	1 151	5 554	179	–	5 733	5 472	66	–	5 538	281	1 627

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes					Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b	Total		
		Contributions	Divers			Dépenses au titre des projets	Divers					
Fonds d'affectation spéciale												
PNUD/Royaume-Uni pour												
le compte du Programme du												
Coordonnateur des Nations												
Unies pour le renforcement												
de la sécurité des opérations												
2004-2005		–	5 329	152	–	5 481	5 006	263	–	5 269	–	212
des Nations Unies en Iraq	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, Bureau	2004-2005	36 441	138 975	761	11	139 747	103 962	4 549	–	108 511	(27 552)	40 125
de la gestion	2002-2003	38 195	77 784	1 614	7	79 405	69 642	2 916	2	72 560	(8 599)	36 441
Gestionnaire du Fonds :												
Bureau de la gestion/												
Division de la												
planification et de la												
coordination des												
ressources												
Fonds d'affectation spéciale												
du PNUD en faveur des												
pays en développement												
victimes de la famine et de												
la malnutrition	2004-2005	714	–	35	–	35	–	–	–	–	–	749
	2002-2003	694	–	20	–	20	–	–	–	–	–	714
Total, Bureau	2004-2005	714	–	35	–	35	–	–	–	–	–	749
de la gestion/Division	2002-2003	694	–	20	–	20	–	–	–	–	–	714
de la planification												
et de la coordination												
des ressources												

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes					Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a
		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle			Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b			
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Total	Total		
Gestionnaire des fonds :												
Bureau de la prévention des crises et du relèvement												
Fonds d'affectation spéciale du PNUD à l'appui de la prévention et de la réduction de la prolifération des armes légères												
	2004-2005	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	2002-2003	2 752	7 166	108	306	7 580	2 252	69	–	2 321	(8 011)	–
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour les situations de crise d'après conflit et de redressement												
	2004-2005	581	–	29	–	29	(14)	–	–	(14)	–	624
	2002-2003	28 571	27 111	447	67 767	95 325	18 239	5 440	65 237	88 916	(34 399)	581
Fonds d'affectation spéciale du Danemark pour le Programme de redressement pendant la phase de transition												
	2004-2005	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	2002-2003	–	395	4	–	399	166	–	–	166	(233)	–
Fonds d'affectation spéciale de la CEE (ECHO)/ Afghanistan pour le Centre d'information humanitaire qui fournit aux organisations humanitaires des données opérationnelles et des normes et produits d'information												
	2004-2005	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	2002-2003	–	496	6	–	502	–	–	–	–	(502)	–
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour renforcer la coordination des secours sur le terrain en Afghanistan												
	2004-2005	1	–	–	–	–	–	–	–	–	140	141
	2002-2003	–	226	3	–	229	–	–	–	–	(228)	1

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes					Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a
		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle			Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b			
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Total	Total		
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la												
prévention des crises et le	2004-2005	115 180	26 782	449	401 808	429 039	–	–	351 673	351 673	(12 189)	180 357
redressement	2002-2003	3 559	5 706	331	126 037	132 074	2 813	81	63 855	66 749	46 296	115 180
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le												
développement social												
durable et la paix et l'appui	2004-2005	189	–	113	–	113	1 922	–	–	1 922	3 830	2 210
aux pays se trouvant dans	2002-2003	3 071	11 585	124	6	11 715	13 711	48	–	13 759	(838)	189
une situation particulière												
Total, Bureau de la	2004-2005	115 951	26 782	591	401 808	429 181	1 908	–	351 673	353 581	(8 219)	183 332
prévention des crises	2002-2003	37 953	52 685	1 023	194 116	247 824	37 181	5 638	129 092	171 911	2 085	115 951
et du relèvement												
Gestionnaire des fonds :												
Groupe spécial de la												
coopération technique												
entre pays												
en développement												
Fonds d'affectation spéciale												
Pérez-Guerrero pour la												
coopération économique et	2004-2005	6 016	1 104	436	–	1 540	758	7	–	765	–	6 791
technique entre pays en	2002-2003	6 628	(9)	389	–	380	972	20	–	992	–	6 016
développement												
Fonds d'affectation spéciale												
PNUD/Réseau												
d'information sur le												
développement (DEVNET)												
pour le système pilote	2004-2005	131	–	6	–	6	–	–	–	–	–	137
d'information technique	2002-2003	71	–	2	–	2	(57)	(1)	–	(58)	–	131
Fonds d'affectation spéciale												
du PNUD pour la												
promotion de la coopération	2004-2005	1 192	5 153	174	–	5 327	1 030	126	–	1 156	–	5 363
Sud-Sud	2002-2003	1 068	950	31	–	981	800	7	–	807	(50)	1 192

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes					Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a
		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle			Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b			
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b	Total		
Dispositif IBAS	2004-2005	–	2 705	90	–	2 795	139	7	–	146	–	2 649
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement	2004-2005	7 339	8 962	706	–	9 668	1 927	140	–	2 067	–	14 940
	2002-2003	7 767	941	422	–	1 363	1 715	26	–	1 741	(50)	7 339
Gestionnaire des fonds :												
Bureau des ressources et des partenariats stratégiques												
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour une action touchant certains problèmes de développement												
	2004-2005	(6)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(6)
	2002-2003	191	520	12	–	532	473	4	–	477	(252)	(6)
Fonds d'affectation du PNUD pour l'appui à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement												
	2004-2005	9 856	13 866	261	3 282	17 409	10 900	589	7 097	18 586	(726)	7 953
	2002-2003	–	9 112	76	5 334	14 522	(248)	3 489	1 425	4 666	–	9 856
Fonds d'affectation spéciale français												
	2004-2005	–	419	21	–	440	265	–	–	265	635	810
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale de la Belgique pour accroître l'aide au développement du secteur privé dans les pays en développement et favoriser la réforme de l'ONU à l'échelon national												
	2004-2005	–	224	1	–	225	58	3	–	61	–	164
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, Bureau des ressources et des partenariats stratégiques	2004-2005	9 850	14 509	283	3 282	18 074	11 223	592	7 097	18 912	(91)	8 921
	2002-2003	191	9 632	88	5 334	15 054	225	3 493	1 425	5 143	(252)	9 850

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes				Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds - (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a	
		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b				
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b			Total
Directeur des fonds :												
PNUD États arabes												
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour les pouvoirs publics locaux et le redressement dans le sud du Soudan												
	2004-2005	-	620	1	-	621	(17)	-	-	(17)	-	638
	2002-2003	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la Somalie												
	2004-2005	1 278	-	62	-	62	14	-	-	14	-	1 326
	2002-2003	1 118	18	35	-	53	(104)	(3)	-	(107)	-	1 278
Fonds d'affectation spéciale CEE/Syrie pour le projet « Recensement de la population et du logement en Syrie »												
	2004-2005	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2002-2003	283	-	5	-	5	1	-	-	1	(287)	-
Fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre la pauvreté dans la région arabe												
	2004-2005	299	-	14	-	14	-	-	-	-	-	313
	2002-2003	409	-	10	-	10	116	4	-	120	-	299
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Programme Iraq												
	2004-2005	(16 750)	22 238	281	-	22 519	(191)	(45)	-	(236)	(5 833)	172
	2002-2003	(4 437)	271 910	309	-	272 219	272 945	11 146	-	284 091	(441)	(16 750)
Fonds d'affectation spéciale PNUD/Italie pour le projet « Yémen – Environnement, ressources naturelles et pauvreté dans l'archipel de Socotra »												
	2004-2005	72	-	4	-	4	-	-	-	-	-	76
	2002-2003	460	-	6	-	6	382	12	-	394	-	72
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le Programme de gestion des déchets urbains dans la Méditerranée												
	2004-2005	(44)	198	-	-	198	-	-	-	-	-	154
	2002-2003	205	201	-	-	201	450	-	-	450	-	(44)

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes					Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a
		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle			Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b			
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b	Total		
Fonds d'affectation spéciale de l'Office humanitaire de la Communauté européenne pour des interventions visant à établir la sécurité dans le cadre de l'opération Survie au Soudan dans le secteur nord du Soudan	2004-2005 2002-2003	– 63	– 17	– –	– –	– 17	– 74	– 6	– –	– 80	– –	– –
Fonds d'affectation spéciale Iraq/Office humanitaire de la Communauté européenne pour l'amélioration des conditions de vie et la dignité des femmes en milieu carcéral	2004-2005 2002-2003	5 73	– 22	– –	– –	– 22	– 87	– 3	– –	– 90	– –	5 5
Fonds d'affectation spéciale Iraq/Office humanitaire de la Communauté européenne pour la remise en état des usines d'épuration et des stations de pompage et d'évacuation des eaux usées à Bagdad	2004-2005 2002-2003	20 593	– 122	1 4	– –	1 126	– 677	– 22	– –	– 699	– –	21 20
Fonds d'affectation spéciale pour l'Égypte – Technologies de l'information et de la communication (TIC)	2004-2005 2002-2003	7 363 –	2 563 8 450	208 97	– –	2 771 8 547	5 962 1 128	301 56	– –	6 263 1 184	– –	3 871 7 363
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'enquête sur l'impact des mines en Somalie	2004-2005 2002-2003	(73) –	119 462	– 2	– –	119 464	(14) 523	– 14	– –	(14) 537	– –	60 (73)

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes					Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a
		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle			Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b			
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b	Total		
Fonds d'affectation spéciale de l'Office humanitaire de la Communauté européenne pour le renforcement des opérations de sécurité des Nations Unies à l'appui des interventions humanitaires au Soudan												
	2004-2005	70	–	3	–	3	66	3	–	69	–	4
	2002-2003	–	136	–	–	136	66	–	–	66	–	70
Fonds d'affectation spéciale de l'Office humanitaire de la Communauté européenne pour l'amélioration des services de santé et des conditions sanitaires dans le Centre de soins pour les personnes âgées à Mossoul (Iraq)												
	2004-2005	76	23	4	–	27	79	4	–	83	–	20
	2002-2003	–	75	1	–	76	–	–	–	–	–	76
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la Cellule Union africaine-ONU de planification stratégique de la démilitarisation en Somalie												
	2004-2005	–	265	–	–	265	139	7	–	146	–	119
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le renforcement du Service de la sensibilisation à l'environnement (Ministère libanais de l'environnement)												
	2004-2005	39	13	–	–	13	47	4	–	51	–	1
	2002-2003	–	87	2	–	89	46	4	–	50	–	39

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes					Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b	Total		
			Contributions	Divers			Dépenses au titre des projets	Divers				
Fonds d'affectation spéciale Office humanitaire de la Communauté européenne/ Iraq pour la remise en état du réseau d'alimentation en eau et de l'infrastructure d'assainissement à Bagdad	2004-2005 2002-2003	(292) –	– 1 379	– –	– –	– 1 379	– 1 671	– –	– –	– 1 671	– –	(292) (292)
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'évaluation environnementale et la planification de l'aménagement du territoire au Liban	2004-2005 2002-2003	60 –	119 100	– 2	– –	119 102	143 39	10 3	– –	153 42	– –	26 60
Fonds d'affectation spéciale de l'Office humanitaire de la Communauté européenne pour le projet d'appui aux élections de la Commission suprême chargée des élections et des référendums au Yémen	2004-2005 2002-2003	38 –	– 465	2 2	– –	2 467	– 429	– –	– –	– 429	(51) –	(11) 38
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Programme d'aide au peuple palestinien	2004-2005 2002-2003	29 083 39 058	120 192 44 655	1 575 790	742 14 723	122 509 60 168	110 077 62 244	552 313	– 7 595	110 629 70 152	(250) 9	40 713 29 083
Fonds d'affectation spéciale CEE/Liban pour l'appui au projet LIFE-pays tiers – assistance technique pour renforcer la gouvernance dans les activités relatives à l'environnement	2004-2005 2002-2003	182 –	158 183	7 –	– –	165 183	174 1	9 –	– –	183 1	– –	164 182

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes				Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a	
		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b				
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Contributions	Divers	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Total	Total			
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE pour Djibouti												
pour l'appui au projet de												
réinsertion des déplacés à												
travers la (re)construction												
des logements détruits et												
endommagés dans les zones												
2004-2005	1 018	449	19	–	468	1 405	55	–	1 460	–	26	
2002-2003	–	1 059	–	–	1 059	41	–	–	41	–	1 018	
Fonds d'affectation spéciale												
du PNUD à l'appui des												
activités concernant												
l'électricité et les												
2004-2005	20 549	–	612	–	612	–	–	–	–	(21 161)	–	
2002-2003	–	29 282	–	–	29 282	8 733	–	–	8 733	–	20 549	
Fonds d'affectation spéciale												
CEE/Somalie pour le												
renforcement des capacités												
de lutte antimines et												
l'enquête sur l'impact												
2004-2005	1 131	–	18	–	18	1 258	23	–	1 281	(18)	(150)	
2002-2003	–	1 514	–	–	1 514	383	–	–	383	–	1 131	
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE pour la remise												
en état de l'infrastructure												
2004-2005	3 818	–	186	–	186	90	6	–	96	–	3 908	
2002-2003	–	3 818	–	–	3 818	–	–	–	–	–	3 818	
Fonds d'affectation spéciale												
de l'Office humanitaire de												
la Communauté européenne												
pour le renforcement des												
opérations de sécurité des												
Nations Unies à l'appui												
des interventions												
2004-2005	186	–	–	–	–	260	–	–	260	–	(74)	
2002-2003	–	186	–	–	186	–	–	–	–	–	186	

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes				Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a	
		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b				
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b			Total
Fonds d'affectation spéciale												
CEE (Fonds européen de développement)/Somalie												
pour un projet d'étude de faisabilité sur les services financiers												
	2004-2005	60	–	3	–	3	–	–	–	–	–	63
	2002-2003	–	64	–	–	64	4	–	–	4	–	60
Fonds d'affectation spéciale CEE/Somalie pour l'information dans le cadre du processus de paix d'Eldoret (phases 2 et 3)												
	2004-2005	84	–	4	–	4	(16)	–	–	(16)	(36)	68
	2002-2003	–	149	–	–	149	65	–	–	65	–	84
Fonds d'affectation spéciale CEE/Somalie pour l'appui au secrétariat de l'Organe de coordination de l'aide à la Somalie en vue du renforcement de la bonne gouvernance												
	2004-2005	148	–	7	–	7	41	4	–	45	–	110
	2002-2003	–	195	–	–	195	47	–	–	47	–	148
Formation relative à la sensibilisation aux questions de sécurité en Iraq												
	2004-2005	–	483	–	–	483	483	24	–	507	–	(24)
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Appui à la reconstruction en Iraq												
	2004-2005	–	245 089	5 447	–	250 536	128 940	5 726	–	134 666	–	115 870
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Acquisition urgente d'équipements, de matériels et de services de sécurité et de protection – Iraq												
	2004-2005	–	1 853	–	–	1 853	1 632	74	–	1 706	–	147
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Gestion intégrée des déchets pour les industries d'extraction de l'huile d'olive au Liban, dans la République arabe syrienne et en Jordanie												
	2004-2005	–	380	–	–	380	120	8	–	128	–	252
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes					Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Fonds d'affectation spéciale			Fonds d'affectation spéciale						
			Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b	Total		
Organe de coordination de l'aide à la Somalie	2004-2005	–	334	–	–	334	217	14	–	231	–	103
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Promotion des droits des femmes et de l'enfant au moyen de l'information (Tunisie, Liban, Égypte)	2004-2005	–	244	–	–	244	532	16	–	548	–	(304)
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Rapport arabe sur le développement humain	2004-2005	–	958	28	503	1 489	–	–	209	209	(254)	1 026
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale à l'appui des activités de programme dans le cadre des élections en Iraq	2004-2005	–	–	–	–	–	21 064	1 544	–	22 608	21 161	(1 447)
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la coordination et la gestion des activités du Coordonnateur résident des Nations Unies	2004-2005	–	210	–	–	210	219	10	–	229	–	(19)
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Acquisition urgente de biens et services techniques pour les systèmes informatiques et l'infrastructure de communications de l'ONU – Iraq	2004-2005	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	2002-2003	–	–	–	–	–	(571)	571	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour une évaluation conjointe des besoins en Somalie	2004-2005	–	1 151	2	–	1 153	–	–	–	–	–	1 153
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour un projet d'assistance technique en faveur de la réforme de la loi électorale au Liban	2004-2005	–	151	–	–	151	–	–	–	–	–	151
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes				Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds		Solde des fonds au 31 décembre ^a
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b	Total	- (montant net)	
			Contributions	Divers			Dépenses au titre des projets	Divers				
Projet CEE-Égypte												
« Villages sans mutilations												
génitales féminines » :												
démonstration d'un	2004-2005	-	389	1	-	390	-	-	-	-	-	390
partenariat	2002-2003	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE pour la Mission												
d'observation électorale au												
Liban	2004-2005	-	1 889	-	-	1 889	1 812	127	-	1 939	-	(50)
	2002-2003	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE pour le												
Programme pour l'état de												
droit et la sécurité en												
Somalie	2004-2005	-	3 265	3	-	3 268	1 377	88	-	1 465	-	1 803
	2002-2003	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE pour le Projet de												
développement du secteur												
financier en Somalie	2004-2005	-	643	1	-	644	219	11	-	230	-	414
	2002-2003	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE à l'appui de la												
Mission conjointe												
d'évaluation au Soudan	2004-2005	-	342	-	-	342	212	41	-	253	-	89
	2002-2003	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds d'affectation spéciale												
de la CEE pour le												
Programme local de												
relèvement et de remise												
en état à la suite d'un	2004-2005	-	23 006	37	-	23 043	-	1 610	-	1 610	-	21 433
conflit au Soudan	2002-2003	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Soutien de la CEE à												
l'Envoyé spécial pour												
le retrait de Gaza	2004-2005	-	1 424	-	-	1 424	1 064	5	-	1 069	-	355
	2002-2003	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes					Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds - (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Fonds d'affectation spéciale			Fonds d'affectation spéciale			Total			
			Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle	Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b				
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour les services de secrétariat en vue de la coordination entre la communauté internationale et la Somalie												
	2004-2005	-	571	1	-	572	7	-	-	7	-	565
	2002-2003	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la mobilisation de la société civile palestinienne pendant les élections par l'entremise du Programme d'assistance au peuple palestinien du PNUD												
	2004-2005	-	247	-	-	247	-	-	-	-	-	247
	2002-2003	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, PNUD États arabes	2004-2005	48 420	429 586	8 531	1 245	439 362	277 415	10 231	209	287 855	(6 442)	193 485
	2002-2003	37 825	364 549	1 265	14 723	380 537	349 477	12 151	7 595	369 223	(719)	48 420
Gestionnaire des fonds : Bureau de l'évaluation												
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'évaluation du développement des capacités												
	2004-2005	470	-	6	8	14	-	-	3	3	(1 657)	(1 176)
	2002-2003	3 896	-	17	39	56	-	-	2 528	2 528	(954)	470
Fonds d'affectation spéciale de l'Allemagne pour l'amélioration des méthodes applicables aux cadres de résultats stratégiques et aux rapports annuels sur les résultats												
	2004-2005	105	-	1	-	1	107	-	-	107	(1)	(2)
	2002-2003	305	-	5	-	5	72	115	-	187	(18)	105
Fonds d'affectation spéciale du Danemark pour la publication intitulée <i>Development Effectiveness Report 2002</i>												
	2004-2005	79	-	4	-	4	6	-	-	6	-	77
	2002-2003	-	442	-	-	442	352	11	-	363	-	79

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes					Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)		Solde des fonds au 31 décembre ^c
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Fonds d'affectation spéciale			Total	Fonds d'affectation spéciale			Total	– (montant net)		
			Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle		Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b				
Fonds d'affectation spéciale de la Norvège pour le Bureau de l'évaluation du PNUD													
	2004-2005	–	317	5	–	322	317	25	–	342	–	(20)	
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total, Bureau de l'évaluation	2004-2005	654	317	16	8	341	430	25	3	458	(1 658)	(1 121)	
	2002-2003	4 201	442	22	39	503	424	126	2 528	3 078	(972)	654	
Gestionnaire des fonds : PNUD Genève													
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le plaidoyer	2004-2005	430	730	19	–	749	708	38	–	746	–	433	
	2002-2003	260	758	9	–	767	579	18	–	597	–	430	
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour les partenariats innovateurs avec les gouvernements nationaux, les pouvoirs publics locaux, le secteur privé, les ONG, les établissements d'enseignement et les fondations	2004-2005	–	1 576	24	–	1 600	55	–	–	55	–	1 545	
	2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total, PNUD Genève	2004-2005	430	2 306	43	–	2 349	763	38	–	801	–	1 978	
	2002-2003	260	758	9	–	767	579	18	–	597	–	430	

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes					Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^a
		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle			Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b			
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Total			
Gestionnaire des fonds :												
Bureau du rapport mondial sur le développement humain												
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le renforcement des capacités analytiques afin de développer les activités de plaidoyer en faveur du développement humain												
	2004-2005	754	–	23	–	23	455	19	–	474	–	303
	2002-2003	921	1 081	13	–	1 094	1 201	60	–	1 261	–	754
Fonds d'affectation spéciale pour la prise en compte du développement humain dans les activités opérationnelles												
	2004-2005	458	–	16	–	16	90	16	–	106	–	368
	2002-2003	1 443	–	29	–	29	994	20	–	1 014	–	458
Total, Bureau du rapport mondial sur le développement humain												
	2004-2005	1 212	–	39	–	39	545	35	–	580	–	671
	2002-2003	2 364	1 081	42	–	1 123	2 195	80	–	2 275	–	1 212

Nom du fonds d'affectation spéciale	Année	Recettes					Dépenses				Rembour- sement aux donateurs et virements aux/ provenant des autres fonds – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre ^c
		Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle			Fonds d'affectation spéciale		Fonds d'affectation ponctuelle ^b			
		Solde des fonds au 1 ^{er} janvier ^a	Contributions	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle	Total	Dépenses au titre des projets	Divers	Fonds d'affectation ponctuelle ^b	Total		
Gestionnaire du Fonds :												
Bureau de												
l'administrateur/												
Groupe d'appui aux												
opérations												
Fonds d'affectation spéciale												
du PNUD pour le	2004-2005	1 411	308	(175)	26 325	26 458	269	16	18 501	18 786	(155)	8 928
partenariat international	2002-2003	10 470	5	(45)	18 251	18 211	4	–	25 484	25 488	(1 782)	1 411
Total, Bureau												
de l'administrateur/												
Groupe d'appui												
aux opérations												
	2004-2005	1 411	308	(175)	26 325	26 458	269	16	18 501	18 786	(155)	8 928
	2002-2003	10 470	5	(45)	18 251	18 211	4	–	25 484	25 488	(1 782)	1 411
Total général												
	2004-2005	602 849	1 883 578	27 048	488 315	2 398 941	1 321 592	77 087	450 677	1 849 356	(42 270)	1 110 164
	2002-2003	416 977	1 208 727	13 893	255 093	1 477 713	951 540	71 992	237 452	1 260 984	(30 857)	602 849
						^d État 1.2					^d État 1.2	État 1.2

^a Y compris les ressources ordinaires, la participation aux coûts, les accords de services de gestion et les services d'appui remboursables.

^b Y compris les dépenses d'appui du PNUD.

^c Poste hors bilan mentionné pour information seulement.

^d Tableau 5.1.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Programme des Nations Unies pour le développement
Exercice biennal 2004-2005

Tableau 5.1

État des fonds d'affectation ponctuelle constitués par le PNUD : recettes, dépenses et soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

Nom du fonds d'affectation ponctuelle	Recettes			Dépenses			Remboursement aux donateurs et virements aux/provenant des autres fonds (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre 2005
	Solde des fonds au 1 ^{er} janv. 2004	Contributions	Divers	Total	Dépenses au titre des projets	Dépenses diverses		
Gestionnaire des fonds : Bureau des politiques de développement								
1. Fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre la désertification et la sécheresse								
Donateur : Suède								
Projet intégré de boisement dans les régions sénégalaises de Louga, Babel et Mbake	–	–	–	–	–	–	–	–
Donateur : Suède								
Projet national d'achat de semences et d'amélioration arboricole (Éthiopie)	89	–	3	3	–	–	–	92
Donateur : Belgique								
Appui pour faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de programmes nationaux d'action dans les pays africains touchés par la désertification	228	–	10	10	58	5	63	175
Donateur : Norvège								
Programme d'appui aux pays touchés dans le cadre de l'action urgente pour l'Afrique au titre de la Convention sur la lutte contre la désertification	872	–	93	93	–	–	–	965

Nom du fonds d'affectation ponctuelle	Recettes			Dépenses			Remboursement aux donateurs et virements aux/provenant des autres fonds (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre 2005	
	Solde des fonds au 1 ^{er} janv. 2004	Contributions	Divers	Total	Dépenses au titre des projets	Dépenses diverses			Total
Donateur : Danemark									
Programme d'appui à la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification en Afrique australe	656	–	19	19	41	–	41	(566)	68
Total partiel	1 845	–	125	125	99	5	104	(566)	1 300
	Tableau 5.2			Tableau 5.2			Tableau 5.2		
2. Fonds d'affectation spéciale du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)									
Donateur : Australie									
Programme de conservation de la biodiversité dans le Pacifique Sud	557	–	27	27	–	–	–	–	584
Donateur : Fondation Charles Stewart Mott									
Renforcement et promotion de fonds pour l'environnement	373	–	18	18	–	–	–	–	391
Donateur : Danemark									
Projet de gestion des déchets urbains et industriels en République-Unie de Tanzanie	(55)	–	–	–	–	–	–	–	(55)
Donateur : The Summit Foundation									
Renforcement et promotion de fonds pour l'environnement	65	–	3	3	–	–	–	–	68
Donateur : Fondation McArthur									
Programme de microfinancement	318	–	10	10	–	–	–	–	328
Donateur : Commission européenne									
Programme d'appui aux communications nationales	325	–	15	15	–	–	–	–	340

Nom du fonds d'affectation ponctuelle	Recettes			Dépenses			Remboursement aux donateurs et virements aux/provenant des autres fonds (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre 2005	
	Solde des fonds au 1 ^{er} janv. 2004	Contributions	Divers	Total	Dépenses au titre des projets	Dépenses diverses			Total
Donateur : Commission européenne									
Programme de microfinancement d'activités de surveillance des forêts tropicales	1 366	8 923	58	8 981	6 445	3	6 448	–	3 899
Total partiel	2 949	8 923	131	9 054	6 445	3	6 448	–	5 555

Tableau 5.2

Tableau 5.2

Tableau 5.2

3. Fonds multilatéral pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal

Donateur :

Élimination des CFC-11 dans la fabrication de la mousse de polyuréthane moulée souple par la conversion à des techniques à base d'eau dans l'usine Flexo Foam P Ltd.

(5)	16	–	16	–	–	–	–	–	11
-----	----	---	----	---	---	---	---	---	----

Donateur :

Élimination des CFC-11 dans la fabrication de la mousse de polyuréthane moulée souple par la conversion à des techniques à base d'eau dans l'usine Malvika Polymers

(3)	16	–	16	2	–	2	–	–	11
-----	----	---	----	---	---	---	---	---	----

Fonds d'affectation spéciale entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le PNUD pour l'élimination progressive des CFC-11 par la conversion aux technologies HCFC-141b dans la fabrication de mousse rigide de polyuréthane dans l'usine chimique Química Andina en Bolivie

108	–	2	2	–	–	–	–	(110)	–
-----	---	---	---	---	---	---	---	-------	---

Nom du fonds d'affectation ponctuelle	Recettes			Dépenses			Remboursement aux donateurs et virements aux/provenant des autres fonds (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre 2005	
	Solde des fonds au 1 ^{er} janv. 2004	Contributions	Divers	Total	Dépenses au titre des projets	Dépenses diverses			Total
Donateur :									
Élimination des CFC-11 dans la fabrication de la mousse de polyuréthane moulée souple par la conversion à des techniques à base d'eau dans l'usine Oto Industries P Ltd.	(5)	14	–	14	1	–	1	–	8
Donateur :									
Élimination des CFC-11 dans la fabrication de la mousse de polyuréthane moulée souple par la conversion à des techniques à base d'eau dans l'usine Sutlej Coach Products P Ltd.	(6)	16	–	16	–	–	–	–	10
Donateur : États-Unis									
Projet de démonstration international/interrégional d'extraction et de recyclage des substances appauvrissant la couche d'ozone présentes dans les climatiseurs mobiles	65	–	3	3	–	–	–	–	68
Donateur : Danemark et Environmental Protection Agency des États-Unis									
Création d'un centre de recyclage des CFC à l'usine chimique de Zheijang Dongyang	99	–	5	5	(11)	–	(11)	–	115
Donateur : Agence suédoise pour le développement international (Suède)									
Transfert de technologie/démonstration et contribution à la stratégie de financement sectoriel pour l'élimination progressive de la consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone dans le secteur des solvants en Chine	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Nom du fonds d'affectation ponctuelle	Recettes			Dépenses			Remboursement aux donateurs et virements aux/provenant des autres fonds (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre 2005	
	Solde des fonds au 1 ^{er} janv. 2004	Contributions	Divers	Total	Dépenses au titre des projets	Dépenses diverses			Total
Donateur :									
Assistance à la formulation d'un projet d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone (CFC-113 et TCA) utilisées dans la production de cristaux liquides et de tubes cathodiques de télévision (entreprises dans la province de Guangdong) (Chine)	45	–	2	2	–	–	–	–	47
Donateur : Japon									
Élimination progressive des CFC-11 dans la fabrication de mousse plastique souple par la conversion au chlorure de méthylène dans l'usine Eastern Wrought Iron Ltd.	38	–	2	2	–	–	–	–	40
Donateur :									
Élimination progressive des CFC-11 dans la fabrication de mousse plastique souple par la conversion au chlorure de méthylène dans l'usine Martchem Industries Ltd.	16	–	1	1	–	–	–	–	17
Donateur :									
Élimination progressive des CFC-11 dans la fabrication de mousse plastique souple par la conversion au chlorure de méthylène dans l'usine Mac-Vico Ltd. (Nigéria)	10	–	–	–	–	–	–	–	10
Donateur : Allemagne									
Élimination des CFC-11 et 12 dans la fabrication du matériel de réfrigération et autre, à usage ménager et commercial, à AZKZON Refrigeration Industries, Inc.	115	–	7	7	(2)	–	(2)	(98)	26

Nom du fonds d'affectation ponctuelle	Recettes			Dépenses			Remboursement aux donateurs et virements aux/provenant des autres fonds (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre 2005	
	Solde des fonds au 1 ^{er} janv. 2004	Contributions	Divers	Total	Dépenses au titre des projets	Dépenses diverses			Total
Donateurs : divers									
Fonds bilatéral pour le Protocole de Montréal	–	6 312	835	7 147	1 917	54	1 971	–	5 176
Total partiel	477	6 374	857	7 231	1 907	54	1 961	(208)	5 539
	Tableau 5.2			Tableau 5.2			Tableau 5.2		
4. Fonds d'affectation spéciale pour le programme Capacités 21									
Donateur : Pays-Bas									
Appui au renforcement des capacités nécessaires au Programme d'action national pour les forêts	298	–	14	14	–	–	–	–	312
Donateur : Communauté économique européenne									
Programme de formation et de conseil pour la lutte intégrée contre la pollution à Alep (République arabe syrienne)	31	–	–	–	(1)	–	(1)	–	32
Total partiel	329	–	14	14	(1)	–	(1)	–	344
	Tableau 5.2			Tableau 5.2			Tableau 5.2		
5. Compte de l'énergie du PNUD									
Donateur : Pologne									
Programme international de formation à l'utilisation rationnelle de l'énergie	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Nom du fonds d'affectation ponctuelle	Recettes			Dépenses			Remboursement aux donateurs et virements aux/provenant des autres fonds (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre 2005	
	Solde des fonds au 1 ^{er} janv. 2004	Contributions	Divers	Total	Dépenses au titre des projets	Dépenses diverses			Total
		Tableau 5.2			Tableau 5.2			Tableau 5.2	
6. Renforcement du rôle du secteur privé dans le développement									
Donateur : organisation non gouvernementale									
Mise au point d'une pompe manuelle pour puits profonds destinée aux pays en développement	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total partiel	-	-	-	-	-	-	-	-	
7. Fonds d'affectation spéciale du PNUD à l'appui des partenariats public/privé au service de l'environnement urbain									
Donateur : Royaume-Uni									
Partenariat public/privé au service de l'environnement urbain	757	647	37	684	909	27	936	-	505
Total partiel	757	647	37	684	909	27	936	-	505
8. Fonds d'affectation spéciale pour le suivi du Sommet mondial pour le développement social – phase II									
Donateur : Belgique									
Fonds d'affectation spéciale pour les mesures prises dans le prolongement du Sommet mondial pour le développement social – phase II	1 016	-	24	24	1 033	71	1 104	130	66
Total partiel	1 016	-	24	24	1 033	71	1 104	130	66

Nom du fonds d'affectation ponctuelle	Recettes			Dépenses			Remboursement aux donateurs et virements aux/provenant des autres fonds (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre 2005	
	Solde des fonds au 1 ^{er} janv. 2004	Contributions	Divers	Total	Dépenses au titre des projets	Dépenses diverses			Total
9. Fonds d'affectation spéciale pour le Cadre intégré en faveur de l'assistance technique aux pays les moins avancés en matière de commerce (Mécanisme I)									
Donateur : Belgique									
Fonds d'affectation ponctuelle de la Belgique pour le Cadre intégré en faveur de l'assistance technique aux pays les moins avancés en matière de commerce	693	–	23	23	–	–	–	–	716
Total partiel	693	–	23	23	–	–	–	–	716
10. Fonds d'affectation spéciale thématique du PNUD pour le VIH/sida									
Donateurs : divers									
VIH/sida : activités de mobilisation en vue d'un encadrement énergique à tous les niveaux, renforcement des coalitions et dialogue politique national pour réagir efficacement au VIH/sida	–	–	–	–	42	–	42	44	2
Donateurs : divers									
Mise en place des capacités, planification, gestion, mise en œuvre et décentralisation des programmes nationaux multisectoriels et sexospécifiques de lutte contre le VIH/sida	–	–	(155)	(155)	1 978	148	2 126	2 333	52
Donateurs : divers									
Prise en compte du VIH/sida dans la planification du développement, dans les stratégies de lutte contre la pauvreté et dans les procédures d'affectation budgétaire	(2)	–	–	–	–	–	–	–	(2)

Nom du fonds d'affectation ponctuelle	Recettes			Dépenses			Remboursement aux donateurs et virements aux/provenant des autres fonds (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre 2005	
	Solde des fonds au 1 ^{er} janv. 2004	Contributions	Divers	Total	Dépenses au titre des projets	Dépenses diverses			Total
Donateurs : divers									
VIH/sida : promotion des droits de l'homme en tant que cadre normatif et éthique pour réagir au VIH/sida, réformes juridiques en particulier	1	-	1	1	22	-	22	119	99
Donateurs : divers									
VIH/sida : recours aux technologies multimédias dans le cadre d'interventions à grande échelle d'information et de sensibilisation	(1)	-	-	-	-	-	-	1	-
Donateurs : divers									
Initiatives des bureaux de pays	(142)	188	-	188	11	-	11	-	35
Total partiel	(144)	188	(154)	34	2 053	148	2 201	2 497	186
11. Fonds d'affectation spéciale thématique du PNUD à l'appui des technologies de l'information et de la communication									
Donateurs : divers									
Mise en œuvre de stratégies et renforcement des capacités	-	-	-	-	226	1	227	234	7
Donateurs : divers									
Initiative de subventions aux nouvelles technologies	-	-	-	-	111	-	111	111	-
Donateurs : divers									
Campagnes de sensibilisation et de promotion à l'échelon national et campagnes des parties prenantes	-	-	-	-	(9)	-	(9)	-	9
Donateurs : divers									
Les TIC au service de stratégies de développement aux échelons national et régional	-	-	-	-	197	3	200	202	2

Nom du fonds d'affectation ponctuelle	Solde des fonds au 1 ^{er} janv. 2004	Recettes			Dépenses			Remboursement aux donateurs et virements aux/provenant des autres fonds (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre 2005
		Contributions	Divers	Total	Dépenses au titre des projets	Dépenses diverses	Total		
Donateurs : divers									
Les TIC et la gouvernance démocratique	1	–	–	–	319	–	319	353	35
Donateurs : divers									
Initiatives des bureaux de pays	–	–	27	27	1 342	41	1 383	1 801	445
Total partiel	1	–	27	27	2 186	45	2 231	2 701	498
12. Fonds d'affectation spéciale thématique du PNUD pour la gouvernance démocratique									
Donateurs : divers									
Décentralisation et gouvernance locale	(1)	730	–	730	4 700	–	4 700	4 324	353
Donateurs : divers									
Accès à l'information	(2)	3 002	99	3 101	1 817	30	1 847	–	1 252
Donateurs : divers									
Réforme de l'Administration et de la fonction publique	–	–	–	–	2 758	–	2 758	3 152	394
Donateurs : divers									
Initiatives des bureaux de pays	3 923	8 285	131	8 416	10 983	304	11 287	1 166	2 218
Donateurs : divers									
Corps législatif	(1)	–	–	–	1 625	16	1 641	1 830	188
Donateurs : divers									
Régimes et mécanismes électoraux	–	–	–	–	2 313	25	2 338	2 604	266
Donateurs : divers									
Justice et droits de l'homme	–	(28)	(3)	(31)	9 082	70	9 152	9 526	343
Total partiel	3 919	11 989	227	12 216	33 278	445	33 723	22 602	5 014

Nom du fonds d'affectation ponctuelle	Recettes			Dépenses			Remboursement aux donateurs et virements aux/provenant des autres fonds (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre 2005	
	Solde des fonds au 1 ^{er} janv. 2004	Contributions	Divers	Total	Dépenses au titre des projets	Dépenses diverses			Total
13. Fonds d'affectation spéciale thématique du PNUD pour l'énergie au service d'un développement durable									
Donateurs : divers									
Amélioration des modalités de financement dans le domaine de l'énergie durable	-	-	1	1	95	(1)	94	95	2
Donateurs : divers									
Renforcement des politiques générales nationales afin de mettre l'énergie au service de la lutte contre la pauvreté et du développement durable	-	733	5	738	585	6	591	329	476
Donateurs : divers									
Renforcement des services relatifs à l'énergie en zones rurales en vue d'appuyer la croissance et l'égalité	-	16	-	16	2 125	24	2 149	2 191	58
Donateurs : divers									
Énergies propres et développement durable	-	-	-	-	749	-	749	840	91
Donateurs : divers									
Initiatives des bureaux de pays	-	3 387	24	3 411	1 132	29	1 161	505	2 755
Total partiel	-	4 136	30	4 166	4 686	58	4 744	3 960	3 382
14. Fonds d'affectation spéciale thématique du PNUD pour la lutte contre la pauvreté à l'appui du développement durable									
Donateurs : divers									
Projets pilotes et innovations	1	443	-	443	649	15	664	393	173
Donateurs : divers									
Collecte de données de référence et suivi de la pauvreté	(1)	93	(6)	87	1 490	13	1 503	1 498	81

Nom du fonds d'affectation ponctuelle	Recettes			Dépenses			Remboursement aux donateurs et virements aux/provenant des autres fonds (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre 2005	
	Solde des fonds au 1 ^{er} janv. 2004	Contributions	Divers	Total	Dépenses au titre des projets	Dépenses diverses			Total
Donateurs : divers									
Mécanismes participatifs	(2)	–	2	2	107	–	107	238	131
Donateurs : divers									
Réformes en faveur des pauvres	–	1 401	–	1 401	3 868	51	3 919	3 582	1 064
Donateurs : divers									
Initiatives des bureaux de pays	235	–	11	11	241	17	258	222	210
Total partiel	233	1 937	7	1 944	6 355	96	6 451	5 933	1 659
15. Fonds d'affectation spéciale thématique du PNUD pour l'égalité des sexes									
Donateurs : divers									
Prise en compte des questions concernant les femmes dans les institutions	–	–	3	3	2 335	–	2 335	2 765	433
Donateurs : divers									
Initiatives des bureaux de pays	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Donateurs : divers									
Prise en compte des questions concernant les femmes dans les politiques	–	–	1	1	870	9	879	1 031	153
Donateurs : divers									
Prise en compte des questions concernant les femmes dans la loi	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Donateurs : divers									
Prise en compte des sexospécificités dans les indicateurs et les méthodes	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel	–	–	4	4	3 205	9	3 214	3 796	586

Nom du fonds d'affectation ponctuelle	Recettes			Dépenses			Remboursement aux donateurs et virements aux/provenant des autres fonds (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre 2005	
	Solde des fonds au 1 ^{er} janv. 2004	Contributions	Divers	Total	Dépenses au titre des projets	Dépenses diverses			Total
16. Fonds d'affectation spéciale thématique du PNUD pour l'environnement									
Donateurs : divers									
Renforcement des capacités de gouvernance à l'échelon local dans le domaine de l'environnement	-	-	-	-	-	-	-	-	
Donateurs : divers									
Projets relatifs à des problèmes environnementaux mondiaux et régionaux	-	516	10	526	560	11	571	334	289
Donateurs : divers									
Initiatives des bureaux de pays	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Donateurs : divers									
Prise en compte de l'environnement dans les politiques nationales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel	-	516	10	526	560	11	571	334	289
17. Fonds d'affectation spéciale pour le Cadre intégré en faveur de l'assistance technique aux pays les moins avancés en matière de commerce (Mécanisme II)									
Donateurs : divers									
Cadre intégré en faveur de l'assistance technique aux pays les moins avancés en matière de commerce (Mécanisme II)	-	12 897	295	13 192	2 508	3	2 511	2 375	13 056
Total partiel	-	12 897	295	13 192	2 508	3	2 511	2 375	13 056

Nom du fonds d'affectation ponctuelle	Solde des fonds au 1 ^{er} janv. 2004	Recettes			Dépenses			Remboursement aux donateurs et virements aux/provenant des autres fonds (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre 2005
		Contributions	Divers	Total	Dépenses au titre des projets	Dépenses diverses	Total		
Gestionnaire des fonds : PNUD Afrique									
18. Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'Angola									
Donateurs : divers									
Appui à la réinsertion des soldats démobilisés	869	-	44	44	-	-	-	-	913
Donateur : organisation non gouvernementale									
Accord AMOCO à l'appui d'un projet relatif aux pêcheries (Ambritz)	40	-	2	2	-	-	-	-	42
Donateurs : divers									
Formation professionnelle et promotion des microentreprises à l'intention des soldats démobilisés	1 902	-	53	53	-	-	-	(1 056)	899
Donateurs : divers									
Appui à la mise en place d'une capacité nationale de déminage et de sensibilisation aux mines	(332)	-	-	-	-	-	-	331	(1)
Donateur : ONU									
Appui à la mise en place d'une capacité nationale de déminage	166	-	5	5	-	-	-	(168)	3
Donateur : CEE									
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui à la réinsertion des soldats démobilisés en Angola	377	-	19	19	-	-	-	-	396
Total partiel	3 022	-	123	123	-	-	-	(893)	2 252
19. Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Rwanda									
Donateur : Pays-Bas									
Guichet spécial réinstallation	(6)	-	-	-	(6)	-	(6)	-	-

Nom du fonds d'affectation ponctuelle	Recettes			Dépenses			Remboursement aux donateurs et virements aux/provenant des autres fonds (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre 2005	
	Solde des fonds au 1 ^{er} janv. 2004	Contributions	Divers	Total	Dépenses au titre des projets	Dépenses diverses			Total
Donateur : Irlande									
Logements destinés aux veuves et aux femmes	(13)	–	–	–	(13)	–	(13)	–	–
Donateurs : Suisse/Royaume- Uni/Suède/Autriche/Norvège									
Programme de démobilisation et de réinsertion au Rwanda	787	–	13	13	581	–	581	–	219
Donateurs : Irlande/Pays-Bas									
Projet-cadre sur la réinsertion au Rwanda	(117)	–	–	–	(118)	–	(118)	–	1
Donateur : Irlande									
Politiques communautaires, phase III	(110)	–	–	–	(110)	–	(110)	–	–
Donateurs : ONG (ACDI/VOCA)/ États-Unis									
Monétisation des denrées alimentaires	533	–	9	9	–	–	–	–	542
Donateur : Pays-Bas									
Guichet spécial pour les femmes	3	–	–	–	–	–	–	–	3
Donateur : Suisse									
Appui à l'appareil judiciaire	170	–	3	3	–	–	–	–	173
Donateur : Finlande									
Appui à la remise en état du système judiciaire	9	–	–	–	–	–	–	–	9
Donateur : Norvège									
Centre de formation de chauffeurs de poids lourds	(449)	–	–	–	(449)	–	(449)	–	–
Donateur : Japon									
Programme d'éducation civique et de communication	18	–	–	–	–	–	–	–	18
Donateur : Italie									
Appui au secteur sanitaire de la préfecture d'Umutara	278	–	4	4	132	–	132	–	150

Nom du fonds d'affectation ponctuelle	Recettes			Dépenses			Remboursement aux donateurs et virements aux/provenant des autres fonds (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre 2005	
	Solde des fonds au 1 ^{er} janv. 2004	Contributions	Divers	Total	Dépenses au titre des projets	Dépenses diverses			Total
Donateur : Pays-Bas									
Appui aux commissions de vérification et aux prisons	158	–	9	9	–	–	–	–	167
Donateur : Canada									
Appui à l'intégration sociale des jeunes citoyens non accompagnés et sans emploi	(66)	–	–	–	(65)	–	(65)	–	(1)
Donateur : Pays-Bas									
Force de police municipale rwandaise, phase III	(392)	–	–	–	(392)	–	(392)	–	–
Donateur : Suède									
Renforcement des capacités de la police municipale rwandaise en matière d'arrestation, de détention et de transfèrement de détenus	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel	803	–	38	38	(440)	–	(440)	–	1 281
	Tableau 5.2			Tableau 5.2			Tableau 5.2		
20. Fonds d'affectation spéciale PNUD/Norvège pour l'assistance électorale au Mozambique									
Donateur : Suisse									
Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance aux élections locales au Mozambique	59	–	2	2	–	–	–	–	61
Donateur : Union européenne									
Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance aux élections locales au Mozambique	461	–	23	23	–	–	–	–	484
Donateur : Suède									
Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance aux élections locales au Mozambique	579	–	28	28	–	–	–	–	607
Total partiel	1 099	–	53	53	–	–	–	–	1 152

Nom du fonds d'affectation ponctuelle	Solde des fonds au 1 ^{er} janv. 2004	Recettes			Dépenses			Remboursement aux donateurs et virements aux/provenant des autres fonds (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre 2005
		Contributions	Divers	Total	Dépenses au titre des projets	Dépenses diverses	Total		
21. Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Programme de déminage au Mozambique									
Donateur : Suède									
Fonds d'affectation spéciale du Programme de déminage accéléré au Mozambique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Donateur : Danemark									
Déminage et défrichage en vue de l'installation de lignes de transmission à Gaza et à Inhambane	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Donateur : Suède									
Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance technique à la Commission nationale de déminage	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
22. Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'appui au processus de paix dans le nord du Mali									
Donateur : Belgique									
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au processus de paix dans le nord du Mali	348	-	11	11	-	-	-	-	359
Total partiel	348	-	11	11	-	-	-	-	359
23. Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe									
Donateur : Italie									
Programme de mise en valeur des ressources humaines	1 124	-	55	55	-	-	-	-	1 179
Total partiel	1 124	-	55	55	-	-	-	-	1 179

Nom du fonds d'affectation ponctuelle	Solde des fonds au 1 ^{er} janv. 2004	Recettes			Dépenses			Remboursement aux donateurs et virements aux/provenant des autres fonds (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre 2005
		Contributions	Divers	Total	Dépenses au titre des projets	Dépenses diverses	Total		
24. Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour lutter contre la pauvreté et la faim en Afrique									
Donateur : Italie									
Programme italo-éthiopien de reconstruction et de développement	1 344	–	65	65	–	–	–	–	1 409
Total partiel	1 344	–	65	65	–	–	–	–	1 409
25. Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'appui à la gestion des affaires publiques en Afrique									
Donateur : Canada									
Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité et le développement en Afrique de l'Ouest	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel	–	–	–	–	–	–	–	–	–
26. Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la Guinée-Bissau									
Donateur : CEE									
Fonds d'affectation spéciale d'appui aux élections parlementaires et présidentielles en Guinée-Bissau	(1 786)	–	–	–	–	–	–	–	(1 786)
Total partiel	(1 786)	–	–	–	–	–	–	–	(1 786)
27. Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour des projets et programmes spécifiques pour l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA)									
Donateur : Belgique									
Fonds d'affectation ponctuelle à l'appui du programme de l'OHADA	282	–	9	9	(3)	–	(3)	–	294

Nom du fonds d'affectation ponctuelle	Solde des fonds au 1 ^{er} janv. 2004	Recettes			Dépenses			Remboursement aux donateurs et virements aux/provenant des autres fonds (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre 2005
		Contributions	Divers	Total	Dépenses au titre des projets	Dépenses diverses	Total		
Donateur : Canada									
Fonds d'affectation ponctuelle à l'appui du programme de l'OHADA	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Donateur : France									
Appui aux activités de l'École régionale supérieure de la magistrature (ERSUMA)	(15)	-	-	-	-	-	-	-	(15)
Total partiel	267	-	9	9	(3)	-	(3)	-	279
28. Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'appui au Programme d'assistance humanitaire et de relèvement au Zimbabwe mené par l'équipe de pays des Nations Unies									
Donateur : Royaume-Uni									
Appui au Programme d'assistance humanitaire et de relèvement au Zimbabwe mené par l'équipe de pays des Nations Unies	3 706	-	182	182	-	-	-	-	3 888
Total partiel	3 706	-	182	182	-	-	-	-	3 888
29. Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'assistance aux populations et la réinstallation permanente au Burundi									
Donateur : Suisse									
Appui au programme composite d'assistance aux populations au Burundi	670	-	20	20	475	24	499	-	191
Total partiel	670	-	20	20	475	24	499	-	191

Nom du fonds d'affectation ponctuelle	Recettes			Dépenses			Remboursement aux donateurs et virements aux/provenant des autres fonds (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre 2005	
	Solde des fonds au 1 ^{er} janv. 2004	Contributions	Divers	Total	Dépenses au titre des projets	Dépenses diverses			Total
30. Appui à l'organisation d'élections au Burundi									
Donateur : Belgique									
Appui à l'organisation d'élections au Burundi	–	2 676	–	2 676	2 516	126	2 642	–	34
Total partiel	–	2 676	–	2 676	2 516	126	2 642	–	34
31. Mécanisme d'évaluation intra- africaine du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)									
Donateur : Belgique									
Fonds d'affectation ponctuelle destiné au Mécanisme d'évaluation intra-africaine du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)	–	858	–	858	816	42	858	–	–
Total partiel	–	858	–	858	816	42	858	–	–
Gestionnaire des fonds : PNUD Asie/Pacifique									
32. Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'aide humanitaire et la reconstruction au Cambodge									
Donateur : Suède									
Fonds PNUD/Suède pour la reconstruction des infrastructures au Cambodge	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Donateur : Pays-Bas									
Fonds d'affectation spéciale PNUD/Pays-Bas pour le Cambodge	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Nom du fonds d'affectation ponctuelle	Recettes			Dépenses			Remboursement aux donateurs et virements aux/provenant des autres fonds (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre 2005	
	Solde des fonds au 1 ^{er} janv. 2004	Contributions	Divers	Total	Dépenses au titre des projets	Dépenses diverses			Total
Donateur : États-Unis									
Fonds d'affectation spéciale PNUD/États-Unis pour le Cambodge	2	–	–	–	–	–	–	–	2
Total partiel	2	–	–	–	–	–	–	–	2
33. Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le renforcement des capacités de déménagement au Cambodge									
Donateur : Japon									
Atelier international de Phnom Penh sur le déminage et l'aide aux victimes	1 056	1 236	40	1 276	5 235	47	5 282	3 050	100
Donateur : Belgique									
Fonds d'affectation ponctuelle d'appui au renforcement des capacités de déminage au Cambodge	458	–	10	10	1 004	–	1 004	547	11
Total partiel	1 514	1 236	50	1 286	6 239	47	6 286	3 597	111
34. Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'appui aux élections nationales et locales au Cambodge									
Donateur : Suède									
Appui aux élections locales au Cambodge	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel	–	–	–	–	–	–	–	–	–
35. Fonds d'affectation spéciale PNUD/République démocratique populaire lao pour la neutralisation, l'enlèvement et la destruction des engins explosifs									
Donateur : Norvège									
Renforcement de la législation sur l'environnement	90	–	3	3	81	2	83	–	10

Nom du fonds d'affectation ponctuelle	Recettes			Dépenses			Remboursement aux donateurs et virements aux/provenant des autres fonds (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre 2005	
	Solde des fonds au 1 ^{er} janv. 2004	Contributions	Divers	Total	Dépenses au titre des projets	Dépenses diverses			Total
Donateur : Danemark									
Élimination des engins non explosés et renforcement de la législation sur l'environnement	2 957	–	124	124	1 168	38	1 206	(7)	1 868
Total partiel	3 047	–	127	127	1 249	40	1 289	(7)	1 878
36. Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public									
Donateur : Belgique									
Fonds d'affectation ponctuelle pour l'ordre public en Afghanistan	–	713	–	713	691	21	712	–	1
Total partiel	–	713	–	713	691	21	712	–	1
37. Fonds spécial PNUD/Timor-Leste en faveur des ex-fonctionnaires du Gouvernement indonésien									
Donateur : Australie									
Fonds spécial en faveur des ex- fonctionnaires du Gouvernement indonésien	(4 996)	150	–	150	(4 846)	–	(4 846)	–	–
Total partiel	(4 996)	150	–	150	(4 846)	–	(4 846)	–	–
Gestionnaire des fonds : PNUD Europe et CEI									
38. Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le déminage en Bosnie- Herzégovine									
Donateur : Association des États-Unis pour les Nations Unies (UNA-USA)									
Fonds d'affectation spéciale Adopt- a-Minefield en Bosnie-Herzégovine	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Donateur : Italie									
Fonds d'affectation spéciale pour le déminage en Bosnie-Herzégovine	–	–	3	3	–	–	–	–	3

Nom du fonds d'affectation ponctuelle	Recettes			Dépenses			Remboursement aux donateurs et virements aux/provenant des autres fonds (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre 2005	
	Solde des fonds au 1 ^{er} janv. 2004	Contributions	Divers	Total	Dépenses au titre des projets	Dépenses diverses			Total
Donateur : Canada									
Appui au Centre de lutte antimines de Bosnie-Herzégovine et autres centres de lutte antimines	-	-	2	2	-	-	-	-	2
Donateur : Pays-Bas									
Appui au Programme antimines de Bosnie (Appel global interorganisations de l'ONU en faveur de l'ex-Yougoslavie)	-	-	1	1	-	-	-	-	1
Donateur : Département des opérations de maintien de la paix (ONU)									
Appui au Programme de lutte antimines en Bosnie-Herzégovine	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Donateur : Suède									
Appui au Programme de déminage en Bosnie-Herzégovine	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Donateur : Allemagne									
Fonds d'affectation spéciale pour le déminage en Bosnie-Herzégovine	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Donateur : HCR									
Déminage en vue de faciliter le retour des réfugiés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Donateur : Slovénie									
Fonds d'affectation spéciale international pour le déminage et l'aide aux victimes des mines en Bosnie-Herzégovine	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel	-	-	6	6	-	-	-	-	6

Nom du fonds d'affectation ponctuelle	Solde des fonds au 1 ^{er} janv. 2004	Recettes			Dépenses			Remboursement aux donateurs et virements aux/provenant des autres fonds (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre 2005
		Contributions	Divers	Total	Dépenses au titre des projets	Dépenses diverses	Total		
Gestionnaire des fonds : Bureau de la gestion									
39. Fonds d'affectation spéciale PNUD 2001									
Donateur : Norvège									
Appui au Fonds d'affectation spéciale PNUD 2001	224	–	11	11	–	–	–	–	235
Total partiel	224	–	11	11	–	–	–	–	235
Gestionnaire des fonds : Bureau de la prévention des crises et du relèvement									
40. Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'appui à la prévention et à la réduction de la prolifération des armes légères									
Donateur : Belgique									
Appui au Programme de désarmement, de démobilisation et de maîtrise de la prolifération des armes légères dans la région des Grands Lacs	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel	–	–	–	–	–	–	–	–	–
41. Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour les situations de crise, d'après conflit et de relèvement									
Donateurs : divers									
Fonds pour l'Autorité intérimaire de l'Afghanistan	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Nom du fonds d'affectation ponctuelle	Recettes			Dépenses			Remboursement aux donateurs et virements aux/provenant des autres fonds (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre 2005	
	Solde des fonds au 1 ^{er} janv. 2004	Contributions	Divers	Total	Dépenses au titre des projets	Dépenses diverses			Total
42. Fonds d'affectation spéciale thématique du PNUD pour la prévention des crises et le redressement									
Donateurs : divers									
Lutte antimines	13 455	55 083	265	55 348	50 960	1 403	52 363	5 170	21 610
Donateurs : divers									
Réforme de la justice et des forces de sécurité	1 344	2 111	82	2 193	2 565	68	2 633	1 852	2 756
Donateurs : divers									
Initiatives spéciales	440	16 613	(29)	16 584	14 398	712	15 110	733	2 647
Donateurs : divers									
Initiatives des bureaux de pays	36 174	286 888	5 118	292 006	225 916	12 421	238 337	16 222	106 065
Donateurs : divers									
Réseau de connaissances et de mise au point de méthodes	3 075	5 631	223	5 854	4 083	59	4 142	–	4 787
Donateurs : divers									
Stratégies de prévention des conflits et de consolidation de la paix	3 140	5 819	141	5 960	7 919	202	8 121	919	1 898
Donateurs : divers									
Relèvement	33 972	3 769	1 508	5 277	7 165	156	7 321	(24 732)	7 196
Donateurs : divers									
Atténuation des effets des catastrophes naturelles	2 195	8 239	222	8 461	5 887	493	6 380	109	4 385
Donateurs : divers									
Réduction des armes légères, désarmement et démobilisation des ex-combattants	13 090	9 626	499	10 125	16 831	435	17 266	3 919	9 868
Total partiel	106 885	393 779	8 029	401 808	335 724	15 949	351 673	4 192	161 212

Nom du fonds d'affectation ponctuelle	Recettes			Dépenses			Remboursement aux donateurs et virements aux/provenant des autres fonds (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre 2005	
	Solde des fonds au 1 ^{er} janv. 2004	Contributions	Divers	Total	Dépenses au titre des projets	Dépenses diverses			Total
43. Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le développement social durable, la paix et l'aide en faveur des pays se trouvant dans une situation particulière									
Un fonds d'affectation ponctuelle									
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le développement social durable, la paix et l'aide en faveur des pays se trouvant dans une situation particulière	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total partiel	-	-	-	-	-	-	-	-	
Gestionnaire des fonds : Bureau des ressources et des partenariats stratégiques									
44. Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour les objectifs du Millénaire pour le développement									
Donateur : Pays-Bas									
Fonds d'affectation ponctuelle pour les objectifs du Millénaire pour le développement	2 923	1 908	86	1 994	4 651	233	4 884	-	33
Donateur : Fondation Bill et Melinda Gates									
Fonds d'affectation ponctuelle à l'appui du Fonds d'affectation spéciale pour les objectifs du Millénaire pour le développement	986	1 258	30	1 288	2 008	205	2 213	-	61
Total partiel	3 909	3 166	116	3 282	6 659	438	7 097	-	94

Nom du fonds d'affectation ponctuelle	Recettes			Dépenses			Remboursement aux donateurs et virements aux/provenant des autres fonds (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre 2005
	Solde des fonds au 1 ^{er} janv. 2004	Contributions	Divers	Total	Dépenses au titre des projets	Dépenses diverses		
Gestionnaire des fonds : PNUD États arabes								
45. Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la Somalie								
Donateur : Suède								
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui à l'Appel de l'ONU en faveur de la Somalie	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel	-	-	-	-	-	-	-	-
46. Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Programme d'aide au peuple palestinien								
Donateur : Norvège								
Fonds d'affectation ponctuelle pour le projet « Appui urgent au secteur de la santé »	67	-	3	3	-	-	-	70
Donateur : Norvège								
Fonds d'affectation ponctuelle pour le « Programme d'urgence de création d'emplois dans le district d'Hébron »	31	-	1	1	-	-	-	32
Donateur : Norvège								
Fonds d'affectation ponctuelle pour le « Programme d'urgence de création d'emplois dans la bande de Gaza »	608	-	29	29	-	-	-	637
Organisation de libération de la Palestine (OLP) pour le projet « Programme participatif de gestion des ressources naturelles »	467	-	22	22	-	-	-	489
Donateur : CEE								
Développement rural local en Palestine	4 314	-	204	204	-	-	-	4 518

Nom du fonds d'affectation ponctuelle	Recettes			Dépenses			Remboursement aux donateurs et virements aux/provenant des autres fonds (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre 2005	
	Solde des fonds au 1 ^{er} janv. 2004	Contributions	Divers	Total	Dépenses au titre des projets	Dépenses diverses			Total
Donateur : Japon									
Fonds de dotation	(365)	185	1	186	–	–	–	287	108
Donateur : OMS									
Programme palestinien de lutte contre la brucellose (aspect vétérinaire)	148	–	7	7	–	–	–	–	155
Donateur : Agence canadienne de développement international (ACDI)									
Programme d'action pour les ressources en eau palestiniennes	98	–	5	5	–	–	–	–	103
Donateur : Suède									
Réhabilitation des centres pour la jeunesse de Cisjordanie	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Donateur : Argentine									
Fonds d'affectation spéciale du Programme de lutte contre la brucellose dans les territoires occupés	(208)	–	–	–	–	–	–	211	3
Donateur : Suède									
Réhabilitation des centres pour la jeunesse et les femmes à Hébron	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Donateur : Suède									
Remise en état des petites infrastructures en utilisant la main- d'œuvre disponible dans les municipalités de la bande de Gaza	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Donateur : Suède									
Appui à la réhabilitation de la vieille ville de Bethléem	156	–	7	7	–	–	–	–	163
Donateur : Espagne									
Fonds d'affectation spéciale du Programme de lutte contre la brucellose dans les territoires occupés	475	–	22	22	–	–	–	–	497

Nom du fonds d'affectation ponctuelle	Recettes			Dépenses			Remboursement aux donateurs et virements aux/provenant des autres fonds (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre 2005	
	Solde des fonds au 1 ^{er} janv. 2004	Contributions	Divers	Total	Dépenses au titre des projets	Dépenses diverses			Total
Donateur : Danemark									
Gestion et planification intégrées des ressources en eau	501	–	24	24	–	–	–	–	525
Donateur : ACDI									
Fonds d'affectation spéciale PNUD/ACDI pour l'éducation extrascolaire : centres pour la jeunesse	39	–	2	2	–	–	–	–	41
Donateur : Suède									
Appui au programme de création d'emplois à Gaza	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Donateur : Suède									
Développement des centres pour la jeunesse et les femmes dans les zones pauvres de la bande de Gaza	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Donateur : Norvège									
Création d'emplois dans les infrastructures municipales, les infrastructures pour la jeunesse et les infrastructures publiques de la bande de Gaza	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Donateur : Norvège									
Création d'emplois dans les infrastructures municipales, les infrastructures pour la jeunesse et les infrastructures de santé de la bande de Gaza	18	–	1	1	–	–	–	–	19
Donateur : Banque islamique de développement									
Remise en état de l'infrastructure sanitaire, municipale et d'éducation en Cisjordanie et dans la bande de Gaza	4 819	–	228	228	–	–	–	–	5 047

Nom du fonds d'affectation ponctuelle	Recettes			Dépenses			Remboursement aux donateurs et virements aux/provenant des autres fonds (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre 2005	
	Solde des fonds au 1 ^{er} janv. 2004	Contributions	Divers	Total	Dépenses au titre des projets	Dépenses diverses			Total
Donateur : Norvège									
Création d'emplois dans les infrastructures municipales, les infrastructures pour la jeunesse et les infrastructures publiques de la bande de Gaza	19	–	1	1	–	–	–	–	20
Total partiel	11 187	185	557	742	–	–	–	498	12 427
	Tableau 5.2			Tableau 5.2			Tableau 5.2		
47. Rapport arabe sur le développement humain									
Donateur : Danemark									
Rapport arabe sur le développement humain	–	503	–	503	204	5	209	–	294
Total partiel	–	503	–	503	204	5	209	–	294
Gestionnaire des fonds : Bureau de l'évaluation									
48. Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'évaluation du développement des capacités									
Donateur : Danemark									
Création de capacités dans le domaine du développement humain durable	450	–	8	8	3	–	3	(1 634)	(1 179)
Donateur : Danemark									
Création de capacités dans le domaine du développement humain durable	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel	450	–	8	8	3	–	3	(1 634)	(1 179)

Nom du fonds d'affectation ponctuelle	Recettes			Dépenses			Remboursement aux donateurs et virements aux/provenant des autres fonds (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre 2005	
	Solde des fonds au 1 ^{er} janv. 2004	Contributions	Divers	Total	Dépenses au titre des projets	Dépenses diverses			Total
Gestionnaire des fonds : Bureau de l'Administrateur/Groupe d'appui opérationnel									
49. Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le partenariat international									
Donateur : PNUD/Fondation pour les Nations Unies									
Fonds d'affectation ponctuelle pour les partenariats internationaux	1 186	25 847	464	26 311	17 339	1 194	18 533	(149)	8 815
Donateur : ONU									
Convention-cadre sur les changements climatiques	237	–	11	11	2	–	2	36	282
Donateur : Australie									
Fonds d'affectation ponctuelle pour le projet « Traite des femmes et des enfants dans la sous-région du Mékong »	33	–	3	3	(32)	(3)	(35)	4	75
Total partiel	1 456	25 847	478	26 325	17 309	1 191	18 500	(109)	9 172
Total pour les fonds d'affectation ponctuelle	146 350	476 720	11 595	488 315	431 819	18 859	450 677	49 198	233 186
	Tableau 5				Tableau 5				

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Exercice biennal 2004-2005

Tableau 5.2

Sélection de fonds d'affectation spéciale constitués par le PNUD : état des comptes
de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre la désertification et la sécheresse</i>		<i>Fonds d'affectation spéciale du Fonds pour l'environnement mondial</i>		<i>Fonds multilatéral pour la mise en application du Protocole de Montréal</i>	
	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>
Recettes						
Contributions volontaires	17	(142)	407 382	376 355	85 104	61 300
Contributions au titre de la participation aux coûts	1 276	2 880	1 837	11 376	–	–
Contributions aux fonds d'affectation ponctuelle	–	226	8 923	–	6 374	739
Contributions au titre des contrats de services de gestion	1	(3)	–	592	–	–
Total partiel	1 294	2 961	418 142	388 323	91 478	62 039
Intérêts créditeurs	425	(2)	3 174	178	3 792	1 838
Services d'appui remboursables	82	32	–	–	–	–
Recettes diverses	7	47	291	246	840	–
Total des recettes	1 808	3 038	421 607	388 747	96 110	63 877
Dépenses						
Dépenses au titre des programmes						
Ressources ordinaires	(3)	1 788	322 326	245 409	56 902	49 403
Participation aux coûts	1 389	2 492	6 550	7 173	1	132
Fonds d'affectation ponctuelle	99	782	6 445	111	1 907	970
Contrats de services de gestion	–	8	162	–	–	–
Total partiel	1 485	5 070	335 483	252 693	58 810	50 505
Budget d'appui biennal (montant net)						
Dépenses de gestion et d'administration	–	528	29 555	33 368	1 336	3 333
Dépenses d'appui technique	(1 064)	1 306	–	–	3 078	–
Dépenses d'appui du PNUD	107	–	2 779	1 367	2 247	903

	<i>Fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre la désertification et la sécheresse</i>		<i>Fonds d'affectation spéciale du Fonds pour l'environnement mondial</i>		<i>Fonds multilatéral pour la mise en application du Protocole de Montréal</i>	
	2004-2005	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005	2002-2003
Dépenses au titre des services d'appui remboursables	–	(13)	–	–	–	–
Total partiel	(957)	1 821	32 334	34 735	6 661	4 236
Dépenses diverses	4	241	12	563	–	39
Total des dépenses	532	7 132	367 829	287 991	65 471	54 780
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	1 276	(4 094)	53 778	100 756	30 639	9 097
Économies réalisées au titre d'engagements d'exercices antérieurs	–	13	(224)	30	–	34
Remboursements aux donateurs et virements aux/provenant des autres fonds	(566)	(1 081)	2 388	(17 633)	(208)	–
Solde des fonds au 1 ^{er} janvier	3 605	8 767	113 331	30 178	79 121	69 990
Solde des fonds au 31 décembre	4 315	3 605	169 273	113 331	109 552	79 121
Actif						
Encaisse	–	–	–	–	–	–
Lettres de crédit et billets à ordre des gouvernements	–	100	–	–	6 304	31 150
Placements	29	45	200 127	119 623	111 106	49 158
Fonds de fonctionnement fournis aux gouvernements	307	424	18 372	13 694	3 768	716
Fonds de fonctionnement fournis aux agents d'exécution	344	331	2 565	4 664	–	–
Sommes dues par le PNUD (ressources ordinaires)	3 043	2 103	–	–	–	369
Comptes débiteurs divers et charges comptabilisées d'avance	493	698	237	112	(13)	(9)
Intérêts échus	283	284	1 351	–	1 518	544
Autres actifs financiers	–	–	–	–	–	–
Total de l'actif	4 499	3 985	222 652	138 093	122 683	81 928
Passif						
Fonds de fonctionnement dus aux gouvernements	208	402	3 115	1 724	33	234
Fonds de fonctionnement dus aux agents d'exécution	–	–	1 447	11 914	–	–
Engagements non réglés	–	4	13 130	9 394	5 426	2 573

	<i>Fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre la désertification et la sécheresse</i>		<i>Fonds d'affectation spéciale du Fonds pour l'environnement mondial</i>		<i>Fonds multilatéral pour la mise en application du Protocole de Montréal</i>	
	2004-2005	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005	2002-2003
Comptes créditeurs	(24)	(26)	809	76	(15)	–
Sommes dues au PNUD (ressources ordinaires)	–	–	34 878	1 654	7 687	–
Fonds de réserve pour imprévus	–	–	–	–	–	–
Total du passif	184	380	53 379	24 762	13 131	2 807
Réserves et solde des fonds						
Réserve opérationnelle	–	–	–	–	–	–
Fonds de dotation	–	–	–	–	–	–
Ressources inutilisées						
Ressources ordinaires	176	(1 058)	146 629	91 412	104 013	78 656
Participation aux coûts	2 708	2 771	16 646	18 394	–	(12)
Fonds d'affectation ponctuelle	1 300	1 845	5 555	2 949	5 539	477
Contrats de services de gestion	2	–	443	576	–	–
Total partiel	4 186	3 558	169 273	113 331	109 552	79 121
Services d'appui remboursables	129	47	–	–	–	–
Total, ressources inutilisées	4 315	3 605	169 273	113 331	109 552	79 121
Total, réserves et solde des fonds au 31 décembre	4 315	3 605	169 273	113 331	109 552	79 121
Total du passif, des réserves et du solde des fonds	4 499	3 985	222 652	138 093	122 683	81 928

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Exercice biennal 2004-2005

Tableau 5.2

Sélection de fonds d'affectation spéciale constitués par le PNUD : état des comptes
de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds d'affectation du PNUD pour le Rwanda</i>		<i>Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Programme Iraq</i>		<i>Fonds d'affectation spéciale PNUD/SIDA pour l'assistance aux activités spécifiques du PNUD</i>	
	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>
Recettes						
Contributions volontaires	371	3 141	22 238	271 910	129 226	69 799
Contributions au titre de la participation aux coûts	–	–	–	–	–	–
Contributions aux fonds d'affectation ponctuelle	–	130	–	–	–	–
Contributions au titre des contrats de services de gestion	–	–	–	–	–	–
Total partiel	371	3 271	22 238	271 910	129 226	69 799
Intérêts créditeurs	–	(7)	122	307	37	(37)
Services d'appui remboursables	–	–	–	–	–	–
Recettes diverses	–	–	159	2	18	1 231
Total des recettes	371	3 264	22 519	272 219	129 281	70 993
Dépenses						
Dépenses au titre des programmes						
Ressources ordinaires	652	9 103	(191)	272 945	94 008	60 446
Participation aux coûts	(1)	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation ponctuelle	(440)	2 002	–	–	–	–
Contrats de services de gestion	–	–	–	–	–	–
Total partiel	211	11 105	(191)	272 945	94 008	60 446
Budget d'appui biennal (montant net)						
Dépenses de gestion et d'administration	–	–	–	–	–	–
Dépenses d'appui technique	–	–	–	–	–	–
Dépenses d'appui du PNUD	21	98	213	10 578	4 189	2 040

	<i>Fonds d'affectation du PNUD pour le Rwanda</i>		<i>Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Programme Iraq</i>		<i>Fonds d'affectation spéciale PNUD/SIDA pour l'assistance aux activités spécifiques du PNUD</i>	
	2004-2005	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005	2002-2003
Dépenses au titre des services d'appui remboursables	-	-	-	-	-	-
Total partiel	21	98	213	10 578	4 189	2 040
Dépenses diverses	1	20	(258)	568	23	86
Total des dépenses	233	11 223	(236)	284 091	98 220	62 572
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	138	(7 959)	22 755	(11 872)	31 061	8 421
Économies réalisées au titre d'engagements de l'exercice biennal antérieur	-	-	-	-	-	8
Remboursements aux donateurs et virements aux/provenant des autres fonds	245	-	(5 833)	(441)	(27 552)	(8 029)
Solde des fonds au 1 ^{er} janvier	969	8 928	(16 750)	(4 437)	27 733	27 333
Solde des fonds au 31 décembre	1 352	969	172	(16 750)	31 242	27 733
Actif						
Encaisse	-	-	-	10 000	-	-
Lettres de crédit et billets à ordre des gouvernements	-	-	-	-	-	-
Placements	1	3	-	5 645	-	-
Fonds de fonctionnement fournis aux gouvernements	3 585	6 619	-	597	1 787	1 112
Fonds de fonctionnement fournis aux autres agents d'exécution	1	1 075	-	-	985	899
Sommes dues par le PNUD (ressources ordinaires)	-	-	102	-	41 569	32 904
Comptes débiteurs divers et charges comptabilisées d'avance	4	1	101	93	1 207	1 102
Intérêts échus	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-
Total de l'actif	3 591	7 698	203	16 335	45 548	36 017

	<i>Fonds d'affectation du PNUD pour le Rwanda</i>		<i>Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Programme Iraq</i>		<i>Fonds d'affectation spéciale PNUD/SIDA pour l'assistance aux activités spécifiques du PNUD</i>	
	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>
Passif						
Fonds de fonctionnement dus aux gouvernements	376	2 557	–	–	684	1 344
Fonds de fonctionnement dus aux agents d'exécution	1 672	2 577	5	6 151	2 091	2 957
Engagements non réglés	36	58	–	368	1 366	3 720
Comptes créditeurs	(68)	1	26	19	938	263
Sommes dues au PNUD (ressources ordinaires)	223	1 536	–	26 547	–	–
Fonds de réserve pour imprévus	–	–	–	–	9 227	–
Total du passif	2 239	6 729	31	33 085	14 306	8 284
Réserves et solde des fonds						
Réserve opérationnelle	–	–	–	–	–	–
Fonds de dotation	–	–	–	–	–	–
Ressources inutilisées						
Ressources ordinaires	71	166	172	(16 750)	31 242	27 733
Participation aux coûts	–	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation ponctuelle	1 281	803	–	–	–	–
Contrats de services de gestion	–	–	–	–	–	–
Total partiel	1 352	969	172	(16 750)	31 242	27 733
Services d'appui remboursables	–	–	–	–	–	–
Total, ressources inutilisées	1 352	969	172	(16 750)	31 242	27 733
Total, réserves et solde des fonds au 31 décembre	1 352	969	172	(16 750)	31 242	27 733
Total du passif, des réserves et du solde des fonds	3 591	7 698	203	16 335	45 548	36 017

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Exercice biennal 2004-2005

Tableau 6

Services d'appui remboursables et activités accessoires : recettes, dépenses et soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contrats de services de gestion</i>		<i>Programme de formation d'administrateurs auxiliaires</i>		<i>Réserve pour les bureaux et logements hors siège</i>		<i>Services d'appui remboursables</i>		<i>Activités spéciales</i>		<i>Programme des Volontaires des Nations Unies</i>		<i>Total, services d'appui remboursables, activités accessoires</i>	
	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>
Recettes														
Contributions	234 458	225 232	62 990	58 550	–	–	–	–	76 164	87 166	61 568	47 438	435 180	418 386
Intérêts créditeurs	2 511	6 688	–	–	–	–	10 491	10 535	379	20	1 991	1 619	15 372	18 862
Recettes diverses	–	–	(22)	62	2 319	2 320	373 122	298 748	75 244	547	15 738	14 093	466 401	315 770
Total des recettes	236 969	231 920	62 968	58 612	2 319	2 320	383 613	309 283	151 787	87 733	79 297	63 150	916 953	753 018
Dépenses														
Au titre des programmes	179 571	249 150	51 658	48 379	–	–	–	–	14 409	4 983	48 019	44 952	293 657	347 464
Appui aux programmes	–	–	6 252	5 809	–	–	–	–	–	–	8 968	7 689	15 220	13 498
Services consultatifs en matière de développement	–	–	–	–	–	–	–	–	7 564	–	–	–	7 564	–
Appui aux programmes fourni au coordonnateur résident	–	–	–	–	–	–	–	–	17 214	17 272	–	–	17 214	17 272
Budget d'appui biennal (montant net)	–	–	–	–	838	969	364 002	251 216	91 165	58 242	12 840	10 371	468 845	320 798
Dépenses diverses	(4)	–	–	–	–	116	–	–	–	–	155	48	151	164
Total des dépenses	179 567	249 150	57 910	54 188	838	1 085	364 002	251 216	130 352	80 497	69 982	63 060	802 651	699 196
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	57 402	(17 230)	5 058	4 424	1 481	1 235	19 611	58 067	21 435	7 236	9 315	90	114 302	53 822
Économies réalisées au titre d'engagements de l'exercice biennal antérieur	–	–	–	–	15	7	1 460	1 864	512	1 234	–	–	1 987	3 105

	<i>Contrats de services de gestion</i>		<i>Programme de formation d'administrateurs auxiliaires</i>		<i>Réserve pour les bureaux et logements hors siège</i>		<i>Services d'appui remboursables</i>		<i>Activités spéciales</i>		<i>Programme des Volontaires des Nations Unies</i>		<i>Total, services d'appui remboursables, activités accessoires</i>	
	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>
Virements aux/provenant des réserves	-	-	-	-	-	-	(9 000)	(3 400)	-	-	-	-	(9 000)	(3 400)
Virements aux/provenant des autres fonds	(5 555)	(8 903)	-	-	-	-	799	2 130	761	738	(4 095)	(1 629)	(8 090)	(7 664)
Solde des fonds au 1 ^{er} janvier	56 850	82 983	9 632	5 208	(2 999)	(4 241)	171 751	113 090	17 611	8 403	49 215	50 754	302 060	256 197
Solde des fonds au 31 décembre	108 697	56 850	14 690	9 632	(1 503)	(2 999)	184 621	171 751	40 319	17 611	54 435	49 215	401 259	302 060
			Tableau 6.1		Tableau 6.2		Tableau 6.3		Tableau 6.4		Tableau 6.6		Tableau I.2	

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Exercice biennal 2004-2005

Tableau 6 (*fin*)

Actif, passif, réserves et solde des fonds au 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contrats de services de gestion</i>		<i>Programme de formation d'administrateurs auxiliaires</i>		<i>Réserve pour les bureaux et logements hors siège</i>		<i>Services d'appui remboursables</i>		<i>Activités spéciales</i>		<i>Programme des Volontaires des Nations Unies</i>		<i>Total, services d'appui remboursables, activités accessoires</i>	
	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>
Actif														
Encaisse	-	-	-	(27)	-	-	19 656	26 730	-	-	1 958	-	21 614	26 703
Ressources ordinaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	47 848	32 902	47 848	32 902
Fonds de fonctionnement fournis aux gouvernements	-	-	-	-	-	-	17	-	682	-	-	-	699	-
Fonds de fonctionnement fournis aux agents d'exécution	-	-	2	-	-	-	0	-	1	-	48	-	51	-
Comptes débiteurs et charges comptabilisées d'avance														
Sommes à recevoir au titre des activités de fond	154 883	89 211	14 931	9 173	-	-	251 743	246 310	42 431	18 471	895	4 408	464 883	367 573
Comptes débiteurs divers et charges comptabilisées d'avance	-	-	255	730	168	87	32 677	20 168	168	373	9 977	15 953	43 245	37 311
Intérêts échus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	818	330	818	330
Créances à long terme	-	-	-	-	436	608	-	-	-	-	-	-	436	608
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts aux gouvernements	-	-	-	-	806	806	-	-	-	-	-	-	806	806
Frais de construction	-	-	-	-	42 916	42 893	-	-	-	-	-	-	42 916	42 893
Frais de rénovation capitalisés	-	-	-	-	983	1 118	-	-	-	-	-	-	983	1 118
Plan de location d'appareils ménagers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provision pour amortissement	-	-	-	-	(9 632)	(9 710)	-	-	-	-	-	-	(9 632)	(9 710)
Total de l'actif	154 883	89 211	15 188	9 876	35 677	35 802	304 093	293 208	43 282	18 844	61 544	53 593	614 667	500 534

	<i>Contrats de services de gestion</i>		<i>Programme de formation d'administrateurs auxiliaires</i>		<i>Réserve pour les bureaux et logements hors siège</i>		<i>Services d'appui remboursables</i>		<i>Activités spéciales</i>		<i>Programme des Volontaires des Nations Unies</i>		<i>Total, services d'appui remboursables, activités accessoires</i>	
	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>
Passif														
Fonds de fonctionnement dus aux entités nationales	-	-	-	-	-	-	-	-	44	-	-	-	44	-
Fonds de fonctionnement dus aux agents d'exécution	-	-	2	18	-	-	-	-	-	-	-	-	2	18
Engagements non réglés	46 186	32 361	93	3	1	15	7 448	7 004	2 760	1 195	1 300	651	57 788	41 229
Comptes créditeurs	-	-	403	223	159	1	35 024	46 453	159	38	5 103	2 529	40 848	49 244
Sommes dues aux ressources ordinaires du PNUD par														
Réserve pour les bureaux et logements hors siège	-	-	-	-	4 272	9 135	-	-	-	-	-	-	4 272	9 135
Programme de formation d'administrateurs auxiliaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Avances des gouvernements au titre des frais de rénovation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Remboursement des agents d'exécution au titre des frais de construction	-	-	-	-	7 748	4 650	-	-	-	-	-	-	7 748	4 650
Recettes comptabilisées d'avance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserves pour les évacuations sanitaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	706	1 198	706	1 198
Total du passif	46 186	32 361	498	244	12 180	13 801	42 472	53 457	2 963	1 233	7 109	4 378	111 408	105 474
Réserves et solde des fonds														
Réserve opérationnelle	-	-	-	-	-	-	77 000	68 000	-	-	-	-	77 000	68 000
Solde des fonds – montant approuvé	-	-	-	-	25 000	25 000	-	-	-	-	-	-	25 000	25 000
Ressources spéciales en capitaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

	<i>Contrats de services de gestion</i>		<i>Programme de formation d'administrateurs auxiliaires</i>		<i>Réserve pour les bureaux et logements hors siège</i>		<i>Services d'appui remboursables</i>		<i>Activités spéciales</i>		<i>Programme des Volontaires des Nations Unies</i>		<i>Total, services d'appui remboursables, activités accessoires</i>	
	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>
Ressources inutilisées	108 697	56 850	14 690	9 632	(1 503)	(2 999)	184 621	171 751	40 319	17 611	54 435	49 215	401 259	302 060
Total, réserves et solde des fonds	108 697	56 850	14 690	9 632	23 497	22 001	261 621	239 751	40 319	17 611	54 435	49 215	503 259	395 060
Total du passif, des réserves et du solde des fonds	154 883	89 211	15 188	9 876	35 677	35 802	304 093	293 208	43 282	18 844	61 544	53 593	614 667	500 534
			Tableau 6.1		Tableau 6.2		Tableau 6.3		Tableau 6.4		Tableau 6.6		État II.2	

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Exercice biennal 2004-2005

Tableau 6.1

Programme de formation d'administrateurs auxiliaires : état des fonds de l'exercice
clos le 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Sources des fonds</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Recettes</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Dépenses d'appui</i>	<i>Décaissements totaux</i>	<i>Solde au 31 décembre 2005</i>
(Aucune)	–	(6)	(4)	–	(4)	(2)
Agence intergouvernementale – FR	48	1 097	877	106	983	162
Banque asiatique de développement	–	–	–	–	–	–
Allemagne	1 860	5 062	4 247	510	4 757	2 165
Antilles néerlandaises	–	–	–	–	–	–
Arabie saoudite	–	630	–	–	–	630
Australie	10	43	47	6	53	–
Autriche	242	2 871	1 546	185	1 731	1 382
Bahreïn	–	–	–	–	–	–
Belgique	1 416	3 156	3 133	375	3 508	1 064
Canada	304	1 217	1 201	180	1 381	140
Cap-Vert	–	–	–	–	–	–
Danemark	1 272	5 800	5 824	698	6 522	550
Espagne	318	3 245	2 244	270	2 514	1 049
Finlande	429	3 167	2 608	313	2 921	675
France	1 720	4 319	3 925	478	4 403	1 636
Irlande	304	967	636	76	712	559
Islande	–	72	128	15	143	(71)
Italie	(1 065)	2 749	1 900	228	2 128	(444)
Japon	4 858	7 688	8 201	976	9 177	3 369
Luxembourg	(599)	2 717	1 762	212	1 974	144
Monaco	15	63	91	11	102	(24)
Norvège	(379)	3 703	2 081	249	2 330	994
Pays-Bas	212	4 913	4 000	524	4 524	601
Portugal	(195)	859	486	58	544	120
République de Corée	90	673	441	53	494	269
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	(107)	116	9	1	10	(1)
Suède	(1 775)	6 283	4 642	557	5 199	(691)
Suisse	654	1 564	1 431	171	1 602	616
Suriname	–	–	–	–	–	–

A/61/5/Add.1

<i>Sources des fonds</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Recettes</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Dépenses d'appui</i>	<i>Décaissements totaux</i>	<i>Solde au 31 décembre 2005</i>
Programme des Nations Unies pour le développement	-	-	202	-	202	(202)
Programme des Nations Unies pour le développement	-	-	-	-	-	-
Total	9 632	62 968	51 658	6 252	57 910	14 690

Tableau 6

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Exercice biennal 2004–2005

Tableau 6.2

Réserve pour les bureaux et logements hors siège : recettes, dépenses et soldes des fonds
pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Logements</i>		<i>Bureaux</i>		<i>Services d'appui afférents à la réserve pour prêts au logement</i>		Total	
	<i>2004–2005</i>	<i>2002–2003</i>	<i>2004–2005</i>	<i>2002–2003</i>	<i>2004–2005</i>	<i>2002–2003</i>	2004–2005	2002–2003
Recettes								
Revenus locatifs	1 584	1 780	431	330	15	–	2 030	2 110
Recettes diverses	112	25	1	–	176	185	289	210
Total des recettes	1 696	1 805	432	330	191	185	2 319	2 320
Dépenses								
Réparations et entretien	816	969	–	–	22	–	838	969
Budget d'appui biennal	–	–	–	–	–	–	–	–
Divers	–	–	–	–	–	–	–	–
Pertes et profits et provisions diverses	–	116	–	–	–	–	–	116
Total des dépenses	816	1 085	–	–	22	–	838	1 085
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	880	720	432	330	169	185	1 481	1 235
Économies réalisées au titre d'engagements de l'exercice antérieur	–	–	15	–	–	7	15	7
Remboursements aux donateurs et virements (à) en provenance d'autres fonds	–	–	–	–	–	–	–	–
Solde des fonds au 1 ^{er} janvier	(2 175)	(2 895)	(2 038)	(2 368)	1 214	1 022	(2 999)	(4 241)
Solde des fonds au 31 décembre	(1 295)	(2 175)	(1 591)	(2 038)	1 383	1 214	(1 503)	(2 999)

Tableau 6

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Exercice biennal 2004–2005

Tableau 6.2

Réserve pour les bureaux et logements hors siège : actif, passif, réserves et solde des fonds
au 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Logements		Bureaux		Services d'appui afférents à la réserve pour prêts au logement		Total	
	2004–2005	2002–2003	2004–2005	2002–2003	2004–2005	2002–2003	2004–2005	2002–2003
Actif								
Comptes débiteurs et charges comptabilisées d'avance								
Comptes débiteurs divers et charges comptabilisées d'avance	88	87	80	–	–	–	168	87
Créances à long terme, sommes à recevoir	436	608	–	–	–	–	436	608
Prêts aux gouvernements	806	806	–	–	–	–	806	806
Frais de construction	16 348	16 325	26 568	26 568	–	–	42 916	42 893
Frais de rénovation capitalisés	982	1 118	–	–	1	–	983	1 118
Plan de location d'appareils ménagers	–	–	–	–	–	–	–	–
Provision pour amortissement	(3 632)	(3 710)	(6 000)	(6 000)	–	–	(9 632)	(9 710)
Total de l'actif	15 028	15 234	20 648	20 568	1	–	35 677	35 802
Passif								
Engagements non réglés	–	15	–	–	1	–	1	15
Comptes créditeurs	139	–	15	–	5	1	159	1
Sommes dues par la réserve pour les bureaux et logements hors siège aux ressources ordinaires du PNUD	(8 816)	(12 256)	14 476	22 606	(1 388)	(1 215)	4 272	9 135
Avances des gouvernements pour les frais de rénovation	–	–	–	–	–	–	–	–
Remboursements des agents d'exécution au titre des frais de construction	–	4 650	7 748	–	–	–	7 748	4 650
Loyers comptabilisés d'avance	–	–	–	–	–	–	–	–
Total du passif	(8 677)	(7 591)	22 239	22 606	(1 382)	(1 214)	12 180	13 801
Solde des fonds : niveau autorisé	25 000	25 000	–	–	–	–	25 000	25 000
Ressources inutilisées	(1 295)	(2 175)	(1 591)	(2 038)	1 383	1 214	(1 503)	(2 999)
Total du passif et du solde des fonds	15 028	15 234	20 648	20 568	1	–	35 677	35 802

Tableau 6

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Exercice biennal 2004-2005

Tableau 6.3

Services d'appui remboursables : recettes, dépenses et soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Services d'appui remboursables afférents à d'autres activités que celles du PNUD</i>		<i>Services d'appui remboursables afférents aux activités de programme financées sur les autres ressources</i>		<i>Services d'appui remboursables fournis par le Bureau des services d'achats interorganisations</i>		Services d'appui remboursables : total	
	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	2004-2005	2002-2003
Recettes								
Intérêts créditeurs	179	–	10 196	9 850	116	685	10 491	10 535
Recettes diverses	99 176	60 746	261 647	227 821	12 299	10 181	373 122	298 748
Total des recettes	99 355	60 746	271 843	237 671	12 415	10 866	383 613	309 283
Dépenses								
Budget d'appui biennal (montant net)	97 142	69 184	255 840	173 569	11 020	8 463	364 002	251 216
Total des dépenses	97 142	69 184	255 840	173 569	11 020	8 463	364 002	251 216
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	2 213	(8 438)	16 003	64 102	1 395	2 403	19 611	58 067
Économies réalisées au titre d'engagements d'exercices antérieurs	1 092	422	368	1 373	–	69	1 460	1 864
Virements aux (provenant des) réserves	–	–	(9 000)	(3 400)	–	–	(9 000)	(3 400)
Remboursements aux donateurs et virements aux (provenant des) autres fonds	4 926	1 629	(4 127)	501	–	–	799	2 130
Solde des fonds au 1 ^{er} janvier	3 875	10 262	159 819	97 243	8 057	5 585	171 751	113 090
Solde des fonds au 31 décembre	12 106	3 875	163 063	159 819	9 452	8 057	184 621	171 751

Tableau 6

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Programme des Nations Unies pour le développement
Exercice biennal 2004-2005

Tableau 6.3

Services d'appui remboursables : actif, passif, réserves et solde des fonds
au 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Services d'appui remboursables afférents à d'autres activités que celles du PNUD</i>		<i>Services d'appui remboursables afférents aux activités de programme financées sur les autres ressources</i>		<i>Services d'appui remboursables fournis par le Bureau des services d'achats interorganisations</i>		Services d'appui remboursables : total	
	2005	2003	2005	2003	2005	2003	2005	2003
Actif								
Encaisse	–	–	–	–	19 656	26 730	19 656	26 730
Fonds de fonctionnement fournis aux gouvernements	16	–	1	–	–	–	17	–
Fonds de fonctionnement fournis aux agents d'exécution	–	–	–	–	–	–	–	–
Comptes débiteurs et charges comptabilisées d'avance								
Sommes à recevoir au titre des activités de base	16 056	9 362	245 868	228 804	(10 181)	8 144	251 743	246 310
Comptes débiteurs divers et charges comptabilisées d'avance	77	495	103	359	32 497	19 314	32 677	20 168
Autres actifs financiers	–	–	–	–	–	–	–	–
Frais de construction	–	–	–	–	–	–	–	–
Total de l'actif	16 149	9 857	245 972	229 163	41 972	54 188	304 093	293 208
Passif								
Fonds de fonctionnement fournis aux gouvernements	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds de fonctionnement fournis aux agents d'exécution	–	–	–	–	–	–	–	–
Engagements non réglés	3 301	5 738	4 136	1 266	11	–	7 448	7 004
Comptes créditeurs	742	244	1 773	78	32 509	46 131	35 024	46 453
Recettes comptabilisées d'avance	–	–	–	–	–	–	–	–
Total du passif	4 043	5 982	5 909	1 344	32 520	46 131	42 472	53 457
Réserve opérationnelle	–	–	77 000	68 000	–	–	77 000	68 000
Ressources spéciales en capitaux	–	–	–	–	–	–	–	–
Ressources inutilisées	12 106	3 875	163 063	159 819	9 452	8 057	184 621	171 751
Total du passif et du solde des fonds	16 149	9 857	245 972	229 163	41 972	54 188	304 093	293 208

Tableau 6

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Programme des Nations Unies pour le développement
Exercice biennal 2004-2005

Tableau 6.4

Activités spéciales : recettes, dépenses et soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Appui fourni aux coordonnateurs résidents</i>		<i>Système commun de codification</i>		<i>Appui extrabudgétaire à des activités spéciales</i>		<i>Programme pour l'atténuation des effets des catastrophes</i>		Activités spéciales : total	
	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	2004-2005	2002-2003
Recettes										
Contributions	20 098	19 128	–	–	54 061	64 878	2 005	3 160	76 164	87 166
Intérêts créditeurs	319	–	–	–	60	20	–	–	379	20
Recettes diverses	99	156	–	97	75 145	294	–	–	75 244	547
Total des recettes	20 516	19 284	–	97	129 266	65 192	2 005	3 160	151 787	87 733
Dépenses										
Dépenses au titre des programmes	–	–	–	–	14 409	4 983	–	–	14 409	4 983
Appui aux programmes fourni aux coordonnateurs résidents	17 214	17 272	–	–	–	–	–	–	17 214	17 272
Services consultatifs en matière de développement	–	–	–	–	7 564	–	–	–	7 564	–
Budget d'appui biennal (montant net)	–	–	72	272	89 157	55 710	1 936	2 260	91 165	58 242
Total des dépenses	17 214	17 272	72	272	111 130	60 693	1 936	2 260	130 352	80 497
Excédent (déficit) net des recettes sur les dépenses	3 302	2 012	(72)	(175)	18 136	4 499	69	900	21 435	7 236
Économies réalisées au titre d'engagements d'exercices antérieurs	46	13	–	–	466	925	–	296	512	1 234
Remboursements aux donateurs et virements (aux) provenant des autres fonds	59	(748)	–	–	702	1 486	–	–	761	738
Solde des fonds au 1 ^{er} janvier	6 960	5 683	121	296	9 508	2 598	1 022	(174)	17 611	8 403
Solde des fonds au 31 décembre	10 367	6 960	49	121	28 812	9 508	1 091	1 022	40 319	17 611

Tableau 6

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Exercice biennal 2004-2005

Tableau 6.4
Activités spéciales : actif, passif et solde des fonds au 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Appui fourni aux coordonnateurs résidents</i>		<i>Système commun de codification</i>		<i>Appui extrabudgétaire à des activités spéciales</i>		<i>Programme pour l'atténuation des effets des catastrophes</i>		Activités spéciales : total	
	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	2004-2005	2002-2003
Actif										
Fonds de fonctionnement fournis aux gouvernements	–	–	–	–	682	–	–	–	682	–
Fonds de fonctionnement fournis aux agents d'exécution	–	–	–	–	1	–	–	–	1	–
Comptes débiteurs et charges comptabilisées d'avance										
Sommes à recevoir au titre des activités de base	11 856	7 185	47	124	29 414	10 140	1 114	1 022	42 431	18 471
Autres comptes débiteurs et charges comptabilisés d'avance	–	1	5	–	163	372	–	–	168	373
Total de l'actif	11 856	7 186	52	124	30 260	10 512	1 114	1 022	43 282	18 844
Passif										
Fonds de fonctionnement dus aux entités nationales	–	–	–	–	44	–	–	–	44	–
Fonds de fonctionnement dus aux agents d'exécution	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Engagements non réglés	1 356	224	–	–	1 404	971	–	–	2 760	1 195
Comptes créditeurs	133	2	3	3	–	33	23	–	159	38
Recettes comptabilisées d'avance	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total du passif	1 489	226	3	3	1 448	1 004	23	–	2 963	1 233
Ressources inutilisées	10 367	6 960	49	121	28 812	9 508	1 091	1 022	40 319	17 611
Total du passif et du solde des fonds	11 856	7 186	52	124	30 260	10 512	1 114	1 022	43 282	18 844

Tableau 6

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Exercice biennal 2004-2005

Tableau 6.5

**Bureau des services d'achats interorganisations : recettes, dépenses et soldes
des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Activités commerciales</i>	
	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>
Recettes		
Commissions de traitement des marchés	9 782	6 892
Recettes au titre des assurances	518	591
Honoraires de formation	581	740
Vente de publications	–	–
Recettes accessoires	1 418	1 958
Intérêts créditeurs	116	685
Total des recettes	12 415	10 866
Dépenses		
Dépenses relatives aux postes	5 461	3 935
Frais généraux et dépenses de fonctionnement	5 559	4 528
Total des dépenses	11 020	8 463
Excédent (déficit) net des recettes sur les dépenses	1 395	2 403
Solde des fonds au 1 ^{er} janvier	8 057	5 585
Remboursements aux donateurs et virements (à) en provenance d'autres fonds	–	–
Économies réalisées au titre des engagements d'exercices antérieurs	–	69
Solde des fonds au 31 décembre	9 452	8 057

Tableau 6.3

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Exercice biennal 2004-2005

Tableau 6.6

Programme des Volontaires des Nations Unies : état des comptes
pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Programme des Volontaires des Nations Unies</i>	
	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>
Recettes		
Contributions volontaires	10 412	8 967
Contributions au titre de la participation aux coûts	3 537	4 007
Contributions aux fonds d'affectation ponctuelle	16 854	8 738
Dispositifs de financement intégral	18 048	9 316
Coentreprises des Nations Unies	12 717	16 410
Total partiel	61 568	47 438
Intérêts créditeurs	1 991	1 619
Services d'appui remboursables	15 648	10 412
Recettes diverses	90	3 681
Total des recettes	79 297	63 150
Dépenses		
Dépenses au titre des programmes		
Ressources ordinaires	11 176	14 718
Participation aux coûts	3 121	2 714
Fonds d'affectation ponctuelle	10 708	9 760
Dispositifs de financement intégral	11 133	9 485
Coentreprises des Nations Unies	11 881	8 275
Total partiel	48 019	44 952
Dépenses d'appui aux programmes		
Ressources ordinaires	12	–
Participation aux coûts	302	270
Fonds d'affectation ponctuelle	1 106	952
Dispositifs de financement intégral	1 004	1 223
Coentreprises des Nations Unies	6 544	5 244
Total partiel	8 968	7 689
Budget d'appui biennal (montant net)		
Dépenses au titre des services d'appui remboursables	12 840	10 371

	<i>Programme des Volontaires des Nations Unies</i>	
	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>
Dépenses diverses	155	48
Total des dépenses	69 982	63 060
Excédent (déficit) net des recettes sur les dépenses	9 315	90
Économies réalisées au titre d'engagements de l'exercice biennal antérieur	–	–
Virements à/provenant des réserves	–	–
Remboursements aux donateurs et virements (à) en provenance d'autres fonds	(4 095)	(1 629)
Solde des fonds au 1 ^{er} janvier	49 215	50 754
Solde des fonds au 31 décembre	54 435	49 215
Recettes		
Actif		
Encaisse	1 958	–
Placements	47 848	32 902
Fonds de fonctionnement fournis aux agents d'exécution	48	–
Sommes dues par le PNUD (ressources ordinaires)	895	4 408
Comptes débiteurs divers et charges comptabilisées d'avance	9 977	15 953
Intérêts échus	818	330
Autres avoirs financiers	–	–
Total de l'actif	61 544	53 593
Passif		
Fonds de fonctionnement dus aux gouvernements	–	–
Engagements non réglés	1 300	651
Comptes créditeurs	5 103	2 529
Sommes dues au PNUD (ressources ordinaires)	–	–
Réserve pour les évacuations sanitaires	706	1 198
Total du passif	7 109	4 378
Réserves et solde des fonds		
Ressources inutilisées		
Ressources ordinaires	21 029	24 011
Participation aux coûts	2 709	2 918
Fonds d'affectation ponctuelle	18 225	12 433
Dispositifs de financement intégral	12 942	5 963
Coentreprises des Nations Unies	(7 912)	(3 667)
Total partiel	46 993	41 658

	<i>Programme des Volontaires des Nations Unies</i>	
	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>
Services d'appui remboursables	7 442	7 557
Total, ressources inutilisées	54 435	49 215
Total, réserves et solde des fonds au 31 décembre	54 435	49 215
Total du passif, des réserves et du solde des fonds	61 544	53 593

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Programme de développement des Nations Unies
Exercice biennal 2004-2005

Tableau 6.7

État des fonds d'affectation ponctuelle constitués par le PNUD : recettes, dépenses et soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

Nom des fonds d'affectation ponctuelle	Recettes				Dépenses			Remboursement aux donateurs et virements aux/provenant des autres fonds d'affectation ponctuelle – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre 2005
	Solde des fonds au 1 ^{er} janvier 2004	Contributions	Divers	Total	Dépenses au titre des projets	Dépenses diverses	Total		
Fonds d'affectation ponctuelle – Programme des Volontaires des Nations Unies									
Donateur : République de Corée									
Fonds d'affectation spéciale de la République de Corée pour la formation des VNU	485	100	15	115	290	29	319	–	281
Donateur : France									
Appui du Gouvernement français au développement du volontariat	115	371	10	381	300	28	328	–	168
Donateur : Japon									
Aide au développement de l'éducation de base dans les provinces nord-occidentales du Cambodge	13	–	–	–	9	1	10	–	3
Donateur : Suisse									
Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation et le maintien de la paix	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Donateur : Pays-Bas									
Appui de l'Organisation néerlandaise de développement à la République populaire démocratique lao	89	–	4	4	–	–	–	–	93
Donateur : Argentine									
Initiative « Casques blancs »	7	–	–	–	–	–	–	–	7
Donateur : Belgique									
Assistance technique au Centre des droits de l'homme au Cambodge	6	–	–	–	8	1	9	–	(3)

Nom des fonds d'affectation ponctuelle	Recettes			Dépenses			Remboursement aux donateurs et virements aux/provenant des autres fonds d'affectation ponctuelle – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre 2005	
	Solde des fonds au 1 ^{er} janvier 2004	Contributions	Divers	Total	Dépenses au titre des projets	Dépenses diverses			Total
Donateur : France									
Initiative « Casques blancs »	496	–	15	15	313	31	344	–	167
Donateur : Japon									
Appui aux secours humanitaires	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Donateur : Japon									
Fonds d'affectation spéciale VNU/Japon pour l'appui multisectoriel aux activités humanitaires	169	–	1	1	32	4	36	–	134
Donateur : Italie									
Participation nationale italienne aux activités du Programme des VNU	888	1 130	31	1 161	1 629	181	1 810	–	239
Donateur : Japon									
Appui multisectoriel à l'aide humanitaire, aux opérations de maintien de la paix, aux activités de relèvement et au développement humain durable	(2)	–	(7)	(7)	3	–	3	–	(12)
Donateur : Japon									
Promotion des VNU au Japon	10	350	1	351	314	32	346	180	195
Donateur : Japon									
Appui multisectoriel des VNU à l'aide humanitaire, au maintien de la paix et au relèvement	473	–	(5)	(5)	70	7	77	–	391
Donateur : Italie									
UNISTAR	813	1 086	46	1 132	933	105	1 038	–	907
Donateur : Japon									
Appui multisectoriel des VNU à l'aide humanitaire, au maintien de la paix et au relèvement	743	–	(29)	(29)	175	22	197	–	517
Donateur : Italie									
Programme de stages des VNU	805	1 327	53	1 380	1 017	90	1 107	–	1 078

Nom des fonds d'affectation ponctuelle	Recettes				Dépenses			Remboursement aux donateurs et virements aux/provenant des autres fonds d'affectation ponctuelle – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre 2005
	Solde des fonds au 1 ^{er} janvier 2004	Contributions	Divers	Total	Dépenses au titre des projets	Dépenses diverses	Total		
Donateur : Japon									
Appui multisectoriel des VNU à l'aide humanitaire, aux opérations de maintien de la paix, aux activités de relèvement et au développement humain durable – Japon 2000	431	(8)	(64)	(72)	296	34	330	52	81
Donateur : Royaume-Uni									
Aide des VNU à la promotion des mesures de confiance locales en Géorgie	85	–	4	4	–	–	–	–	89
Donateur : Japon									
Fonds résiduels	630	–	(5)	(5)	261	25	286	–	339
Donateur : Japon									
Intérêts créditeurs	615	(350)	375	25	–	–	–	(195)	445
Donateur : Japon									
Appui multisectoriel des VNU à l'aide humanitaire, aux opérations de maintien de la paix, aux activités de relèvement et au développement humain durable – 2001	1 267	(4)	(39)	(43)	746	70	816	–	408
Donateur : Italie									
Appui aux activités de l'Année internationale des volontaires en 2001	44	(44)	1	(43)	–	–	–	–	1
Donateur : Suède									
Aide des VNU à la promotion des mesures de confiance locales en Géorgie	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Donateur : Japon									
Appui multisectoriel des VNU à l'aide humanitaire, aux opérations de maintien de la paix, aux activités de relèvement et au développement humain durable – 2002	2 308	–	17	17	1 549	152	1 701	15	639

Nom des fonds d'affectation ponctuelle	Recettes			Dépenses			Remboursement aux donateurs et virements aux/provenant des autres fonds d'affectation ponctuelle – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre 2005	
	Solde des fonds au 1 ^{er} janvier 2004	Contributions	Divers	Total	Dépenses au titre des projets	Dépenses diverses			Total
Donateur : Japon									
Appui multisectoriel des VNU à l'aide humanitaire, aux opérations de maintien de la paix, aux activités de relèvement et au développement humain durable	1 943	12	44	56	675	72	747	–	1 252
Donateur : Suisse									
Direction du développement et de la coopération/Ministère suisse des affaires étrangères – Programme de stages	–	461	7	468	139	12	151	–	317
Donateur : Suisse									
Division des affaires politiques/Ministère suisse des affaires étrangères – Programme de stages	–	309	5	314	28	3	31	–	283
Donateur : Belgique									
Direction générale de la coopération au développement/Ministère des affaires étrangères – Programme de stages	–	716	–	716	176	–	176	–	540
Donateur : Commission européenne									
Union européenne/Service volontaire européen – Consolidation de l'intégration régionale et de la cohésion sociale dans les Balkans	–	98	1	99	69	10	79	–	20
Donateur : Canada									
Fonds d'affectation spéciale Corps Canada/ACDI	–	803	17	820	131	58	189	–	631
Donateur : Irlande									
Irish Aid/Ministère des affaires étrangères – Programme de stages	–	1 004	9	1 013	–	–	–	–	1 013
Donateur : Japon									
Appui des VNU au relèvement et au redressement en Indonésie, à Sri Lanka et aux Maldives à la suite du tsunami et à l'Initiative régionale de lutte contre les catastrophes	–	5 000	136	5 136	1 067	92	1 159	–	3 977

Nom des fonds d'affectation ponctuelle	Recettes				Dépenses			Remboursement aux donateurs et virements aux/provenant des autres fonds d'affectation ponctuelle – (montant net)	Solde des fonds au 31 décembre 2005
	Solde des fonds au 1 ^{er} janvier 2004	Contributions	Divers	Total	Dépenses au titre des projets	Dépenses diverses	Total		
Donateur : divers									
Fonds d'affectation générale des VNU pour le Programme tsunami	–	3	–	3	–	–	–	–	3
Donateur : Allemagne									
Aide aux secours, au redressement, au relèvement et à la préparation des moyens de secours	–	2 605	–	2 605	457	45	502	–	2 103
Donateur : République tchèque									
Programme tsunami des VNU de la République tchèque	–	176	5	181	–	–	–	–	181
Donateur : Japon									
Fonds d'affectation spéciale du Japon de 2004 pour l'assistance multisectorielle des VNU aux activités visant à favoriser le développement, à apporter une aide humanitaire et à réduire la pauvreté	–	1 709	52	1 761	21	2	23	–	1 738
Donateur : Japon									
Assistance multisectorielle des VNU aux activités visant à favoriser le développement, à apporter une aide humanitaire et à réduire la pauvreté	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	12 433	16 854	700	17 554	10 708	1 106	11 814	52	18 225
	Tableau 6.6				Tableau 6.6				

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

**Programme de développement des Nations Unies
Exercice biennal 2004-2005**

Tableau 6.8

Volontaires des Nations Unies – VNU : récapitulatif des projets financés intégralement par des gouvernements et institutions

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Soldes au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Contributions</i>	<i>Revenus divers</i>	<i>Dépenses au titre des projets</i>	<i>Dépenses d'appui aux programmes</i>	<i>Remboursement aux donateurs et virements</i>	<i>Soldes au 31 décembre 2005</i>
Gouvernements							
Allemagne	–	608	–	452	42	(2)	112
Australie	11	–	1	–	–	–	12
Autriche	–	132	2	61	6	–	67
Belgique (Phase 1)	(6)	–	–	–	–	–	(6)
Belgique (Phase 2)	(621)	2 343	47	1 909	172	503	191
Danemark	(64)	975	–	605	59	(1)	246
Espagne (Phase 1)	448	–	21	–	–	–	469
Espagne (Phase 2)	382	–	18	–	–	–	400
Espagne (Phase 3)	1 132	–	50	84	5	(3)	1 090
Espagne (Phase 4)	981	2 156	79	1 040	99	(6)	2 071
Finlande (Phase 1)	884	–	41	6	1	1	919
Finlande (Phase 2)	2 183	3 630	140	2 865	271	(10)	2 807
Irlande	20	1 121	61	501	39	–	662
Japon (AMUDA)	–	–	–	–	–	–	–
Japon (Phase 1)	2	–	–	–	–	–	2
Japon (Phase 2)	(511)	2 714	23	1 278	109	(21)	818
Luxembourg	49	751	11	343	34	–	434
Norvège	132	509	15	248	22	–	386
Pays-Bas	398	84	13	233	12	(9)	241
République tchèque	141	311	10	254	22	–	186
Suède (Phase 1)	(9)	–	–	–	–	–	(9)
Suède (Phase 2)	55	414	15	353	28	(7)	96
Suisse (Phase 1)	8	267	5	188	17	47	122
Suisse (Phase 2)	86	149	4	116	11	–	112

<i>Donateur</i>	<i>Soldes au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Contributions</i>	<i>Revenus divers</i>	<i>Dépenses au titre des projets</i>	<i>Dépenses d'appui aux programmes</i>	<i>Remboursement aux donateurs et virements</i>	<i>Soldes au 31 décembre 2005</i>
KOICA (Corée)	–	780	7	–	–	–	787
Total	5 701	16 944	563	10 536	949	492	12 215
Institutions							
Missions de l'UNISTAR	(2)	–	–	–	–	–	(2)
PAM-VIH/sida	–	802	18	501	47	–	272
Haut Commissariat britannique – SI	–	–	–	–	–	–	–
APO (Japon)	–	53	1	38	4	–	12
Ministère de la santé	–	37	1	14	1	–	23
Îles Salomon III	–	38	1	21	2	–	16
Appui de Net Corps Americas aux VNU d'Europe de l'Est	–	15	–	3	–	–	12
LUXEMBOURG DEVT	–	86	1	14	1	–	72
Dispositions ad hoc	264	73	14	6	–	(23)	322
Total	262	1 104	36	597	55	(23)	727
Total général	5 963	18 048	599	11 133	1 004	469	12 942

Tableau 6.6

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Exercice biennal 2004-2005

Tableau 7

Fonds constitués par l'Assemblée générale et administrés par le PNUD : état des comptes de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds de développement des Nations Unies pour la femme</i>		<i>Fonds d'équipement des Nations Unies</i>		Total des fonds	
	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	2004-2005	2002-2003
Recettes						
Contributions volontaires	45 241	41 826	26 737	49 196	71 978	91 022
Contributions au titre de la participation aux coûts	47 661	18 271	7 508	7 188	55 169	25 459
Contributions aux fonds d'affectation ponctuelle – tableau 7.1	9 866	8 568	8 949	6 964	18 815	15 532
Total partiel	102 768	68 665	43 194	63 348	145 962	132 013
Intérêts créditeurs	1 474	1 184	2 977	1 561	4 451	2 745
Services d'appui remboursables	4 334	2 270	2 993	3 774	7 327	6 044
Recettes accessoires	387	337	3 166	454	3 553	791
Total des recettes	108 963	72 456	52 330	69 137	161 293	141 593
Dépenses						
Dépenses au titre des programmes						
Ressources ordinaires	28 862	34 568	26 509	38 846	55 371	73 414
Participation aux coûts	32 068	14 731	7 933	2 339	40 001	17 070
Fonds d'affectation ponctuelle – tableau 7.1	12 100	6 894	8 228	4 650	20 328	11 544
Total partiel	73 030	56 193	42 670	45 835	115 700	102 028
Budget d'appui biennal – (montants nets)						
Dépenses de gestion et d'administration	5 654	4 949	6 385	5 987	12 039	10 936
Dépenses d'appui technique	7 410	6 344	5 678	5 730	13 088	12 074
Dépenses d'appui remboursables	2 098	2 061	2 661	4 748	4 759	6 809
Total partiel	15 162	13 354	14 724	16 465	29 886	29 819

	<i>Fonds de développement des Nations Unies pour la femme</i>		<i>Fonds d'équipement des Nations Unies</i>		Total des fonds	
	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	2004-2005	2002-2003
Autres dépenses	–	16	173	90	173	106
Total des dépenses	88 192	69 563	57 567	62 390	145 759	131 953
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	20 771	2 893	(5 237)	6 747	15 534	9 640
Économies réalisées au titre d'engagements d'exercices antérieurs	–	14	–	58	–	72
Virements/prélèvements sur les réserves	400	–	–	15 400	400	15 400
Remboursements aux donateurs et virements/prélèvements sur les autres fonds	(225)	(2 126)	(369)	–	(594)	(2 126)
Solde des fonds au 1 ^{er} janvier	25 091	24 310	43 104	20 899	68 195	45 209
Solde des fonds au 31 décembre	46 037	25 091	37 498	43 104	83 535	68 195
Actif						
Encaisse	178	–	702	480	880	480
Placements – tableau 8	65 768	32 400	53 229	40 373	118 997	72 773
Prêts aux gouvernements	–	–	–	105	–	105
Fonds de fonctionnement fournis aux gouvernements	51	54	–	–	51	54
Fonds de fonctionnement fournis aux agents d'exécution	–	872	384	71	384	943
Sommes à recevoir du PNUD – ressources ordinaires	–	3 796	6 838	26 566	6 838	30 362
Comptes débiteurs divers et charges comptabilisées d'avance	2 887	2 830	2 151	517	5 038	3 347
Intérêts échus	661	379	686	337	1 347	716
Total de l'actif	69 545	40 331	63 990	68 449	133 535	108 780
Passif						
Fonds de fonctionnement dus aux gouvernements	131	56	–	–	131	56
Fonds de fonctionnement dus aux agents d'exécution	225	1 047	1 313	1 608	1 538	2 655
Engagements non réglés	2 745	5 983	1 024	1 104	3 769	7 087
Comptes créditeurs	1 402	54	1 555	33	2 957	87
Sommes dues au PNUD (ressources ordinaires)	11 305	–	–	–	11 305	–
Total du passif	15 808	7 140	3 892	2 745	19 700	9 885

	<i>Fonds de développement des Nations Unies pour la femme</i>		<i>Fonds d'équipement des Nations Unies</i>		Total des fonds	
	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	2004-2005	2002-2003
Réserves et soldes des fonds						
Réserve opérationnelle	7 700	8 100	22 600	22 600	30 300	30 700
Ressources inutilisées						
Ressources ordinaires	12 725	7 665	25 259	32 579	37 984	40 244
Participation aux coûts	23 660	7 888	5 337	5 495	28 997	13 383
Fonds d'affectation ponctuelle	3 862	5 974	5 314	3 773	9 176	9 747
Total partiel	40 247	21 527	35 910	41 847	76 157	63 374
Services d'appui remboursables	5 790	3 564	1 588	1 257	7 378	4 821
Total des ressources inutilisées	46 037	25 091	37 498	43 104	83 535	68 195
Total des réserves et du solde des fonds au 31 décembre	53 737	33 191	60 098	65 704	113 835	98 895
Total du passif, des réserves et du solde des fonds	69 545	40 331	63 990	68 449	133 535	108 780

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Exercice biennal 2004-2005

Tableau 7.1

État des fonds d'affectation ponctuelle et des fonds constitués par l'Assemblée générale et administrés par le PNUD

Recettes, dépenses et soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

Nom du fonds d'affectation ponctuelle	Recettes			Dépenses			Remboursements aux donateurs et virements/prélèvements sur d'autres fonds (montant net)	Solde des fonds au 31 déc. 2005
	Solde des fonds au 1 ^{er} janv. 2004	Contributions	Divers	Total	Dépenses au titre des projets	Dépenses diverses		
Gestionnaire des fonds : Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU)								
1. Fonds d'équipement des Nations Unies								
Donateur : Norvège								
Conférence sur les directives pour la gestion de l'environnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Donateur : Pays-Bas								
Projet d'irrigation par puits tubulaires Grameen	-	-	-	-	-	-	-	-
Donateur : Norvège								
Fabrication de mobilier scolaire	-	-	-	-	-	-	-	-
Donateur : Suisse								
Ponts suspendus (phase III)	-	-	-	-	-	-	-	-
Donateur : Suisse								
Ponts suspendus (phase III)	-	-	-	-	-	-	-	-
Donateur : Belgique								
Agriculture irriguée dans la plaine de Farfar	-	-	-	-	-	-	-	-
Donateur : Pays-Bas								
Marché de fruits et légumes en gros à Al Hussainiah	15	-	1	1	-	-	-	16
Donateur : Belgique								
Aménagement et gestion des terroirs de la plaine Seno Gondo	49	-	1	1	44	-	44	6

Nom du fonds d'affectation ponctuelle	Recettes			Dépenses			Remboursements aux donateurs et virements/prélèvements sur d'autres fonds (montant net)	Solde des fonds au 31 déc. 2005
	Solde des fonds au 1 ^{er} janv. 2004	Contributions	Divers	Total	Dépenses au titre des projets	Dépenses diverses		
Donateur : Australie								
Fonds de développement d'infrastructures rurales (phase I)	-	-	-	-	-	-	-	-
Donateur : Belgique								
Projet d'appui aux communes rurales du cercle de Tombouctou (Mali)	62	-	3	3	-	-	-	65
Donateur : Pays-Bas								
Appui aux activités de planification et de finances décentralisées – Nampula	129	-	6	6	-	-	-	135
Donateur : Belgique								
Projet d'appui au développement local de la région de N'guigmi	371	791	28	819	1 020	-	1 020	170
Donateur : Belgique								
Projet d'appui au développement local de la région de Nayahi	232	546	16	562	762	-	762	32
Donateur : Banque mondiale								
Accord de partenariat entre la BIRD et le FENU concernant le Groupe consultatif pour l'aide aux plus pauvres	1	-	-	-	-	-	-	1
Donateur : Belgique								
Fonds de développement local pour la région d'Anseba	924	-	(13)	(13)	700	-	700	211
Donateur : Luxembourg								
Programme d'appui à la décentralisation en milieu rural	396	112	22	134	69	-	69	461
Donateur : Luxembourg								
Projet d'appui aux communes rurales de Mopti	377	294	18	312	327	-	327	362
Donateur : Belgique								
Appui au développement communal et aux initiatives	155	1 596	25	1 621	1 374	-	1 374	402

Nom du fonds d'affectation ponctuelle	Recettes			Dépenses			Remboursements aux donateurs et virements/prélèvements sur d'autres fonds (montant net)	Solde des fonds au 31 déc. 2005	
	Solde des fonds au 1 ^{er} janv. 2004	Contributions	Divers	Total	Dépenses au titre des projets	Dépenses diverses			Total
Donateur : Japon									
Deuxième programme de développement des districts (intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes)	175	–	8	8	–	–	–	183	
Donateur : Ministère du développement international									
Appui au suivi de l'évaluation externe de 1999	41	–	–	–	41	–	41	–	
Donateur : Belgique									
Projet de développement des ressources agropastorales de la province du Namentenga au Burkina Faso	174	995	34	1 029	810	–	810	393	
Donateur : Groupe consultatif pour l'aide aux plus pauvres									
Initiative conjointe pour la formation des donateurs	162	–	134	134	187	–	187	109	
Donateur : Fonds bénévole spécial									
Belgique : Étude d'impact indépendante	–	94	1	95	93	–	93	2	
Donateur : Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux									
Année internationale du microcrédit (2005)	–	1 335	816	2 151	1 856	–	1 856	295	
Donateur : divers									
Projets achevés du SIG financés par des fonds d'affectation spéciale	510	–	20	20	–	–	–	(369)	161
Donateur : Fonds bénévole spécial									
Belgique : Projet d'appui au développement communautaire dans la province de Byumba (Rwanda)	–	645	3	648	466	–	466	182	
Donateur : Luxembourg									
Projet au Mali	–	649	32	681	–	–	–	681	
Donateur : Luxembourg									
Fond d'appui à la gouvernance environnementale locale – Fagel	–	–	–	–	–	–	–	–	

Nom du fonds d'affectation ponctuelle	Recettes			Dépenses			Remboursements aux donateurs et virements/prélèvements sur d'autres fonds (montant net)	Solde des fonds au 31 déc. 2005	
	Solde des fonds au 1 ^{er} janv. 2004	Contributions	Divers	Total	Dépenses au titre des projets	Dépenses diverses			Total
Donateur : France									
Projet d'appui à la décentralisation et au développement local – Mauritanie	–	782	17	799	294	–	294	–	505
Donateur : France									
Projet d'appui à la commune urbaine de Diffa – Niger	–	515	12	527	95	–	95	–	432
Donateur : ACDI									
Canada – appui à la gouvernance locale dans le département du Nord-Est en Haïti	–	595	5	600	90	–	90	–	510
Donateur : Fonds bénévole spécial									
Belgique – collectivités territoriales et développement local à Tombouctou et Mopti – Mali	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel	3 773	8 949	1 189	10 138	8 228	–	8 228	(369)	5 314

Tableau 7

Tableau 7

Gestionnaire des fonds : UNIFEM**2. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme****Donateur : Japon**

Contribution au Centre pour le développement social et les affaires humanitaires

214	–	11	11	–	–	–	–	225
-----	---	----	-----------	---	---	---	---	-----

Donateur : Japon

Danemark, République de Corée, Italie, Maurice, Royaume-Uni, Australie, Malte, Fonds d'affectation spéciale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

1 389	3 390	89	3 479	2 748	–	2 748	–	2 120
-------	-------	----	--------------	-------	---	--------------	---	-------

Donateur : Belgique

Améliorer la gestion économique : application des analyses ventilées par sexe dans le cadre des budgets publics

976	822	42	864	1 423	–	1 423	–	417
-----	-----	----	------------	-------	---	--------------	---	-----

Nom du fonds d'affectation ponctuelle	Recettes			Dépenses			Remboursements aux donateurs et virements/prélèvements sur d'autres fonds (montant net)	Solde des fonds au 31 déc. 2005	
	Solde des fonds au 1 ^{er} janv. 2004	Contributions	Divers	Total	Dépenses au titre des projets	Dépenses diverses			Total
Donateur : Communauté économique européenne									
Initiative en faveur de budgets tenant compte des problèmes des femmes au niveau local	477	278	11	289	674	–	674	–	92
Donateur : Union européenne									
De la Conférence de Beijing+10 à l'examen de la Déclaration du Millénaire	–	391	5	396	391	–	391	–	5
Donateur : Suède									
Appui au renforcement des capacités pour les activités menées par les femmes en faveur de la paix au Burundi	–	–	–	–	(7)	–	(7)	–	7
Donateur : Belgique									
Femmes africaines pour le règlement des conflits et la paix (phase II) : prise en compte de la problématique hommes-femmes dans le processus général de consolidation de la paix et de médiation au Burundi	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Donateur : Pays-Bas									
Femmes africaines pour le règlement des conflits et la paix (phase II) : prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les processus généraux de consolidation de la paix et de médiation en Afrique de l'Est et en Afrique centrale	130	–	2	2	125	–	125	–	7
Donateur : Danemark									
Système de crédit pour les activités productives des femmes en République-Unie de Tanzanie	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Donateur : Suède									
Appel global interinstitutions des Nations Unies en faveur des personnes touchées par la crise au Rwanda	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Nom du fonds d'affectation ponctuelle	Recettes			Dépenses			Remboursements aux donateurs et virements/prélèvements sur d'autres fonds (montant net)	Solde des fonds au 31 déc. 2005	
	Solde des fonds au 1 ^{er} janv. 2004	Contributions	Divers	Total	Dépenses au titre des projets	Dépenses diverses			Total
Donateur : Suède									
Soutien aux appels interinstitutions des Nations Unies pour la Somalie (2002) – amélioration de la protection des civils en Somalie	1	–	1	1	(15)	–	(15)	–	17
Donateur : Belgique									
Soutien au Ministère afghan de la condition de la femme	468	1 268	34	1 302	1 083	–	1 083	–	687
Donateur : Communauté économique européenne									
Suite à donner à la Conférence de Beijing (phase II)	167	–	5	5	166	–	166	–	6
Donateur : Communauté économique européenne									
Programme d'aide à l'autonomisation des femmes au Liban : santé en matière de procréation et autonomisation économique	21	–	1	1	21	–	21	–	1
Donateur : Communauté économique européenne									
Suite à donner à la Conférence de Beijing en Asie occidentale	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Donateur : Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux									
Réduction de la violence à l'égard des femmes/production de beurre de karité (Burkina Faso)	2 129	3 454	102	3 556	5 299	–	5 299	(186)	200
Donateur : Suède									
Les femmes, l'environnement et le développement	2	–	–	–	–	–	–	–	2
Donateur : Fonds d'affectation spéciale Communauté économique européenne/Union européenne au Sénégal									
	–	263	5	268	192	–	192	–	76
Total partiel	5 974	9 866	308	10 174	12 100	–	12 100	(186)	3 862
	Tableau 7				Tableau 7				
Total des fonds d'affectation ponctuelle	9 747	16 815	1 497	20 312	20 328	–	20 328	(555)	9 176

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Exercice biennal 2004-2005

Tableau 7.2

Fonds constitués par l'Assemblée générale et administrés par le PNUD

Budget d'appui biennal pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant révisé des crédits ouverts 2004-2005</i>	<i>Dépenses en 2004-2005</i>			<i>Solde inutilisé au 31 décembre 2005</i>	<i>Dépenses de 2002-2003</i>
		<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>	Total		
Fonds d'équipement des Nations Unies						
Dépenses de gestion et d'administration	7 156	6 248	137	6 385	771	5 987
Dépenses d'appui technique	7 220	5 676	2	5 678	1 542	5 730
	14 376	11 924	139	12 063	2 313	11 717
Dépenses d'appui remboursables	2 146	2 656	5	2 661	(515)	4 748
Total	16 522	14 580	144	14 724	1 798	16 465
				(Tableau 7)		(Tableau 7)
Fonds de développement des Nations Unies pour la femme						
Dépenses de gestion et d'administration	6 400	5 567	87	5 654	746	4 949
Dépenses d'appui technique	8 500	7 250	160	7 410	1 090	6 344
	14 900	12 817	247	13 064	1 836	11 293
Dépenses d'appui remboursables	2 127	2 098	–	2 098	29	2 061
Total	17 027	14 915	247	15 162	1 865	13 354
				(Tableau 7)		(Tableau 7)

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Exercice biennal 2004-2005

Tableau 8

Placements au 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2005	2003
Ressources ordinaires		
Comptes courants rémunérés	19 459	–
Dépôts à terme	1 380 550	580 000
Certificats de dépôt	536 700	–
Obligations et bons	871 134	975 993
Autres titres	0	195 000
Fonds communs de placement	249 368	178 840
Comptes de dépôt à nivelage automatique	12 452	81 150
Dépôts à terme en euros	–	14 354
Total	3 069 663	2 025 337
	État II.1	
Provision du PNUD au titre de l'assurance maladie après la cessation de service		
Comptes courants rémunérés	–	–
Dépôts à terme	20 000	–
Certificats de dépôt	30 000	–
Obligations et bons	117 431	–
Autres titres	–	–
Fonds communs de placement	3 421	–
Comptes de dépôt à nivelage automatique	–	–
Total	170 853	0
	État II.1	
Programme des Volontaires des Nations Unies		
Comptes courants rémunérés	–	–
Dépôts à terme	20 000	20 000
Certificats de dépôt	15 000	–
Obligations et bons	7 969	10 228
Autres titres	–	–
Fonds communs de placement	4 879	2 674
Comptes de dépôt à nivelage automatique	–	–
Total	47 848	32 902
	Tableau 6.6	
Fonds d'affectation spéciale		
Fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre la désertification et la sécheresse		
Comptes courants rémunérés	(17)	–
Dépôts à terme	–	45
Certificats de dépôt	–	–

		2005	2003
Obligations et bons		46	–
Autres titres		–	–
Fonds communs de placement		–	–
Comptes de dépôt à nivelage automatique		–	–
Total	Tableau 5.2	29	45
Fonds d'affectation spéciale du Fonds pour l'environnement mondial			
Comptes courants rémunérés		2 932	104 391
Dépôts à terme		134 000	–
Certificats de dépôt		40 000	–
Obligations et bons		10 041	–
Fonds communs de placement		13 154	–
Comptes de dépôt à nivelage automatique		–	15 232
Total	Tableau 5.2	200 127	119 623
Fonds multilatéral pour la mise en application du Protocole de Montréal			
Comptes courants rémunérés		1	–
Dépôts à terme		40 000	10 000
Certificats de dépôt		10 000	–
Obligations et bons		58 384	31 285
Autres titres		–	–
Fonds communs de placement		2 721	7 873
Total	Tableau 5.2	111 106	49 158
Fonds d'affectation spéciale « Capacités 21 »			
Comptes courants rémunérés		1	–
Dépôts à terme		–	–
Certificats de dépôt		5 000	–
Obligations et bons		2 000	4 040
Autres titres		–	–
Fonds communs de placement		2 658	7 358
Total	Tableau 5.2	9 659	11 398
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le programme d'aide au peuple palestinien			
Comptes courants rémunérés		3	1
Dépôts à terme		–	9 000
Certificats de dépôt		–	–
Obligations et bons		2 046	2 110
Autres titres		–	–
Fonds communs de placement		1 014	1 529
Total	Tableau 5.2	3 063	12 640

	2005	2003
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Rwanda		
Comptes courant rémunérés	1	3
Total	1	3
Fonds fiduciaire du PNUD concernant l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des Affaires (OHADA TF)		
Comptes courant rémunérés	-	-
Dépôt à terme	1 988	5 760
Total	1 988	5 760
Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero pour la coopération économique et technique entre pays en développement		
Comptes courants rémunérés	1	1
Dépôts à terme	-	-
Certificats de dépôt	-	-
Obligations et bons	6 589	5 659
Autres titres	-	-
Fonds communs de placement	77	572
Total	6 667	6 232
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour les partenariats internationaux		
Comptes courants rémunérés	1	1
Dépôts à terme	-	-
Certificats de dépôt	-	-
Obligations et bons	1 023	5 289
Autres titres	-	-
Fonds communs de placement	11 124	160
Total	12 148	5 450
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Programme Iraq		
Comptes courants rémunérés	-	5 645
Total	-	5 645
Total (fonds)	344 787	215 954
État II.2		

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Note 1

Énoncé de mission

En tant qu'organisme des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) s'emploie à faire prévaloir les principes énoncés dans la Charte. Il fonde son action sur l'idée que le développement, d'une part, la paix et la sécurité de l'humanité, de l'autre, sont deux objectifs indissociables et que les Nations Unies se doivent d'agir avec force au service de l'un comme de l'autre.

Le PNUD a pour mission d'appuyer l'action menée pour parvenir à un développement durable sur le plan humain, en aidant les pays à s'assurer les moyens d'élaborer et exécuter des programmes de développement qui permettent avant tout d'éliminer la pauvreté, mais aussi de créer des emplois, d'instaurer des modes de subsistance viables, de donner de l'autonomie aux femmes et de protéger et régénérer l'environnement.

Le PNUD s'emploie également, dans le domaine du développement humain durable, à contribuer à ce que les organismes des Nations Unies mènent à l'unisson une action vigoureuse et à renforcer la coopération internationale.

À la demande des gouvernements et en vue de favoriser le progrès dans les domaines qui l'intéressent, le PNUD concourt au renforcement des capacités nécessaires pour parvenir à une bonne gestion des affaires publiques, assurer la participation des populations, développer les secteurs public et privé et allier croissance et équité, en insistant sur le fait que les plans et priorités de chaque pays sont le seul cadre de référence valable pour la programmation, à l'échelon national, des activités opérationnelles de développement des organismes des Nations Unies.

Les représentants résidents du PNUD assument généralement la fonction de coordonnateur résident des activités opérationnelles du système des Nations Unies, apportant leur soutien, à la demande des gouvernements, à la coordination de l'aide au développement et de l'action humanitaire. En tant que coordonnateurs résidents, ils aident aussi à orchestrer la mise en œuvre de tous les moyens intellectuels et techniques de l'ONU et des organisations apparentées en faveur du développement du pays.

Le PNUD s'efforce d'être un partenaire de développement efficace pour les organismes à vocation humanitaire des Nations Unies, en s'employant à préserver les moyens de subsistance pendant que ces organismes cherchent à sauver des vies. Il apporte son concours aux pays pour les aider à se préparer à l'éventualité d'une situation d'urgence ou d'une catastrophe grave, à prendre des mesures préventives ou à agir lorsque cette éventualité s'est produite.

Le PNUD fait appel à des compétences qu'il puise dans le monde entier, notamment dans les pays en développement, dans les institutions spécialisées des Nations Unies, dans les organisations de la société civile et dans les instituts de recherche.

Le PNUD favorise la coopération Sud-Sud en s'employant activement à développer les échanges de données d'expérience entre pays en développement.

Dans les domaines sur lesquels il concentre son action, le PNUD encourage le transfert et l'adaptation des technologies et s'efforce d'ouvrir l'accès aux techniques les plus performantes.

Le PNUD reçoit des contributions volontaires de presque tous les pays du monde. Il s'emploie à s'assurer des rentrées prévisibles pour financer ses programmes. Il distribue une aide financière répartie selon des critères fondés sur le principe de l'universalité, qui favorisent fortement les pays à faible revenu, particulièrement les moins avancés d'entre eux.

Le PNUD est neutre sur le plan politique et il exerce ses activités de coopération en toute impartialité. Il s'efforce d'œuvrer dans la transparence, en rendant compte comme il se doit à toutes les parties concernées.

Le PNUD est résolu à s'auto-évaluer et se réformer en permanence. Il veut être toujours plus efficace et productif afin d'aider le système des Nations Unies à agir avec plus de force pour le bien des peuples et des pays du monde entier.

Le PNUD continuera d'apporter son soutien à un modèle de coopération internationale pour le développement qui répond aux besoins de la situation, à l'échelon de la planète, de la région et du pays, et qui s'adapte à l'évolution de cette situation.

Note 2

Récapitulation des principales conventions comptables

a) Durée de l'exercice

L'exercice financier de l'organisation est biennal. Le présent exercice couvre la période du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2005. Les états financiers ont été établis suivant les principales conventions comptables ci-après.

b) Cadre

Le PNUD rend compte de ses activités conformément aux éléments suivants :

a) Le Règlement financier arrêté par son conseil d'administration et les règles de gestion financière établies par l'Administrateur dans le cadre du Règlement;

b) Les normes comptables du système des Nations Unies adoptées par le Comité administratif de coordination, qui reposent en grande partie sur les normes comptables internationales pertinentes promulguées par le Comité international de normalisation de la comptabilité. Les différences qui peuvent exister par rapport aux normes comptables internationales sont surtout dues au caractère essentiellement non commercial des activités de l'organisation. Ces normes sont fondées sur les principes et postulats suivants :

i) Continuité des activités, permanence des méthodes et spécialisations des exercices sont les postulats comptables fondamentaux. Lorsqu'ils sont appliqués dans les états financiers, il n'est pas nécessaire de les énoncer. Dans le cas contraire, il faut le préciser en indiquant pourquoi;

ii) Prudence, primauté de la substance sur la forme et importance relative sont les principes qui déterminent le choix et l'application des conventions comptables;

- iii) Les états financiers comprennent un exposé clair et concis de toutes les principales conventions comptables qui ont été appliquées;
- iv) L'indication des principales conventions comptables fait partie intégrante des états financiers;
- v) Les postes de nature inhabituelle ou les postes de l'exercice antérieur doivent être mentionnés s'ils ont une incidence significative sur les états financiers ou les tableaux;
- vi) Si un changement de convention comptable a une incidence significative sur l'exercice considéré ou peut en avoir une sur des exercices ultérieurs, cette incidence doit être indiquée et quantifiée, et les raisons du changement doivent être expliquées.

c) Recettes

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés en recettes de l'année à laquelle ils se rapportent. Toutes les autres recettes sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité de caisse, à l'exception de celles qui se rapportent aux lettres de crédit des gouvernements, lesquelles sont irrévocables.

d) Dépenses

Toutes les dépenses du PNUD sont comptabilisées en droits constatés, à l'exception des paiements auxquels ont droit les fonctionnaires (les dépenses relatives au programme de retraite anticipée et à l'assurance maladie après la cessation de service étant en revanche comptabilisées en droits constatés) et des dépenses relatives aux programmes exécutés par des gouvernements ou des organisations non gouvernementales, qui sont comptabilisées sur la base des décaissements. Lorsque le PNUD vire des sommes en espèces aux agents d'exécution, les virements sont comptabilisés comme des avances et les dépenses de programme sont enregistrées à la date de la réception des états certifiés de dépenses (rapports sur l'exécution des projets et rapports financiers) établis par les agents d'exécution. La comptabilité en droits constatés fait généralement appel aux critères ci-après :

<i>Experts et autres agents engagés au titre de projets</i>	Dépenses relatives aux services contractuels fournis pendant l'exercice considéré à concurrence du montant inscrit au budget de l'exercice
<i>Frais de voyage du personnel en mission</i>	Dépenses relatives aux voyages effectués pendant l'exercice considéré et à ceux commencés avant la clôture de cet exercice qui débordent sur l'exercice suivant
<i>Contrats de sous-traitance</i>	Sommes à payer durant l'exercice considéré, selon le contrat ou l'échéancier
<i>Bourses</i>	Montant de la bourse pour la période comprise entre la date du début des études – ou celle du début de l'exercice, si elle est postérieure – et la date de la fin des études – ou celle de la clôture de l'exercice, si elle est antérieure

<i>Formation en groupe</i>	Montant total des dépenses relatives à toute formation dispensée pendant l'exercice considéré, ou entreprise pendant cet exercice et devant se terminer dans le courant de l'exercice suivant
<i>Matériel</i>	Montant total du marché ou de la commande ferme passés au fournisseur avant la fin de l'exercice considéré, à concurrence du montant inscrit au budget de cet exercice
<i>Dépenses diverses</i>	Dépenses relatives aux activités de l'exercice biennal en cours (dépenses de représentation, par exemple), aux marchandises livrées ou aux services fournis, ou aux commandes fermes passées pour livraison avant la fin de l'exercice

À compter de l'exercice biennal 2004-2005, le PNUD a révisé le principe comptable qui régit la comptabilisation de ses dépenses et de celles des gouvernements ou des organisations non gouvernementales lorsqu'il fournit des services d'appui aux agents d'exécution. Ces dépenses étaient auparavant comptabilisées sur la base des décaissements. Le PNUD a décidé de modifier ce principe pour le mettre en harmonie avec le principe applicable à la comptabilisation des dépenses des organismes des Nations Unies. Cette modification a entraîné un accroissement de 125 millions de dollars des dépenses de programme et une augmentation correspondante des sommes à payer. Le principe appliqué pour la comptabilisation des dépenses afférentes à l'exécution nationale lorsque le PNUD ne fournit pas de services d'appui demeure inchangé. Ces dépenses continuent d'être comptabilisées sur la base des décaissements du fait que bon nombre des entités nationales qui exécutent des projets pour le compte du PNUD procèdent de cette manière.

Une certaine marge de manœuvre est autorisée en ce qui concerne les dépenses des agents d'exécution. Pour une année donnée, celles-ci peuvent dépasser le montant du budget approuvé pour un projet, à concurrence de 4 %, à condition que les dépenses totales de l'agent d'exécution pour l'année en question ne dépassent pas 2 % du montant total des crédits qui lui sont alloués.

e) Budget d'appui biennal

Le budget d'appui biennal se compose de trois éléments :

- i) Appui aux programmes : dépenses engagées par les unités administratives (bureaux de pays et siège) qui ont pour fonctions essentielles l'élaboration, la formulation, l'exécution et l'évaluation des programmes de l'organisation. Il s'agit le plus souvent des unités qui fournissent un appui technique, théorique, géographique, logistique ou administratif aux programmes;
- ii) Gestion et administration : dépenses engagées par les unités administratives qui ont pour fonction essentielle de préserver l'identité, la discrétion et la bonne santé de l'organisation. Il s'agit le plus souvent des unités qui exercent des fonctions d'encadrement, d'élaboration et d'évaluation des orientations, de relations extérieures, d'information et d'administration;
- iii) Appui aux activités opérationnelles de l'ONU : cet appui comprend quatre volets qui concernent essentiellement les activités financées sur les

ressources ordinaires : appui aux bureaux de pays, Groupe des Nations Unies pour le développement, Programme des Volontaires des Nations Unies et Bureau des services d'achats interorganisations.

Les dépenses financées sur le budget d'appui biennal sont comptabilisées conformément aux principes énoncés ci-dessus sous le titre « Dépenses ».

f) Change

Contributions dans des montants autres que le dollar des États-Unis

Les contributions volontaires reçues des gouvernements sont converties en dollars des États-Unis à l'aide du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date du versement. Tous les gains ou pertes de change imputables aux écarts entre ce taux et le taux du marché sont comptabilisés dans les recettes/dépenses diverses.

Opérations dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis

Aux fins de la comptabilisation des opérations et de la tenue des autres documents comptables, les autres monnaies sont converties en dollars des États-Unis au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de l'opération. Les éléments d'actif et de passif libellés dans d'autres monnaies sont convertis en dollars des États-Unis au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de l'état.

Risque de change

Le PNUD a recours aux couvertures naturelles et à des instruments financiers dérivés, au premier rang desquels les contrats d'option et les contrats à terme, pour couvrir les risques de change sur les contributions volontaires. Son objectif en utilisant ces instruments est de protéger l'équivalent en dollars des États-Unis des contributions volontaires annoncées au taux de change utilisé pour établir le budget qui est fixé au début de chaque année, en tenant compte du fait qu'il est assez difficile de prédire le montant des rentrées de fonds effectives et le moment de leur réception.

Lorsque le montant annoncé protégé lui parvient avant l'échéance de l'instrument financier dérivé, l'administration peut dénouer sa position sur le contrat dérivé avant l'échéance, au cas par cas, selon le jugement qu'elle porte sur la situation économique foncière.

g) Dépenses d'équipement

Les dépenses d'achats ou de construction de locaux ainsi que les dépenses importantes de rénovation sont comptabilisées comme immobilisations. Elles concernent essentiellement les logements et bureaux relevant de la réserve pour les bureaux et logements hors siège et les bureaux achetés pour le bureau du PNUD en Argentine (voir plus loin les notes 13 et 14).

Le coût du matériel durable est imputé en totalité, soit aux ressources ordinaires du PNUD par le biais du budget d'appui biennal, soit au budget du projet approprié, pour l'exercice au cours duquel ce matériel est acheté. Tout le matériel durable (c'est-à-dire celui dont la valeur unitaire est égale ou supérieure à

1 000 dollars) est inventorié. Il est tenu un inventaire des articles achetés pour les projets exécutés par des entités nationales, mais la valeur n'en est pas indiquée parce qu'ils sont généralement reversés au projet, une fois celui-ci achevé, dans le pays bénéficiaire. Les stocks sont évalués au coût effectif lorsque c'est possible. À défaut, on utilise une estimation de l'administration établie d'après le coût moyen ou le coût de remplacement.

h) Réserve opérationnelle

À sa session annuelle de 1999, le Conseil d'administration a approuvé une modification de la base de calcul de la réserve opérationnelle du PNUD, qui correspond désormais à la somme des éléments suivants :

a) Élément recettes : l'équivalent de 10 % du montant annuel moyen des contributions volontaires reçues pendant les trois années les plus récentes, arrondi au million de dollars le plus proche;

b) Élément dépenses : l'équivalent de 2 % du montant annuel moyen des dépenses totales encourues durant les trois années les plus récentes, arrondi au million de dollars le plus proche;

c) Élément obligations et risques structurels : l'équivalent de 10 % de la somme des éléments recettes et dépenses, arrondi au million de dollars le plus proche;

d) Élément trésorerie : l'équivalent des besoins de trésorerie pour un mois, calculés comme le douzième des dépenses totales de l'année la plus récente, arrondi au million de dollars le plus proche.

En outre, le Conseil d'administration a approuvé la création d'une réserve opérationnelle pour le compte extrabudgétaire du PNUD relatif aux activités financées à partir d'autres ressources. Le montant de cette réserve est calculé sur la même base que la réserve du budget ordinaire.

i) Présentation

Par sa décision 97/6, le Conseil d'administration a approuvé l'harmonisation du mode de présentation des budgets du PNUD, de l'UNICEF et du FNUAP. Les rapports financiers sont donc présentés d'une façon conforme à cette décision.

Les principales caractéristiques de cette harmonisation concernent les activités suivantes :

a) Activités financées sur les ressources ordinaires (contributions volontaires, dons d'origine non gouvernementale, intérêts créditeurs et recettes diverses);

b) Activités financées sur les autres ressources, c'est-à-dire sur des ressources reçues pour financer des programmes précis (participation aux coûts, contributions de contrepartie en espèces des gouvernements, fonds d'affectation spéciale constitués par l'Administrateur et activités relevant des contrats de services de gestion);

c) Pour les besoins de la présentation comptable, les activités financées sur les autres ressources comprennent les services d'appui remboursables et les autres

activités spéciales – programme de formation d’administrateurs auxiliaires, réserve pour les bureaux et logements hors siège, et ainsi de suite;

d) Fonds administrés par le PNUD : activités des fonds constitués par l’Assemblée générale et administrés par le PNUD.

La nature de certaines dépenses a été redéfinie, comme cela est expliqué ci-dessus.

D’autres reclassements et modifications de présentation ont été opérés pour mieux rendre compte de la nature des opérations et/ou mieux respecter les normes comptables. Ces modifications touchent essentiellement les éléments suivants :

a) Activités financées au moyen de la participation aux coûts : les intérêts produits et les dépenses d’appui perçues par les activités financées sur les ressources ordinaires dans le cadre de la participation aux coûts apparaissent dans l’état des recettes et des dépenses. Auparavant, ils apparaissaient directement comme virements aux recettes extrabudgétaires du PNUD;

b) Services d’appui remboursables pour les fonds et fonds d’affectation spéciale : précédemment qualifiés d’« activités extrabudgétaires », ces services figurent désormais dans l’état des recettes des fonds et des fonds d’affectation spéciale et leur solde de clôture est compris dans le solde des ressources inutilisées. Auparavant, le solde net de ces activités apparaissait entre la section du passif et celle du solde des ressources inutilisées;

c) Contrats de services de gestion des fonds et des fonds d’affectation spéciale : ceux-ci sont désormais présentés dans l’état des recettes des fonds et fonds d’affectation spéciale, et le solde de clôture figure dans le solde des ressources inutilisées. Auparavant, le solde de ces activités apparaissait entre la section du passif et celle du solde des ressources inutilisées;

d) Formules de financement intégral et activités relatives aux coentreprises des Nations Unies dans le cadre du programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) : ces activités apparaissaient dans l’état des recettes, et les soldes de clôture, dans le « solde des ressources inutilisées ». Auparavant, leur solde figurait au bilan. Celui des dispositifs de financement intégral faisait partie des autres comptes débiteurs et charges comptabilisées d’avance, alors que le solde net des activités relatives aux coentreprises des Nations Unies apparaissait en tant qu’autres éléments de passif;

e) Contrats de services de gestion, fonds et fonds d’affectation spéciale : un tableau détaillé est fourni pour chacun des éléments suivants :

i) Accords intégralement financés conclus avec des gouvernements et des institutions pour l’intervention de VNU, par pays et par projet;

ii) Contrats de services de gestion des fonds d’affectation spéciale;

iii) Activités commerciales du Bureau des services d’achats interorganisations.

j) États financiers non consolidés

Les résultats des opérations inscrits dans les états I à IV sont présentés sur la base des trois grands éléments expliqués plus haut.

Le total de chaque grand élément n'est donné que pour rendre compte des données agrégées de l'élément. Les soldes interactivités/interfonds identifiés (au sein de chaque élément) au bilan sont éliminés. Les autres opérations interfonds ne sont pas éliminées. Par conséquent, ces agrégats ne sont nullement destinés à représenter, et ne représentent pas, les montants consolidés, car il aurait fallu pour cela éliminer dans chaque élément toutes les opérations et tous les soldes interfonds.

k) Détermination de certains postes du bilan

Du fait de la nature des activités, certaines opérations relevant de la participation aux coûts, les contributions de contrepartie en espèces des gouvernements et autres sont confondues dans les comptes des ressources ordinaires (placements, charges comptabilisées d'avance, comptes débiteurs, comptes créditeurs, etc.). Chaque fois que cela a été possible, les soldes de ces comptes au 31 décembre 2005 et ceux qui servent de référence ont été ventilés, essentiellement sur la base des meilleurs renseignements disponibles. Les comptes non ventilés apparaissent dans le solde des comptes interfonds.

l) Placements

Valeur comptable des placements

La valeur comptable enregistrée des placements est celle de leur coût. Conformément aux normes comptables de l'ONU, la valeur marchande est indiquée si elle est différente de la valeur comptable.

Titres négociables

Le PNUD achète des titres négociables dans l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance. Toutefois, il peut arriver que l'administration en vende en cas de besoin de liquidités ou de risque de crédit inattendu, ou encore si cela répond aux exigences de la gestion d'ensemble des placements de l'organisation.

Risque de crédit

Les valeurs négociables qui pourraient exposer l'organisation à des concentrations de risque de crédit sont essentiellement les obligations et les certificats de dépôt. Les placements de l'organisation ont été effectués dans des instruments financiers émis par des emprunteurs très bien cotés par des agences de notation réputées. La qualité de leur signature est vérifiée en permanence.

Risque de liquidité

Non content de n'investir que dans des instruments financiers bien cotés par des agences de notation réputées, le PNUD, pour maîtriser le risque de liquidité, limite le maximum de risque auquel il s'expose pour une même émission ou une même contrepartie.

m) Programmation commune

Instituée en 2004, la programmation commune est un mécanisme qui permet de gérer les contributions reçues des donateurs et les fonds correspondants décaissés aux partenaires qui ont signé des accords pour exécuter divers projets au titre de cet

arrangement. Il est placé sous la supervision du Groupe des Nations Unies pour le développement.

En tant qu'agent administratif, le PNUD reçoit les contributions versées par des donateurs pour la participation à des projets exécutés par le PNUD et d'autres organismes dans le cadre de partenariats établis sur une base collective ou individuelle et canalise des fonds vers les partenaires. En sus des versements effectués aux partenaires, des prélèvements sont opérés sur les contributions au titre des coûts directs à raison de 15 % de leur montant brut et au titre des frais d'administration payables au PNUD.

En tant que partenaire d'exécution, le PNUD comptabilise les contributions spécifiques qui lui sont destinées et les dépenses correspondantes engagées dans des projets et fait rapport sur les projets qu'il exécute dans le contexte des activités des fonds d'affectation spéciale.

Les partenaires d'exécution sont chargés d'établir les rapports de fond et les rapports financiers sur la réception et l'emploi des contributions. En tant qu'agent administratif, le PNUD est chargé de synthétiser les rapports des organisations et de les transmettre aux donateurs.

n) Établissement d'états financiers distincts pour UNIFEM

À compter du 1^{er} janvier 2006, les états financiers d'UNIFEM seront présentés séparément; ils cesseront donc d'être inclus dans les états financiers du PNUD.

Note 3

Information concernant les postes hors bilan

a) Contributions des gouvernements et autres contribuants

Ressources ordinaires

Les contributions dues par les gouvernements et les autres contribuants au titre de la dernière année considérée et des années précédentes qui n'avaient pas été réglées au 31 décembre 2005 s'établissent à 1 050 000 dollars des États-Unis.

Participation aux coûts

Au 31 décembre 2005, les sommes à recevoir pour les projets financés au moyen de la participation aux coûts s'élevaient à 248 290 074 dollars. Ce montant sera rééchelonné sur les années à venir.

b) Contributions en nature

Dans le cadre des accords passés par le PNUD avec eux, les gouvernements des pays bénéficiaires sont tenus de mettre des locaux gratuitement à sa disposition. Les contributions en nature reçues au cours de l'exercice 2004-2005 se sont élevées à 21,9 millions de dollars contre 20,7 millions en 2002-2003, ce qui représente une augmentation de 5,8 %.

c) Opérations en partenariat

Au cours de l'exercice 1998-1999, dans le cadre d'un partenariat avec Cisco Systems Inc., KPMG LLP et Akamai Technologies Inc., et avec l'appui

d'autres partenaires, le PNUD avait lancé une initiative à long terme visant à utiliser l'Internet pour aider à rompre le cycle de l'extrême pauvreté à l'échelle mondiale. Jouissant d'une grande publicité grâce à des concerts rock très médiatisés, le site <<http://Netaid.org>> utilise les capacités interactives de l'Internet pour appeler l'attention sur le problème de l'extrême pauvreté et donner aux internautes la possibilité d'une participation directe. Netaid.org est géré pour le compte du PNUD par la Fondation Netaid.org, entité indépendante qui a le statut d'organisme à but non lucratif aux États-Unis [United States Code, titre 26, art. 501 c) 3)]. Le PNUD et Cisco Systems sont copropriétaires de la Fondation. Le PNUD lui apporte essentiellement une contribution en nature, pour services de personnel à plein temps.

d) Stocks

Suivant la méthode comptable exposée plus haut, les stocks détenus au siège du PNUD et dans ses bureaux de pays au 31 décembre 2005 étaient valorisés à 73,5 millions de dollars (149,3 millions de dollars en 2003). On ne soumet les immobilisations ni à l'amortissement ni à la dépréciation.

Note 4

Rentrées de fonds non identifiés

Les fonds reçus dont la destination reste à préciser sont comptabilisés à la rubrique des comptes créditeurs, jusqu'à ce que leur destination soit connue. Au 31 décembre 2005, le montant figurant aux comptes créditeurs à ce titre était de 30 911 346 dollars (17 115 950 dollars en 2003). Il est compris dans le montant indiqué à la note 12 b).

Note 5

Recettes destinées au budget d'appui biennal : ressources ordinaires

À sa trente et unième session, tenue en 1984, le Conseil d'administration avait autorisé la création d'une passerelle comptable, pays par pays, entre les contributions volontaires et les contributions au financement des dépenses des bureaux extérieurs, de sorte que les premières servent d'abord à combler l'insuffisance éventuelle des secondes. Le montant total de 6 442 000 dollars (contre 5 401 000 dollars en 2003), qui a été prélevé à ce titre sur les contributions volontaires, est compris dans le montant viré des contributions volontaires au budget d'appui biennal comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	2005	2003
Virement de contributions – contributions des gouvernements pour les bureaux extérieurs (passerelle comptable)	6 442	5 401
Remboursement de charges fiscales	11 227	9 286
Total	17 669	14 687

Les recettes du budget d'appui biennal indiquées au tableau 3 se décomposent comme suit :

	2005	2003
Contributions reçues des gouvernements pour les bureaux extérieurs	33 385	35 633
Virement de contributions – contributions des gouvernements pour les bureaux extérieurs	6 442	5 401
Remboursement de charges fiscales	11 227	9 286
Contributions totales des gouvernements hôtes	51 054	50 320
Recettes des Volontaires des Nations Unies	4 505	4 123
Autres recettes	562	166
Total	56 121	54 609

Note 6**Intérêts créditeurs : ressources ordinaires**

Les montants figurant dans l'état I.1 se décomposent comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	2005	2003
Revenu des placements	139 835	101 276
Intérêts perçus sur les prêts à la construction	–	–
Intérêts créditeurs virés au crédit de :		
Participation aux coûts	(63 450)	(28 628)
Fonds d'affectation spéciale	(36 288)	(7 760)
Contrats de services de gestion	(2 511)	(6 688)
Services d'appui remboursables et activités spéciales	(10 384)	(10 555)
Virement à d'autres fins [voir ci-dessous et note 12 b)]	–	(13 500)
Total	27 202	34 145

Note 7**Recettes diverses : autres ressources**

Comme indiqué dans l'état I.2, des recettes diverses d'un montant de 466,4 millions de dollars ont été comptabilisées au titre des services d'appui remboursables et d'activités diverses.

Commissions (services généraux de gestion)	197 928
Remboursements et recettes provenant des services d'appui	101 224
Budget du Bureau des services de sécurité hors siège financé par l'intermédiaire du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité	74 493
Commissions pour des services d'appui fournis	20 888
Services d'appui à l'exécution	20 246
Recettes diverses – VNU	15 738
Contributions d'organismes aux services communs des bureaux extérieurs	13 661
Commissions de traitement des marchés	9 779

Recettes provenant de projets	2 104
Services de gestion des états de paie	1 759
Remboursement de services de gestion	705
Autres recettes diverses	7 876
Total	466 401

Note 8**Encaisse : ressources ordinaires**

Les montants figurant dans l'état II.1 se décomposent comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	2005	2003
Encaisse des comptes en banque	135 746	(91 509)
Virement provenant des placements au titre des ressources ordinaires	–	112 576
Total partiel	135 746	21 067
Moins : provision pour dépréciation des avoirs non utilisés en monnaies non convertibles	24 669	21 067
Total	111 077	–

L'encaisse des bureaux de pays tient compte des chèques non encaissés, qui représentent un montant de 146 568 678 dollars au 31 décembre 2005. Un réapprovisionnement automatique est fait à partir des comptes courants et des comptes de placement du siège lorsque ces chèques sont encaissés.

La provision indiquée ci-dessus a été constituée pour tenir compte de la surévaluation du peso cubain par rapport au dollar des États-Unis aux taux de change de l'ONU.

Note 9**Placements**

La valeur comptable des placements en obligations et bons (988,6 millions de dollars) au titre des ressources ordinaires et de la provision pour l'assurance maladie après la cessation de service est indiquée au tableau 8. La valeur de ces placements accuse une diminution de 104 859 559 dollars pour les titres qui correspondent aux ressources ordinaires et une augmentation de 117 431 153 dollars pour ceux qui correspondent à la provision pour l'assurance maladie après la cessation de service, comme indiqué ci-après :

Valeur initiale au 1 ^{er} janvier 2004	Achats	Échéances	Amortissement net	Plus value réalisée	Ajustements	Valeur comptable au 31 décembre 2005	Valeur marchande	Valeur nominale
975 993 832	699 916 823	(678 119 000)	(26 900 065)	(8 399)	(99 757 317)	871 134 273	858 780 477	862 143 000
–	59 645 060	(38 880 000)	(2 869 358)	–	99 535 451	117 431 153	114 670 170	116 000 000

Note 10
Lettres de crédit des gouvernements

Les lettres de crédit des gouvernements indiquées dans l'état II.2 ont été établies à l'ordre du PNUD pour la participation au coût des activités suivantes (en milliers de dollars des États-Unis) :

	2005	2003
Inscription des électeurs en Afghanistan	85 471	14 000
Programme de développement bicommunal	32 796	18 032
Programme national de développement local – développement des capacités	18 000	4 000
Programme national de développement local en Afghanistan – développement des capacités	10 000	–
Programme de gestion des risques de catastrophe	8 962	1 500
Projet électoral (Haïti)	5 275	–
Appui à la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan	5 000	–
Programme national de développement local en Afghanistan – développement des capacités	3 165	–
CCB	3 000	–
Développement des capacités et ouvrages communautaires : Ministère des martyrs et des handicapés	2 850	1 000
Programme-cadre d'assistance aux communautés	2 286	4 360
Amélioration de la sécurité sociale	2 000	–
Gestion et coordination de l'aide	1 600	–
Création et renforcement d'institutions (Yémen)	1 590	–
Renforcement des capacités de gestion de l'information	1 500	–
Centre de gestion des opérations en cas de catastrophe	1 430	730
Fonds d'affectation spéciale pour les sociétés déchirées par la guerre	1 125	–
Appui à l'élaboration d'une nouvelle constitution en Afghanistan	1 030	5 000
Construction d'habitations parasismiques	1 000	–
Renforcement des capacités dans le domaine des TIC	988	–
Appui extrabudgétaire pour la sécurité (Soudan)	900	–
Renforcement du réseau d'agents de liaison pour la sécurité	767	767
Programme national de développement de proximité	641	1 000
Renforcement de la gestion économique et financière	574	–
Brésil	550	–
Facilitation de l'assistance humanitaire (Soudan)	500	–
Appui des donateurs au processus d'établissement des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté en Éthiopie	475	–
Capacités humaines (Yémen)	463	–
Appui au retour, à la réinstallation et à l'intégration des personnes déplacées	462	865
Divers	433	89

	2005	2003
Moyens de subsistance (Grenade)	400	–
Fonds commun pour l'assistance électorale	350	–
Appui à la cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies	299	500
Appui extrabudgétaire pour la sécurité (Ouganda)	293	–
Contribution du système des Nations Unies à l'assistance internationale	266	–
Mise au point du programme, Système national de gestion du risque et des désastres (Haïti)	250	–
Programme de reconstruction, de relèvement et de développement	243	–
Assistance sociale et psychologique (Inde)	200	–
Renforcement du système de prévention	175	–
Capacités pour des fonctions essentielles (Népal)	150	–
Prévention des conflits et consolidation de la paix – MGEP (Programme d'intégration de l'égalité des sexes)	120	–
Asistencia tecnica para la identificacion e implementacion de nuevas propuestas de desarrollo (Pérou)	120	–
Apoya al catastro	116	148
Appui au secrétariat de l'Organe de coordination de l'aide à la Somalie	100	100
Services de secrétariat d'appoint pour la Somalie	100	–
Systèmes d'information sur l'assistance humanitaire au Népal	70	–
Approche globale de la gestion des catastrophes dans les Caraïbes	50	100
Développement communautaire et participation locale par le système des « Chitalichte »	50	396
Coordination des opérations d'urgence et secours (Inde)	43	–
Activités dans la région soudano-sahélienne	40	–
Tsunami	30	–
Système d'alerte rapide en Bulgarie, phase III	29	154
Réinstallation et réintégration des réfugiés	25	–
Établissement et diffusion d'un manuel des « meilleures pratiques » et formation en la matière	4	199
Prévention des crises et relèvement, Fonds d'affectation spéciale pour la lutte antimines	–	10 000
Contrat de services de gestion avec l'Afghanistan	–	8 000
Fonds d'affectation spéciale pour les sociétés déchirées par la guerre (Somalie)	–	805
Relèvement, reconstruction et développement au Tadjikistan	–	700
Promotion du développement du secteur privé	–	560
Fonds d'affectation spéciale thématique du PNUD pour l'énergie au service du développement durable	–	400
Projet de secours à la suite des dommages causés par l'ouragan Éline	–	312
Appui à la Commission indépendante afghane des droits de l'homme	–	250
Activités extrabudgétaires au Kenya	–	100

	2005	2003
Appui à l'emploi des jeunes	–	–
Renforcement des capacités nationales de gestion	–	–
Renforcement de la société civile, phase II	–	–
Appui de la nouvelle conception de l'aide aux personnes déplacées	–	–
Programme de protection civile en Somalie	–	–
Total	198 356	74 067

Note 11

Provision pour sommes à recevoir d'organisations

Les bureaux de pays du PNUD effectuent des paiements à la demande de l'ONU et ces paiements sont enregistrés dans le compte du fonds de fonctionnement du Programme. En 2004 et 2005, les écarts observés entre les comptes du PNUD et ceux de l'ONU au 31 décembre 2003 ont fait l'objet d'une analyse approfondie. Cette analyse portait sur des paiements d'un montant total de quelque 26 millions de dollars qui avaient été effectués entre 1993 et 2003. Son objectif était de localiser les pièces justificatives pour chaque paiement et de confirmer que l'opération avait réellement été exécutée pour le compte de l'ONU. La localisation des pièces justificatives a soulevé des difficultés en raison du temps qui s'était écoulé et du fait qu'une bonne partie d'entre elles étaient situées dans les bureaux de pays du PNUD disséminés dans le monde entier. En ce qui concerne les paiements pour lesquels le PNUD est parvenu à localiser les pièces justificatives, un montant de 12,3 millions de dollars facturé à l'ONU a été corroboré et un montant de 4,8 millions de dollars invalidé. Dans ce dernier cas, toutes les écritures étaient dues à des erreurs dans le codage des paiements; aucune n'était imputable à une fraude ou à un vol. S'agissant des paiements pour lesquels le PNUD n'a pas pu localiser les pièces justificatives, l'ONU a décidé d'accepter un montant de 4,8 millions de dollars et le PNUD a décidé de passer le reliquat (4,2 millions de dollars) par profits et pertes. Une demande formelle d'approbation de cette passation par profits et pertes sera présentée à l'Administrateur du PNUD après que le Bureau de l'audit et des études de performance aura procédé à un contrôle préalable.

Note 12

Comptes débiteurs et comptes créditeurs

a) Comptes débiteurs divers et charges comptabilisées d'avance

Les montants figurant dans les états II.1 et II.2 se décomposent comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	2005	2003
Comptes débiteurs	62 381	47 042
Comptes des opérations courantes avec les agents d'exécution	–	36 041
Charges diverses comptabilisées d'avance	4 322	5 073
Comptes débiteurs divers	–	73
Total partiel	66 703	88 229

	2005	2003
<i>Moins</i> : provision destinée à minorer la valeur comptable des comptes débiteurs	–	–
Total		88 229
Ce total est comptabilisé comme suit :		
Ressources ordinaires, état II.1	42 625	48 675
Participation aux coûts, état II.2	24 078	39 554
Total	66 703	88 229

b) Comptes créditeurs

Les montants figurant dans les états II.1 et II.2 se décomposent comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	2005	2003
Comptes créditeurs	162 253	92 147
Paiements transférés	1 430	1 245
Charges comptabilisées d'avance	60 143	6 829
Compte de compensation	–	992
Encaissements en attente d'identification	30 911	17 116
Autres éléments de passif (voir note 6)	–	13 500
Total	254 737	131 829
Ce total est comptabilisé comme suit :		
Ressources ordinaires, état II.1	178 997	89 791
Participation aux coûts, état II.2	75 740	42 038
Total	254 737	131 829

Note 13

Réserve pour les bureaux et logements hors siège

La réserve pour les bureaux et logements hors siège date de 1979; d'un montant maximum de 25 millions de dollars, elle a été créée pour financer la construction de logements pour les fonctionnaires recrutés sur le plan international affectés dans les bureaux extérieurs. En 1989, le Conseil d'administration a autorisé le PNUD à en élargir le champ d'utilisation de façon à pouvoir financer la construction de locaux communs destinés à abriter les bureaux des organismes des Nations Unies faisant partie du Groupe consultatif mixte des politiques.

Le déficit d'exploitation cumulé de 1,5 million de dollars qui figure au tableau 6 est essentiellement dû aux opérations de location de logements et de bureaux.

Au 31 décembre 2005, l'excédent des dépenses par rapport au niveau autorisé de la réserve au titre de ses activités était de 20 230 000 dollars (21 701 000 dollars en 2003).

Le tableau 6.3 relatif à ces activités comprend désormais chacun des éléments de la réserve, à savoir les services d'appui remboursables, les bureaux et les logements. La ventilation des postes du bilan repose essentiellement sur les meilleurs renseignements disponibles : la valeur marchande si elle existe, les rapports d'architecte, les diverses soumissions faites pour la construction, et ainsi de suite. Les chiffres indiqués dans l'état des recettes reposent sur la nature des opérations effectives tant pour les logements que pour les bureaux.

Les 435 577 dollars (contre 608 250 dollars en 2003) de créances à long terme figurant au tableau 6.2 représentent le montant à recevoir pour l'exercice par suite de la vente d'appartements au Cap-Vert. Le prix de vente était de 1 300 050 dollars, à payer en 15 annuités de 88 000 dollars. Ce montant figure dans les comptes débiteurs divers.

Note 14

Bureaux et recettes comptabilisées d'avance

a) Bureaux achetés pour le bureau du PNUD en Argentine

En octobre 1996, des locaux à usage de bureaux avaient été achetés pour le bureau de pays en Argentine. Le coût de cette acquisition (1 570 000 dollars) avait été financé sur les ressources extrabudgétaires du bureau de pays.

Cet élément d'actif, qui a été exceptionnellement capitalisé, est comptabilisé parmi les ressources ordinaires.

Note 15

Réserves pour les initiatives spéciales

À sa première session ordinaire de 2000, le Conseil d'administration a approuvé la constitution d'une réserve de 3,8 millions de dollars, à imputer sur les ressources générales du PNUD. Ce montant permettra de couvrir les frais de réinstallation (rénovations, mobilier, aménagements, frais de déménagement).

À sa première session ordinaire de 2002, le Conseil a en outre approuvé la constitution d'une réserve spéciale de 1,5 million de dollars pour les cessations de service afférentes à l'UNOPS.

Le solde disponible de la réserve pour les initiatives spéciales figurant dans l'état II.1 se décompose comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	<i>Solde au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Versements en cours d'exercice</i>	<i>Ajustements en cours d'exercice</i>	<i>Solde au 31 décembre 2005</i>
Réserve pour les cessations de service	757		(537)	220
Réserve pour le programme Maison des Nations Unies	2 218		(1 688)	530
Réserve temporaire pour les mesures concernant les technologies de l'information et des communications	-	792	(792)	-

	<i>Solde au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Versements en cours d'exercice</i>	<i>Ajustements en cours d'exercice</i>	<i>Solde au 31 décembre 2005</i>
Financement de mesures de sécurité	–	9 317	(9 317)	–
Total	2 975	10 109	(12 334)	750

Les décaissements financés sur ces réserves viennent s'ajouter aux dépenses financées sur les montants approuvés par le Conseil d'administration dans le budget d'appui biennal.

Note 16

Ressources inutilisées

a) Ressources ordinaires

À sa seconde session ordinaire de 2001, le Conseil d'administration a approuvé la constitution d'une réserve provisoire de 11,4 millions de dollars pour les technologies de l'information et des communications. Ce montant a été intégralement dépensé. De plus, à sa seconde session ordinaire de 2003, le Conseil a approuvé la mise en réserve de 11,5 millions de dollars pour financer des mesures de sécurité. Sur ce montant, 9,3 millions ont été dépensés.

Les montants indiqués ci-dessus ont été virés aux réserves pour les initiatives spéciales et sont indiqués à la note 15. De ce fait, les réserves inutilisées comprennent les éléments suivants (en milliers de dollars des États-Unis) :

	<i>2005</i>	<i>2003</i>
Réserve provisoire pour les mesures concernant les technologies de l'information et des communications	–	792
Financement de mesures de sécurité	234	9 551
Ressources librement disponibles	238 846	145 040
Ressources inutilisées	239 080	155 383

b) Ressources correspondant aux services d'appui remboursables

Au cours de l'exercice 2002-2003, par mesure de prudence, l'administration du PNUD a mis en réserve 2,5 millions de dollars, prélevés sur les ressources de l'organisation correspondant aux services d'appui remboursables, à titre de réserve spéciale pour aider à couvrir les risques financiers et opérationnels inhérents aux projets financés sur d'autres ressources que les ressources de base.

De ce fait, les ressources inutilisées afférentes aux services d'appui remboursables comprennent les éléments suivants (en milliers de dollars des États-Unis) :

	<i>Solde au 31 décembre 2005</i>
Réserve spéciale	2 500
Ressources librement disponibles – services d’appui remboursables	182 121
Ressources inutilisées	184 621

Note 17**Allocations inutilisées et engagements futurs****a) Allocations inutilisées**

Au 31 décembre 2005, le montant des allocations de ressources du PNUD aux dépenses de programme (à l’exclusion de l’exécution nationale) qui restaient inutilisées s’élevait à quelque 71 millions de dollars (contre 57 millions en 2003), dont il faut déduire celui des engagements sur exercice ultérieur déclarés par les agents d’exécution, soit environ 3,3 millions de dollars (au lieu de 1,5 million de dollars en 2003).

b) Engagements prévisionnels de dépenses locatives

Au 31 décembre 2005, les engagements prévisionnels de dépenses locatives imputables aux ressources ordinaires s’élevaient à 35,2 millions de dollars (33,6 millions de dollars en 2003) en ce qui concerne les baux du siège et 8,9 millions de dollars (contre 29,9 millions de dollars en 2003) pour ceux des bureaux de pays. Pour ces derniers, les chiffres comprennent les baux à long terme ci-après :

<i>Bureau de pays</i>	<i>Fin du bail</i>
Éthiopie	4 octobre 2099
Jordanie	1 ^{er} janvier 2080
Maldives	31 mars 2093
République populaire démocratique de Corée	31 décembre 2086

c) Prestations dues après le départ à la retraite

Le PNUD offre aux fonctionnaires qui ont rempli certaines conditions des prestations d’assurance maladie après le départ à la retraite. Afin de mieux comprendre les incidences financières des obligations de l’organisation au titre de cette assurance maladie après la cessation de service, un actuaire-conseil a été engagé pour procéder à une évaluation actuarielle au 31 décembre 2005.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour calculer le coût des prestations prévues étaient les suivantes :

- i) Taux annuel d'actualisation : 5,5 %
- ii) Taux d'inflation des frais médicaux : Taux tendanciels de 10 % des soins médicaux en 2006, baissant graduellement pour arriver à un taux de 5 % à partir de 2014 pour les plans médicaux aux États-Unis et de 6,75 % pour les autres plans, diminuant graduellement pour arriver à un taux de 4,5 % à partir de 2012

Sur la base de cette étude, l'actuaire a estimé qu'au 31 décembre 2005, le montant des prestations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service que le PNUD pourrait devoir verser à ses fonctionnaires se présentait comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	<i>Valeur actuelle des prestations futures au 31 décembre 2005</i>	<i>Obligations au 31 décembre 2005</i>
Montant brut	667 359	512 374
Ajustement : contribution des fonctionnaires retraités	140 824	105 514
Montant net des obligations	536 535	406 860

Les chiffres correspondant à la valeur actuelle des prestations futures représentent les valeurs actualisées de toutes les prestations, diminuées des cotisations des retraités, payables à l'avenir à tous les retraités actuels et aux fonctionnaires en service appelés à prendre leur retraite.

Les obligations représentent la fraction de la valeur actuelle des prestations futures accumulées depuis la date d'entrée en fonctions des fonctionnaires jusqu'à la date d'évaluation, soit le 31 décembre 2005. Les prestations payables aux fonctionnaires en service sont considérées comme intégralement dues à la date à laquelle ils peuvent y prétendre en totalité.

Le PNUD avait comptabilisé 54 millions de dollars de charges à payer pour l'exercice clos le 31 décembre 2005. Ce montant est supérieur à ses versements pour l'assurance maladie après la cessation de service, qui sont compris dans les dépenses du budget d'appui biennal. À cause de la nature très particulière de ces charges, le PNUD les a comptabilisées dans les dépenses diverses au lieu de les imputer au budget d'appui biennal. Au 31 décembre 2005, le montant cumulé des obligations à ce titre s'établit à 162 millions de dollars (108 millions de dollars en 2003).

Le PNUD a reçu le rapport de l'actuaire le 15 juillet 2006 après que les états financiers de l'exercice biennal 2004-2005 ont été arrêtés. Par rapport au chiffre qui figurait dans le rapport précédent sur l'évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 2003, le montant estimatif cumulé des obligations a augmenté de 143,7 millions de dollars, pour atteindre 406,9 millions de dollars. En conséquence, le montant non provisionné a également augmenté, passant de 89,7 à 244,9 millions de dollars. Le PNUD financera ces charges au cours d'exercices ultérieurs.

L'évaluation actuarielle des prestations d'assurance maladie dues après le départ à la retraite est effectuée conjointement pour le PNUD et pour le Secrétariat de l'ONU. À l'avenir, le PNUD les fera réaliser au même rythme que ce dernier.

d) Sommes dues au titre des prestations de fin de service

Conformément à la note 2 ci-dessus, le PNUD n'a pas accumulé de sommes dues au titre d'autres prestations de fin de service qui devront être versées aux fonctionnaires quittant l'organisation. Les décaissements effectués à ce titre pendant l'exercice financier sont comptabilisés dans les dépenses courantes.

Les dépenses relatives aux congés annuels au 31 décembre 2005 sont estimées à 22,8 millions de dollars (contre 21 530 000 dollars en 2003).

Le montant des prestations payables à la cessation de service que le PNUD pourrait devoir verser à ses fonctionnaires dans les années à venir est estimé, au 31 décembre 2005, à 18,9 millions de dollars (contre 18,2 millions en 2003) pour les primes de rapatriement et à 4,9 millions de dollars (au lieu de 4 640 000 dollars en 2003) pour les indemnités de licenciement.

e) Prestations de retraite

Le PNUD fait partie des organisations affiliées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime des pensions du personnel des Nations Unies est un régime par capitalisation à prestations définies. Le PNUD est tenu de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, il doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué cette disposition.

f) Accident d'avion survenu en République-Unie de Tanzanie

Le 5 décembre 1980, quatre fonctionnaires du PNUD avaient trouvé la mort dans un accident d'avion survenu en République-Unie de Tanzanie. La compagnie d'assurance a versé au PNUD 623 948 dollars, qui ont servi à payer les indemnités dues aux ayants droit des victimes. Le solde de cette somme a été entièrement utilisé en 1996. Depuis lors, les indemnités versées sont comptabilisées comme dépenses de l'année où a lieu le versement. Durant l'exercice considéré, des versements de 95 635 dollars ont été effectués.

g) Dettes éventuelles afférentes à des demandes d'indemnisation en suspens

Le PNUD doit faire face à un contentieux éventuel lié à des demandes d'indemnisation en suspens d'un montant de 15,5 millions de dollars formulées à son encontre. Toutefois, ces indemnisations sont fondées sur des montants réclamés dans des lettres qui pourraient ou non donner lieu à des actions en justice et elles pourraient éventuellement être prises en charge par des gouvernements de pays bénéficiaires. Le PNUD considère que le montant probable des charges associées à

ces demandes d'indemnisation sera nettement inférieur et, par conséquent, n'a pas constitué de provision à cette fin dans sa comptabilité.

Note 18

Engagements non réglés

Le solde des engagements non réglés figurant dans l'état II se décompose comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	2005	2003
Agents d'exécution	94 579	38 403
Budget d'appui biennal	13 230	21 312
Services d'appui remboursables, réserve pour les bureaux et logements hors siège, activités spéciales	10 209	8 214
Total	118 018	67 929
Ressources ordinaires	41 248	34 037
Participation aux coûts	66 561	25 678
Services d'appui remboursables	7 448	7 004
Réserve pour les bureaux et logements hors siège	1	15
Activités spéciales	2 760	1 195
Total	118 018	67 929

Note 19

Engagements non réglés au titre de la réserve pour les bureaux et logements hors siège

Les factures non acquittées et autres engagements non réglés dus aux adjudicataires et aux sous-traitants au titre de la réserve pour les bureaux et logements hors siège s'élevaient à 140 925 dollars au 31 décembre 2005, soit le même montant qu'en 2003. Ces factures ne sont pas exigibles durant l'année considérée.

Note 20

Bureau des services d'achats interorganisations

a) Comptes créditeurs

Le montant de 32 509 000 dollars (46 131 018 dollars en 2003) qui figure au tableau 6.4 représente les avances reçues concernant des achats directs.

b) Budget d'appui biennal

Le tableau 3 donne le détail du budget d'appui de base pour le Bureau, d'un montant de 971 000 dollars (1 071 126 dollars en 2003), qui est compris dans le montant des ressources ordinaires inscrit au budget d'appui biennal.

c) Méthode comptable

Les activités d'achat du Bureau sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse.

d) Activités commerciales

Sur la base des activités commerciales, le Bureau a perçu 12,4 millions de dollars (10,9 millions de dollars en 2003) de commissions de traitement des marchés et autres recettes, comme l'indique le tableau 6.4.

Note 21**Activités spéciales (tableau 6.5)****a) Appui aux activités des coordonnateurs résidents des Nations Unies**

Les activités en question sont destinées à appuyer la programmation concertée, les suites données aux grandes conférences internationales, les activités d'information du système des Nations Unies, le suivi et la planification des services et locaux communs du système des Nations Unies, et les affectations spéciales.

Les dépenses totales engagées au titre de ces activités pendant l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005 ont été de 45 055 000 dollars. Ces dépenses sont présentées comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) dans les états financiers :

	2005	2003
Ressources ordinaires, état I.1	27 841	12 310
Activités spéciales, tableau 6.5	17 214	17 272
Total	45 055	29 582

b) Activités diverses

Diverses autres activités, telles que celles du centre d'expérimentation de la Division pour la gestion durable de l'énergie et de l'environnement, ont été classées dans la rubrique Appui extrabudgétaire à des fins spéciales.

Note 22**Sommes à payer ou à recevoir au titre de fonds ou de fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD**

Le PNUD reçoit des contributions et fait des avances au titre des fonds et fonds d'affectation spéciale qu'il gère. Le solde de ces transactions au 31 décembre 2005 est indiqué dans le tableau 7 pour les fonds et dans l'état II.2 pour les fonds d'affectation spéciale.

Note 23**Fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre la désertification et la sécheresse****a) Buts et mandat**

Pour faire face aux effets de la grave sécheresse qui a sévi dans la région du Sahel, en Afrique, au début des années 70, le Secrétaire général de l'ONU a créé en 1973 le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne (BNUS). En 1977, le Bureau a été placé sous l'administration du PNUD. En 1978, son mandat a été élargi : il a été chargé, pour le compte du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), d'aider les pays de la région soudano-sahélienne à mettre en œuvre le Plan d'action de 1977 pour lutter contre la désertification.

Le Programme Action 21, adopté à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992, préconisait expressément de charger le Bureau d'assumer un rôle consultatif majeur, de participer activement à la mise en œuvre des dispositions d'Action 21 relatives à la lutte contre la sécheresse et la désertification et à la gestion des ressources terrestres, et de partager l'expérience ainsi acquise avec tous les pays concernés, notamment en Afrique, et plus particulièrement les pays les plus touchés ou ceux qui entrent dans la catégorie des pays les moins avancés. Le Conseil d'administration du PNUD et l'Assemblée générale ont approuvé, respectivement en juin et en décembre 1993, cet élargissement du mandat du Bureau. En 1995, le Conseil d'administration du PNUD et le Conseil économique et social ont approuvé le changement de nom du Bureau, qui est devenu le Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse, tout en conservant le même sigle BNUS.

En 1994, répondant à la demande faite par le Conseil d'administration en vue d'accroître l'intégration fonctionnelle du Bureau à l'intérieur du PNUD, l'Administrateur a fusionné le BNUS et plusieurs services chargés des questions d'environnement pour en faire la Division pour la gestion durable de l'énergie et de l'environnement. Actuellement, on peut caractériser le BNUS comme un programme spécial de gestion des terres arides, de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets de la sécheresse. Il a essentiellement pour objet d'être le fer de lance de l'appui apporté par le PNUD aux pays concernés dans la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et d'être le principal promoteur mondial d'une politique intégrée de lutte contre la dégradation des terres arides et d'élimination de la pauvreté qui soit en accord avec la stratégie générale du PNUD en matière de développement humain durable.

S'inscrivant dans une approche large du programme, le BNUS est notamment chargé des tâches suivantes :

a) Apporter un soutien technique et un financement incitatif en vue du lancement des processus concertés et intégrés préconisés au titre de la Convention afin de formuler des programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux visant à lutter contre la désertification et à promouvoir des moyens d'existence durables dans les zones arides;

b) Élaborer et mettre à l'essai des notions et des méthodes novatrices applicables aux politiques et aux programmes de gestion des terres arides et aux

questions intersectorielles afin de faciliter la mise en œuvre de la Convention, et favoriser la dissémination de ces notions et méthodes grâce à des publications techniques, à la formation et au renforcement des capacités;

c) Faciliter la diffusion de documents et l'échange de connaissances, de données d'expérience et de pratiques de référence dans le cadre de certains programmes thématiques (gestion des ressources en eau, gestion des ressources naturelles au niveau local, développement pastoral, systèmes d'information sur l'environnement, etc.);

d) Faire connaître les questions de mise en valeur des terres arides et faciliter la mobilisation de ressources et l'instauration de partenariats avec les organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux compétents afin d'éviter les activités qui font double emploi et d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles pour la mise en œuvre de la Convention.

b) Regroupement des comptes

Par suite de l'évolution du mandat du BNUS, l'Administrateur a constitué en 1995 le Fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre la sécheresse et la désertification. Des dispositions ont été prises, en concertation avec les services juridiques de l'ONU, pour procéder au fusionnement du Fonds d'affectation précédent et du nouveau.

Entre-temps, les activités de ces deux fonds ont été regroupées, comme l'indique le tableau 5.2. L'état des recettes encaissées et des dépenses engagées au titre de l'exercice biennal est le suivant (en milliers de dollars des États-Unis) :

	<i>Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités de la région soudano-sahélienne</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre la désertification et la sécheresse</i>	Total
Ressources inutilisées au 1 ^{er} janvier 2004	(1 835)	5 440	3 605
Recettes encaissées	90	1 718	1 808
Dépenses engagées	1 061	(1 593)	(532)
Virements à/provenant d'autres fonds	-	-	-
Remboursements aux donateurs	-	(566)	(566)
Ressources inutilisées au 31 décembre 2005	(684)	4 999	4 315

c) Placements

Les placements en faveur du BNUS ont été liquidés en 2001. Le montant de 46 000 dollars figurant dans le tableau 8 et les intérêts courus d'un montant de 284 000 dollars indiqués dans le tableau 5.2 représentent des erreurs de comptabilisation au titre de l'exercice antérieur et feront l'objet d'un reclassement en 2006.

d) Engagements non réglés

Le solde des engagements non réglés indiqué dans le tableau 5.2 se décompose comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	2005	2003
Agents d'exécution	–	4
Budget d'appui biennal	–	–
Total	–	4

e) Ressources inutilisées

Les montants indiqués dans le tableau 5.2 se décomposent comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	<i>Ressources inutilisées</i>	
	2005	2003
Ressources ordinaires	176	(1 058)
Participation aux coûts	2 708	2 771
Fonds d'affectation ponctuelle	1 300	1 845
Contrats de services de gestion	2	–
Services d'appui remboursables	129	47
Total	4 315	3 605

Note 24**Fonds d'affectation spéciale du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)****a) Buts et mandat**

Le Fonds d'affectation spéciale du FEM a été constitué afin de recevoir et d'administrer les fonds destinés à financer les études de préinvestissements, l'assistance technique et la formation concernant les politiques, programmes et projets de protection de l'environnement mondial. L'accord entre le PNUD et la Banque mondiale, dépositaire du FEM, a été signé le 29 avril 1991. Comme l'indique l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial, adopté en 1994 par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement à sa quatrième session extraordinaire :

« Le FEM fait fonction, sur la base de la collaboration et du partenariat des organismes d'exécution, de mécanisme de coopération internationale en vue de fournir de nouvelles subventions et de nouveaux moyens de financement concessionnel afin de couvrir les coûts marginaux convenus de mesures visant à améliorer la protection de l'environnement mondial dans les domaines essentiels ci-après :

- a) Changement climatique;
- b) Biodiversité;

- c) Eaux internationales;
- d) Appauvrissement de la couche d'ozone.

Les coûts marginaux convenus des activités visant à prévenir la dégradation des sols, essentiellement sous les formes de la désertification et du déboisement, dans la mesure où elles se rapportent aux quatre domaines centraux, peuvent être couverts par ces nouveaux moyens de financement. Les coûts marginaux convenus des autres activités relevant d'Action 21 dont le Conseil approuverait la prise en charge peuvent également l'être, dans la mesure où ils contribuent à l'amélioration de l'environnement mondial en le protégeant dans les quatre domaines essentiels.

Le FEM veille à la bonne utilisation des ressources servant à financer ses activités en traitant les problèmes d'environnement mondial ciblés, finance les programmes et projets dus à l'initiative des pays et fondés sur des priorités nationales conçues pour soutenir le développement durable, et fait preuve d'une souplesse suffisante pour réagir à l'évolution de la situation afin d'atteindre ses objectifs. »

Le PNUD jouera un rôle de premier plan en assurant l'élaboration et la gestion des programmes de renforcement des capacités et des projets d'assistance technique. Grâce à son réseau mondial de bureaux extérieurs, il tirera parti de l'expérience qu'il possède dans la mise en valeur des ressources humaines, le renforcement institutionnel et la participation des organisations non gouvernementales et locales pour aider les pays à concevoir, promouvoir et mettre en œuvre des activités conformes à l'objectif du FEM et des stratégies nationales de développement durable. S'appuyant aussi sur son expérience des programmes multinationaux, il contribuera à l'élaboration de projets régionaux et mondiaux à l'intérieur du programme de travail du FEM, en coopération avec les autres agents de réalisation.

b) Placements

La valeur comptable des placements, soit 10 040 000 dollars, est indiquée dans le tableau 8. L'augmentation de 10 040 755 dollars de la valeur obligatoire est décrite ci-après :

<i>Valeur initiale 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Achats</i>	<i>Échéances</i>	<i>Amortissement net</i>	<i>Valeur comptable 31 décembre 2005</i>	<i>Mouvement Augmentation</i>	<i>Valeur de marché</i>	<i>Valeur nominale</i>
–	10 045 000	–	(4 245)	10 040 755	10 040 755	10 044 000	10 000 000

c) Engagements non réglés

Le solde des engagements non réglés indiqué dans le tableau 5.2 se décompose comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	<i>2005</i>	<i>2003</i>
Agents d'exécution	12 690	9 567
Budget d'appui biennal	440	(173)
Total	13 130	9 394

d) Ressources inutilisées

Les montants indiqués dans le tableau 5.2 se décomposent comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	<i>Ressources inutilisées</i>	
	2005	2003
Ressources ordinaires	146 629	91 412
Participation aux coûts	16 646	18 394
Fonds d'affectation ponctuelle	5 555	2 949
Contrats de services de gestion	443	576
Total	169 273	113 331

Note 25**Fonds multilatéral pour la mise en application du Protocole de Montréal****a) Buts et mandat**

La couche d'ozone stratosphérique empêche l'essentiel du rayonnement ultraviolet d'atteindre la Terre. Elle est violemment attaquée par les chlorofluorocarbones (CFC), les halons et d'autres substances utilisés comme produits réfrigérants, agents moussants, propulseurs d'aérosol, produits ignifugeants, solvants ou fumigènes. Du fait de son appauvrissement, la couche d'ozone laisse passer une plus grande quantité de rayonnement, ce qui accroît le nombre de cancers de la peau et de cataractes et a des conséquences sur l'agriculture, la pêche et la diversité biologique.

Le Protocole de Montréal (1987) énonce le calendrier de gel et de réduction de la consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone. Les pays développés ont déjà presque entièrement supprimé leur consommation, tandis que les pays en développement ont droit à une période de grâce. Un fonds multilatéral a été constitué au titre du Protocole de Montréal pour aider les pays en développement à éliminer ces substances; il est financé par les pays développés (puisque ce sont eux qui ont le plus contribué au problème de l'appauvrissement de la couche d'ozone). Durant la période 1991-2005, le Fonds multilatéral a approuvé des projets destinés à éliminer plus de 223 500 tonnes PACO (1 tonne PACO représente 1 tonne, multipliée par le potentiel d'appauvrissement de la substance considérée) et à faire cesser graduellement la production d'environ 133 000 tonnes de ces substances, pour un montant de 1 milliard 980 millions de dollars. Le Fonds a été reconstitué à raison de 400 millions de dollars pour la période 2006-2008.

Le PNUD est l'un des quatre agents d'exécution du Fonds multilatéral (avec le PNUE, l'ONUDI et la Banque mondiale). Il aide 86 pays (77 dans le cadre du Fonds multilatéral et 9 dans le cadre du FEM) à mettre en œuvre des programmes nationaux visant à supprimer progressivement les CFC, les halons et les autres substances appauvrissant la couche d'ozone grâce aux moyens suivants : formulation de programmes nationaux, formation technique et projets de démonstration, renforcement institutionnel et renforcement des capacités nationales, et projets d'investissement avec transfert de technologie.

Le PNUD aide les gouvernements et le secteur industriel à concevoir, mettre en œuvre, suivre et évaluer des projets et des programmes visant à supprimer progressivement les substances appauvrissant la couche d'ozone dans les aérosols, mousses, solvants, produits de réfrigération et climatisation et produits de lutte contre l'incendie, qui s'adressent à des grandes, moyennes ou petites entreprises. Il a aussi commencé à travailler sur des projets de démonstration afin d'essayer des produits remplaçant le bromure de méthyle, un pesticide qui contient des CFC, dans les utilisations agricoles. Le programme se compose d'activités exécutées par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et d'activités exécutées par des entités nationales. Le PNUD aide aussi l'Allemagne, l'Australie, la Belgique, le Canada, le Danemark, les États-Unis, l'Italie, le Japon et la Suède à mettre en œuvre certains programmes bilatéraux dans le cadre du Fonds multilatéral.

b) Placements

La valeur comptable des placements, soit 58 384 390 dollars, est indiquée dans le tableau 8. L'augmentation de 27 018 808 dollars de la valeur obligatoire est décrite ci-après :

<i>Valeur initiale 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Achats</i>	<i>Échéances</i>	<i>Amortissement net</i>	<i>Valeur comptable 31 décembre 2005</i>	<i>Mouvement Augmentation</i>	<i>Valeur de marché</i>	<i>Valeur nominale</i>
31 285 582	59 272 561	(30 495 000)	(1 678 753)	58 384 390	27 098 808	57 874 834	58 020 000

c) Engagements non réglés

Le solde des engagements non réglés indiqué dans le tableau 5.2 se décompose comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	<i>2005</i>	<i>2003</i>
Agents d'exécution	5 296	2 573
Budget d'appui biennal	130	–
Total	5 426	2 573

d) Ressources inutilisées

Les montants indiqués dans le tableau 5.2 se décomposent comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	<i>Ressources inutilisées</i>	
	<i>2005</i>	<i>2003</i>
Ressources ordinaires et participation aux coûts	104 013	78 644
Fonds d'affectation ponctuelle	5 539	477
Total	109 552	79 121

Note 26**Fonds d'affectation spéciale « Capacités 21 »****a) Buts et mandat**

Le Fonds d'affectation spéciale « Capacités 21 » a été constitué par l'Administrateur en 1993 pour donner suite à une décision du Conseil d'administration et aider les pays à mettre en œuvre Action 21, qui correspond au programme d'action arrêté à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

La mission de « Capacités 21 » est d'expérimenter des méthodes novatrices de mise en œuvre d'Action 21 en aidant certains pays à concevoir et à mettre en œuvre des programmes de développement durable. « Capacités 21 » doit permettre, outre des progrès notables dans les pays pilotes quant à la mise en place de formes viables de développement, la constitution d'un savoir-faire qui permettra aux autres pays qui appliquent Action 21 de progresser.

b) Placements

La valeur comptable des placements, soit 2 millions de dollars, est indiquée dans le tableau 8. La diminution de 2 037 721 dollars de la valeur obligatoire est décrite ci-après :

<i>Valeur initiale 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Achats</i>	<i>Échéances</i>	<i>Amortissement net</i>	<i>Valeur comptable 31 décembre 2005</i>	<i>Mouvement (diminution)</i>	<i>Valeur de marché</i>	<i>Valeur nominale</i>
4 037 679	–	(2 000 000)	(37 721)	1 999 958	(2 037 721)	1 997 600	2 000 000

c) Engagements non réglés

Le solde des engagements non réglés indiqué dans le tableau 5.2 se décompose comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	<i>2005</i>	<i>2003</i>
Agents d'exécution	90	709
Budget d'appui biennal	18	–
Total	108	709

d) Ressources inutilisées

Les montants indiqués dans le tableau 5.2 se décomposent comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	<i>Ressources inutilisées</i>	
	<i>2005</i>	<i>2003</i>
Ressources ordinaires	5 732	16 576
Participation aux coûts	11	15

	<i>Ressources inutilisées</i>	
	2005	2003
Fonds d'affectation ponctuelle	344	329
Total	6 087	16 920

Note 27**Compte de l'énergie****a) Buts et mandat**

Créé par le Conseil d'administration du PNUD en 1980, le Compte de l'énergie recueille les contributions plus particulièrement destinées à financer les activités qui relèvent de l'Initiative pour l'énergie durable du PNUD. Ces activités visent à favoriser les stratégies de conservation de l'énergie, lesquelles consistent notamment :

a) À utiliser des sources d'énergie renouvelables pour répondre aux besoins énergétiques fondamentaux des populations rurales et à mettre l'accent sur l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les secteurs résidentiel, commercial et industriel (s'il est vrai que les systèmes d'énergie renouvelable sont inoffensifs pour l'environnement et se sont révélés fiables dans des conditions diverses, les mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie peuvent au moins réduire les émissions de dioxyde de carbone et permettre de reporter les investissements en retardant la construction de nouvelles centrales électriques fonctionnant aux combustibles fossiles);

b) À contribuer à des mécanismes de financement novateurs tels que le financement des services énergétiques à l'intention des petits consommateurs d'énergie, afin de définir et de promouvoir les moyens d'offrir à divers types d'utilisateurs des services d'énergie renouvelable techniquement réalisables et économiquement viables et des services d'utilisation rationnelle de l'énergie;

c) À mobiliser un soutien pour le renforcement des capacités nationales afin que les pays puissent se doter de politiques et de technologies nouvelles, former des entrepreneurs et mettre au point de nouvelles modalités de financement et de crédit;

d) À encourager les pays à se doter d'un cadre juridique, institutionnel et réglementaire propice au développement de l'énergie durable.

b) Engagements non réglés

Le solde des engagements non réglés indiqué dans le tableau 5.2 se décompose comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	2005	2003
Agents d'exécution	9	3
Budget d'appui biennal	–	–
Total	9	3

c) Ressources inutilisées

Les montants indiqués dans le tableau 5.2 se décomposent comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	<i>Ressources inutilisées</i>	
	<i>2005</i>	<i>2003</i>
Ressources ordinaires et participation aux coûts	1 312	1 664
Fonds d'affectation ponctuelle	–	–
Total	1 312	1 664

Note 28

Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'aide au peuple palestinien

a) Buts et mandat

Le Programme d'aide au peuple palestinien du PNUD fonctionne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza depuis 1980, conformément au mandat relatif à la mise en œuvre de projets d'assistance technique et financière conféré par le Conseil d'administration. Il s'agit d'un programme d'assistance décentralisé, qui relève directement du bureau de l'Administrateur. La plupart des activités soutenues par le PNUD ont pour but de renforcer les institutions palestiniennes nouvellement créées et de créer des emplois dans les territoires occupés.

Depuis la mise en place de l'Autorité palestinienne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza en mai 1994, les stratégies et les activités du Programme ont été redéfinies. Conformément au programme-cadre, le principal homologue du Programme pour les activités de développement est constitué par les ministères, municipalités et conseils de villages palestiniens ainsi que par les organisations de la société civile. En concertation avec l'Autorité palestinienne, le PNUD s'emploie aussi à définir et à lancer des initiatives à plus longue échéance qui sont indispensables au développement à long terme des territoires palestiniens. Chaque fois qu'il le peut, il s'appuie sur les compétences et les réseaux de mise en œuvre palestiniens.

Sous les auspices du Programme, le PNUD a cherché à améliorer la situation sociale, économique et écologique de tous les Palestiniens dans les territoires occupés en mettant en œuvre des projets précis. Les stratégies d'assistance et de développement se sont traduites par une évaluation des principales priorités dans chaque secteur, réalisée en commun par le Programme et l'Autorité palestinienne. Les projets reposent sur une vision réaliste de ce qui peut être accompli et rapidement mis en œuvre dans chaque secteur ainsi que sur une tentative de réduire l'éventail à peu près illimité des besoins de développement en Cisjordanie et dans la bande de Gaza à des projets précis susceptibles d'avoir les résultats les plus concrets et les plus visibles pour le peuple palestinien.

Ces projets sont centrés sur quatre domaines fondamentaux : administration publique, développement économique, développement humain et gestion de l'environnement.

b) Placements

La valeur comptable des placements, soit 2 millions de dollars, est indiquée au tableau 8. La diminution de 64 700 dollars de la valeur des obligations est décrite ci-après :

<i>Valeur initiale 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Achats</i>	<i>Échéances</i>	<i>Amortissement net</i>	<i>Valeur comptable 31 décembre 2005</i>	<i>Mouvement (diminution)</i>	<i>Valeur de marché</i>	<i>Valeur nominale</i>
2 110 440	–	–	(64 700)	2 045 740	(64 700)	2 010 600	1 000 000

c) Engagements non réglés

Les montants figurant au tableau 5.2 représentent les engagements non réglés des agents d'exécution.

d) Ressources inutilisées

Les montants figurant au tableau 5.2 se décomposent comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	<i>Ressources inutilisées</i>	
	<i>2005</i>	<i>2003</i>
Ressources ordinaires	28 286	17 896
Fonds d'affectation ponctuelle	12 427	11 187
Total	40 713	29 083

e) Comptes débiteurs divers

Le solde figurant au tableau 5.2 se compose d'avances récupérables versées au titre de la taxe à la valeur ajoutée.

f) Fonds de dotation

En 1998, le Gouvernement japonais a versé une contribution de 3 millions de dollars en vue de la création d'un fonds de dotation. L'objectif de ce fonds est de renforcer les capacités des institutions palestiniennes en matière de planification et de gestion en vue de promouvoir un développement socioéconomique durable.

Cette contribution, principale ressource du Fonds de dotation, a fait l'objet de placements distincts au bénéfice du Programme. Elle est comprise dans le montant de 3 063 000 dollars (12 640 000 dollars en 2003) correspondant aux placements qui figurent au tableau 8.

Le mécanisme et les arrangements d'exécution du Fonds de dotation prévoient que le principal ne sera pas affecté à la programmation jusqu'à ce que le Gouvernement japonais et/ou le PNUD décide de clore le Fonds de dotation. Cependant, les intérêts produits par le Fonds seront portés au crédit du Programme et affectés à des activités.

Le Programme a mis en place un projet financé par un fonds d'affectation ponctuelle (PAL/98/J07). Les intérêts produits par les placements au titre du Fonds de dotation serviront à financer les activités entreprises dans le cadre de ce projet. Celui-ci figure au tableau 5.1. Pendant la durée du Fonds de dotation, les institutions palestiniennes et leur personnel bénéficieront de possibilités de formation et d'un appui dans le cadre du projet.

Note 29

Fonds d'affectation spéciale pour le Rwanda

a) Buts et mandat

Le Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Rwanda a été créé en avril 1995 pour renforcer les activités au titre du programme destinées à soutenir le Programme de réconciliation nationale et de réhabilitation et de redressement socioéconomiques du Gouvernement rwandais, présenté à la table ronde de Genève en janvier 1995. Ce fonds a pour but d'aider les gouvernements et organisations intéressés dans les domaines suivants :

- a) Restauration des capacités administratives de l'État, notamment en ce qui concerne des dépenses non traditionnelles relatives au développement telles que les traitements et les dépenses judiciaires;
- b) Relance de l'activité économique;
- c) Relèvement des secteurs sociaux;
- d) Réinstallation et réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées.

b) Engagements non réglés

Les montants figurant au tableau 5.2 représentent les engagements non réglés des agents d'exécution.

c) Ressources inutilisées

Les montants figurant au tableau 5.2 se décomposent comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	<i>Ressources inutilisées</i>	
	<i>2005</i>	<i>2003</i>
Ressources ordinaires	71	166
Fonds d'affectation ponctuelle	1 281	803
Total	1 352	969

Note 30

Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero pour la coopération économique et technique entre pays en développement

a) Buts et mandat

Conformément à la décision prise par l'Assemblée générale à sa quarante et unième session, en 1996, un montant de 5 millions de dollars sur les ressources du

Fonds est détenu pour une durée illimitée. Il a également été décidé que seuls les intérêts créditeurs produits par les placements du Fonds seraient disponibles pour financer les programmes.

b) Placements

La valeur comptable des placements, soit 6,6 millions de dollars, est indiquée au tableau 8. L'augmentation de 930 138 dollars de la valeur obligataire est décrite ci-après :

<i>Valeur initiale 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Achats</i>	<i>Échéances</i>	<i>Amortissement net</i>	<i>Valeur comptable 31 décembre 2005</i>	<i>Mouvement augmentation</i>	<i>Valeur de marché</i>	<i>Valeur nominale</i>
5 658 860	3 862 629	(2 700 000)	(232 491)	6 588 998	930 138	6 490 291	6 440 000

Note 31

Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU)

a) Buts et mandat

Le FENU est une organisation multilatérale de donateurs administrée par le PNUD. Il a pour but d'atténuer la pauvreté dans les pays les moins avancés grâce aux moyens suivants : renforcement des administrations locales et des institutions communautaires, développement du secteur privé, création de mécanismes de crédit pour les personnes défavorisées et octroi de financements en échange d'une utilisation écologique des ressources naturelles.

L'Assemblée générale a constitué le FENU en tant qu'organisation autonome au sein du système des Nations Unies (résolution 2186 (XXI) du 13 décembre 1966). Elle a ensuite décidé, dans sa résolution 2321 (XXII) du 15 décembre 1967, que l'Administrateur du PNUD gèrerait le Fonds en remplissant les fonctions du Directeur général, tandis que le Conseil d'administration du PNUD remplirait celles du Conseil d'administration du Fonds.

b) Encaisse

Les montants figurant au tableau 7 se décomposent comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	<i>2005</i>	<i>2003</i>
Monnaies non convertibles : avoirs inutilisés	480	702
Total	480	702

c) Placements

La valeur comptable des placements, soit 18,8 millions de dollars, est indiquée au tableau 8. L'augmentation de 6 156 989 dollars de la valeur obligataire est décrite ci-après :

<i>Valeur initiale 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Achats</i>	<i>Échéances</i>	<i>Amortissement net</i>	<i>Valeur comptable 31 décembre 2005</i>	<i>Mouvement augmentation</i>	<i>Valeur de marché</i>	<i>Valeur nominale</i>
12 692 445	31 011 380	(23 885 000)	(969 391)	18 849 434	6 156 989	18 651 730	18 740 000

d) Engagements non réglés

Le solde des engagements non réglés figurant au tableau 7 se décompose comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	2005	2003
Agents d'exécution	405	692
Budget d'appui biennal et divers	619	413
Total	1 024	1 105

e) Réserve opérationnelle

À sa vingt-sixième session, en 1979, le Conseil d'administration a approuvé la constitution d'une réserve opérationnelle égale à 20 % au moins du montant des engagements au titre des projets et du passif éventuel au titre des cautions données par le Fonds pour des prêts bancaires consentis à des gouvernements (à l'exclusion des engagements au titre des fonds d'affectation ponctuelle et de la participation aux coûts). Conformément à cette décision, la réserve opérationnelle créée en 1979 est resté inchangée, soit 22,6 millions de dollars au 31 décembre 2005, comme l'indique le tableau 7.

Note 32**Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles**

Dans sa résolution 3167 (XXVIII) du 17 décembre 1973, l'Assemblée générale a constitué le Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles (FANUERN) en tant que fonds d'affectation spéciale administré par le PNUD. Le Fonds avait pour mandat d'élargir et d'intensifier les activités du système des Nations Unies dans le domaine de la prospection des ressources naturelles dans les pays en développement grâce au partage des risques. Il devait aussi fournir les moyens d'une assistance et d'une coopération mutuelles dans ce domaine.

Les activités du Fonds ont pris fin en 2003. Les comptes n'indiquent plus les soldes y afférents, si bien que les données comparatives pour 2003 n'ont pas été incluses dans les états et tableaux respectifs.

Note 33**Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement**

Le Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement a été créé par la Conférence de Vienne en 1979 afin de permettre un

traitement plus efficace des questions scientifiques et techniques dans un cadre multilatéral.

Il avait pour mission d'accélérer le développement durable en jouant un rôle particulier au sein du système des Nations Unies grâce à la promotion du transfert de technologie et au renforcement des capacités nationales. Il a fourni une assistance dans des domaines prioritaires : politiques et renforcement des capacités dans le domaine scientifique et technique; innovation technologique et développement de l'esprit d'entreprise; technologies de l'information et information sur les technologies; contrôle de la qualité et maintenance; et énergies nouvelles et renouvelables.

Les activités du Fonds ont pris fin en 2003. Les comptes n'indiquent plus les soldes y afférents, si bien que les données comparatives pour 2003 n'ont pas été incluses dans les états et tableaux respectifs.

Note 34

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

a) Buts et mandat

Dans sa résolution 39/125 du 14 décembre 1984, l'Assemblée générale a constitué le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), qu'elle a chargé de jouer un rôle novateur et catalyseur en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'égalité entre les sexes. Le mandat du Fonds est plus particulièrement le suivant :

- a) Appuyer des activités novatrices et expérimentales en faveur des femmes dans le cadre des priorités nationales et régionales;
- b) Servir de catalyseur afin de faire participer les femmes aux principales activités de développement, aussi souvent que possible au stade du préinvestissement;
- c) Jouer un rôle novateur et catalyseur dans le réseau général de coopération des Nations Unies en faveur du développement.

b) Placements

La valeur comptable des placements, soit 14,5 millions de dollars, est indiquée au tableau 8. L'augmentation de 1 702 691 dollars de la valeur obligataire est décrite ci-après :

<i>Valeur initiale 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Achats</i>	<i>Échéances</i>	<i>Amortissement net</i>	<i>Valeur comptable 31 décembre 2005</i>	<i>Mouvement augmentation</i>	<i>Valeur de marché</i>	<i>Valeur nominale</i>
12 803 135	27 707 695	(25 445 000)	(560 004)	14 505 826	1 702 691	14 409 652	14 500 000

c) Engagements non réglés

Le solde des engagements non réglés figurant au tableau 7 se décompose comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	2005	2003
Agents d'exécution	2 498	5 923
Budget d'appui biennal	247	60
Total	2 745	5 983

d) Système de financement partiel et réserve opérationnelle

Conformément à une décision prise par le Conseil d'administration en 1995, UNIFEM fonctionne selon le système de financement intégral depuis le 1^{er} janvier 1995. Le Conseil d'administration a suspendu temporairement l'obligation de constituer une réserve opérationnelle et a autorisé UNIFEM à bénéficier de la ligne de découvert du PNUD jusqu'à concurrence de 4,5 millions de dollars durant la période 1995-1997 pour honorer ses engagements antérieurs. Aucun tirage n'a été fait sur la ligne de découvert.

À sa troisième session ordinaire, en septembre 1996, le Conseil d'administration a décidé de reconstituer la réserve opérationnelle au niveau initial de 3 millions de dollars (décision 96/43). Le 17 janvier 1997, il a approuvé un système modifié de financement partiel pour déterminer le montant des programmes devant être approuvés et le niveau de la réserve opérationnelle correspondante.

Selon le système de financement partiel, le plafond des ressources affectées aux programmes sur une période de trois ans sera fixé chaque année à partir d'une estimation prudente des recettes à percevoir pendant les trois années à venir, déduction faite des dépenses d'administration à régler pendant la même période. Pour en rester à une estimation très prudente, les encaissements prévisibles pour la première année seraient égaux au montant estimatif des recettes à percevoir au cours de l'année considérée, calculé sur la base des résultats de la conférence d'annonces de contributions et des consultations tenues directement avec les donateurs. Les estimations pour la deuxième année équivalraient à 50 % des prévisions de recettes de la première année, et celles pour la troisième année, à 25 % (soit 50 % du montant estimatif de l'année précédente). Les dépenses d'administration équivalraient, par défaut, au montant prévu pour l'année considérée multiplié par trois.

La réserve opérationnelle serait égale au montant moyen annuel des dépenses pendant la durée d'exécution du programme, soit le taux d'exécution multiplié par le tiers du plafond. Conformément au système modifié de financement partiel, la réserve opérationnelle était de 7,7 millions de dollars au 31 décembre 2005.

e) Ressources inutilisées

Les montants figurant au tableau 7 se décomposent comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	<i>Ressources inutilisées</i>	
	2005	2003
Ressources ordinaires	12 725	7 665
Participation aux coûts	23 660	7 888

	<i>Ressources inutilisées</i>	
	2005	2003
Fonds d'affectation ponctuelle	3 862	5 974
Total	40 247	21 527

Le montant des contributions dues, soit 4 854 000 dollars, figure dans la note 36.

Note 35

Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU)

a) Buts et mandat

Créé par l'Assemblée générale en 1970 et placé sous la tutelle générale du PNUD, le Programme des VNU est axé sur les objectifs suivants :

a) Encourager directement la participation de volontaires au développement en aidant à mieux définir et faire connaître le rôle des volontaires dans le développement, en recrutant et en envoyant sur le terrain des VNU, et en favorisant la création de programmes locaux de volontaires et de jeunes;

b) Offrir, dans le cadre du système des Nations Unies, un mécanisme mondial qui permette aux VNU d'intervenir auprès des populations par l'intermédiaire des pouvoirs publics, des organismes des Nations Unies, des organisations internationales, des organisations communautaires et des organisations non gouvernementales, soit par le moyen du placement direct, soit en aidant à constituer des réseaux, soit encore en diffusant des informations et en offrant des possibilités de contact.

Dans ce contexte, le Programme présente les caractéristiques suivantes :

a) Une contribution d'une nature particulière, remarquable par son esprit de solidarité et de partenariat, à des activités très diverses de coopération technique;

b) Un soutien efficace aux programmes d'aide humanitaire;

c) Une assistance aux activités de rétablissement et de consolidation de la paix des Nations Unies;

d) Un soutien ciblé au développement participatif communautaire, surtout parmi les catégories à faible revenu dans les situations de pauvreté;

e) La capacité de mobiliser des volontaires dans le monde entier, y compris dans les pays en développement eux-mêmes;

f) La volonté d'adapter ses politiques et procédures aux conditions et aux besoins locaux;

g) L'avantage de s'appuyer sur la présence institutionnelle du PNUD et du système des Nations Unies et leur participation au développement dans presque tous les pays en développement;

h) La capacité d'offrir des interventions souples, grâce notamment à des équipes mixtes composées de volontaires internationaux et nationaux;

i) La promotion anticipative de l'intervention des volontaires dans des domaines d'importance stratégique, tels que le développement urbain, la gestion de l'environnement et le développement préventif et curatif.

b) Budget d'appui biennal : activités de base

Le budget d'appui biennal du Programme des VNU, soit 30,5 millions de dollars (28,7 millions de dollars en 2003), est inclus dans les ressources ordinaires du PNUD figurant au budget d'appui biennal et détaillé au tableau 3.

c) Recouvrement des coûts externes

À sa trente-neuvième session, en 1992, le Conseil d'administration a modifié les directives régissant l'utilisation du Fonds bénévole spécial et les procédures de recouvrement des coûts externes. Il a décidé que, sauf si des ressources spéciales étaient disponibles, les coûts externes des activités des volontaires seraient intégralement imputés sur le budget des projets sur la base des coûts standard. Tout écart entre les coûts standard et les coûts réels serait imputé sur le Fonds bénévole spécial.

Au cours de l'exercice biennal, un montant de 2 228 504 dollars (3 673 865 dollars en 2003) représentant des coûts externes a été porté au crédit du Fonds. Il est inclus dans le montant de 5 102 556 dollars (3 680 973 dollars en 2003) inscrit comme recettes diverses au tableau 7.

d) Placements

La valeur comptable des placements soit 7 969 000 dollars, est indiquée au tableau 8. La diminution de 2 259 745 dollars de la valeur obligataire est décrite ci-après :

<i>Valeur initiale 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Achats</i>	<i>Échéances</i>	<i>Amortissement net</i>	<i>Ajustements</i>	<i>Valeur comptable 31 décembre 2005</i>	<i>Valeur de marché</i>	<i>Valeur nominale</i>
10 228 867	12 954 508	(14 750 000)	(369 331)	(94 922)	7 969 122	8 020 700	8 000 000

e) Comptes débiteurs divers et charges comptabilisées d'avance

Le montant de 9 976 472 dollars (15 953 448 dollars en 2003) indiqué au tableau 6 comprend le solde de 625 033 dollars (4 599 798 dollars en 2003) dû par l'ONU pour le financement des coûts et 10 % représentant les frais généraux au titre des Volontaires s'occupant des activités de projets confiés aux agents d'exécution, ainsi que 4 853 156 dollars (4 980 916 dollars en 2003) pour les frais d'assurance et les frais divers de volontaires relevant de projets exécutés par des entités nationales et 930 231 dollars (932 574 dollars en 2003) pour les volontaires relevant d'arrangements spéciaux gérés par le PNUD.

f) Engagements non réglés

Le solde des engagements non réglés figurant au tableau 6 se décompose comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	2005	2003
Activités d'appui remboursables	195	–
Activités financées par le Fonds bénévole spécial	963	651
Activités financées par les fonds d'affectation ponctuelle	142	–
Total	1 300	651

g) Fonds bénévole spécial

À sa trente-neuvième session, en 1992, le Conseil d'administration a décidé que les recettes du Fonds bénévole spécial provenant de contributions volontaires ainsi que les intérêts créditeurs serviraient à financer des projets pilotes et expérimentaux, l'organisation de réunions d'information à l'intention des spécialistes du Programme des VNU, la formation de spécialistes de pays et d'agents des services de développement national, des campagnes spéciales de recrutement et d'autres projets analogues. Auparavant, 85 % des recettes du Fonds bénévole spécial servaient à financer les coûts externes du Programme. Un montant forfaitaire était imputé sur le budget des projets pour couvrir les coûts externes qui n'étaient pas financés par le Fonds.

h) Ressources inutilisées

Les montants figurant au tableau 6 se décomposent comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	<i>Ressources inutilisées</i>	
	2005	2003
Ressources ordinaires	21 029	24 011
Participation aux coûts	2 709	2 918
Fonds d'affectation ponctuelle	18 225	12 433
Arrangements de financement intégral	12 942	5 963
Coentreprises avec l'ONU	(7 912)	(3 667)
Total	46 993	41 658

i) Contribution à recevoir

Le montant figurant au tableau 6 se décompose comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	2005
Arrangements au titre de fonds d'affectation spéciale	185
Arrangements de financement intégral	928
Coentreprises avec l'ONU	6 951
Total	8 064

**Programme de développement des Nations Unies
Exercice biennal 2004-2005**

Note 36

Contributions dues au 31 décembre 2005 par les gouvernements et d'autres contributeurs aux fonds et fonds d'affectation spéciale administrés par le PNUD

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions volontaires</i>			<i>Contributions au titre de la participation aux coûts</i>			<i>Contributions aux fonds d'affectation ponctuels</i>			Total, contributions dues		
	<i>2003 et exercices antérieurs</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	Total	<i>2004 et exercices antérieurs</i>	<i>2005</i>	Total	Total	<i>2004 et exercices antérieurs</i>		<i>2005</i>	Total
Fonds d'affectation spéciale												
Programme ministériel PNUD/UE sur la pauvreté et l'environnement	47	–	–	47	–	–	–	47	–	–	–	47
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la gestion des forêts à l'appui de moyens de subsistance durables au Cameroun, au Guyana et au Malawi	–	217	–	217	–	–	–	217	–	–	–	217
Fonds d'affectation spéciale de la CEE à l'appui des élections parlementaires et présidentielles au Suriname	–	103	–	103	–	–	–	103	–	–	–	103
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la création d'un système d'information de base sur les mines	–	390	–	390	–	–	–	390	–	–	–	390
Fonds d'affectation spéciale de la CEE (ECHO) pour le renforcement des capacités des populations face aux difficultés provoquées par le tremblement de terre à Marmara (Turquie)	–	367	–	367	–	–	–	367	–	–	–	367

	Contributions volontaires			Contributions au titre de la participation aux coûts			Total	Contributions aux fonds d'affectation ponctuels			Total, contributions dues	
	2003 et exercices antérieurs	2004	2005	Total	2004 et exercices antérieurs	2005		Total	2004 et exercices antérieurs	2005		Total
Fonds d'affectation spéciale de la CEE (ECHO) – Accord sur un programme global d'hébergement et d'assainissement dans les régions de Turquie touchées par des tremblements de terre	–	797	–	797	–	–	–	797	–	–	–	797
Fonds d'affectation spéciale de l'ASDI pour l'aide à des activités spécifiques du PNUD	–	–	56 457	56 457	–	–	–	56 457	–	–	–	56 457
Fonds d'affectation spéciale de la CEE à l'appui de l'observation du processus électoral en Côte d'Ivoire	–	20	–	20	–	–	–	20	–	–	–	20
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui au projet d'infrastructure sociale – Remise en état de l'axe routier (35,5 km) reliant Port-de-Paix à Jean Rabel en Haïti	107	–	–	107	–	–	–	107	–	–	–	107
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le Programme de lutte contre les drogues dans la région du Sud-Caucase	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le Programme de gestion des déchets urbains dans la Méditerranée	–	208	–	208	–	–	–	208	–	–	–	208
Fonds d'affectation spéciale de l'Office humanitaire de la Communauté européenne pour des interventions visant à établir la sécurité dans le cadre de l'opération Survie au Soudan dans le secteur nord du pays	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	<i>Contributions volontaires</i>				<i>Contributions au titre de la participation aux coûts</i>				<i>Contributions aux fonds d'affectation ponctuels</i>				Total, contributions dues
	<i>2003 et exercices antérieurs</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	Total	<i>2004 et exercices antérieurs</i>	<i>2005</i>	Total	Total	<i>2004 et exercices antérieurs</i>	<i>2005</i>	Total		
	Fonds d'affectation spéciale Office humanitaire de la Communauté européenne/ Jamaïque pour le Programme de renforcement de la gestion des catastrophes au niveau local	-	29	-	29	-	-	-	29	-	-	-	
Fonds d'affectation spéciale de la CEE à l'appui des opérations de déminage d'urgence au Mozambique	-	231	-	231	-	-	-	231	-	-	-	231	
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le Programme de formation en matière de gouvernance locale en Chine	-	142	-	142	-	-	-	142	-	-	-	142	
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la fourniture de logements temporaires aux groupes de population pauvres et vulnérables dans le Gujarat (Inde)	-	16	-	16	-	-	-	16	-	-	-	16	
Fonds d'affectation spéciale de la CEE à l'appui du processus électoral aux Comores	-	241	-	241	-	-	-	241	-	-	-	241	
Fonds d'affectation spéciale de l'Office humanitaire de la Communauté européenne pour la remise en état des usines d'épuration et des stations de pompage et d'évacuation des eaux usées à Bagdad		69	-	69	-	-	-	69	-	-	-	69	
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui aux élections de l'Assemblée constituante au Timor-Leste	-	237	-	237	-	-	-	237	-	-	-	237	

	<i>Contributions volontaires</i>			<i>Contributions au titre de la participation aux coûts</i>			Total	<i>Contributions aux fonds d'affectation ponctuels</i>			Total, contributions dues	
	<i>2003 et exercices antérieurs</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	Total	<i>2004 et exercices antérieurs</i>	<i>2005</i>		Total	<i>2004 et exercices antérieurs</i>	<i>2005</i>		Total
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le redressement économique des régions ravagées par la guerre et d'autres régions déshéritées en Croatie	-	277	-	277	-	-	-	277	-	-	-	277
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le Programme de retour rapide à l'emploi en Serbie du Sud	1 420	264	-	1 684	-	-	-	1 684	-	-	-	1 684
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui à la réhabilitation de l'Institution des Bashingantahe pour la réconciliation au Burundi	-	473	-	473	-	-	-	473	-	-	-	473
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'enquête sur l'impact des mines en Azerbaïdjan	-	311	-	311	-	-	-	311	-	-	-	311
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'enquête sur l'impact des mines en Somalie	-	40	-	40	-	-	-	40	-	-	-	40
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'enquête sur l'impact des mines en Érythrée	-	331	-	331	-	-	-	331	-	-	-	331
Fonds d'affectation spéciale de la CEE à l'appui de la réinsertion des jeunes déplacés et des ex-combattants et du ramassage des armes légères	-	89	-	89	-	-	-	89	-	-	-	89
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le programme intégré de retour en Bosnie centrale (phase IV)	-	266	-	266	-	-	-	266	-	-	-	266

	<i>Contributions volontaires</i>			<i>Contributions au titre de la participation aux coûts</i>			Total	<i>Contributions aux fonds d'affectation ponctuels</i>			Total, contributions dues	
	<i>2003 et exercices antérieurs</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	Total	<i>2004 et exercices antérieurs</i>	<i>2005</i>		Total	<i>2004 et exercices antérieurs</i>	<i>2005</i>		Total
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la remise en état d'urgence des réseaux d'alimentation en eau dans les zones rurales de Khatlon et de Sughd (Tadjikistan)	-	201	-	201	-	-	-	201	-	-	-	201
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le Programme de relèvement et d'emploi en Afghanistan	-	473	-	473	-	-	-	473	-	-	-	473
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la création d'activités rémunératrices et l'appui aux petites et moyennes entreprises en Croatie – Dispositif à effet rapide	-	414	-	414	-	-	-	414	-	-	-	414
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la lutte contre la traite des femmes au Bélarus	-	107	-	107	-	-	-	107	-	-	-	107
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le projet d'appui aux élections au Nigéria en 2003	-	1 195	-	1 195	-	-	-	1 195	-	-	-	1 195
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le renforcement du Service de la sensibilisation à l'environnement (Ministère libanais de l'environnement)	-	178	-	178	-	-	-	178	-	-	-	178
Fonds d'affectation spéciale de l'Office d'aide humanitaire de la Commission européenne pour la remise en état du réseau d'alimentation en eau et de l'infrastructure d'assainissement à Bagdad	-	414	-	414	-	-	-	414	-	-	-	414

	<i>Contributions volontaires</i>			<i>Contributions au titre de la participation aux coûts</i>			<i>Contributions aux fonds d'affectation ponctuels</i>			Total, contributions dues		
	<i>2003 et exercices antérieurs</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	Total	<i>2004 et exercices antérieurs</i>	<i>2005</i>	Total	Total	<i>2004 et exercices antérieurs</i>		<i>2005</i>	Total
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le partenariat en faveur de la réforme de la gouvernance en Indonésie	–	8 682	–	8 682	–	–	–	8 682	–	–	–	8 682
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la réhabilitation des pistes rurales suivant la méthode à haute intensité de main-d'œuvre en République du Congo	–	745	–	745	–	–	–	745	–	–	–	745
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'initiative relative à la pauvreté et à l'environnement (phase II)	–	936	–	936	–	–	–	936	–	–	–	936
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'enquête sur l'impact des mines en Afghanistan	–	260	–	260	–	–	–	260	–	–	–	260
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le Partenariat pour l'avenir – Relèvement de la vieille ville de Nicosie (phase 3)	–	533	–	533	–	–	–	533	–	–	–	533
Fonds d'affectation spéciale CEE/Laos pour l'offre de services et la réinstallation : options pour la planification du développement	–	207	–	207	–	–	–	207	–	–	–	207
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui au renforcement des capacités de gestion de l'information en Afghanistan	–	237	–	237	–	–	–	237	–	–	–	237

	<i>Contributions volontaires</i>			<i>Contributions au titre de la participation aux coûts</i>			Total	<i>Contributions aux fonds d'affectation ponctuels</i>			Total, contributions dues	
	<i>2003 et exercices antérieurs</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	Total	<i>2004 et exercices antérieurs</i>	<i>2005</i>		Total	<i>2004 et exercices antérieurs</i>	<i>2005</i>		Total
Projets de la CEE : Centre de la mer Caspienne chargé d'étudier les fluctuations du niveau de la mer (projet I) et programme relatif à l'environnement en mer Caspienne (projet II)	-	16	-	16	-	-	-	16	-	-	-	16
Fonds d'affectation spéciale CEE (Fonds européen de développement)/Somalie pour un projet d'étude de faisabilité sur les services financiers	-	117	-	117	-	-	-	117	-	-	-	117
Fonds d'affectation de la CEE pour l'appui au secrétariat de l'Organe de coordination de l'aide à la Somalie en vue du renforcement de la bonne gouvernance	-	223	-	223	-	-	-	223	-	-	-	223
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui aux activités d'information et de vérification relatives aux opérations de secours du Groupe d'intervention rapide au Zimbabwe	-	66	-	66	-	-	-	66	-	-	-	66
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour aider les autorités nationales à organiser plus activement le retour des réfugiés et des déplacés en Bosnie	-	549	-	549	-	-	-	549	-	-	-	549
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le centre régional d'échange d'informations du Pacte de stabilité/PNUD sur les armes légères (Europe du Sud-Est)	-	16	-	16	-	-	-	16	-	-	-	16

	Contributions volontaires			Contributions au titre de la participation aux coûts			Total	Contributions aux fonds d'affectation ponctuels			Total, contributions dues	
	2003 et exercices antérieurs	2004	2005	Total	2004 et exercices antérieurs	2005		Total	2004 et exercices antérieurs	2005		Total
Fonds d'affectation de la CEE en faveur de l'assistance multisectorielle pour le contrôle des drogues et du renforcement des institutions en Ukraine, en République de Moldova et au Bélarus (phase I)	-	237	-	237	-	-	-	237	-	-	-	237
Fonds d'affectation de la CEE pour le Liban pour l'appui au projet LIFE – pays tiers – Assistance technique pour renforcer la gouvernance dans les activités relatives à l'environnement	-	144	-	144	-	-	-	144	-	-	-	144
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour Djibouti pour l'appui au projet de réinsertion des déplacés à travers la reconstruction des logements détruits et endommagés dans les zones touchées par le conflit	-	791	-	791	-	-	-	791	-	-	-	791
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la bonne gouvernance en Éthiopie grâce au renforcement des capacités du Parlement national	-	277	-	277	-	-	-	277	-	-	-	277
Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement de la capacité nationale de coordination de la lutte antimines en Angola	-	805	-	805	-	-	-	805	-	-	-	805
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'enquête sur l'impact des mines en Éthiopie	-	237	-	237	-	-	-	237	-	-	-	237

	<i>Contributions volontaires</i>			<i>Contributions au titre de la participation aux coûts</i>			<i>Contributions aux fonds d'affectation ponctuels</i>			Total, contributions dues		
	<i>2003 et exercices antérieurs</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	Total	<i>2004 et exercices antérieurs</i>	<i>2005</i>	Total	Total	<i>2004 et exercices antérieurs</i>		<i>2005</i>	Total
	Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion dans la région du Pool (Congo-Brazzaville)	-	173	-	173	-	-	-	173		-	-
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui à la Mission d'observation des élections au Nigéria	-	114	-	114	-	-	-	114	-	-	-	114
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le programme de surveillance des frontières en Asie centrale (mission de mise au point du programme)	-	41	-	41	-	-	-	41	-	-	-	41
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le renforcement des capacités de lutte antimines et l'enquête sur l'impact des mines en Somalie	-	254	-	254	-	-	-	254	-	-	-	254
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui au Groupe des avis juridiques du Bureau du coordonnateur résident des Nations Unies au Zimbabwe	-	32	-	32	-	-	-	32	-	-	-	32
Fonds d'affectation spéciale de l'Office d'aide humanitaire de la Commission européenne pour le renforcement des opérations de sécurité des Nations Unies à l'appui des interventions humanitaires au Soudan	-	186	-	186	-	-	-	186	-	-	-	186

	Contributions volontaires			Contributions au titre de la participation aux coûts			Total	Contributions aux fonds d'affectation ponctuels			Total, contributions dues	
	2003 et exercices antérieurs	2004	2005	Total	2004 et exercices antérieurs	2005		Total	2004 et exercices antérieurs	2005		Total
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la création d'un système de surveillance de la sécurité alimentaire et des besoins nutritionnels en Afghanistan	-	46	-	46	-	-	-	46	-	-	-	46
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le programme de surveillance des frontières en Asie centrale (phase I : formation à la gestion)	-	157	-	157	-	-	-	157	-	-	-	157
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la rénovation des hammams dans certaines villes d'Afghanistan dans le cadre du programme de relèvement et d'emploi	-	71	-	71	-	-	-	71	-	-	-	71
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le programme de lutte antimines en Albanie (projet d'enquête technique)	-	82	-	82	-	-	-	82	-	-	-	82
Fonds d'affectation spéciale de l'Office d'aide humanitaire de la Commission européenne pour l'alerte précoce par radar dans les Caraïbes	-	106	-	106	-	-	-	106	-	-	-	106
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui au Programme de modernisation et de redynamisation des municipalités en Serbie-et-Monténégro	-	1 281	-	1 281	-	-	-	1 281	-	-	-	1 281
Fonds d'affectation spéciale de la CEE à l'appui des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté en Serbie-et-Monténégro	-	118	-	118	-	-	-	118	-	-	-	118

	<i>Contributions volontaires</i>			<i>Contributions au titre de la participation aux coûts</i>			<i>Contributions aux fonds d'affectation ponctuels</i>			Total, contributions dues		
	<i>2003 et exercices antérieurs</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	Total	<i>2004 et exercices antérieurs</i>	<i>2005</i>	Total	Total	<i>2004 et exercices antérieurs</i>		<i>2005</i>	Total
	Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui aux activités du Bureau du coordonnateur résident des Nations Unies/coordonnateur humanitaire dans les domaines de la coordination et de la planification de la gestion au Soudan	–	37	–	37	–	–	–	37		–	–
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'Observatoire de l'eau et des services d'assainissement au Guatemala	–	1 631	–	1 631	–	–	–	1 631	–	–	–	1 631
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui à la création de postes de spécialistes du développement dans l'Administration timoraise	–	592	–	592	–	–	–	592	–	–	–	592
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui à la prévention du détournement des précurseurs chimiques pouvant servir à la fabrication de stupéfiants dans les pays andins	751	189	–	940	–	–	–	940	–	–	–	940
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui à l'approche axée sur les résultats – Partenariat pour le développement local (SUTRA-PLOD)	–	–	2 389	2 389	–	–	–	2 389	–	–	–	2 389
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la promotion de la bonne gouvernance en Iran	–	–	345	345	–	–	–	345	–	–	–	345
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le déminage à des fins humanitaires au Chili	–	–	822	822	–	–	–	822	–	–	–	822

	Contributions volontaires			Contributions au titre de la participation aux coûts			Total	Contributions aux fonds d'affectation ponctuels			Total, contributions dues	
	2003 et exercices antérieurs	2004	2005	Total	2004 et exercices antérieurs	2005		Total	2004 et exercices antérieurs	2005		Total
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le projet de soutien électoral à la Commission des élections et référendums du Yémen	-	-	517	517	-	-	-	517	-	-	-	517
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui aux élections en Côte d'Ivoire	-	-	261	261	-	-	-	261	-	-	-	261
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui au Tribunal chargé de juger les Khmers rouges au Cambodge	-	-	243	243	-	-	-	243	-	-	-	243
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'accès à la justice dans les districts en Afghanistan	-	-	2 688	2 688	-	-	-	2 688	-	-	-	2 688
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la mobilisation de la société civile palestinienne pendant les élections par l'entremise du Programme d'assistance au peuple palestinien du PNUD	-	-	249	249	-	-	-	249	-	-	-	249
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la systématisation et la diffusion des pratiques exemplaires en matière de préparation des secours et de gestion des risques à l'échelon local dans la région andine	-	-	65	65	-	-	-	65	-	-	-	65
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'enquête sur l'impact des mines et le renforcement des capacités de lutte antimines en Iraq	-	-	473	473	-	-	-	473	-	-	-	473

	<i>Contributions volontaires</i>			<i>Contributions au titre de la participation aux coûts</i>			<i>Contributions aux fonds d'affectation ponctuels</i>			Total, contributions dues		
	<i>2003 et exercices antérieurs</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	Total	<i>2004 et exercices antérieurs</i>	<i>2005</i>	Total	Total	<i>2004 et exercices antérieurs</i>		<i>2005</i>	Total
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la reconstruction en Iraq	-	-	710	710	-	-	-	710	-	-	-	710
Total, fonds d'affectation spéciale	2 325	28 288	65 219	95 832	-	-	-	95 832	-	-	-	95 832
Fonds												
Fonds d'équipement des Nations Unies	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	-	-	940	940	-	4 604	4 604	5 544	-	99	99	5 643
Total, fonds	-	-	940	940	-	4 604	4 604	5 544	-	99	99	5 643
Services d'appui remboursables												
Programme des Volontaires des Nations Unies	-	-	8 064	8 064	-	-	-	8 064	-	-	-	8 064
Total, services d'appui remboursables	-	-	9 944	9 944	-	9 208	9 208	19 152	-	198	198	19 350
Total général	2 325	28 288	76 103	106 716	-	13 812	13 812	120 528	-	297	297	120 825